



EDC – RAPPORT ANNUEL 2020

FAIRE AFFAIRE AVEC L'INHABITUEL

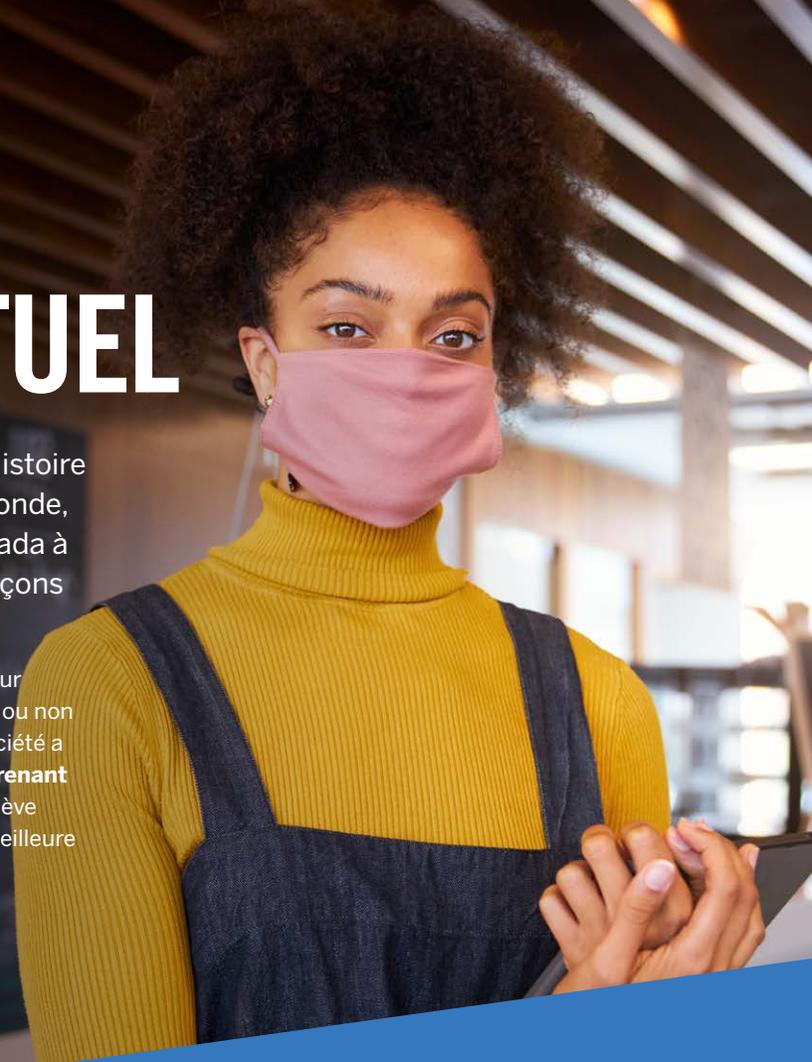
Canada

 EDC

FAIRE AFFAIRE AVEC L'INHABITUEL

L'année 2020 a été semblable à nulle autre dans l'histoire récente. La COVID-19 a profondément changé le monde, et contraint la population et les entreprises du Canada à s'adapter à une nouvelle réalité et à de nouvelles façons de faire.

Dans ce contexte inhabituel, EDC a mis les bouchées doubles pour aider un nombre croissant d'entreprises canadiennes – présentes ou non sur la scène de l'exportation – à traverser ces temps agités. La Société a également pris ses engagements les plus ambitieux à ce jour en **prenant fait et cause** pour les gens et la planète. Alors que le monde se relève peu à peu de la pandémie, EDC est résolue à ouvrir la voie à une meilleure façon de faire des affaires, qui soit plus verte, inclusive et viable.



3

À PROPOS D'EDC

- 4 Message de la présidente du Conseil d'administration
- 6 Message de la présidente et chef de la direction
- 8 Message de la première vice-présidente, Commerce durable et Facilitation des affaires
- 10 Performance par rapport aux objectifs
- 13 Indicateurs ESG
- 15 Faits saillants par régions
- 16 À propos du présent rapport

76

LA GOUVERNANCE À EDC

- 83 Conseil d'administration
- 86 Équipe de la haute direction

17

METTRE LES BOUCHÉES DOUBLES POUR LE CANADA

- 18 Notre vision et notre stratégie
- 21 Contexte commercial
- 22 Programmes nouveaux et dignes de mention
- 27 Partenariats et collaboration
- 29 Commerce inclusif
- 32 Favoriser l'envol à l'international
- 33 Tracer la voie du succès

90

REVUE FINANCIÈRE

- 90 Rapport de gestion
- 126 États financiers consolidés

35

PRENDRE FAIT ET CAUSE POUR LES GENS ET LA PLANÈTE

- 36 Vision et cadre ESG
- 40 Inclusion, diversité et équité
- 42 Notre lieu de travail
- 44 Nos collectivités
- 46 Interaction avec les parties prenantes
- 48 Transparence et divulgation
- 50 Intégrité commerciale
- 51 Environnement et personnes
- 53 Divulgation liée au climat
- 68 Divulgation liée aux droits de la personne

186 REVUE DES DIX DERNIERS EXERCICES

194 GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

195 REPRÉSENTATION D'EDC

À PROPOS D'EDC

Exportation et développement Canada (EDC) est une société d'État qui aide les entreprises canadiennes à réussir à l'étranger. En tant qu'experts du risque international, nous leur offrons les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, solutions de financement et d'assurance, placements en capitaux propres et réseaux de relations sur les marchés mondiaux – pour prospérer en toute confiance. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité des entreprises.

Le 25 mars 2020, dans le cadre de sa réponse à la crise de la COVID-19, le gouvernement du Canada a octroyé à EDC des pouvoirs accrus sur le marché intérieur en vue de mieux appuyer les entreprises canadiennes aux prises avec des difficultés financières extrêmes découlant de la réaction mondiale à la pandémie.

Dès lors, EDC est devenue plus qu'un catalyseur de croissance internationale. En vertu de notre mandat élargi, nous contribuons à la stabilisation et à la relance de l'économie canadienne. Nous faisons plus qu'aider les entreprises du pays à conquérir le monde : nous mettons à la disposition de chacune d'entre elles notre expertise des risques dans l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne.



MESSAGE DE LA

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Martine M Irman

Martine Irman

Présidente du Conseil d'administration



Si 2020 reste gravée dans les mémoires comme l'année de la distanciation, elle peut aussi être considérée comme celle où le système financier canadien – ministères, sociétés d'État, institutions financières – a fait preuve d'une cohésion sans précédent.

En règle générale, dans un rapport annuel, le message de la présidente du Conseil d'administration est l'occasion de mettre en contexte les activités de l'entreprise pendant l'année écoulée, le tout dans une perspective mondiale. En 2020, un seul événement d'envergure planétaire était – et demeure – au centre de tout : la pandémie. Cette crise planétaire s'est répercutée sur notre entourage, nos clients, nos priorités, nos programmes et même notre mandat.

Il n'est donc pas étonnant qu'en l'espace d'un an Exportation et développement Canada (EDC) ait mis en place plus de changements que pendant les cinq années précédentes. Je suis fière de dire que nous avons répondu à l'appel en donnant un énorme coup de main au Canada pour l'aider à faire face à la pandémie.

Avant de faire le bilan de l'année et de nos réalisations, je tiens à reconnaître, au nom de tous ici à EDC, qu'il reste encore beaucoup à faire. Le Canada et le monde sont toujours en crise. Les entreprises canadiennes souffrent, et les choses ne se replaceront pas demain matin. Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport, EDC a apporté une contribution positive en 2020. Malgré tout, de nombreuses entreprises sont toujours en difficulté et comptent sur notre soutien.

Notre effectif s'emploie avec passion à venir en aide aux entreprises canadiennes. La crise a accentué le sérieux et l'urgence de cette mission, et nos gens ont réagi en faisant plus, plus vite, et ce, malgré les effets de la pandémie sur leur propre vie. Mairead Lavery, notre présidente et chef de la direction, aborde plus en détail cette réalité dans son message. Pour ma part, je tiens à dire au nom du Conseil d'administration à quel point la souplesse et l'inventivité de nos employés nous ont inspirés. Ces qualités nous ont permis de traverser cette année inédite, et elles nous motiveront à faire de même au cours de l'année à venir.

ÉQUIPE CANADA

Si 2020 reste gravée dans les mémoires comme l'année de la distanciation, elle peut aussi être considérée comme celle où le système financier canadien – ministères, sociétés d'État, institutions financières – a fait preuve d'une cohésion sans précédent. Jamais dans mes trente ans de carrière dans le secteur bancaire, y compris durant la récession de 2008-2009, je n'ai vu un si grand travail d'équipe à l'échelle du pays. En ce sens, il n'est pas exagéré d'affirmer que la nation a réagi à la pandémie en tant qu'*Équipe Canada*.

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) en est sans doute l'exemple le plus probant. Le gouvernement fédéral a annoncé ce programme de 73 G\$ en mars, lorsque les retombées économiques de la pandémie commençaient à se faire sentir, dont la vocation était d'offrir des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ aux PME et aux organismes sans but lucratif admissibles pour les aider à surmonter la crise.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre rôle était de servir d'intermédiaire, en raison de notre expertise, pour gérer le transfert de fonds des caisses fédérales vers les institutions financières, où ces fonds pouvaient ensuite être versés aux propriétaires d'entreprises. Nous avons collaboré étroitement avec l'administration fédérale et mis à contribution nos relations fructueuses avec les institutions financières canadiennes pour exécuter le programme rapidement. À la suite des commentaires formulés par les chefs d'entreprises canadiennes, notamment lors de conversations avec des représentants d'un centre d'appels ouvert et géré par notre équipe, le CUFC a été élargi et amélioré à plusieurs reprises.

À la fin de 2020, plus de 800 000 prêts avaient été consentis dans le cadre du CUFC, mettant plus de 40 G\$ en financement à la disposition des entreprises canadiennes. Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) est un autre parfait exemple de travail d'équipe. Également lancé en mars, ce programme a permis de répondre aux besoins immédiats de trésorerie des entreprises en crise en misant sur l'action concertée de la Banque de développement du Canada (BDC), du gouvernement du Canada et des institutions financières canadiennes. Plusieurs produits ont été mis en place dans le cadre du PCE, notamment nos garanties de prêt qui procurent aux banques l'assurance voulue pour accorder des prêts aux entreprises dans le besoin.

En date du 31 décembre 2020, les quelque 800 garanties établies au titre du PCE ont assuré 850 M\$ sur les 1,1 G\$ de prêts octroyés aux entreprises canadiennes par les institutions financières. Dans les mois suivant le lancement du PCE, EDC a annoncé la mise sur pied du Programme d'investissement de contrepartie. Dans le cadre de cette initiative, EDC s'engage à injecter un montant équivalent au capital provenant du secteur privé, notamment les investisseurs institutionnels, les fonds de capital-risque, les fonds de capital-investissement et les partenariats commerciaux. C'était là un moyen novateur d'aider des entreprises au fort potentiel, dont plusieurs du secteur des technologies propres, à se prémunir contre une conjoncture économique défavorable et à réaliser leurs plans de commercialisation et de croissance perturbés par la pandémie. Le programme a permis de soutenir 56 entreprises en 2020 et de consentir un total de 126 millions de dollars en financement.

Tirant parti de l'élan insufflé par ces programmes spéciaux, à la fin de 2020, le gouvernement du Canada a lancé le Comité sur les affaires, l'économie, le commerce et la relance. Ce comité réunit tous les organismes relevant du ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, dont BDC, la Corporation commerciale canadienne et nous-mêmes, dans le but de constituer un réseau de soutien aux entreprises canadiennes. Il a pour mandat de repérer et de combler les lacunes de services, de catalyser la croissance commerciale et d'assurer la cohérence du soutien de tous les membres du Comité. Il lancera aussi des initiatives visant des secteurs particuliers et des marchés porteurs. Ses activités contribueront beaucoup à la réponse du Canada à la crise en 2021.

COMMERCE INCLUSIF

Ces initiatives ont aidé de nombreuses entreprises l'an dernier. Pourtant, comme nous le savons tous, celles-ci ont été éprouvées par les effets dévastateurs de la pandémie. À cet égard, il est troublant de comparer comment les groupes historiquement sous-représentés dans le monde des affaires – les Noirs, les Autochtones, les personnes de couleur, la communauté LGBT+ et les femmes – s'en sont sortis par rapport à leurs vis-à-vis en 2020.

Déjà désavantagés avant la pandémie, ils ont vu les inégalités économiques se creuser. Ils ont perdu plus de contrats et d'emplois. Ces groupes d'entreprises ont non seulement plus de difficulté à rester à flot, mais la relance de leurs activités s'annonce aussi encore plus laborieuse. Voilà pourquoi il est essentiel de faire du commerce inclusif une priorité.

La Société a d'ailleurs maintenu le cap sur ce front en 2020. Nous avons bonifié l'enveloppe du programme d'investissement pour les femmes en commerce visant à faciliter des transactions totalisant deux milliards de dollars d'ici 2023, ce qui représente un montant huit fois plus élevé que la cible de 250 millions de dollars (maintenant dépassée) établie en 2018. Nous avons lancé notre stratégie pour les exportateurs autochtones, dont la première année a été consacrée à la création de partenariats et à nous faire connaître dans l'écosystème commercial autochtone. En outre, nous avons amorcé la mise sur pied de notre premier programme visant à promouvoir la diversité des fournisseurs, dont la vocation est de créer plus de débouchés pour les entreprises issues de la diversité en mettant à profit notre propre chaîne d'approvisionnement.

Bien que nous ayons tourné la page sur 2020, nous ressentirons encore les turbulences de cette année sans précédent. La pandémie demeurera d'actualité en 2021, mais nous nourrissons l'espoir qu'elle ne monopolise pas *toutes* nos énergies.

Même si le travail de nos équipes mérite d'être vivement salué, l'heure n'est point encore à la fête. Trop d'entreprises canadiennes peinent toujours et tant qu'elles n'auront pas triomphé de leurs difficultés, nous ne ménagerons aucun effort pour les soutenir dans cette épreuve.

L'année 2020 ne marquera sans doute pas les esprits pour ses bonnes nouvelles. Pourtant, c'est aussi l'année où de multiples acteurs des secteurs commercial, financier, public et privé ont fait preuve d'une incroyable capacité à collaborer. Cette coopération est un élément positif de 2020, et je suis persuadé qu'elle le sera aussi en 2021.



MESSAGE DE LA

PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Mairead Lavery

Mairead Lavery

Présidente et chef de la direction



Si notre mandat, en 2020, consistait essentiellement à aller au-devant des entreprises canadiennes pour leur fournir aussi rapidement et efficacement que possible l'aide dont elles avaient besoin, j'estime qu'EDC peut être fière des résultats obtenus. Nous avons su prendre des décisions avec diligence tout en faisant preuve de souplesse; et nous avons maintenu le cap tout en faisant converger nos efforts sur ce qui compte le plus : les besoins du client.

Il y a un an, je faisais ici le bilan de mes douze premiers mois en tant que présidente et chef de la direction d'Exportation et développement Canada.

J'étais enchantée par nos réussites de 2019 et encore plus de la perspective des progrès à venir. Avec raison : EDC avait servi un nombre sans précédent de clients, ouvert de nouveaux bureaux aux États-Unis, intensifié sa collaboration avec les grandes institutions financières canadiennes et consolidé son approche à l'égard des pratiques durables et des enjeux de premier plan touchant les droits de la personne, les changements climatiques et la transparence organisationnelle.

En 2019, j'écrivais : « [...] nous avons fait état de notre capacité à accroître nos activités, et à le faire d'une manière *différente*. »

Un an plus tard, ces mots trouvent toujours une résonance actuelle. De fait, en 2020, EDC a encore su développer considérablement ses activités, et le faire d'une manière très différente.

Pour EDC comme pour toutes les entreprises, ici est ailleurs sur le globe, l'avènement de la pandémie a été synonyme de plus de défis, plus de risques et plus d'incertitude. Un forum réunissant des représentants de diverses industries, au début de la crise, nous a donné un aperçu de la dévastation à venir à l'échelle du pays. Car si certains secteurs pouvaient tenir le coup, voire prospérer, d'autres auraient été mis à mal ou forcés de fermer boutique.

Dès les premiers jours de la pandémie, le gouvernement fédéral a mis sur pied une Équipe Canada chargée d'orchestrer la réponse économique à cette crise. Dans la foulée, il a élargi le mandat d'EDC aux entreprises canadiennes non exportatrices afin que la Société puisse venir en aide à des milliers de sociétés en difficulté. Ce rapport annuel rend compte des nombreuses initiatives mises en œuvre par EDC et de leurs retombées en cette année à nulle autre pareille. Ainsi, la Société a joué un rôle de premier plan dans le lancement d'initiatives majeures comme le Programme de crédit aux entreprises (PCE) et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). EDC a également su adapter ses activités et élargir son champ d'action pour offrir rapidement son aide à un nombre croissant d'entreprises canadiennes. Plus concrètement, elle a assumé des risques accrus dans le cadre de ses programmes d'assurance, bonifié son enveloppe de prêts directs et de garanties de prêt, de même que reporté le paiement de primes tout en accélérant le traitement des demandes d'indemnisation. Ces réalisations et le rôle d'EDC au sein de l'Équipe Canada en réponse à la crise de la COVID-19 sont décrits brièvement par Martine Irman, présidente du Conseil d'administration, à la [page 4](#) du rapport.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Pour ma part, j'aimerais m'attarder un moment sur l'approche que nous avons privilégiée, et sur les décisions prises, tant par les membres de la direction que les employés, qui en définitive ont permis à EDC d'aider de manières inédites plus d'entreprises canadiennes à braver cette conjoncture inhabituelle.

D'entrée de jeu, l'Équipe de la haute direction et le Conseil d'administration ont convenu de faire de la santé et du bien-être des employés une priorité absolue. Pour répondre aux besoins des entreprises, EDC se devait de répondre d'abord à ceux de ses employés et leur famille. Ce principe, qui a guidé les nombreuses décisions prises aux premiers jours de la pandémie, demeure au cœur de celles d'aujourd'hui : protocoles de télétravail, augmentation de l'aide à cet effet, bonification des prestations favorisant la santé mentale et une vie active ainsi que soutien aux gestionnaires d'équipes virtuelles.

Nous avons aussi compris qu'en cette période de crise économique mondiale, « travailler au rythme du monde des affaires » prenait un sens nouveau et bien concret puisque ce rythme a bel et bien changé. Or, pour suivre la cadence, il fallait dynamiser nos mécanismes décisionnels tout en injectant une dose de créativité dans nos solutions, de flexibilité dans notre travail, et d'efficacité dans nos processus.

Si notre mandat, en 2020, consistait essentiellement à aller au-devant des entreprises canadiennes pour leur fournir aussi rapidement et efficacement que possible l'aide dont elles avaient besoin, j'estime qu'EDC peut être fière des résultats obtenus. Nous avons su prendre des décisions avec diligence tout en faisant preuve de souplesse; et nous avons maintenu le cap tout en faisant converger nos efforts sur ce qui compte le plus : les besoins du client.

Ces retombées sont illustrées dans les pages de ce rapport.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'empressement des employés d'EDC. Même si leur travail et leur vie personnelle se sont trouvés chamboulés par la pandémie, ils ont su se montrer à la hauteur avec un professionnalisme et une humanité extraordinaires.

Parlant d'*humanité*, je voudrais également souligner un autre incontournable sur la scène internationale en 2020 : le débat passionné inspiré du mouvement *La vie des Noirs compte*. Là encore, nos employés ont répondu à l'appel. Touchée par ces événements tragiques, EDC a entamé un examen minutieux de ses propres attitudes et approches quant à l'égalité en milieu de travail ainsi que du pouvoir et de la valeur de la diversité.

Dans cette lancée, la Société a élaboré une stratégie en matière d'inclusion, de diversité et d'équité, à la base d'un rigoureux processus d'analyse, de réflexion et d'action que nous menons actuellement et qui nous aidera à poursuivre sur la voie d'un milieu de travail sécuritaire et accueillant auquel nous aspirons.

À plusieurs égards, notre réaction à cette réalité planétaire n'est pas étrangère à un autre élément important qui a marqué 2020 : l'*écoute*. Cette année, en effet, EDC a passé beaucoup de temps à *écouter*. Ses employés en télétravail, confrontés au défi de rester en santé et même d'assurer l'école à la maison. La société civile, qui travaillait d'arrache-pied pour ramener l'attention d'un monde distrait sur les changements climatiques et les droits de la personne. Ses partenaires des secteurs public et privé ainsi que ses clients, évidemment, alors que nous tâchions tous ensemble de reprendre pied dans cette marée de défis mondiaux sans précédent et de nous préparer à la reprise.

Au moment d'écrire ces lignes, le monde est toujours plongé dans une crise aux conséquences bien réelles. EDC a déjà aidé des milliers d'entreprises canadiennes de toutes les tailles et de tous les secteurs, et elle continuera de remplir fièrement sa mission tant que durera la crise. La Société demeure également ancrée dans ses valeurs et son mandat : aider les entreprises canadiennes à percer, croître et réussir à l'étranger tout en encourageant des échanges commerciaux et des investissements éthiques et responsables sur le plan social et environnemental.

Et si difficile que soit la conjoncture, l'espoir brille toujours à l'horizon. Au Canada comme ailleurs, les premiers vaccins sont administrés, tandis que des milliers d'entreprises d'un océan à l'autre se préparent à l'*après*-pandémie, soit le jour où les affaires reprendront dans une nouvelle normalité.

EDC sera là pour appuyer les entreprises canadiennes jusqu'à ce jour tant espéré.



MESSAGE DE LA

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE, COMMERCE DURABLE ET FACILITATION DES AFFAIRES

Justine Hendricks

Première vice-présidente, Commerce durable et Facilitation des affaires



En 2020, nous avons sensiblement devancé l'atteinte de l'un de nos principaux objectifs de 2023 : la réduction de l'exposition de notre portefeuille de prêts aux secteurs à haute intensité carbone. Nous comptons poursuivre sur cette lancée en 2021. Dans le cadre de notre action climatique, nous nous donnons de nouvelles cibles.

À l'orée de 2020, le Groupe du commerce durable et de la facilitation des affaires s'était fixé des objectifs ambitieux : déployer les grands axes du nouveau Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, poursuivre le développement du programme d'évaluation des crimes financiers et consolider les principes sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) au sein de la Société. Naturellement, ces plans ont été bousculés en début d'année, mais moins que nous ne l'appréhendions.

Alors qu'EDC mobilisait un soutien financier à l'intention, des entreprises canadiennes, il est devenu évident que la Société devait faire évoluer sa vision de la composante ESG et du rôle des principes d'ESG dans la transition vers une économie plus durable, où les entreprises font preuve d'une résilience accrue, et dans la *reconstruction en mieux* d'une économie ravagée par les chocs de la pandémie.

EDC a donc mis les bouchées doubles et consacré ses énergies à épauler les entreprises canadiennes éprouvées. Soulignons ici que les employés d'EDC se sont attelés à mettre sur pied de tout nouveaux programmes de financement pratiquement du jour au lendemain. Se refusant à s'éloigner des objectifs de la Société en matière responsabilité et de durabilité, ils ont cherché à consolider nos assises et à les utiliser comme tremplin. Nous sommes pleinement conscients que l'éthique et les principes de ESG sont essentiels à la résilience et aux stratégies qui aideront les exportateurs canadiens à prospérer. À l'instar d'autres acteurs, nous avons tiré de nombreuses leçons de la pandémie, dont l'importance de se doter de pratiques d'ESG bien établies, trait qui définit les entreprises hautement performantes.

Tout au long de 2020, nous avons mené à bien l'instauration de nouvelles politiques régies par notre Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux. Nous avons notamment précisé nos objectifs relatifs à la Politique sur les changements climatiques et mis en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC); de surcroît, nous avons mis au point des approches sur les thèmes de l'influence et la réparation liées à la Politique sur les droits de la personne.

En 2020, nous avons sensiblement devancé l'atteinte de l'un de nos principaux objectifs de 2023 : la réduction de l'exposition de notre portefeuille de prêts aux secteurs à haute intensité carbone. Nous comptons poursuivre sur cette lancée en 2021. Dans le cadre de notre action climatique, nous nous donnons de nouvelles cibles. Ce faisant, nous continuerons de réduire notre exposition aux secteurs à haute intensité carbone tout en accentuant notre appui aux entreprises de technologies propres et aux secteurs concourant à la décarbonisation de l'économie. Nous accompagnerons aussi les entreprises désireuses d'améliorer leur bilan carbone.

Nous continuerons à évaluer notre portefeuille de financement et à prendre les décisions qui s'imposent pour la limitation du carbone. Cette vision s'est concrétisée grâce au travail effectué

après de nos clients du secteur pétrogazier. Nous les avons encouragés à rendre publics leurs pratiques de gouvernance, leur stratégie, leur approche de gestion des risques, leurs indicateurs et leurs cibles en matière de changements climatiques, selon les recommandations du GIFCC. Cette initiative a sans contredit démontré que les entreprises étaient déjà nombreuses à vouloir réduire leurs risques liés au climat, d'autant plus que les solutions et le soutien d'EDC dans le secteur ont été bien reçus.

Vaste et diversifié, notre portefeuille comprend aussi bien des entreprises de secteurs à forte intensité de carbone que des entreprises à l'avant-garde du secteur des technologies propres. Au vu de nos engagements relatifs au climat, nous comprenons l'intérêt que suscite auprès de la population notre soutien au secteur canadien du pétrole et du gaz naturel, qui représente un pan important de l'économie nationale et de la transition vers un avenir à faible intensité carbone.

Nous réduisons d'année en année l'enveloppe de soutien au secteur du pétrole et du gaz naturel. En 2020, les solutions de financement et d'assurance d'EDC dans ce secteur visaient des activités totalisant environ 8,1 milliards, contre 10,6 milliards en 2019 et 12,5 milliards en 2018.

Parallèlement, EDC bonifie constamment le soutien offert au secteur bourgeonnant des technologies propres au Canada. Ainsi, en 2020, la Société a servi 27 % plus d'entreprises de ce secteur qu'en 2019, soit 288 entreprises ayant profité de solutions pour des activités totalisant 4,55 milliards de dollars, une augmentation de 80 % par rapport à l'année précédente. À titre indicatif, en 2015, EDC comptait 86 clients des technologies propres et a facilité des activités totalisant 917 millions de dollars. Bien que ces progrès soient de bon augure, il reste encore du chemin à parcourir. Notre objectif à long terme est de renforcer toujours plus notre soutien à ce secteur, qui fait partie de notre portefeuille de l'avenir.

Par ailleurs, nous avons poursuivi le travail relatif à notre Politique sur les droits de la personne et aux plans de mise en œuvre, les principes d'EDC en matière d'influence et de réparation ayant été approuvés (ceux-ci sont détaillés dans la [déclaration sur les droits de la personne 2020](#), reproduite dans le présent rapport). Élaborée avec le généreux concours des parties prenantes, notre approche de l'influence et de la réparation est un pilier de notre objectif général de doter les entreprises canadiennes d'approches de gestion des risques leur permettant de participer de façon concurrentielle à l'économie mondiale, à l'heure où les attentes en matière de conduite éthique des affaires sont de plus en plus élevées.

EDC a aussi procédé à l'examen et à la mise à jour de la Politique sur la transparence et la divulgation, à la lumière de sa nouvelle approche plus ouverte, claire et flexible ainsi que des besoins des parties prenantes. Comme le prévoit la Politique, ce rapport fait état du nombre de transactions de financement et d'entreprises rejetées en raison des risques environnementaux et sociaux ([page 49](#)). Il s'agit d'une donnée que les Canadiens intéressés, de leur propre aveu, trouvent importante; les représentants d'organisations de la société civile nous en ont également fait part lors de la toute première série de discussions formelles avec la haute direction d'EDC.

Enfin, la mise en place de notre stratégie liée à la composante ESG a été une autre grande réalisation qui s'inscrit dans la Stratégie d'entreprise 2030 d'EDC. Les objectifs de cette stratégie concourent à l'intégration des principes en la matière au sein de la Société, ce qui démontrera clairement comment la vision d'EDC évolue et comment son travail auprès des clients s'en trouve changé. S'étendant au-delà des politiques et processus actuels de la Société, cette stratégie se rapporte à l'élaboration de nouveaux produits et services durables, aux relations avec les clients et les parties prenantes et à la promotion de produits financiers responsables ayant un rôle clé à jouer dans la résilience de l'économie. Nous chercherons à proposer plus activement notre soutien aux clients pour le développement de cadres solides de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, et ce, afin de favoriser leur résilience, d'être à la hauteur des normes et d'encourager leur ascension en tant qu'exportateurs convoitant des marchés plus diversifiés et plus exigeants. S'appuyant sur des fondations solides, notre stratégie à ce chapitre vise à renforcer notre expertise, alors même que nous cherchons à devenir la référence et le chef de file auprès de nos partenaires et de nos clients.

Malgré les progrès notables réalisés en 2020, nous devons encore nous améliorer pour pouvoir offrir aux entreprises canadiennes toute l'aide dont elles ont besoin pour suivre l'incessante l'évolution des marchés étrangers. La Stratégie 2030 d'EDC vient placer les principes d'ESG au cœur de nos décisions d'affaires : ceux-ci non seulement orienteront la conduite des activités de la Société, mais ils feront également partie de notre proposition de valeur aux entreprises de tous les secteurs et segments de marché avec lesquelles nous travaillons. Nous croyons fermement qu'il s'agit là de la clé de la pérennité d'EDC, tout comme de celle de ses clients. Ce sera avec grand plaisir que je rendrai de nouveau compte de nos progrès.

PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Indicateurs liés aux activités		2020	Plan de 2020	2019	variation
Clients servis	Objectif manqué	24 305	25 000 – 30 000	16 807	45 %
Activités facilitées (G\$)	Objectif manqué	102,3	105,8	102,6	0 %
Transactions (financement) auprès des micros, petites et moyennes entreprises		9 849	s. o.	7 525	31 %

Indicateur lié à la clientèle		2020	Plan de 2020	2019
Net Promoter Score	Objectif atteint	72,5	63,0 – 71,0	69,5

Indicateur financier		2020	Plan de 2020	2019
Ratio de productivité (%)	Objectif atteint	33,6	32 – 36	36,4

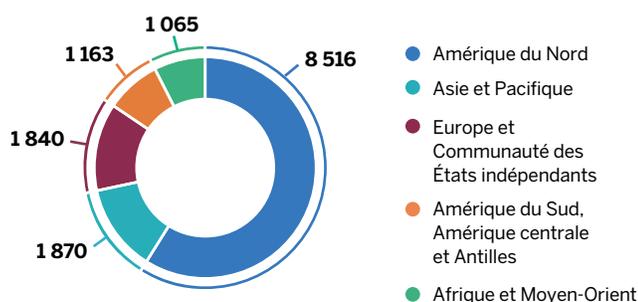
ACTIVITÉS FACILITÉES

Par l'entremise de ses solutions financières, EDC a appuyé des exportations, des investissements à l'étranger et des activités de développement du commerce d'une valeur de 102,3 milliards de dollars en 2020. La valeur des activités facilitées sur les marchés émergents a atteint 23,7 milliards de dollars, contre 28,4 milliards en 2019.

Dans le cadre de son programme d'assurance, elle a aidé plus de 7 600 clients à réaliser des ventes à l'exportation de près de 81 milliards de dollars auprès de quelque 101 000 acheteurs partout dans le monde. Comptant pour plus de 72 % de ces activités, l'assurance crédit aide les entreprises à atténuer les risques et à mobiliser leurs créances auprès de leurs institutions financières dans l'optique d'accéder à davantage de financement à court terme. Ce produit d'EDC aide les entreprises à percer, croître et réussir sur des marchés qu'elles auraient autrement jugé trop risqués.

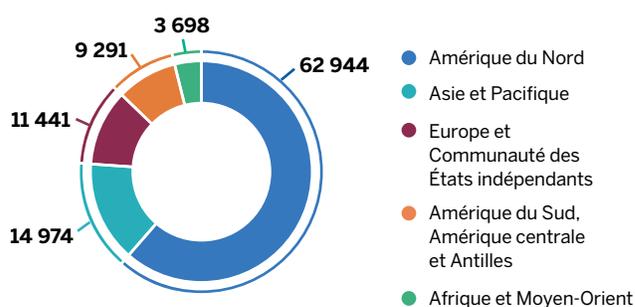
Qui plus est, nous avons accordé plus de 21 milliards de dollars en prêts à des clients canadiens ou à leurs partenaires commerciaux à l'étranger. Les produits tirés des prêts et des commissions de garantie, qui se sont établis à 1,9 milliard de dollars, étaient légèrement à la baisse par rapport à 2019 surtout en raison des faibles taux d'intérêt.

Nombre de clients des produits de financement par marchés géographiques



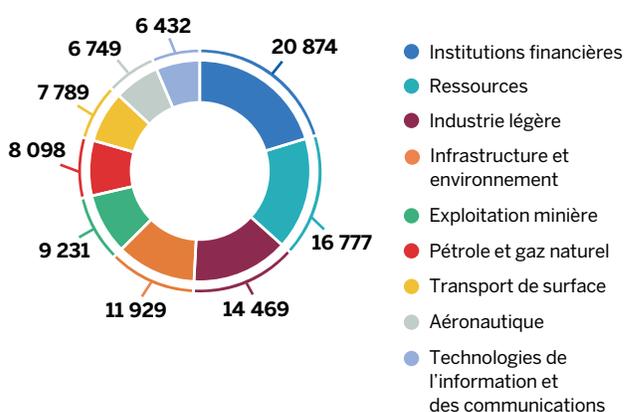
Activités facilitées par marchés géographiques

(en millions de dollars)



Activités facilitées par secteurs

(en millions de dollars)



TRANSACTIONS DE FINANCEMENT AUPRÈS DES MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle central dans la croissance économique, l'innovation et la création d'emplois. Elles sont également des acteurs incontournables du paysage commercial canadien. Voilà pourquoi EDC continue d'accorder une grande importance à son soutien aux PME désireuses de rayonner à l'international. Pour les aider, nous mettons à profit nos solutions de financement et d'assurance ainsi que nos relations avec des acheteurs étrangers pour encourager l'achat de biens et de services canadiens et pour intégrer les PME aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

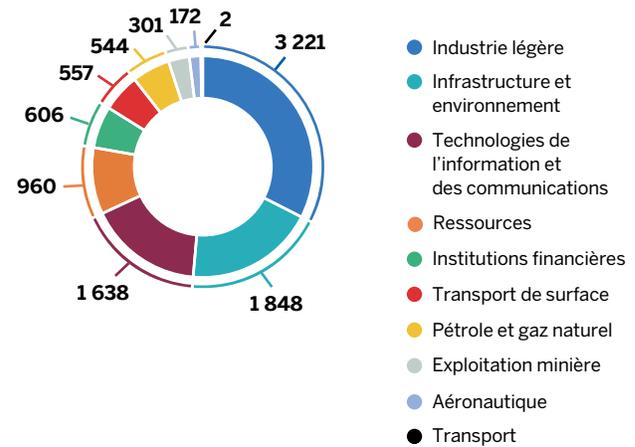
Pour suivre notre progression au regard de cet indicateur, nous mesurons au cours de l'année civile le nombre de transactions de financement et d'assurance auprès de clients des micros (1 à 9 employés), des petites (10 à 99 employés) et des moyennes (100 à 499 employés) entreprises⁽¹⁾. Cet indicateur englobe l'attraction de nouveaux clients, la rétention des clients actuels et la vente de plusieurs produits à un même client.

En 2020, nous avons ainsi facilité 9 849 transactions, dont 3 120 auprès des microentreprises, 4 889 auprès des petites entreprises et 1 840 auprès des moyennes entreprises clientes d'EDC. Le nombre de transactions de financières s'établissait à 7 525 l'année précédente. Cette hausse s'explique par le contexte commercial ayant prévalu en 2020 ainsi que la mise en place de nouveaux programmes destinés à soutenir les entreprises canadiennes durant la pandémie.

Les produits d'EDC de financement du commerce, tout particulièrement les produits d'assurance, ont été de plus en plus prisés en raison de la volatilité accrue des marchés et des devises ainsi que de l'augmentation des risques et l'incertitude. En outre, dans le cadre du Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada pour répondre à la pandémie, EDC a lancé plusieurs produits, notamment la Garantie – Programme de crédit aux entreprises (PCE) afin de bonifier le soutien offert aux PME.

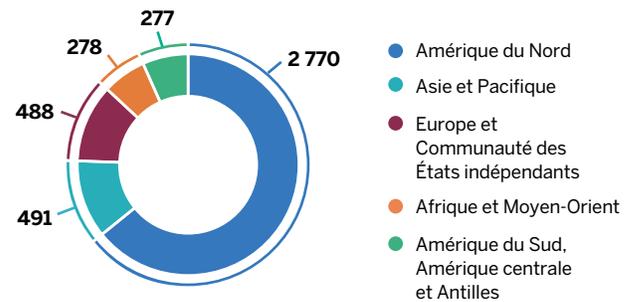
Financement des micros, petites et moyennes entreprises, par secteurs

(nombre de transactions)



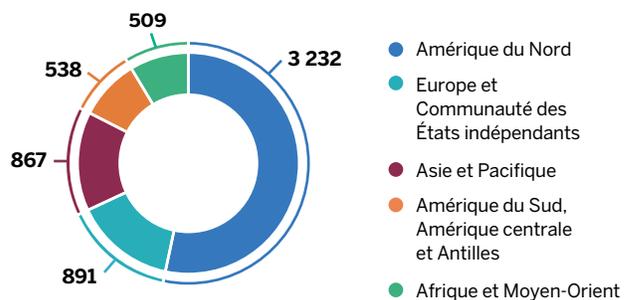
Microentreprises clientes servies

(transactions financières)



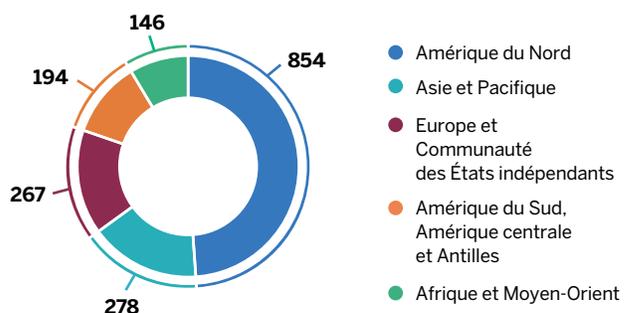
Petites entreprises clientes servies

(transactions financières)



Moyennes entreprises clientes servies

(transactions financières)



⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'employés n'est pas disponible, nous utilisons le chiffre d'affaires.



CLIENTS SERVIS

Le nombre de clients servis témoigne des efforts déployés par EDC pour épauler un plus grand nombre d'entreprises canadiennes. Au seuil de 2020, la Société avait mis en place plusieurs initiatives pour se rapprocher de l'un de ses principaux objectifs pour l'année : servir 30 000 clients. Toutefois, la crise de la COVID-19 en mars a changé la donne. En l'espace de quelques jours, EDC s'est vu confier un rôle de premier plan dans la réponse canadienne à cette crise inédite : celui de fournir des capacités de risque et des liquidités aux entreprises canadiennes devant faire face aux défis posés par la pandémie. Investie de ce mandat, EDC a rapidement revu ses priorités en offrant ses solutions de financement et son expertise aux entreprises canadiennes présentes à l'international ou sur le marché intérieur. Ces entreprises ont été nombreuses à se tourner vers nous. Ainsi, la Société a servi 24 305 clients en 2020, contre 16 807 en 2019 (une hausse de 45 %).

Même si nous n'avons pas atteint notre ambitieux objectif de 25 000 à 30 000 clients, les résultats de fin d'année confirment la forte croissance de nos activités et notre capacité à nous adapter pour aider les entreprises canadiennes à rester à flot – et dans certains cas prospérer – durant la pandémie. Plus de 12 200 clients se sont prévalus d'au moins un produit financier d'EDC, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2019. De ce nombre, quelque 2 870 entreprises canadiennes ont recouru à la fois aux produits financiers et du savoir de la Société. Outre ces 12 200 clients, pas moins de 14 970 entreprises canadiennes ont fait appel à au moins un de nos produits du savoir, ce qui représente une progression de 92 % comparativement à 2019.

L'indicateur *Clients servis* rend compte des efforts d'EDC pour aider plus d'entreprises canadiennes. Il recense chaque entreprise avec laquelle EDC a fait affaire durant l'année civile. Nous entendons par client une entreprise s'étant prévalu d'un produit d'EDC en échange d'un paiement, ou dans le cas de certaines solutions du savoir, de renseignements la concernant

qui vont au-delà des sources accessibles au public. Ces solutions répondent aux besoins d'une foule d'entreprises – tout particulièrement celles de petite taille – qui souhaitent en savoir plus sur les premières étapes du parcours d'exportation afin de prendre des décisions avisées dans ce domaine.

NET PROMOTER SCORE

Le Net Promoter Score (NPS) est l'indicateur utilisé par EDC pour évaluer la satisfaction et la fidélité de la clientèle, et la probabilité qu'il nous recommande à des collègues d'affaires. De même, il nous permet de quantifier dans quelle mesure nous satisfaisons à leurs besoins et répondons à leurs attentes.

En 2020, EDC affiche un NPS de 72,5. Ce résultat de trois points supérieur à celui de 2019 témoigne de l'appréciation de nos clients à l'égard du soutien que nous leur offrons en temps de pandémie et de l'attention que nous accordons à leurs besoins.

RATIO DE PRODUCTIVITÉ

Le ratio de productivité (RP), soit le ratio des charges administratives aux bénéfices nets, indique dans quelle mesure nous utilisons bien nos ressources et gérons bien nos coûts. En 2020, notre ratio de productivité était de 33,6 %, ce qui correspond à notre fourchette cible de 32 à 36 %. Ce ratio signifie que 33,6 cents de chaque dollar gagné servent à couvrir nos dépenses, et que les 66,4 cents restants servent à accroître notre capital et à soutenir nos portefeuilles de prêts et d'assurance.

Notre ratio de productivité est plus favorable que celui de 2019 (36,4 %) grâce à l'accroissement des profits réalisés sur les titres négociables détenus par EDC et nos portefeuilles d'investissement. Cette progression a été en partie annulée par l'appréciation de nos charges administratives, qui s'explique par la hausse des charges en ressources humaines qui fait suite à l'embauche du personnel supplémentaire pour assurer la mise en œuvre des initiatives liées à la réponse face à la pandémie, ainsi qu'une augmentation de la charge de retraite.

INDICATEURS ESG⁽¹⁾

Environnement et personnes

Soutien d'EDC à une économie plus verte

288

Nombre de clients des technologies propres ayant fait appel à nos solutions de financement
2019 : 227 2018 : 210



4,55 G\$

Activités facilitées dans les technologies propres
2019 : 2,5 G\$ 2018 : 2,1 G\$



0,14 G\$

Financement de la lutte aux changements climatiques dans les pays en développement⁽²⁾
2019 : 0,10 G\$ 2018 : 0,23 G\$



1 822

Empreinte carbone annuelle des activités (tonnes d'équivalent CO₂)
2019 : 3 539 2018 : 3 330

Vérification des transactions pour détecter des risques liés aux droits de la personne

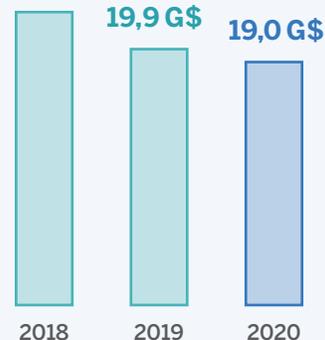


386

Nombre de transactions ayant fait l'objet de vérifications liées aux droits de la personne
2019 : 226 2018 : 207

Atteinte de notre cible de réduction de l'exposition aux secteurs à forte intensité carbonique trois ans plus tôt que prévu⁽³⁾

22,4 G\$



Cible d'intensité en carbone de 2023

19,1 G\$

Intégrité des entreprises

Les formations et communications sur une conduite responsable des affaires sont au cœur de notre culture.

43

Nombre de mesures prises visant à lutter contre la corruption⁽⁴⁾
2019 : 4 2018 : 2

Pourcentage des employés concernés ayant suivi la formation sur les crimes financiers offerte annuellement

2020	100 %
2019	100 %
2018	100 %



100 %

Pourcentage des employés ayant suivi la formation annuelle sur le Code de conduite (exercice annuel)⁽⁵⁾
2019 : 100 % 2018 : 100 %



100 %

Pourcentage des nouveaux employés mis au fait des pratiques commerciales durables et responsables
2019 : 80 % 2018 : 62 %



100 %

Pourcentage des nouveaux membres du Conseil d'administration mis au fait des pratiques commerciales durables et responsables
2019 : s. o. 2018 : 100 %

⁽¹⁾ Pour rendre compte de l'évolution de notre approche, nous délaisserons progressivement le terme « responsabilité et durabilité des entreprises » (RDE) pour privilégier celui de « composante liée à l'environnement, la société et la gouvernance » (ESG). Voir la page 36 pour des explications à ce sujet.

⁽²⁾ Financement lié au climat en appui à des transactions dans les pays en développement.

⁽³⁾ Les actifs d'EDC sont principalement libellés en dollars américains; ainsi, les valeurs d'exposition présentées ici ont été ajustées selon les taux de change en vigueur au moment de l'établissement de la cible.

⁽⁴⁾ Dans le RAI 2019, l'indicateur était « Nombre de séances de sensibilisation aux crimes financiers présentées aux clients d'EDC » et a été redéfini comme « Nombre de mesures prises pour lutter contre la corruption » déclarées annuellement et fait référence à toutes les mesures prises par EDC durant l'année en lien avec les obligations aux termes des recommandations de l'OCDE (section IV, points 1 à 4), que ce soit des mesures nouvelles ou reconduites.

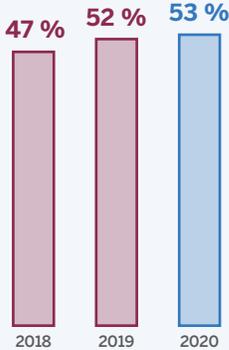
⁽⁵⁾ Dans le RAI 2019, l'indicateur était « Pourcentage d'employés ayant obtenu la certification annuelle pour le Code de conduite », mais a été renommé « Pourcentage des employés ayant complété la formation annuelle pour le code de conduite » pour mieux refléter l'énoncé.

Notre lieu de travail

Favoriser l'inclusion, la diversité et l'équité

53 %

Pourcentage des postes de direction occupés par des femmes⁽¹⁾



30 %

Représentation des minorités visibles⁽¹⁾
2019 : 20,5 % 2018 : 19,2 %



3 %

Représentation des personnes autochtones⁽¹⁾
2019 : 1,2 % 2018 : 1,4 %



7 %

Représentation des personnes handicapées⁽¹⁾
2019 : 2,5 % 2018 : 2,8 %

Notre objectif est d'avoir un effectif représentatif des personnes disponibles dans la population active.



BLACKNORTH

Nous avons signé l'engagement des dirigeants d'entreprise, témoignant de notre appui à l'initiative **BlackNorth**, et nous sommes engagés à combattre le racisme systémique à l'endroit des Noirs et à leur donner une plus grande place au Conseil d'administration et à la haute direction.

Nos collectivités

Répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain



2 000

Nombre d'étudiants ayant reçu notre appui (bourse d'études, concours d'études de cas, conférences et rayonnement des RH)⁽²⁾

2019 : 1 804 2018 : 1 174

22

Nombre de jours de bénévolat des employés parrainés par EDC

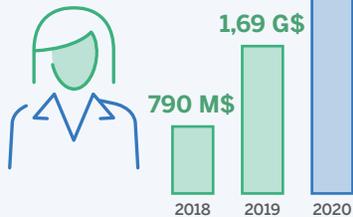
2019 : 62,5 2018 : 80,5

Les fonds d'habitude affectés au Partenariat EDC – CARE (affectation de conseillers, soutien à la préparation de propositions de projet, adhésions, participation à des conférences et forums) ont servi à soutenir **l'action humanitaire de CARE Canada en temps de pandémie à Cuba et en Zambie**.

Outiller les femmes et appuyer les petites entreprises

2,83 G\$

Activités facilitées pour des entreprises détenues ou dirigées par des femmes (cumul)⁽³⁾



887

Nombre des nouvelles entreprises clientes détenues ou dirigées par des femmes⁽³⁾

2019 : 439 2018 : 191

1 052

Nombre cumulé d'entreprises clientes uniques détenues ou dirigées par des femmes⁽³⁾

2019 : 629 2018 : 381

920

Nombre d'entreprises détenues ou dirigées par des femmes ayant bénéficié de nos connaissances, de notre réseau et de nos solutions financières⁽³⁾

2019 : 566 2018 : 381

13 904

Nombre de petites entreprises clientes servies

2019 : 11 925 2018 : 8 801



⁽¹⁾ Données tirées de l'enquête d'auto-identification du 1T2021.

⁽²⁾ L'indicateur « Nombre d'étudiants ayant reçu notre appui (bourses, concours de cas, conférences et rayonnement des RH) » a été reformulé pour donner plus de contexte.

⁽³⁾ Les chiffres des années antérieures ont été ajustés pour tenir compte de la capacité accrue à détecter et à signaler les entreprises détenues ou dirigées par des femmes, ce qui a permis à EDC d'établir plus précisément le nombre d'entreprises servies.



Cette année, EDC a célébré 20 ans de présence au Mexique. En deux décennies, cette représentation a soutenu plus de 10 000 entreprises canadiennes sur ce marché de premier plan pour le Canada et facilité des activités totalisant plus de 40 milliards de dollars.

FAITS SAILLANTS PAR RÉGIONS

En cette année où la conduite des affaires n'avait rien d'habituel, nos équipes internationales ont changé de cap pour contribuer à la réponse d'EDC à la COVID-19 sur le marché intérieur. Partout, les activités de tous les secteurs ont été touchées à différents degrés. Ce qui saute le plus aux yeux, c'est à quel point notre portefeuille de relations internationales s'est avéré résilient au long de la pandémie.

Les exportateurs canadiens se sont tournés vers EDC pour mieux comprendre la réalité des autres régions du monde et savoir reconnaître les nouveaux débouchés. Nos équipes internationales leur ont répondu par la voix de divers blogues et webinaires, entre autres.

Par exemple, en Turquie, EDC a présenté quatre webinaires à un total de 179 participants qui ont ainsi appris à mieux connaître le marché de ce pays et les filières des transactions envisagées par d'importantes entreprises qui s'y trouvent. Elle a aussi fait la promotion de 60 entreprises canadiennes auprès d'entreprises turques d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction, et leur en a présenté 16.

Le thème de la solidité des chaînes d'approvisionnement s'est par ailleurs profilé. En effet, plusieurs grandes entreprises étrangères ont mis en œuvre des programmes de paiement anticipé pour sécuriser leur chaîne d'approvisionnement et assurer la continuité de leurs activités. Notre équipe

internationale, quant à elle, a maintenu ses relations régionales et assuré aux entreprises et aux partenaires internationaux qu'EDC était là pour soutenir les filières canadiennes qui comptaient pour eux.

Sans surprise, le soutien d'EDC au secteur des produits agricoles de base est resté pertinent grâce à la forte notoriété du Canada dans l'agroalimentaire. La Société a notamment financé des exportations en Chine, au Japon et en Corée du Sud en fournissant 1,3 milliard de dollars en assurance aux exportateurs canadiens.

La résilience des grands investisseurs et exportateurs canadiens était flagrante dans les activités internationales que nous avons financées. Ainsi, les caisses de retraite canadiennes ont cherché à investir et se diversifier dans les régions du monde affichant la plus forte croissance. Le soutien d'EDC s'est avéré particulièrement profitable dans le secteur de l'énergie renouvelable. Par exemple, la Société s'est engagée à participer à l'installation d'un parc éolien en mer de 605 MW à Taiwan; il s'agissait de la première transaction de financement de projets d'EDC sur ce marché. De même, la Société a signé son tout premier prêt lié à la durabilité au Chili, prêt dont le taux d'intérêt est fonction des objectifs de durabilité fixes (comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre), dans le cadre de son engagement à tenir compte des changements climatiques dans ses décisions d'affaires.

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Il s'agit du troisième rapport annuel intégré d'EDC. Ce document, qui présente à la fois les priorités financières et non financières, traite des activités d'EDC pour l'année civile 2020, au Canada comme à l'étranger.

NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA GRI

Les éléments du rapport traitant de la composante ESG se fondent sur les résultats de notre évaluation de l'importance relative de 2017, effectuée selon l'approche recommandée dans les normes de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport annuel a été préparé conformément à l'« option de conformité essentielle ». La GRI a passé en revue l'Index du contenu des normes de la GRI, qui peut être téléchargé à partir de notre [site Web](#) (téléchargements).

AUTRES ENGAGEMENTS

Le présent rapport illustre l'engagement d'EDC à l'égard du Pacte mondial des Nations Unies par son adhésion aux Objectifs de développement durable (ODD), un élément central du Cadre stratégique d'ESG d'EDC. Il témoigne également de l'engagement de la Société à agir contre les changements climatiques en définissant **sa propre réponse** aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et en faisant preuve de transparence au sujet de son bilan au chapitre des droits de la personne par la voie de ses **divulgations liées aux droits de la personne**.

VALIDATION LIMITÉE DE LA COMPOSANTE ESG

Chaque année, nous retenons les services d'un vérificateur indépendant pour effectuer un exercice de validation limitée. Pour le présent rapport, cette mission a été confiée au cabinet PwC. Non seulement cet exercice fournit à nos parties prenantes des indications sur la fiabilité des principaux indicateurs quantitatifs utilisés dans le rapport, mais il nous permet aussi de mieux gérer la manière dont nous recueillons les données et mesurons nos réalisations.

Les indicateurs sont choisis en fonction d'un certain nombre de critères, comme la nécessité d'améliorer nos processus de gestion, et selon les domaines d'intérêt pour nos parties prenantes. Cette année, nous avons décidé de valider les indicateurs liés à quatre aspects centraux de nos activités liés à l'ESG :

- le nombre de transactions qui ont fait l'objet de vérifications liées aux droits de la personne;
- notre financement de la lutte aux changements climatiques dans les pays en développement;
- le nombre de transactions et de nouveaux clients qui ont fait l'objet d'un contrôle préalable accru en matière de crimes financiers;
- le nombre équivalent d'emplois canadiens appuyés par la valeur totale des exportations et les investissements facilités par EDC.

Nous avons apposé la mention **✓ VALIDÉ** aux données ayant été validées. La Déclaration de validation se trouve sur notre [site Web](#).

RAPPORT ANNUEL DE FINDEV CANADA

Mandatée par le gouvernement du Canada de créer une institution de financement du développement (IFD), EDC a mis sur pied FinDev Canada, sa filiale en propriété exclusive. Pour plus d'information, veuillez visiter le site findevcanada.ca ou le Rapport annuel 2020 de FinDev Canada qui fait état de ses activités. Ses résultats financiers sont présentés dans la section Revue financière.

RÉTROACTION

Nous aimerions connaître vos impressions sur notre rapport. Faites-nous-en part en écrivant à ExternalComms@edc.ca.

TÉLÉCHARGEMENTS

[Divulgence d'EDC en 2020 liée au climat](#)

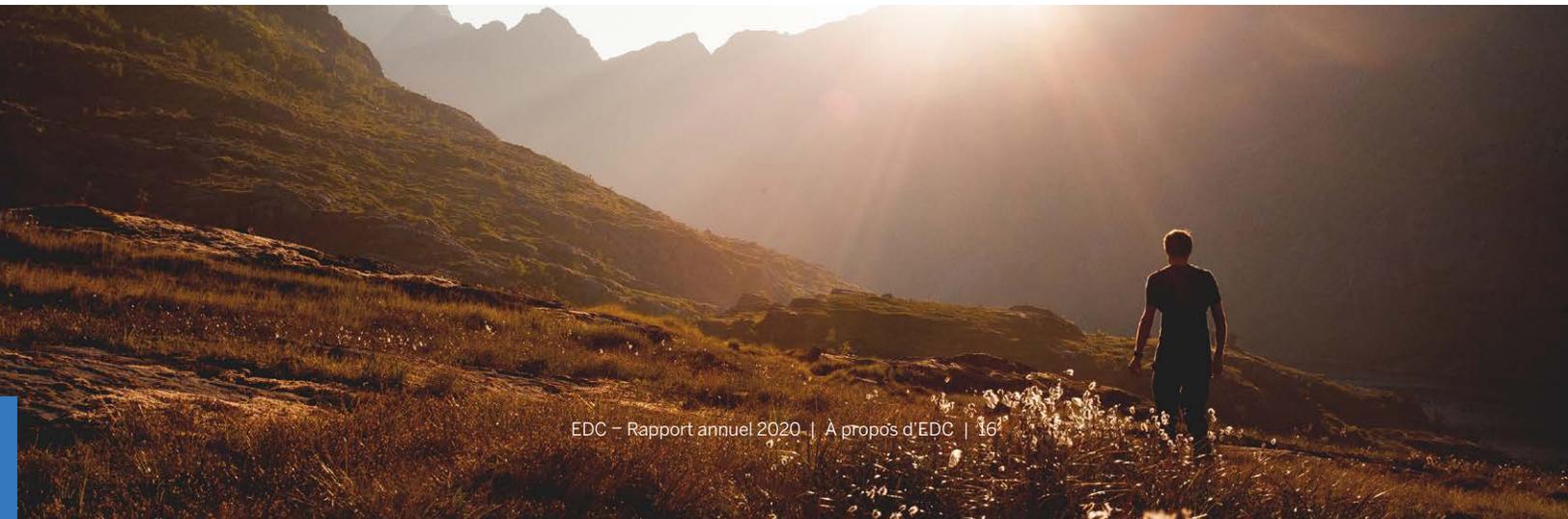
[Divulgence d'EDC en 2020 liée aux droits de la personne](#)

[Accords en matière d'ESG en 2020](#)

[Responsabilités d'ESG en 2020](#)

[Contenu de l'Index de la GRI en 2020](#)

[Déclaration de validité](#)



METTRE LES BOUCHÉES DOUBLES POUR LE CANADA

Dès le début de la pandémie, EDC a travaillé avec ses partenaires fédéraux, notamment la Banque de développement du Canada (BDC) et les institutions financières canadiennes, pour soutenir les entreprises exportatrices et, après la décision du gouvernement du Canada d'élargir temporairement son mandat, les entreprises non exportatrices. EDC a joué un rôle crucial dans le plan d'aide économique et elle est fière de faire partie de l'« Équipe Canada » dont le mandat est d'assurer la survie et le rétablissement des entreprises.

Depuis les premiers jours de la pandémie, EDC s'évertue à agir rapidement et efficacement pour aider le plus grand nombre possible d'entreprises canadiennes, ici et à l'étranger. Elle adaptera ses programmes d'assurance et ses programmes de liquidités le temps de la crise afin de maximiser la portée du soutien offert à la population canadienne.





NOTRE VISION ET NOTRE STRATÉGIE

Même si elle a été grande partie définie par la réponse à la COVID-19, l'année 2020 d'EDC a aussi marqué le lancement d'une nouvelle stratégie et d'une nouvelle vision : aider le Canada à redevenir d'ici 2030 un chef de file sur la scène du commerce international.

Notre stratégie 2030 reprend le flambeau de notre stratégie quinquennale. Celle-ci comportait des objectifs ambitieux visant à développer notre clientèle et notre bénéfice net afin qu'un plus grand nombre d'entreprises canadiennes profitent des avantages de l'exportation. Nos réalisations de ces cinq années sont une source de fierté. Après avoir eu en moyenne 7 500 clients par année au cours de la décennie précédant 2016, nous avons plus que triplé ce nombre en servant 24 000 entreprises en 2020. Cet exploit nous a permis d'asseoir notre réputation au sein du système financier du Canada et de faire connaître EDC auprès de partenaires et d'entreprises de toutes tailles.

Nous savons toutefois que l'avenir nous réserve un monde bien différent, qui devra non seulement se reconstruire après la pandémie, mais aussi s'attaquer aux inégalités sociales mises en évidence et même exacerbées en 2020, relever le défi des changements climatiques et trouver des façons durables de faire des affaires. Il ne sera pas suffisant de simplement reprendre le *cours normal des affaires*.

Nous savons que l'avenir nous réserve un monde bien différent, qui devra non seulement se reconstruire après la pandémie, mais aussi s'attaquer aux inégalités sociales mises en évidence et même exacerbées en 2020.

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC connaît bien les entraves à l'essor commercial du Canada. Malgré le rôle primordial du commerce international dans la prospérité du pays – près des deux tiers de l'économie nationale en dépendent –, la part canadienne des exportations mondiales recule : elle est passée de plus de 4 % en 2000 à 2,3 % en 2018, ce qui représente chaque année un manque à gagner de 150 milliards de dollars pour le Canada.

Notre stratégie 2030 vise précisément à infléchir cette tendance en ayant une réelle incidence sur les entreprises canadiennes et la compétitivité du Canada. Par exemple, notre stratégie a pour vocation d'aider les entreprises à augmenter leurs revenus commerciaux, à diversifier leurs activités, à se doter de modèles d'affaires écologiques et à amener plus d'entreprises inclusives et détenues par des personnes issues de la diversité à se lancer dans l'exportation.

Plan d'EDC pour générer des retombées

2016



7 150
clients servis
Bénéfice net de
1,5 G\$

STRATÉGIE 2016-2020

VISION

Être le chef de file pour ce qui est d'aider les entreprises canadiennes à percer, croître et réussir à l'étranger.

Accent sur « percer » – Encourager plus d'entreprises canadiennes à se lancer à l'international et les outiller pour le faire



Consolidation majeure de notre cadre, de nos politiques et de nos pratiques de gestion des risques

Réduction de l'ancien risque technologique en migrant notre portefeuille de clients de l'assurance crédit vers une nouvelle plateforme et un nouveau portail de souscription



Début de l'offre de produits du savoir en ligne (webinaires, services numériques, rapports, conseils) pour réduire les entraves non financières des PME et des nouveaux exportateurs

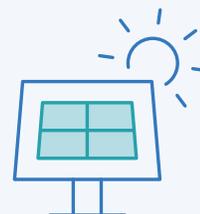


Instauration d'un cadre stratégique ESG et révision de politiques fondamentales régissant notre conduite et nos pratiques de gestion des risques et retombées en lien avec les changements climatiques et les droits de la personne



Promotion active des entreprises canadiennes détenues ou dirigées par des femmes

Renforcement de notre position de premier fournisseur de solutions financières auprès des exportateurs canadiens de technologies propres



PRIORITÉS STRATÉGIQUES



Nous démarquer par nos valeurs



Adapter nos produits et services aux différents segments de clientèle tout en misant sur les moyennes entreprises pour maximiser les retombées sur le commerce canadien



Mettre l'accent sur les secteurs porteurs



Mesurer notre réussite à celle de nos clients et aux retombées sur le Canada

2020

24 305
clients servis

Bénéfice net de
1,62 G\$

Le nombre de clients servis a augmenté de
240 %
de 2016 à 2020



STRATÉGIE 2020-2030

VISION

D'ici 2030, le Canada aura regagné sa position de leader du commerce international, améliorant et consolidant ainsi l'avenir économique de tous les Canadiens.

Accent sur l'**amélioration** de la compétitivité commerciale du Canada et la création d'un avenir meilleur pour la population



NOTRE STRATÉGIE 2030

Un résumé de notre stratégie 2030 se trouve sur notre site Web. En voici trois faits saillants :

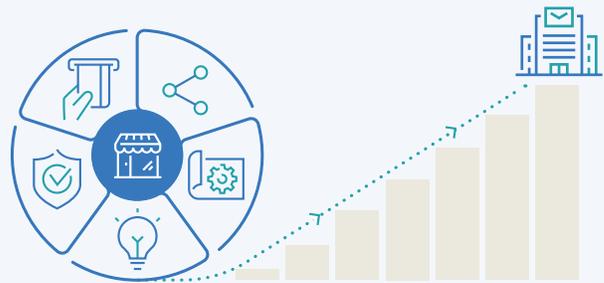
Nous nous concentrerons davantage sur les moyennes entreprises au potentiel élevé tout en continuant à servir les micros, les petites et les grandes entreprises de la façon qui répondra le mieux à leurs besoins. Le segment des moyennes entreprises représente un potentiel inexploité de plus de 7,5 milliards de dollars par année, et son apport aux résultats commerciaux du Canada est considérable.

Ces entreprises ont déjà montré leur potentiel. Elles sont nombreuses à créer des solutions d'avant-garde qui sont prisées aussi bien par les secteurs traditionnels que les domaines d'avenir. Nous voulons donc faire d'une pierre trois coups : accélérer la croissance de ces entreprises de façon à propulser les secteurs au fort potentiel, afin d'améliorer la compétitivité commerciale du Canada. Nous contribuerons ainsi à créer de nouveaux champions mondiaux qui participeront à l'essor du commerce canadien.

Nous voulons développer notre expertise dans les quatre secteurs les plus porteurs à nos yeux : l'agroalimentaire, les technologies propres, la fabrication de pointe et le numérique. Dans la foulée, nous favoriserons les ressources de l'avenir, à savoir les technologies propres et de pointe conçues par le secteur des richesses naturelles du Canada, technologies très recherchées par les entreprises étrangères sur la route de la transition énergétique.

Nous croyons que les bonnes pratiques commerciales peuvent rendre le Canada et le monde meilleurs, et comptons intégrer les principes ESG à toutes nos décisions. Non seulement ces pratiques dicteront notre activité, mais elles feront aussi partie de notre proposition de valeur à nos clients de tous les segments et secteurs. Nous sommes conscients qu'elles sont essentielles à la pérennité d'EDC et à la viabilité économique du Canada à long terme, et donc au centre de toutes nos activités.

Maximiser les retombées en ciblant les moyennes entreprises



Répondre aux occasions de croissance internationales en mobilisant les secteurs prioritaires soutenant la compétitivité commerciale du Canada de demain



Priorités stratégiques



GOOD NATURED PRODUCTS :

Une entreprise d'emballage poursuit sa croissance malgré la COVID-19 avec l'aide d'une banque et d'EDC.

CONTEXTE COMMERCIAL

La crise de la COVID-19 a mis en lumière de nouvelles sources de risques et de débouchés pour les entreprises canadiennes, tout en accentuant des tendances lourdes qui modélaient déjà l'économie mondiale et les résultats commerciaux du Canada avant la pandémie.

TECHNOLOGIE

La pandémie a accéléré l'avènement du numérique et du commerce en ligne, et elle a sans doute changé durablement la face du travail. Certains secteurs, comme la finance, la fabrication, la vente au détail, l'agriculture et l'exploitation minière, étaient déjà à la recherche de solutions numériques pour simplifier et automatiser les processus, et la pandémie a amené de nombreuses entreprises à précipiter ces transformations. La crise a aussi accentué les attentes et les besoins des clients en ce qui a trait aux services bancaires aux entreprises et services d'assurance en ligne.

TRANSFORMATION DU COMMERCE INTERNATIONAL

Avant la pandémie, la production mondiale était en pleine mutation sous l'effet des innovations industrielles, d'une refonte de la réglementation et de l'évolution de la demande du côté des consommateurs. Une nouvelle réalité commerciale se profilait : les pays ne se spécialisaient plus dans des secteurs complets, mais plutôt dans certains segments d'une filière. Ainsi, les marchés émergents ont pris en charge les activités et les services les moins automatisés. On observait aussi une montée en flèche du protectionnisme et un recul de l'encadrement du commerce. Ces développements ont eu des conséquences profondes pour le Canada.

La pandémie a apporté de l'eau au moulin des appels au rapatriement des activités dans le but de maintenir l'approvisionnement, tandis que la poussée en faveur du protectionnisme a continué de remettre en cause les principes du commerce libre, équitable et ouvert. On prévoit qu'après la COVID, l'attention se portera sur les chaînes d'approvisionnement

régionales et les secteurs stratégiques comme les infrastructures essentielles, les médicaments et les appareils médicaux et les technologies de l'information et des communications. Les gouvernements et les entreprises chercheront des moyens de renforcer leur résilience et leur souplesse.

MESURES POUR CONTRER LES EFFETS DE LA PANDÉMIE

La pandémie a donné lieu à une unanimité inhabituelle quant à la nécessité de ne rien ménager pour contrer le ralentissement économique. Beaucoup de pays ont annoncé des mesures budgétaires extraordinaires, et les grandes banques centrales ont assoupli les conditions de liquidité au moyen de baisses des taux d'intérêt et d'autres moyens inhabituels de l'arsenal monétaire.

L'augmentation de la dette publique risque de peser lourd sur les dépenses privées, ce qui pourrait plomber la croissance. L'engagement des autorités monétaires à tout faire pour maintenir le cap a eu des répercussions immédiates et notables sur la valeur des actifs, ce qui fait planer la menace d'une autre correction advenant une perte d'appétit pour le risque.

TENDANCES LIÉES À LA COMPOSANTE ESG

Depuis plusieurs années, on note un intérêt croissant pour les enjeux liés à l'environnement, la société et la gouvernance (ESG) comme les changements climatiques, les droits de la personne et la corruption. Or, la pandémie a mis en lumière le lien intrinsèque entre les gens et leur environnement naturel ainsi que les vulnérabilités et inégalités présentes dans nos systèmes et nos institutions. Alors que le monde se relève de la pandémie, on s'applique de plus en plus à *reconstruire en mieux*, à développer des économies plus vertes, inclusives et durables de même que des sociétés plus résilientes et aptes à relever les défis environnementaux et sociaux. En parallèle, aux quatre coins du globe, on s'attend de plus en plus à une conduite responsable des affaires.



Entrée en vigueur de l'ACEUM

En 2020, au milieu de l'incertitude engendrée par la pandémie, l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) est entré en vigueur le 1^{er} juillet pour remplacer l'ancien Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). L'ACEUM maintient l'accès préférentiel du Canada aux marchés américains et mexicains concernant les biens tout en apportant des nouveautés qui facilitent le transport et allègent les formalités. À l'heure où les entreprises canadiennes de toutes tailles se relèvent de la pandémie, l'ACEUM et les autres accords de libre-échange du Canada leur donnent une excellente occasion d'acquérir un avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux et de diversifier leur clientèle et leur bassin de fournisseurs.

PROGRAMMES NOUVEAUX ET DIGNES DE MENTION

La décision du gouvernement canadien d'élargir notre mandat nous a aussi permis de mettre notre gamme complète d'outils au service des entreprises non exportatrices. Désormais, nous aidons non seulement les entreprises d'ici à conquérir le monde, à diversifier leurs marchés et à augmenter leurs revenus, mais nous mettons aussi à la disposition de toutes les entreprises canadiennes notre expertise en matière de risque, dans l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne. Au fil de la pandémie, EDC a su s'adapter.

Elle l'a fait dans un premier temps en apportant des changements temporaires à nos programmes de financement, de garantie bancaire et d'assurance crédit. Pour aider les entreprises à composer avec les pires contrecoups de la COVID-19, nous avons notamment reporté le calendrier des paiements, augmenté le plafond des prêts, abrégé les délais d'approbation, élevé notre niveau de tolérance au risque et élargi notre soutien sur le marché intérieur.

Parallèlement à notre noyau principal d'activités, nous avons participé à l'élaboration et à la réalisation de deux programmes de l'Équipe Canada : le Programme de crédit aux entreprises (PCE) et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

GARANTIE – PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

En mars, le gouvernement du Canada a lancé le Programme de crédit aux entreprises (PCE), qui est assorti d'une enveloppe généreuse pour pallier les difficultés que rencontrent les entreprises en raison de la pandémie. Dans le cadre de ce programme, EDC et BDC travaillent de concert avec le gouvernement fédéral et les prêteurs privés pour répondre aux besoins pressants de liquidités en majorant le financement accordé aux entreprises canadiennes.

Adaptée pour les PME, la Garantie – PCE d'EDC est une entente de mutualisation du risque établie avec des institutions financières canadiennes pour que celles-ci puissent fournir plus de financement aux entreprises canadiennes touchées par la pandémie. EDC offre une garantie à l'institution financière du client sur la majorité des emprunts contractés au moyen d'une nouvelle marge de crédit opérationnelle ou d'un nouveau prêt à terme. La PCE permet aux entreprises d'accéder à un crédit pouvant atteindre 6,25 millions de dollars qui est garanti à hauteur de 80 % par EDC.



En tout et pour tout, les Garanties – PCE d'EDC couvraient des activités de 850 millions de dollars à la fin de 2020.

Par la suite, nous avons conçu une variante spécialement à l'intention des moyennes et grandes entreprises dont les besoins sont plus importants : la Garantie – PCE d'EDC pour les entreprises du marché intermédiaire couvre les prêts de 12,5 millions à 80 millions de dollars jusqu'à hauteur de 75 %.

Comme BDC offre un programme similaire de cofinancement des entreprises avec d'autres institutions financières, et depuis peu le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT), nous travaillons étroitement avec elle et nos autres partenaires pour nous assurer que les divers programmes répondent adéquatement aux besoins des entreprises.



KAREWAY HOMES :
La PCE vient épauler une entreprise de construction





PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES DU SECTEUR PÉTROGAZIER

Le Canada compte plus de 200 000 emplois dans le secteur de l'énergie, lequel représente 7,5 % du PIB national. Conscients des graves difficultés que connaît le secteur canadien du pétrole et du gaz naturel en raison de la pandémie, des faibles cours du pétrole et de la volatilité du marché, nous avons annoncé, en avril, l'augmentation de notre capacité financière accordée aux PME actives dans l'exploration et la production pétrogazières.

Cette capacité additionnelle vise à ce que les entreprises admissibles disposent des liquidités dont elles ont besoin pour exercer leurs activités et soutenir leurs employés durant la crise.

Notre soutien prend la forme de divers produits de financement et d'assurance, notamment des prêts directs dans le cadre du Programme de prêts sur réserves – PCE, ainsi que des solutions de mutualisation des risques au titre des produits de cautionnement et d'assurance crédit d'EDC.



En travaillant avec les acteurs du secteur pétrogazier, nous facilitons la transition vers un avenir sobre en carbone tout en épaulant nos clients. Conformément aux engagements d'EDC en matière de lutte contre les changements climatiques, nous exigeons d'abord des entreprises financées par le Programme de prêts sur réserves – PCE qu'elles publient un rapport sur leurs pratiques liées aux changements climatiques dans l'année suivant le versement des fonds, ce qui est cohérent avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Au 31 décembre 2020



Sept demandes au titre du Programme de prêts sur réserves – PCE étaient approuvées ou en cours d'examen par EDC. Les prêts directs signés totalisaient 273 millions de dollars.



Notre programme de cautionnement comptait 46 transactions représentant 889 millions de dollars.



Notre programme d'Assurance crédit comptait 46 transactions représentant 113 millions de dollars.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE CONTREPARTIE

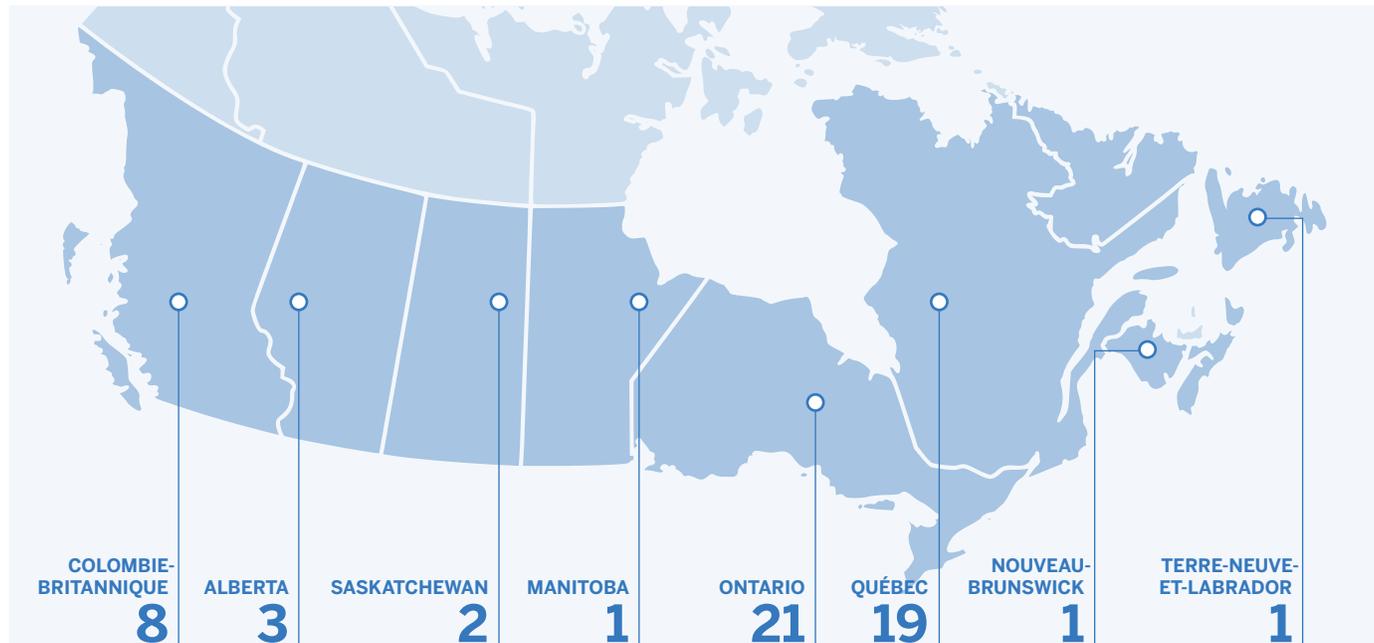
Le Programme d'investissement de contrepartie d'EDC a été conçu pour aider les entreprises canadiennes à exécuter leurs plans de croissance et de mise en marché, à un moment où bon nombre de PME peinaient à obtenir du financement.

Dans le cadre de ce programme, EDC fournit un montant équivalent au capital-risque provenant de sociétés privées, jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, selon les mêmes modalités que ces sociétés. Le programme suit le rythme des affaires (les engagements sont confirmés de 5 à 10 jours ouvrables après la réception d'une demande) et nous a permis de fournir à ce segment l'aide dont il avait tant besoin durant la crise sanitaire.



Contrats signés au titre du Programme d'investissement de contrepartie d'EDC

Au 31 décembre 2020



Au 31 décembre 2020, un total de **56 transactions** avaient été conclues, pour un engagement global de **125 millions de dollars**.



Environ 45 % des fonds provenant des investissements de contrepartie étaient destinés aux **technologies propres** ou à **des entreprises détenues ou dirigées par des femmes**.



COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (CUEC)

Le 9 avril 2020, au terme de 12 jours d'efforts concertés entre EDC et des acteurs des secteurs public et privé, le CUEC a été mis sur pied et offert aux entreprises éprouvées par la pandémie. Le programme prévoit un soutien financé pour les dépenses non reportables comme les salaires, les loyers, les assurances et les services publics, ainsi que l'annulation d'une partie admissible du prêt.

La mise sur pied du CUEC a été rendue possible grâce à la contribution de tous les membres de l'Équipe Canada. Même si plus de 220 institutions financières canadiennes ont accordé des prêts au titre du programme aux entreprises canadiennes, EDC a administré le programme au nom du gouvernement du Canada. De fait, la Société en gère tous les aspects, notamment la conception et les améliorations constantes demandées par le gouvernement en vue d'élargir les critères d'admissibilité. Pour mener à bien ces demandes, EDC doit travailler en étroite collaboration avec des partenaires ainsi que mettre à jour les éléments, outils et ressources mis à la disposition des entreprises intéressées. Ces dernières ont jusqu'au 30 juin 2021 pour présenter une demande au titre du CUEC.



Au 31 décembre 2020, le CUEC avait fourni plus de 38,4 milliards de dollars en liquidités indispensables à plus de 800 000 entreprises par l'intermédiaire de 220 institutions financières.



SOLUTIONS NUMÉRIQUES

L'innovation numérique joue un rôle majeur dans notre réponse aux besoins de nos clients depuis plusieurs années. Le lancement des services du savoir en 2017 a favorisé des investissements dans des plateformes et des solutions essentiellement numériques et conçues pour offrir aux PME canadiennes des solutions rapides, novatrices et facilement accessibles.

Quand la COVID-19 a frappé, nous étions prêts; grâce à nos investissements antérieurs dans des plateformes numériques, nous étions en mesure de réagir rapidement avec un éventail de solutions axées sur le client. Par exemple, nous avons mis en ligne un outil de triage aiguillant les entreprises canadiennes vers les ressources offertes par divers organismes publics – dont EDC – en réponse à la pandémie; cet outil a mené 19 000 utilisateurs uniques la bonne solution. Autre exemple, nous avons lancé notre première application destinée aux commerçants de Shopify, qui peuvent ainsi intégrer directement notre expertise commerciale dans leur boutique pour répondre à des questions sur les droits de douane, les impôts, l'expédition et les exigences réglementaires, entre autres.

Quand il est devenu évident que les entreprises voulaient obtenir plus d'informations sur les moyens de traverser la crise, nous avons reporté tous les webinaires prévus pour 2020 afin de répondre à ce besoin. Les webinaires d'EDC, accessibles en direct et sur demande, ont ainsi permis aux entreprises canadiennes de profiter de précieux conseils de la part d'experts, de chefs d'entreprise et de spécialistes de secteurs et de marchés, le tout gratuitement. La nouvelle série sur le thème de la COVID-19 a traité de sujets aussi divers que l'exploration de l'inconnu, le commerce en ligne et la préparation à la relance économique. La séance d'avril, qui portait sur les mesures de soutien financier et les divers programmes d'aide liés à la pandémie, a battu tous les records d'assistance à nos webinaires, avec quelque 6 600 participants.

En plus des webinaires, nous avons revu nos produits du savoir, accessibles par abonnement à MonEDC, pour aider les entreprises à se familiariser avec la gestion des urgences et à s'adapter à la crise. Par exemple, nous avons bonifié notre Centre aide-export en ligne pour qu'il réponde à des questions de l'heure : comment obtenir du soutien financier, comment profiter de la demande accrue d'équipements de protection individuelle (EPI), comment s'attaquer à de nouveaux marchés malgré l'annulation des salons professionnels, quoi faire avec les risques émergents, et une foule d'autres questions. Nous avons aussi enrichi notre produit Vérif-entreprise pour aider les commerçants à réduire les risques pour leurs acheteurs et les maillons de leur chaîne d'approvisionnement au moyen de rapports sur les antécédents, et lancé un référentiel d'adaptation des activités pour les entreprises désireuses de modifier leurs stratégies de façon non seulement à perdurer, mais aussi à cerner les occasions émergentes de la crise. Enfin, en collaboration avec le Forum pour la formation en commerce international, nous avons ajouté une série de formation allégée pour guider les entreprises dans la négociation de contrats, les questions d'expédition et de logistique et la gestion de flux de trésorerie de plus en plus tendus.

Dans tous les cas, les entreprises canadiennes ont pu profiter de nos webinaires, de nos services numériques et de nos documents et rapports riches en contenu moyennant un compte et un abonnement MonEDC gratuits. En 2020, plus de 22 000 personnes y étaient abonnées, dont 16 000 appartenant à une PME canadienne, ce qui atteste de leur soif de connaissance.



PARTENARIATS ET COLLABORATION

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance des partenariats et de la collaboration avec le secteur financier canadien, les ministères fédéraux et provinciaux, les groupes de parties prenantes, le secteur privé et les entreprises canadiennes pour nous adapter aux défis économiques.

Il faut souligner nos partenariats avec des institutions financières canadiennes, grâce auxquels nous avons pu proposer aux clients de nouveaux produits en un temps record, notamment les garanties du Programme de crédit aux entreprises. Nous avons multiplié et resserré nos relations avec ces institutions, de sorte qu'EDC puisse assumer davantage de risques et aider un plus grand nombre d'entreprises canadiennes.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX

En tant que membre de l'Équipe Canada, EDC a forgé des alliances stratégiques avec des sociétés d'État offrant des services complémentaires aux siens. En voici quelques-unes :



Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada (BDC) prodigue des conseils et du financement aux PME canadiennes. L'alliance que nous avons conclue avec elle permet à chacune de nos deux organisations de mettre à profit l'expertise de l'autre pour mieux épauler les entreprises dans leur parcours de croissance, ce qui a été plus vrai que jamais en 2020 avec le Programme conjoint de crédit aux entreprises.

Service des Délégués Commerciaux



Service des délégués commerciaux

Le Service des délégués commerciaux (SDC) aide les entreprises à vendre leurs produits et services hors du Canada en leur proposant du financement et des programmes de soutien, en leur présentant des occasions d'affaires et en leur faisant

profiter de son réseau de délégués réparti dans 160 villes autour de la planète. Nous collaborons avec le SDC dans la prestation de formation aux entreprises canadiennes et pour l'aiguillage de clients potentiels. En 2020, ce sont 518 entreprises canadiennes que l'équipe du Centre aide-export a dirigées vers le SDC.



Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC) est le plus important prêteur du Canada dans le secteur agroalimentaire. Pour augmenter le soutien aux exportateurs de ce secteur, nous avons fait équipe avec FAC en mettant sur pied notre Programme de garanties d'exportations. En collaboration avec FAC et le SDC, nous avons pu donner à une entreprise winnipegoise le soutien dont elle avait besoin pour se doter d'usines de calibre mondial spécialement adaptées et servant un but bien précis : l'extraction de protéines de pois et de canola de qualité alimentaire pour le secteur mondial des aliments et boissons.

Faits saillants de 2020



233 Partenariats avec 233 banques et coopérative d'épargne et de crédit pour la mise en œuvre du CUEC



142 Collaboration avec 142 institutions financières pour les Garanties – PCE d'EDC, dont plus de 60 nouveaux partenariats



première
Notre toute première transaction du programme Garantie – PCE d'EDC a été conclue avec la Banque des Premières Nations, au Yukon



RÉCIT D'UNE RÉUSSITE

EDC et FAC s'allient pour alimenter la croissance d'une entreprise pionnière du Canada

L'entreprise winnipegoise Merit Functional Foods souhaitait se doter d'installations de premier ordre spécialement adaptées et servant un but bien précis : l'extraction de protéines de pois et de canola de qualité alimentaire pour le secteur mondial des aliments et des boissons.

Flairant le potentiel de l'entreprise, Financement agricole Canada (FAC) – la société d'État fédérale à vocation financière dont la mission est d'aider le secteur agricole – s'est engagée à lui fournir un financement de 25 millions de dollars. Malgré cet appui, il restait un manque à gagner pour financer la construction des installations de Merit.

FAC s'est donc tournée vers EDC. Vu leur mandat complémentaire et similaire – soutenir la croissance et l'essor des entreprises canadiennes –, EDC et FAC collaborent depuis longtemps, que ce soit dans le cadre d'initiatives organisationnelles conjointes ou lors d'entretiens sur le terrain, un peu partout au pays. Dans le cas du projet de Merit, c'est autour d'un café que FAC a sollicité le concours d'EDC.

« Dans la filière agricole, FAC se démarque par son expertise et son réseau de relations », explique Ralf Miner d'EDC, directeur des comptes nationaux à Winnipeg. « Au Manitoba, l'agroalimentaire est un secteur phare; mon homologue de FAC et moi-même sommes souvent appelés à échanger au sujet des entreprises que nous servons et des façons de mettre nos solutions au service de l'autre pour dynamiser la croissance de cette industrie. Quand le projet de Merit a été évoqué autour d'une tasse de café, je savais qu'EDC pouvait s'allier à FAC et changer la donne. »

À l'instar de FAC, EDC a tout de suite décelé le potentiel unique de Merit. Cette société se spécialise en effet dans un créneau inexploité : le Canada excelle dans la production alimentaire, mais il est peu présent dans la transformation, qui est rarement effectuée par des entreprises au pays. Merit allait remédier

à cette lacune grâce à ses nouvelles installations et à une technologie exclusive qui damerait le pion à la concurrence dans le domaine des protéines de remplacement. L'usine de Merit allait ainsi devenir la première au monde à réaliser l'extraction commerciale de protéines de canola destinées à l'alimentation.

Il y avait un autre atout aux yeux d'EDC : l'entreprise évolue dans la sphère des technologies propres. Ses protéines à base de plantes sont un substitut à la viande, dont la production contribue beaucoup aux changements climatiques. En épaulant Merit, EDC prêtait main-forte à deux de ses secteurs prioritaires : les technologies propres et l'agroalimentaire.

Outre le financement de 25 millions de dollars de FAC pour le projet d'usine, Merit a bénéficié du soutien d'EDC sous les formes suivantes :

- Financement de projets de 55 millions de dollars pour la construction des installations.
- Garantie, établie dans le cadre du Programme de garanties d'exportations, de 75 % sur une marge de crédit opérationnelle de 5 millions de dollars fournie par la CIBC (l'une des conditions pour l'obtention du financement de FAC).
- Garantie de facilité de change de 2,5 millions de dollars américains qui protège Merit contre les pertes subies à la suite de fluctuations du taux de change, un volume non négligeable de matériaux de construction des États-Unis devant servir à la construction de son usine.

La question du financement étant réglée, la construction des nouvelles installations de Merit va bon train. À terme, elles permettront à cette entreprise prometteuse des secteurs canadiens de la production alimentaire et des technologies propres de connaître une activité florissante à l'international.

COMMERCE INCLUSIF

Certains segments de la population canadienne – notamment les personnes noires, les personnes autochtones, les personnes de couleur, les membres de la communauté LGBT+ et les femmes – sont confrontés à des défis particuliers dans le monde des affaires. Nous voulons faire en sorte que tous les Canadiens, quels que soient leur genre, leur race, leurs croyances et leurs origines, puissent voir grand, être audacieux et conquérir le monde à chances égales.

Nos stratégies adaptées à ces groupes d'exportateurs visent non pas à leur accorder un traitement de faveur, mais à les mettre sur un pied d'égalité avec les autres groupes et à rendre les services d'EDC plus accessibles et pertinents afin que toutes les entreprises puissent réaliser tout leur potentiel. Alors que nos premiers efforts étaient dirigés vers les femmes, nous avons progressivement élargi notre action aux besoins et aux obstacles d'autres groupes.

Nous comptons aller encore plus loin en 2021 avec la création de l'Équipe du commerce inclusif, qui regroupe les stratégies pour les femmes et les autochtones. Nous chercherons à offrir un soutien plus holistique et intégré aux entreprises moins bien servies et qui sont issues de la diversité.

ENTREPRISES EXPORTATRICES DÉTENUES OU DIRIGÉES PAR DES FEMMES

EDC offre une vaste gamme de services et de programmes aux exportatrices pour les soutenir au fil de leur parcours, notamment à l'étape du démarrage, où dans bien des cas le manque de capital représente un obstacle de taille. Depuis 2018, nous avons servi 1 052 entreprises détenues ou dirigées

par des femmes pour lesquelles nous avons facilité des activités commerciales de 2,8 milliards de dollars.

Ces chiffres ont considérablement augmenté en 2020 grâce à l'élargissement des pouvoirs d'EDC au marché intérieur, aux nouveaux programmes mis sur pied en réponse à la COVID-19 et à la facilité accrue pour les entreprises dirigées et détenues par des femmes de s'identifier comme telles au moment de se tourner vers EDC.

Nous sommes restés en étroite communication avec ce groupe au cours de l'année écoulée par la voie de conférences virtuelles, de webinaires et des mises à jour sur notre site Web **Femmes en commerce**. Notre préoccupation première était de renseigner ces entrepreneures au sujet du soutien financier et des programmes d'aide mis à leur disposition et de nous assurer qu'elles en tirent parti.

Notre Programme d'investissement pour les femmes en commerce a continué de connaître le succès, avec une enveloppe de 100 millions de dollars en capital-investissement de croissance destinée aux entreprises en expansion détenues ou dirigées par des femmes ou aux fonds de capital-risque ayant une femme à leur tête.

Forts de ce soutien, nous avons dépassé nos cibles de 2023 quant au nombre de clients servis et du volume d'affaires facilitées à la fin de 2020. Nous entendons fixer de nouvelles cibles en 2021. Alors que la pandémie sévit toujours et que les femmes en subissent les contrecoups sociaux et économiques de façon disproportionnée, nous savons que notre soutien est plus important que jamais.

Faits saillants de 2020



16 % des fonds du Programme d'investissement de contrepartie ont été alloués à des entreprises dirigées ou détenues par des femmes (27 % des transactions)



17 % des Garanties – PCE d'EDC ont été signées pour des entreprises détenues ou dirigées par des femmes



43 M\$ Des 100 millions de l'enveloppe d'investissement auprès des femmes en commerce, quelque 43 millions de dollars ont été alloués à des entreprises dirigées ou détenues par des femmes ou encore des fonds de capital-risque dirigés par des femmes

EXPORTATEURS AUTOCHTONES

Après avoir nommé un responsable national pour les exportateurs autochtones en 2019, nous avons lancé en 2020 une stratégie pour établir des partenariats durables avec les communautés autochtones du Canada et catalyser la réussite des entreprises autochtones sur la scène internationale.

Les entreprises détenues par des autochtones (Premières Nations, Métis ou Inuits) contribuent annuellement à hauteur de plus de 30 milliards de dollars à l'économie canadienne, et ce, malgré les obstacles particuliers qui entravent leur essor et dont plusieurs découlent d'iniquités institutionnelles et systémiques. L'un de ces obstacles réside dans l'insuffisance des fonds de roulement; or EDC est en mesure de les aider sur ce plan, directement ou par l'intermédiaire des institutions financières et organes gouvernementaux partenaires. Notons également que la plupart des entreprises autochtones disent manquer d'information sur l'accès au commerce, lacune que nos services du savoir sont en mesure de combler.

En 2020, notre grande priorité était de favoriser des relations avec les acteurs du milieu des affaires autochtone, comme les associations commerciales autochtones les agences gouvernementales, les conseils de bande et les institutions financières, de leur présenter EDC et d'établir des partenariats. Nous avons ainsi pu nouer des liens avec quatre grandes organisations autochtones du milieu des affaires :

- le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), qui crée des ponts entre les gens et les entreprises autochtones et non autochtones;
- l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF), un réseau de 58 institutions financières autochtones;
- l'Association touristique autochtone du Canada;
- le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (Cando), une organisation autochtone nationale œuvrant pour le développement économique.

Grâce à ces partenariats, de nombreuses entreprises autochtones ont eu accès aux solutions financières et du savoir d'EDC. Nous avons également participé à des conférences virtuelles et à des webinaires organisés par chacune de ces organisations.

Notons en outre, comme activités à fortes retombées, une série de trois **billets de blogue** sur le site edc.ca qui visait à accroître la connaissance et la compréhension du dynamisme de la communauté d'affaires autochtone, ainsi que trois webinaires sur les programmes d'aide aux entreprises autochtones offerts par EDC et le gouvernement en réponse à la COVID-19. Nous avons salué la première transaction du programme de Garanties – PCE conclue avec la Banque des Premières Nations, au Yukon.



Entreprises autochtones

- 56 000 entreprises détenues par des Autochtones
- Plus de 30 milliards de dollars de contribution des entreprises autochtones à l'économie canadienne
- 1,4 % des PME canadiennes sont détenues majoritairement par des Autochtones
- 60 % des entrepreneures autochtones utilisent leurs économies personnelles comme principale source de financement pour se lancer en affaires, comparativement à 52 % pour les hommes
- 91 % des entreprises autochtones ont souffert de la COVID-19 d'une façon ou d'une autre
- Les entreprises autochtones détenues par des femmes sont plus susceptibles d'avoir subi des contrecoups « très négatifs » de la COVID-19 et connu une baisse de revenu disproportionnée

Faits saillants de 2020



77

entreprises autochtones servies



119,3 M\$

en activités commerciales facilitées



25

transactions de Garanties – PCE, représentant 3,2 % des transactions du programme et 28 millions de dollars, ont été conclues avec des entreprises autochtones





Diversité des fournisseurs

Les programmes de diversité des fournisseurs peuvent être porteurs de croissance pour les entreprises de la diversité, car ils encouragent les acheteurs à chercher activement des fournisseurs issus de cette communauté du monde des affaires.

En 2020, en vue de créer son propre programme de diversité des fournisseurs, EDC est devenue membre institutionnel de Women Business Enterprises Canada (WBE Canada), de WEConnect International, de la Chambre de commerce LGBT+ du Canada et du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), organisations de certification de la diversité des entreprises. Concrètement, EDC pourra donc s'adresser à eux pour connaître des entreprises issues de la diversité afin de combler des besoins en approvisionnement.

ENTREPRISES LGBT+

Misant sur notre partenariat avec la Chambre de commerce LGBT+ du Canada, le seul organisme au pays habilité à certifier qu'une entreprise est une entreprise LGBT+, nous continuons de nous familiariser avec les défis auxquels fait face cette communauté et entendons éliminer les obstacles et renforcer notre soutien à ce milieu d'affaires important.

Si la pandémie a limité les activités en 2020, EDC a tout de même présenté les premières perspectives économiques du Sommet mondial des affaires et Forum sur la diversité des fournisseurs de cette Chambre de commerce, laquelle réunissait pendant une semaine 800 participants provenant de plus de 27 pays, et a participé à son gala noir et blanc virtuel.

Nos stratégies adaptées à ces groupes d'exportateurs visent non pas à leur accorder un traitement de faveur, mais à les mettre sur un pied d'égalité avec les autres groupes et à rendre les services d'EDC plus accessibles et pertinents afin que toutes les entreprises puissent atteindre tout leur potentiel.



FAVORISER L'ENVOL À L'INTERNATIONAL

Par la voie de son Programme de jumelage d'affaires, EDC mobilise son réseau et ses relations à l'international afin de créer des débouchés pour les entreprises canadiennes capables de répondre aux besoins ou de résoudre les problèmes opérationnels d'acheteurs étrangers. Ce faisant, nous aidons les entreprises canadiennes à entrer en contact avec les décideurs et à apprivoiser la complexité des multinationales plus rapidement que si elles devaient se débrouiller seules.

Si nos activités de mises en relation se déroulent normalement en personne, la pandémie nous a forcés à revoir la formule. Nous avons de ce fait pu découvrir de nouvelles façons de nous rendre utiles aux entreprises canadiennes.

C'est ainsi que notre Programme de jumelage d'affaires est intégralement passé en mode virtuel, les rencontres entre représentants d'entreprises canadiennes et d'acheteurs étrangers cédant la place à des présentations derrière un écran. Nous avons organisé des séances de questions-réponses et des webinaires en direct, lors desquels des acheteurs étrangers présentaient leur entreprise, les défis et les pratiques d'approvisionnement ainsi que les occasions d'affaires à des groupes de fournisseurs canadiens potentiels. Par exemple, notre série en quatre parties sur le marché turc comprenait un aperçu du marché, puis des exposés par trois entreprises turques ouvertes à s'approvisionner auprès d'entreprises canadiennes.

Quant à notre toute nouvelle série de webinaires transsectoriels, elle a été une tribune pour des entreprises de technologie canadiennes de premier ordre dont l'offre transcende la division verticale traditionnelle des secteurs. Le premier événement mettait en vedette trois entreprises développant des technologies de maintenance prédictive, qui ont chacune traité d'un sujet précis pour ensuite répondre aux questions. En tout, 16 entreprises étrangères ont assisté à au moins une des présentations.

Dans la même veine, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur les équipements de protection individuelle (EPI), ayant pour mandat d'entamer des discussions entre les clients du Financement et jumelage d'affaires (entreprises étrangères choisies à qui nous avons accordé un engagement de financement non contraignant en échange de l'engagement de rencontrer des fournisseurs canadiens) et des exportateurs canadiens. À l'heure où de nombreuses entreprises d'ici se réinventent pour fabriquer et vendre des EPI, nous avons cru judicieux de promouvoir leurs innovations auprès de grandes entreprises à la recherche de technologies de prévention ou de détection de la COVID-19 (barrières de protection, logiciels de suivi de la température des employés, solution de désinfection ou de soins à distance).

TRACER LA VOIE DU SUCCÈS

Grâce à de bonnes pratiques de gestion des risques et à des capacités numériques de pointe, nous avons pu répondre avec aplomb et flexibilité aux besoins des entreprises canadiennes en 2020, des atouts qui nous seront tout aussi essentiels pour notre Stratégie 2030.

GESTION DES RISQUES

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC s'affirme comme un expert du risque international. C'est ainsi que nous pouvons aider les entreprises canadiennes à conquérir le monde. Dans un contexte politique et économique en mutation, nos activités internationales nous exposent à un large éventail de risques : financiers, opérationnels, stratégiques et liés à la composante ESG. Tout en saisissant les occasions d'affaires, nous devons faire preuve de vigilance et tâcher de reconnaître, de prévoir et de gérer prudemment les risques, le tout pour protéger la Société, sa réputation et les exportateurs canadiens qu'elle sert.

En 2015, nous avons entamé une transformation majeure de la gestion du risque d'entreprise; nous continuons aujourd'hui à consolider nos politiques et pratiques et à les intégrer dans toutes nos activités. À EDC, cette dimension ne se résume pas à prendre plus ou moins de risques : elle vise à créer un système de gouvernance qui nous permet d'encadrer les risques que nous avons choisis d'assumer. Il s'agit notamment d'amener chacun au sein de l'entreprise à prendre conscience de l'existence et de la nature des risques, puis à faire preuve de prévoyance.

Les employés ont un rôle à jouer dans la détermination et l'atténuation des risques. Chacun, ayant tous au moins un objectif lié à la gestion des risques dans leur plan de rendement annuel. Les résultats du Sondage éclair 2020 étaient d'ailleurs très satisfaisants : 85 % des employés indiquaient comprendre les pratiques de gestion des risques de la Société et en quoi elles les concernaient, soit 10 % de plus qu'en 2019.

Ce progrès était nécessaire pour que nous puissions remplir notre mandat élargi et soulager financièrement les entreprises canadiennes durant la pandémie de COVID-19. Nous avons, par exemple, su rédiger rapidement un Énoncé en matière d'appétit pour le risque en temps de crise, en complément de notre Énoncé en matière d'appétit pour le risque, qui précisait les risques additionnels que nous étions prêts – ou non – à prendre pour servir davantage d'entreprises canadiennes.

PRINCIPAUX RISQUES

Parmi les piliers de nos pratiques de gestion des risques d'entreprise figure l'évaluation annuelle des principaux risques. En 2020, nous avons effectué un processus itératif avec l'Équipe de la haute direction pour déterminer, puis noter les risques d'entreprise les plus préoccupants sur les plans des finances, de la réputation, des activités, de la conformité et de l'actionnaire, compte tenu de la probabilité de leur réalisation. Au haut de la liste se trouvent les risques liés à la sécurité de l'information, à la protection des renseignements personnels et aux crimes financiers; un plan d'atténuation a été élaboré pour chacun, et le Conseil est mis au fait des progrès chaque trimestre.

RISQUES NON LIÉS AU CRÉDIT

Les risques non financiers (droits de la personne, climat, empreinte environnementale et gouvernance, entre autres) peuvent compromettre la viabilité et la réputation d'une société, la qualité de ses relations de même que le bien-être et l'intégrité des personnes et des populations. À titre d'organisme de crédit à l'exportation, EDC se doit donc d'intégrer systématiquement les pratiques exemplaires pour bien gérer ces risques au sein des entreprises qu'elle soutient. Voir les sections *Intégrité commerciale* (page 50) et *Environnement et personnes* (page 51) pour savoir comment nous y parvenons.



Pour en savoir plus sur l'approche de gestion des risques d'EDC, consulter le Rapport de gestion à la page 109.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Les outils et les technologies numériques ont joué un rôle capital : ils ont permis aux gens de demeurer en contact, aux entreprises de se maintenir à flot et à la société de continuer ses activités malgré la pandémie de COVID-19. Bon nombre des changements ainsi opérés auront un impact bien au-delà de la crise actuelle.

Grâce à ses investissements dans des plateformes et technologies numériques, EDC était en bonne posture pour saisir la balle au bond : elle a lancé de nouveaux programmes d'aide aux entreprises canadiennes malmenées par la COVID-19 et fait passer l'ensemble de son effectif en mode télétravail.

Toutefois, il faut aller encore plus loin. Les attentes des clients évoluent rapidement, et nous devons adapter nos capacités numériques en conséquence. C'est une voie sur laquelle nous nous sommes engagés en 2020, en évaluant les faiblesses

technologiques qui diminuaient notre efficacité opérationnelle tout en définissant une feuille de route quinquennale de transformation numérique pour réaliser notre Stratégie 2030. Cette approche nous a permis, en 2020, de commencer à travailler à la réalisation de grandes priorités, telles que le remplacement des systèmes archaïques, l'augmentation de la capacité de l'infrastructure pour faciliter le travail à la maison, favoriser l'agilité au sein de nos équipes et renforcer la cybersécurité, et ce, en nous donnant du temps pour bâtir notre future architecture sur les couches de données et d'applications.

Notre feuille de route numérique comprend une meilleure orientation-client, un accès facile et instantané aux données pour accélérer et consolider la prise de décisions, davantage de produits reposant sur le numérique et de meilleures capacités d'échange de données avec nos partenaires.

Comme nos employés travaillent de la maison en raison de la pandémie, nous avons voulu renforcer la sécurité de nos systèmes et de nos données :

- Formation et information plus ciblées destinées au Conseil et de l'Équipe de la haute direction.
- Infolettre hebdomadaire sur le sujet à l'intention des leaders et conseils en matière de cybersécurité à tous les employés.
- Amélioration de la technologie et de l'infrastructure pour renforcer la sécurité des courriels d'EDC sur les appareils mobiles (de la Société ou autres).
- Élaboration de processus de gestion des renseignements confidentiels en dehors des bureaux d'EDC, y compris des documents à déchiqueter.
- Sensibilisation accrue des leaders aux obligations d'EDC découlant des lois sur la protection des renseignements personnels.



PRENDRE FAIT ET CAUSE POUR LES GENS ET LA PLANÈTE

Nous croyons que l'adoption de saines pratiques dans le monde des affaires et du commerce international peut rendre le Canada et le monde meilleurs. Cependant, il faudra plus que des vœux pieux ou un retour à la *normalité* pour faire bouger les choses relativement aux nombreux enjeux sociaux et environnementaux fortement ancrés dans la société.

C'est pourquoi EDC place les pratiques et principes de bonne gestion de la composante ESG au cœur de ses décisions. Non seulement ils dicteront notre façon d'exercer nos activités, mais ils feront partie de notre proposition de valeur aux entreprises de tous les segments et secteurs que nous soutenons. Nous savons que l'intégration de bonnes pratiques en la matière est cruciale pour la pérennité de notre organisation, pour la capacité concurrentielle et la réussite à long terme des entreprises canadiennes et pour la prospérité de notre pays.



VISION ET CADRE ESG

Le mandat d'EDC – soutenir et développer le commerce extérieur du Canada – nous donne une occasion privilégiée de favoriser des avancées dans ce domaine et de catalyser le changement, ici au Canada et aux quatre coins du globe.

Si nous avons longtemps appréhendé la composante ESG d'un point de vue de réduction du risque – avec des procédures rigoureuses de détection, d'évaluation et de gestion des risques environnementaux, sociaux et liés aux crimes financiers présentés par les clients –, nous tâchons d'être en phase avec le monde qui nous entoure. Nous savons que la prospérité, pour nous comme pour nos clients, est intimement liée au besoin de plus en plus impérieux d'intégrer pleinement ces aspects à nos activités et à notre culture. Au-delà de la gestion du risque, il nous faut être davantage sensibles à ces questions pour pouvoir aider nos clients à mettre en place de bonnes pratiques en la matière, le marché international y accordant de plus en plus d'importance.

Depuis 2018, notre travail est guidé par notre cadre stratégique lié à la composante ESG. Celui-ci est formé de quatre piliers (« intégrité des entreprises », « environnement et personnes », « notre lieu de travail » et « nos collectivités »), qui sont associés à des priorités et à des indicateurs de rendement clés. Nous avons également intégré les six objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies les plus pertinents pour nos activités, soit les sphères où notre action est la plus percutante.

Alors que nous entamons la Stratégie 2030, avec une nouvelle vision globale et de nouvelles priorités stratégiques, notre vision et notre cadre d'ESG évolueront en parallèle. Nous voulons devenir un chef de file de la conduite responsable des affaires en adoptant les meilleures pratiques qui soient dans le secteur financier. Par exemple, nous développerons des produits du savoir, trouverons des moyens d'offrir un soutien technique spécialisé aux entreprises et passerons en revue la composition de notre portefeuille pour donner préséance aux exportateurs souscrivant aux principes de gestion des risques liés à au volet ESG.

De la RDE aux principes ESG

À l'instar de nombreuses organisations, EDC a revu son approche de la durabilité au fil du temps. Voilà plus de vingt ans que nous avons défini nos premières pratiques internes de gestion des risques non liés au crédit, adoptant le terme *responsabilité et durabilité des entreprises*. Cette structure portait le germe de notre Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, notre approche en matière de conformité, l'engagement communautaire et du personnel ainsi que la gestion du risque de réputation.

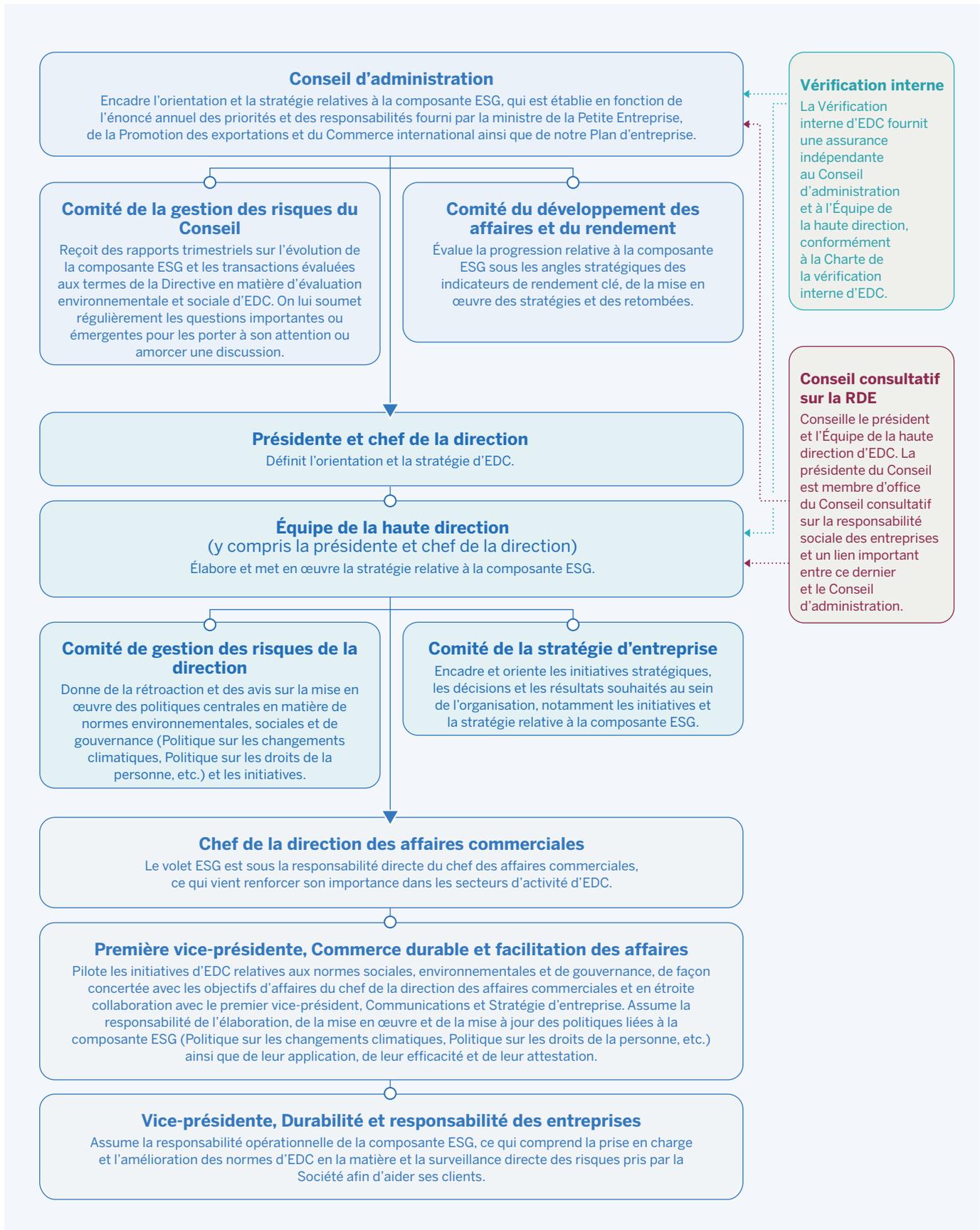
Aujourd'hui, alors que nous accélérons la cadence en cherchant à donner l'exemple, nous réorganisons nos pratiques de responsabilité des entreprises selon une perspective privilégiant l'environnement, la société et la gouvernance (ESG). Si le sigle RDE apparaît encore dans certains titres et noms de comités, EDC le remplacera peu à peu par celui d'ESG, qui illustre mieux la portée de nos pratiques. Toute la terminologie aura été uniformisée d'ici un an.

Conforme à l'évolution des pratiques du secteur, ce changement est à l'image de notre nouvelle approche : la RDE, auparavant considérée un atout intéressant, cède la place à la composante ESG, qui forme les piliers de notre stratégie, de notre culture et de notre durabilité. Nous démontrons maintenant comment ces piliers, dont les principes et pratiques sont ancrés dans toute l'organisation, soutiennent notre Stratégie d'entreprise.

Cadre ESG



Gouvernance de la composante ESG



ESG : ENGAGEMENTS DU CONSEIL

En 2020, les thèmes liés à composante ESG figuraient régulièrement à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration et de ses comités. Citons à cet égard :

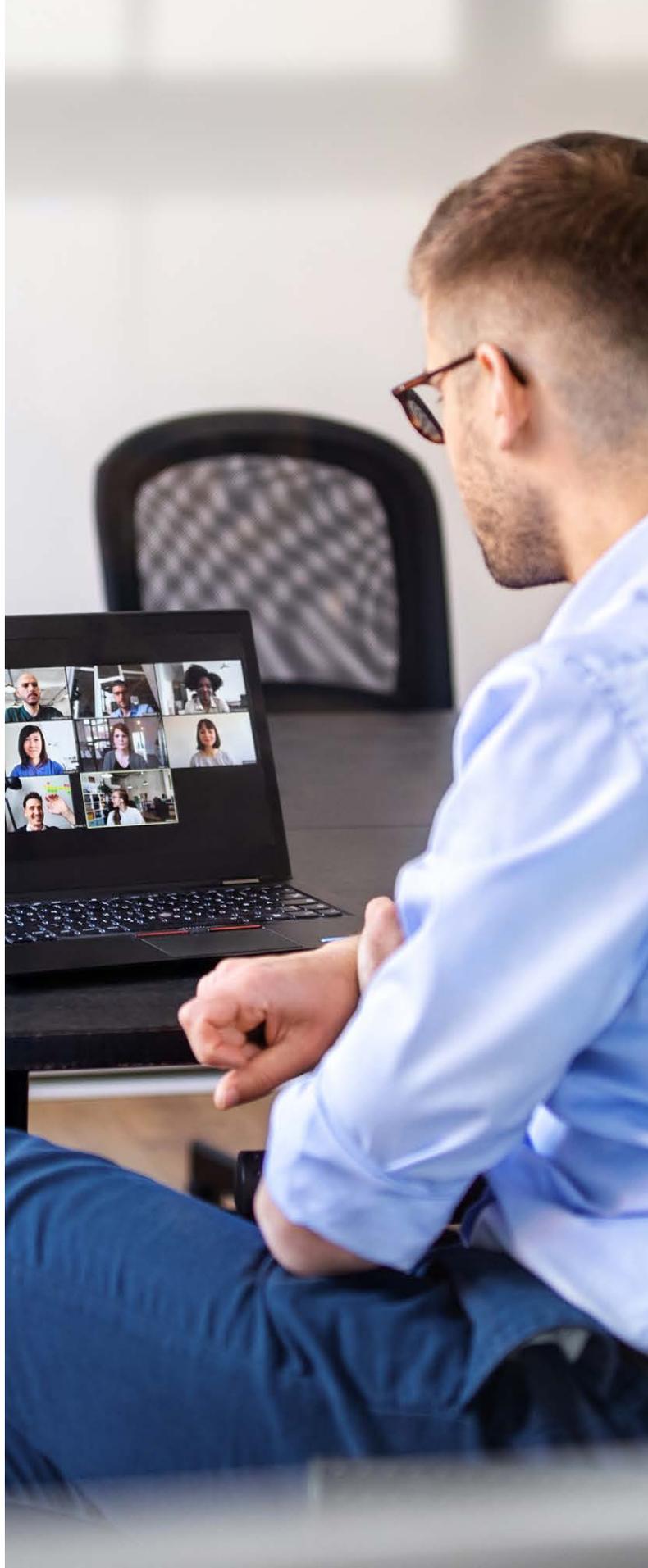
- la nouvelle Stratégie d'entreprise à long terme d'EDC et le leadership d'EDC en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernance, maintenant une priorité stratégique;
- l'arrimage de l'approche d'EDC aux orientations du gouvernement du Canada;
- les initiatives visant les entreprises canadiennes insuffisamment soutenues, telles que celles dirigées par des femmes ou des Autochtones;
- l'évolution et la mise en œuvre de la stratégie d'EDC en matière d'inclusion, de diversité et d'équité;
- la supervision de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur la transparence et la divulgation.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont à l'ordre du jour du Comité de la gestion des risques du Conseil depuis de nombreuses années. De fait, celui-ci supervise le Cadre de gestion des risques d'entreprise d'EDC, qui comprend le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux. Il évalue régulièrement le respect de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et reçoit un compte rendu trimestriel de la mise en œuvre du cadre de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, lequel inclut la Politique sur les changements climatiques et la Politique sur les droits de la personne. En 2020, le Comité s'est penché sur :

- les comptes rendus trimestriels de la mise en œuvre de la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale;
- les évaluations et les développements relatifs aux principes sociaux, environnementaux et de gouvernance touchant les transactions et les clients stratégiques, notamment en ce qui a trait aux préoccupations soulevées par les organisations de la société civile;
- les premières explorations d'EDC pour l'intégration d'une dimension climatique aux simulations de crise et à la gestion du portefeuille.

Depuis 2020, les questions d'ESG figurent systématiquement à l'ordre du jour du Comité du développement des affaires et des résultats d'affaires du Conseil. Ce comité évalue les progrès en la matière sous les angles stratégiques des indicateurs de rendement clé, de la mise en œuvre des stratégies et des retombées. En 2020, il s'est penché sur :

- les progrès d'EDC quant à sa cible d'intensité carbone, définie dans la Politique sur les changements climatiques;
- l'élaboration d'indicateurs de rendement clé et de tableaux de bord relatifs à la composante ESG;
- les conclusions et les apprentissages du Conseil consultatif sur la RDE;
- la mobilisation des parties prenantes et les conclusions de notre panel d'organisations de la société civile.



INCLUSION, DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ

En 2020, le monde a été secoué par une crise sanitaire aux proportions mondiales, mais aussi par le décès de George Floyd, de Breonna Taylor et de tant d'autres. Ces événements tragiques ont éveillé les consciences à l'inégalité et au racisme systémique qui sévissent dans notre société, des problématiques qui appellent à un changement profond.

Ces événements ont rendu plus pressants les efforts d'EDC en matière d'inclusion, de diversité et d'équité; ils nous ont poussés à examiner nos valeurs, nos pratiques et nos processus afin de que tous les employés – personnes noires, autochtones, de couleur ainsi que personnes aux genres et aux aptitudes variés – se sentent inclus, en sécurité et traités avec respect et dignité.

Nous avons engagé notre tout premier chef de la diversité, dont le mandat est d'orienter et de guider l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'inclusion, de diversité et d'équité. Il a tenu les rênes d'un rigoureux processus d'analyse et de réflexion qui nous a aidés à mieux comprendre nos préjugés inconscients, les paradigmes bien établis au sein de la Société et ce qui devait changer.

Les leaders d'EDC ont assumé un rôle actif par des rencontres virtuelles sur le racisme et les préjugés en milieu de travail, le bulletin *La gestion inclusive* et des évaluations individuelles de leurs compétences interculturelles visant à mesurer et à renforcer leur sensibilité.

Pour améliorer l'expérience de nos employés, nous avons demandé à des consultants de mener des discussions confidentielles avec des groupes d'employés. Ces derniers étaient invités à parler de leur vécu et à faire part de leurs préoccupations liées à la lutte contre le racisme et à l'inclusion au travail.

Notre Stratégie en matière d'inclusion, de diversité et d'équité, qui a depuis été approuvée par le Conseil et sera mise en œuvre à compter de 2021, compte trois grands axes :

- Qui nous sommes – nos valeurs et nos comportements, notamment pour l'embauche et les promotions.
- Le lieu de travail que nous nous donnons – améliorer la compréhension des enjeux par la formation, l'information et le dialogue.
- Nos activités, miroir de ce que nous sommes – par la cohésion entre nos priorités et nos partenariats externes.



BLACKNORTH

Nous avons signé l'engagement des dirigeants d'entreprise, témoignant de notre appui à l'initiative BlackNorth, et nous sommes engagés à combattre le racisme systémique à l'endroit des Noirs et à leur donner une plus grande place au Conseil d'administration et à la haute direction.

Notre parcours

Pour mieux illustrer notre cheminement, nous avons ajouté l'équité à nos objectifs d'inclusion et de diversité.



INCLUSION

Promouvoir et adopter **les comportements** contribuant à l'épanouissement d'une culture accueillant les différences.



DIVERSITÉ

Créer **un milieu** accueillant les personnes de tous horizons qui est réceptif à de nouvelles façons de faire et perspectives.



ÉQUITÉ

Se faire **un devoir** de promouvoir également les personnes et les points de vue.

1. Les actions prises

2. Les résultats escomptés

3. La pérennité de nos activités



Cibles de représentation⁽¹⁾

Comme l'exige la réglementation fédérale, EDC mesure régulièrement la représentation de quatre groupes au sein de son effectif : les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. Notre objectif est d'avoir, pour ces quatre groupes, un effectif représentatif de leur proportion dans la population active.

Entre la fin de 2014 et la fin de 2020, le pourcentage d'employé d'EDC disant appartenir à une minorité visible est passé de 13,8 % à 30 %. Nous avons aussi fixé des cibles annuelles pour les femmes aux postes de direction, dont ceux des secteurs d'activité, pour les minorités visibles aux postes de direction et pour les Autochtones aux postes professionnels. Les cibles pour 2020 à 2023, mises à jour en 2019, sont basées sur les données sur la disponibilité au sein de la population active de 2018.

Au premier trimestre de 2021, nous avons remanié notre enquête d'auto-identification pour mieux saisir la composition de notre effectif et définir des cibles plus ambitieuses. Nous avons déjà dépassé notre cible de 2023 pour la représentation des femmes, et les données plus complètes recueillies lors de l'enquête nous aideront à fixer de nouvelles cibles et à accélérer nos progrès.

COMPOSITION DE L'EFFECTIF

Groupes	Représentation en 2020 ⁽²⁾	Cible			
		2020	2021	2022	2023
Femmes	53 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Minorités visibles	30 %	20,5 %	21 %	21,5 %	22 %
Autochtones	3 %	1,55 %	1,6 %	1,65 %	1,7 %
Personnes handicapées	7 %	3,2 %	3,5 %	3,7 %	3,9 %
Postes de direction occupés par des femmes	53 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Postes de direction occupés par des personnes issues de minorités visibles	16 %	12,5 %	13 %	13,5 %	14 %
Autochtones aux postes professionnels	2 %	1,4 %	1,45 %	1,5 %	1,55 %

⁽¹⁾ Les données sont exprimées en fonction du taux de participation de 73 % de l'effectif à l'enquête d'auto-identification. Ce taux est, pour l'heure, l'approche privilégiée pour établir les données de référence. EDC s'emploiera à améliorer le taux de participation lors des prochaines enquêtes.

⁽²⁾ Ces cibles sont à l'étude. Les nouvelles cibles s'appuieront sur les données actualisées de l'enquête d'auto-identification.

Les données sur trois ans se trouvent à la [page 14](#).

NOTRE LIEU DE TRAVAIL

Le succès d'EDC repose sur le travail de ses employés passionnés et chevronnés. Nous cherchons toujours à engager les meilleurs talents, des personnes motivées à aider les entreprises canadiennes à briller sur la scène internationale et à laisser une empreinte positive sur les gens et les communautés que nous servons. Nous voulons tout faire pour aider nos employés à s'épanouir.

L'arrivée de la COVID-19, chamboulant l'économie et le milieu des affaires du jour au lendemain, n'a pas épargné les conditions de travail de nos employés. D'entrée de jeu, la direction a établi le principe qui devait encadrer sa réponse interne : les employés d'abord. En effet, nous savions qu'il était impossible de répondre aux besoins de nos clients sans veiller – d'abord et avant tout – à la santé et à la sécurité de nos employés.

Tous les employés d'EDC ont commencé à travailler à distance, à temps plein, le 15 mars 2020. Dans les semaines et les mois qui ont suivi, nous avons adapté de nombreux programmes pour les aider à s'habituer à leur nouvelle réalité et à atténuer les conséquences de la pandémie sur leur famille. Nous avons entre autres élargi notre programme de congés spéciaux pour les parents qui devaient jongler avec l'école à la maison et ajouté un service de soins de santé virtuels pour éviter aux employés d'avoir à se rendre en clinique. De plus, nous avons voulu donner un coup de main aux personnes pour qui la situation occasionnait du stress en augmentant la fréquence des communications sur la santé et le bien-être.

Nous avons aussi lancé, sans lien avec la COVID-19, un programme d'avantages sociaux flexible prenant acte du fait que notre effectif était de plus en plus diversifié et avait donc des besoins variables. En vigueur depuis 2021, ce programme laisse les employés choisir les avantages sociaux qui ont le plus de valeur pour eux et leur famille.

De plus, pour nous assurer que l'expérience de nos employés est exceptionnelle, nous menons régulièrement un sondage sur l'engagement. En 2019, nous avons remplacé notre sondage biennal par le sondage éclair trimestriel pour recueillir des commentaires plus ciblés et à jour auprès des employés. Depuis le deuxième trimestre de 2020, nous posons des questions sur les besoins des employés au vu de la pandémie afin de pouvoir faire les adaptations nécessaires. Également, au plus chaud des manifestations liées au mouvement *La vie des Noirs compte*, au printemps, nous avons ajouté des questions sur l'inclusion, la diversité et l'équité à EDC. À plusieurs égards, l'engagement du personnel a augmenté depuis le début de la pandémie.

Étant donné la nature unique du mandat d'EDC, la formation et le perfectionnement se font en grande partie au jour le jour. Il n'en demeure pas moins que nous investissons dans des programmes structurés pour favoriser l'épanouissement de nos employés. Le perfectionnement en leadership a d'ailleurs été un sujet d'importance. Comme tout le personnel travaille à distance, nous avons lancé en 2020 la série *La gestion à distance* afin d'assurer un contact régulier avec les leaders. Outre les sujets liés à la Stratégie 2030 et le plan de retour au bureau, nous donnons aux leaders des outils et des ressources pratiques pour les aider à encadrer leurs équipes en ces temps inhabituels.

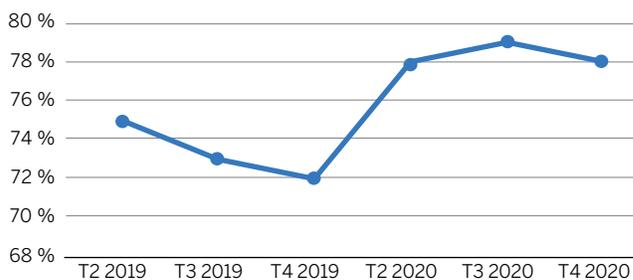
À l'heure où nous lançons notre Stratégie d'entreprise 2030, notre stratégie relative au talent sera amenée à évoluer. Nous voulons ainsi veiller à ce que les employés soient outillés et pour la soutenir et motiver à le faire. Les grandes priorités pour 2021 se situent au niveau de la gestion d'équipes à distance et de la santé et du bien-être des employés, de l'inclusion, de la diversité et de l'équité, et de l'aménagement d'une culture de confiance et d'agilité favorisant la prise de décisions rapides.

RÉSULTATS DU SONDAGE ÉCLAIR

Amélioration marquée des résultats du Sondage éclair entre 2019 et 2020

Résultats du Sondage éclair

Moyenne pour les 12 questions standard



AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2020 :

- 87 % des employés recommanderaient EDC comme un employeur de choix.
- 93 % recommanderaient leur supérieur immédiat à leurs collègues.
- La réponse moyenne pour les 12 questions habituelles sur l'engagement est de 78 %.
- Les occasions d'améliorations concernent les obstacles à la productivité (outils de collaboration, problèmes de connexion, etc.) ainsi que la gestion des capacités et le manque de ressources pour faire face à l'augmentation de la charge de travail.



Merci d'être là pour nous en ces temps difficiles. EDC est pour moi comme une deuxième famille.

– Commentaire anonyme



Réponse interne à la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a non seulement changé nos façons de travailler, mais aussi la nature de notre travail. Le gouvernement ayant étendu les pouvoirs d'EDC au marché intérieur et créé des programmes d'aide financière pour les entreprises canadiennes, nous nous sommes retrouvés du jour au lendemain à gérer de nouveaux programmes. Ainsi, si notre réponse initiale concernait la santé et la sécurité de nos employés, nous avons très rapidement réorganisé nos équipes et fait appel à leur expertise de façon différente.

Nous avons apporté de nombreux changements à nos programmes, politiques et pratiques en fonction de ces nouvelles exigences, dont les suivants :

- allocations pour que nos employés puissent être bien équipés et installés pour le travail depuis la maison;
- adaptation du Programme de rémunération au rendement et des cibles de gestion du rendement en fonction de nos nouvelles priorités et de la réponse à la pandémie;
- augmentation de la capacité des leaders à diffuser des messages vidéo à distance;
- création dans l'intranet d'une section regroupant l'ensemble des mesures et protocoles d'EDC relatifs à la COVID-19;
- adaptation des programmes de recrutement et d'intégration à la réalité virtuelle;
- soutien ciblé pour les employés en première ligne par le fournisseur de notre Programme d'aide aux employés et à leur famille;
- ajout de dispositions spéciales relatives aux heures supplémentaires, aux congés payés et à l'accumulation de jours de vacances pour permettre aux employés de répondre aux besoins de la Société sans négliger leur bien-être et celui de leur famille.

NOS COLLECTIVITÉS

Mettre son temps, ses talents et ses ressources financières au service des communautés où elle présente constitue une tradition importante pour EDC. C'est aussi le cas de ses employés et des personnes qu'ils servent.

C'est ainsi qu'en 2020 les employés d'EDC ont fait, dans le cadre du programme de don de contrepartie, une très généreuse contribution de 42 763 \$ (doublée par EDC) à plus de 70 organismes canadiens de soutien à des causes liées à la COVID-19 : refuges, banques alimentaires, résidences pour personnes âgées, entre autres. Et ce n'est pas tout : au titre du même programme, la Société et ses employés ont donné 18 515 \$ supplémentaires à 17 organismes offrant un soutien aux personnes noires, autochtones et de couleur.

Notre partenariat de longue date avec CARE Canada s'est poursuivi en 2020, mais sous une autre forme. Plutôt que d'envoyer des employés en détachement dans les bureaux à l'étranger de CARE, EDC a financé une partie des activités de l'organisme liées à la COVID-19 à Cuba et en Zambie.

Chaque année, EDC octroie 30 bourses d'études à des étudiants inscrits dans un programme de commerce ou un programme combinant le commerce à la gestion durable d'une université ou d'un collège canadien.

En 2020, les employés d'EDC ont fait, dans le cadre du programme de don de contrepartie, une très généreuse contribution de 42 763 \$ (doublée par EDC) à plus de 70 organismes canadiens de soutien à des causes liées à la COVID-19 : refuges, banques alimentaires, résidences pour personnes âgées, entre autres.



Faits saillants de 2020 : investissements dans la collectivité

DONS DE BIENFAISANCE

EDC a donné

80 000 \$

à **40 organismes de bienfaisance** canadiens afin d'encourager les 65 employés et membres du Conseil qui ont cumulé **plus de 4 000 heures** de bénévolat.



DONS DE CONTREPARTIE (50 % EMPLOYÉS/50 % EDC)



85 526 \$

à plus de 70 organismes d'aide en lien avec la **COVID-19**



18 950 \$

en appui aux **mesures de rétablissement** après les terribles explosions de **Beyrouth**



18 515 \$

à des organismes canadiens venant en soutien aux **personnes noires, autochtones et de couleur**



CAMPAGNE DE CHARITÉ

Les employés d'EDC ont fait des dons de

165 000 \$

en soutien à **Centraide/ United Way, PartenaireSanté** et d'autres organismes de bienfaisance enregistrés partout au Canada.

BOURSES D'ÉTUDES

EDC a octroyé

30 bourses

à des étudiants inscrits dans un programme de commerce ou un programme combinant le commerce à la gestion durable.



Journée d'investissement dans la collectivité

EDC s'est associée à Bénévoles Ottawa pour trouver des occasions de bénévolat virtuel à l'intention des employés qui souhaitent mettre à profit leurs compétences dans la bonne humeur.

La Société a aussi versé

14 000 \$

en dons d'employés aux sections d'Ottawa, de Calgary, de Halifax et de Québec de la « **popote roulante** », qui en ont profité pour distribuer **3 000 repas**.



Concours d'étude de cas

Depuis six ans, EDC fait équipe avec Deloitte et la RBC pour soutenir le concours d'étude de cas MBA sur la diversité et l'inclusion de l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa.

CARE Canada

Les fonds habituellement utilisés pour envoyer des employés d'EDC en détachement ont plutôt servi à financer les activités mondiales de CARE Canada en lien avec la COVID-19.



INTERACTION AVEC LES PARTIES PRENANTES

Nous reconnaissons l'importance de communiquer régulièrement et ouvertement avec nos nombreuses parties prenantes; c'est par ce dialogue que nous pouvons apprendre, nous améliorer et développer une relation de confiance avec les Canadiens.

Chaque année, nous communiquons donc avec nos clients, nos partenaires, le secteur privé, la société civile et nos propres employés; nous voulons connaître leur avis sur notre travail et ce qu'on pourrait changer, et entendre leurs suggestions sur ce que nous pourrions faire pour agir là où sont les besoins tout en respectant notre engagement en matière de durabilité et de responsabilité.

La plupart des commentaires reçus proviennent de consultations ou de sondages officiels. D'autres nous parviennent à l'improviste de canaux moins officiels (médias sociaux, lettres, appels téléphoniques aux directeurs de compte, etc.) mais nous les prenons également en compte.

En 2020, nous avons déployé des efforts concertés pour améliorer nos pratiques de communication et de divulgation ainsi que notre transparence. Le tableau ci-dessous montre nos principales initiatives de 2020 à ce chapitre.

Groupe de parties prenantes	Principales attentes à l'égard d'EDC	Principales initiatives en 2020
<p>Gouvernement du Canada</p> <p>Le gouvernement du Canada est l'actionnaire d'EDC. EDC relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Concourir aux priorités du gouvernement en exécutant le mandat décrit dans l'énoncé annuel des priorités des responsabilités d'EDC. Contribuer à la réponse économique du gouvernement à l'égard de la COVID-19. Se conformer aux Normes de performance de la Société financière internationale (IFC), aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, et à la Déclaration d'intégrité du Service des délégués commerciaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour concourir aux priorités du gouvernement, EDC s'est consacrée, à court terme, à la réponse à la COVID-19 et aux efforts de relance, à la production de rapports transparents, au soutien de secteurs spécifiques et au soutien des PME et des groupes sous-représentés. EDC a été invitée à présider le groupe de travail du ministre sur les affaires, l'économie, le commerce et la relance pour favoriser la collaboration au sein du portefeuille commercial du Canada. EDC a commencé à fournir au ministre des rapports de performance trimestriels.
<p>Conseil consultatif sur la RDE</p> <p>Composé d'experts éminents, ce conseil oriente la présidente et chef de la direction de même que l'Équipe de la haute direction sur nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer continuellement nos pratiques liées à la composante ESG parallèlement à l'évolution des normes internationales et des pratiques exemplaires du secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> En juin, la réunion du Conseil consultatif a porté sur la difficulté de trouver un équilibre entre le rôle à court terme d'EDC dans la réponse du gouvernement à la COVID 19 et ses objectifs climatiques à long terme. À l'issue de cette réunion et d'autres discussions, nous avons décidé d'exiger que les entreprises du secteur pétrogazier se prévalent d'un financement d'EDC divulguent chaque année leurs risques et occasions liés au climat dans un rapport conforme aux recommandations du GIFCC. En novembre, la réunion du conseil consultatif a porté sur ce qu'EDC pourrait faire pour mieux aider les moyennes entreprises sur le plan du volet d'ESG et sur les autres initiatives liées au volet ESG qu'elle pourrait prendre pour aider le Canada à triompher de la pandémie en misant sur une économie robuste, résiliente et profitable qui s'inscrit dans les objectifs verts à l'échelle locale et mondiale. Les résumés des réunions sont publiés sur notre site Web.
<p>Clients et groupes sectoriels</p> <p>Ce groupe comporte des clients d'EDC et des associations industrielles nationales et provinciales qui représentent des entreprises de toutes tailles et de divers secteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de la capacité concurrentielle des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux, et en faire une priorité. 	<ul style="list-style-type: none"> Au début de la pandémie, nous avons communiqué avec plus de 60 associations sectorielles pour les renseigner sur la conjoncture économique, les mesures fédérales de réponse à la pandémie et ce qu'EDC pouvait faire pour aider leurs membres. En juin, EDC a tenu son panel consultatif annuel sur l'industrie, auquel ont participé des représentants de diverses associations industrielles et commerciales, dont, pour la première fois, le Conseil canadien pour le commerce autochtone. En raison de la pandémie, les discussions ont porté sur la façon dont les entreprises canadiennes abordaient la relance économique et sur ce que nous pouvions faire pour les aider. Les procès-verbaux sont publiés sur notre site Web.

Groupe de parties prenantes	Principales attentes à l'égard d'EDC	Principales initiatives en 2020
<p>Société civile</p> <p>Les organisations de la société civile apportent une perspective et une expertise importantes sur les volets des activités d'EDC liés aux droits de la personne, aux changements climatiques, à l'intégrité et à la transparence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Souscrire pleinement aux principes de la responsabilité et de la durabilité des entreprises. Être au diapason de l'engagement du gouvernement du Canada à atténuer les changements climatiques et à protéger les droits de la personne à l'international. Limiter le niveau de risque acceptable des transactions. Tenir les rênes de la transition vers une économie verte sobre en carbone en éliminant progressivement le financement des combustibles fossiles et en augmentant le financement des technologies propres et de l'énergie renouvelable. Influencer nos homologues du secteur financier. Améliorer notre transparence et nos pratiques de divulgation. 	<ul style="list-style-type: none"> En mars, EDC a publié une nouvelle version de sa Politique sur la transparence et la divulgation mise à jour sur la base des commentaires de la société civile. Cette version établit un cadre régissant la divulgation d'informations sur nos activités de sorte qu'EDC soit plus ouverte, plus transparente et plus prompte à réagir aux besoins des parties prenantes. Voir page 48. La présidente du Conseil et la présidente et chef de la direction d'EDC ont reçu cinq demandes d'information officielles portant sur nos politiques et pratiques et sur des contrats conclus. Ces demandes et les réponses se trouvent sur notre page Web des demandes du public. En octobre et en novembre, nous avons tenu trois séances de discussion avec des représentants d'organisations de la société civile. Ces réunions ont été une occasion, pour la haute direction, d'entendre directement l'avis de ces parties prenantes et de faire état des progrès d'EDC en matière d'environnement, de droits de la personne et d'intégrité commerciale. Les participants se sont montrés très intéressés à en savoir plus sur ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> la collaboration d'EDC avec le gouvernement du Canada afin de garantir le respect des engagements internationaux; les progrès réalisés pour atteindre les cibles climatiques d'EDC et sa façon d'aborder les risques climatiques avec les clients; le seuil de risque et les cas où nous refusons des transactions pour des motifs non liés au crédit; les progrès de la mise en œuvre des principes d'influence et de réparation; la collecte de renseignements provenant des collectivités et de la société civile dans le cadre du contrôle préalable des transactions; les efforts fournis pour appliquer une optique de genre au contrôle préalable des transactions; la comparaison d'EDC avec ses pairs; les incitatifs et mesures à l'interne en vue de resserrer les exigences liées à la composante ESG.
<p>Participation aux organisations internationales</p> <p>En jouant un rôle au sein de grandes organisations internationales, nous contribuons à résoudre les problématiques mondiales et à définir les normes internationales en ce qui a trait au climat, à la biodiversité, aux droits de la personne et aux risques sociaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Échanger des acquis et des pratiques exemplaires avec d'autres institutions financières et organismes de crédit à l'exportation (OCE), et faire la promotion des politiques et des pratiques environnementales et sociales d'EDC. Promouvoir les pratiques exemplaires et uniformiser les règles du jeu pour ce qui est de l'utilisation des crédits à l'exportation à l'échelle mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons activement participé à la délégation canadienne du Groupe sur les crédits à l'exportation (GCE) de l'OCDE, qui a débattu des façons d'étoffer l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Nous poursuivons notre implication au sein du groupe des spécialistes de l'environnement et des enjeux sociaux de l'OCDE. EDC est restée active au sein de l'Association des Principes de l'Équateur. Elle a notamment siégé au comité directeur pour contribuer à la définition de l'orientation stratégique de l'association, tout en continuant d'assumer son rôle de coprésidente du groupe de travail des Principes de l'équateur sur les changements climatiques. La dernière version des Principes (version 4), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, resserre les exigences ayant trait aux évaluations en matière de droits de la personne et de changements climatiques ainsi qu'aux contrôles préalables visant les incidences du financement de projets sur les populations autochtones. EDC était à nouveau présente aux forums annuels des dirigeants d'OCE du G12 et du G7 afin d'aborder divers thèmes stratégiques (effets de la pandémie, rôle vital des OCE dans la relance, etc.) EDC a été une participante active en 2020 aux séances de l'Union de Berne (l'association internationale d'assureurs des crédits à l'exportation et des investissements), notamment à des tables rondes faisant le point sur les tendances commerciales, les indemnités, les risques et les polices en temps de pandémie.
<p>Employés</p> <p>Les quelque 1 700 employés d'EDC travaillent dans 21 bureaux régionaux au Canada et 20 représentations à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Saisir les occasions de faire véritablement œuvre utile pour le Canada et sa population. Adhérer à des normes rigoureuses en matière d'éthique, d'intégrité et de conduite responsable des affaires. Promouvoir un milieu de travail inclusif et accueillant célébrant la diversité. Donner des occasions d'apprentissage et de perfectionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> EDC communique plus fréquemment avec ses employés pour les aider à rester en contact malgré la distance et pour favoriser leur santé et leur bien-être. Voir page 42. Nous avons instauré les sondages éclair trimestriels pour rester au fait du senti des employés et recueillir leurs commentaires sur certains sujets, comme la réponse d'EDC à la COVID-19. Les résultats des sondages nous ont amenés à améliorer nos mesures visant le bien-être des employés de même que notre capacité à aplanir les obstacles à la productivité grâce à la technologie. Voir page 42.



TRANSPARENCE ET DIVULGATION

À titre de société d'État en propriété exclusive du gouvernement du Canada, EDC travaille dans l'intérêt public. En divulguant des renseignements sur les transactions qu'elle finance, elle affirme son engagement à ancrer ses activités dans ses valeurs, fait preuve de responsabilité et cherche à inspirer confiance quant à sa façon de faire des affaires.

La **Politique sur la transparence et la divulgation**, adoptée en 2001, a été mise à jour et renommée en 2020 dans un souci de rendre EDC plus ouverte, transparente et réceptive aux besoins des parties prenantes. Sur la base des commentaires recueillis lors d'une consultation publique, elle établit un cadre pour la divulgation d'information sur nos activités, selon une approche qui concilie l'impératif de confidentialité exigé par les clients et le droit à l'information des Canadiens.

Parmi les nouveautés de la politique révisée, EDC s'engage à :

- donner des descriptions plus précises des transactions qu'elle finance, y compris en ce qui concerne leur valeur;
- décrire davantage ses méthodes de gestion des risques et de contrôle préalable non lié au crédit;
- accélérer la mise en ligne des rapports sur les transactions de financement de projets de catégorie A à l'étude (projets risquant d'avoir de graves conséquences environnementales ou sociales), soit de 30 à 60 jours avant l'octroi d'un financement;
- publier les demandes de renseignements officielles sur les contrats conclus et sa réponse à ces demandes.

Aux termes de sa politique actualisée, EDC s'engage à être plus ouverte, transparente et attentive aux besoins de ses parties prenantes.

EDC s'est aussi engagée à divulguer des informations sur les transactions qu'elle a *refusé d'appuyer*. Ainsi, à partir du présent rapport, nous divulguerons le nombre de transactions de financement qui n'ont pas réussi l'examen des comités décisionnels, en tout ou en partie, du fait des risques liés au volet d'ESG. Ce faisant, nous souhaitons montrer que nous prenons au sérieux les enjeux de responsabilité et de durabilité des affaires et que nous mettons en œuvre des pratiques de contrôle préalable rigoureuses quand nous envisageons de soutenir des transactions et des relations commerciales.

Renseignements connexes

[Politique sur la transparence et la divulgation](#)

[Document de réponse public](#)

[Demandes du public](#)

[Rapports sur les transactions](#)



TRANSACTIONS ET DEMANDES REFUSÉES 2020 EN RAISON DES RISQUES LIÉS AU VOLET ESG

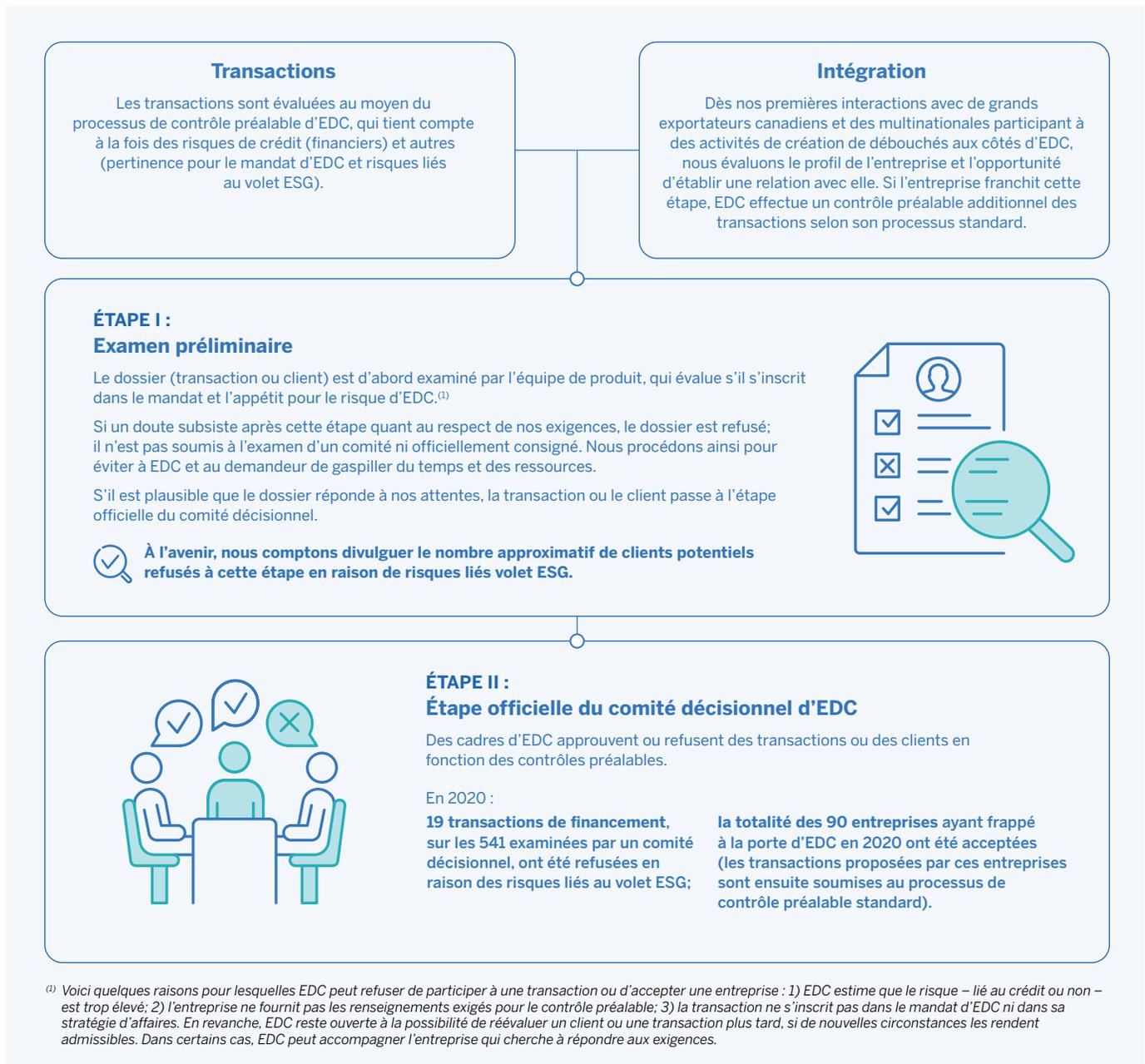
Dans la nouvelle Politique sur la transparence et la divulgation, EDC s'engage à divulguer annuellement le nombre de transactions de financement envisagées qui n'ont pas abouti et de demandeurs qui n'ont pas été acceptés strictement ou en partie à cause de risques liés au volet ESG.

C'est la première année que nous divulguons cette information, et nous nous attendons à ce qu'elle s'améliore parallèlement à nos méthodes de collecte de données et de suivi. Sur la base des données recueillies, nous croyons que le nombre de

transactions et de clients refusés en 2020 est relativement bas pour les motifs décrits plus loin. Nous travaillons à fournir des données plus étoffées et représentatives de la totalité des transactions et des entreprises refusées par EDC.

Pour l'heure, nous ne sommes en mesure de fournir que le nombre de transactions ou d'entreprises refusées officiellement par un comité décisionnel.

Démarche et résultats de 2020



ANALYSE DE NOS RÉSULTATS 2020

Dans les prochains rapports annuels, nous souhaitons pouvoir indiquer le nombre de transactions et d'entreprises refusées avant l'examen officiel d'un comité. Les chiffres de cette année ne sont pas représentatifs de la totalité des refus, dont beaucoup ont lieu aux premières étapes.

Ces dernières années, nous avons déployé de grands efforts dans les évaluations préliminaires pour que seules les transactions et les entreprises satisfaisant vraisemblablement aux exigences d'EDC passent à la prochaine étape. Voilà un parfait exemple du fait que l'appétit pour le risque de la Société fait partie intégrante de sa culture. Cette présélection sert en effet à privilégier les occasions qui respectent les engagements, l'appétit pour le risque et le mandat d'EDC.

Nous attribuons la relative rareté des refus par un comité aux effets de la pandémie et à nos nouvelles mesures de lutte contre les changements climatiques.

- La pandémie a considérablement freiné le flux de débouchés internationaux qu'EDC envisagerait en temps ordinaire. Ainsi, les entreprises font moins de prospection et de déplacements, et beaucoup de pistes ont été mises en suspens.
- Les engagements climatiques et les cibles d'intensité en carbone d'EDC influent sur ses priorités quant aux entreprises et secteurs qu'elle vise. C'est là un aspect déterminant de notre façon de travailler : nous cherchons à réduire graduellement notre apport aux secteurs à forte intensité de carbone tout en remplissant notre mandat de soutenir les entreprises canadiennes de toutes les tailles et dans tous les domaines.



INTÉGRITÉ COMMERCIALE

EDC ayant le mandat d'aider les entreprises canadiennes à faire des affaires sur des marchés les plus difficiles, elle doit se doter de politiques, de lignes directrices et de contrôles rigoureux au chapitre de l'intégrité et les appliquer en tout temps. Sa volonté de suivre des normes d'éthique rigoureuses est indissociable de sa réputation et de sa capacité à créer de la valeur pour les Canadiens.

Le **Code de conduite** d'EDC (le « Code ») et ses lignes directrices et normes connexes régissent notre façon de faire des affaires et définissent notre culture d'excellence en matière d'éthique. Les employés ont l'obligation de suivre une formation annuelle sur le Code. En 2020, cette formation a comporté des modules sur le respect mutuel, les conflits d'intérêts, les activités politiques et les délits d'initiés. Chaque année, ils signent une déclaration confirmant qu'ils se conforment au Code.

EDC est consciente que la corruption et le versement de pots-de-vin dans la sphère du commerce international représentent un risque réel et coûteux, et elle est déterminée à y faire échec. Elle observe toutes les lois et lignes directrices internationales applicables, dont la *Recommandation sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ainsi, EDC appuie activement le travail que font le Canada et d'autres grands pays pour faire échec à la corruption.

EDC a instauré sa Politique sur les crimes financiers en 2017. Depuis, nous développons nos capacités et mettons en œuvre cette politique pour nous assurer de n'appuyer sciemment aucun acteur sanctionné ni aucune transaction comportant un élément de corruption, et pour qu'aucun de nos produits ou services ne serve à blanchir de l'argent, à financer le terrorisme ou à faciliter des activités sanctionnées ou frauduleuses. Voici les grandes lignes du cadre que nous appliquons à cet effet :

- formation sur la criminalité financière pour tout le personnel, et formation plus poussée pour les employés spécialisés;
- outil automatisé d'évaluation des risques qui décèle les signes de risque dans les renseignements d'un client au début de la relation, et qui détermine s'il y a lieu de saisir les experts d'EDC du dossier;⁽¹⁾
- normes claires de signalement des risques aux échelons supérieurs;
- surveillance continue des contreparties et des transactions;
- documentation indiquant aux entreprises comment se protéger contre les menaces à l'intégrité (ex. : **billets de blogue** et liens vers des lignes directrices reconnues à l'échelle internationale).

⁽¹⁾ En 2020, EDC a effectué des contrôles préalables accrus en matière de crimes financiers lors de l'examen de 221 transactions et nouveaux clients. **✓ VALIDÉ**

INTÉGRITÉ COMMERCIALE

En 2020, EDC a continué à investir dans son équipe et ses pratiques de gestion et de gouvernance des données pour assurer l'intégrité de ses données sur les clients et les entreprises en général. Dans le cadre du Programme des crimes financiers, nous avons misé sur les capacités d'automatisation, l'amélioration des flux de données et le renforcement de nos normes et pratiques de surveillance des contreparties.

Au début de la pandémie, l'Équipe des crimes financiers a participé très activement à l'élaboration des programmes d'aide liés à la COVID-19 d'EDC pour assurer le maintien de mesures raisonnables d'atténuation des crimes financiers. Elle a aussi fait le contrôle préalable des risques de crimes financiers de nouveaux partenaires, à savoir d'institutions financières et de compagnies d'assurance privées que nous avons intégrées dans le cadre de certains de ces programmes.

ENVIRONNEMENT ET PERSONNES

Pour atténuer les risques liés à nos activités, à nos clients, aux droits de la personne et à l'environnement, il est primordial de repérer et de gérer les répercussions environnementales et sociales des activités que nous finançons. Nos méthodes de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) sont d'ailleurs conçues pour renforcer la capacité concurrentielle à long terme de nos clients tout en ayant une incidence positive sur des enjeux sociaux importants.

Nous revoyons périodiquement nos politiques de GRES pour nous assurer qu'elles restent pertinentes et alignées sur les cadres internationaux, dont les Approches communes de l'OCDE, les Principes de l'Équateur, les recommandations du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU.

Basées sur ces cadres et sur des consultations avec des spécialistes et des parties prenantes, nos politiques de GRES guident notre approche et nos décisions relatives aux transactions, aux relations clients et à la gestion de notre portefeuille. En 2019, nous avons adopté de nouvelles politiques spécialement consacrées aux changements climatiques et aux droits de la personne pour respecter notre engagement à rester d'actualité quant aux enjeux nouveaux tout en servant nos clients et autres parties prenantes d'une manière progressiste, responsable et durable.

Ces deux dernières années, nous avons à la fois mis en œuvre les engagements formulés dans nos politiques, continué à parfaire notre approche de la gestion des risques en fonction des pratiques sectorielles exemplaires, et fait preuve de plus de transparence à ces égards.

À l'interne, nous avons amélioré la production de rapports sur l'environnement et les droits de la personne destinés aux cadres

supérieurs et au Conseil d'administration au moyen de séances consacrées aux enjeux ESG, en étoffant davantage nos rapports trimestriels et en développant des indicateurs sur mesure.

À l'international, nous avons exercé un rôle influent auprès du secteur privé et des organismes de normalisation. EDC s'investit activement dans le groupe de spécialistes de l'environnement et des enjeux sociaux de l'OCDE et les Principes de l'Équateur. En plus de participer à plusieurs groupes de travail de l'Association des Principes de l'Équateur et de coprésider son groupe de travail sur les changements climatiques, nous nous sommes joints de nouveau à son comité directeur en 2020 pour l'aider à façonner son approche de gestion et à infléchir son orientation stratégique. Nous avons aussi présidé son groupe de travail sur la biodiversité.

Pour honorer notre engagement en matière de transparence, nous avons ajouté deux volets de divulgation dans notre Rapport annuel 2020 :

Divulgation au regard du GIFCC (changements climatiques) – EDC fait partie des signataires des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et s'emploie, pour la troisième année consécutive, à s'y conformer. Nos progrès vont bon train, et nous avons enrichi nos rapports encore cette année. Notre [Divulgation de 2020 liée au climat](#), un document autonome téléchargeable en format PDF, rassemble toutes les informations pertinentes.

Divulgation sur les droits de la personne – Nous avons adopté une Politique sur les droits de la personne et un plan de mise en œuvre connexe en 2019, et maintenant, nous nous employons avec détermination à remplir nos engagements. Ce volet de divulgation fait état de nos activités à cet égard, dont nos démarches visant à promouvoir l'approche d'EDC en faisant valoir notre influence pour prévenir et gérer les atteintes aux droits de la personne et réparer les torts le cas échéant. Notre [Divulgation de 2020 sur les droits de la personne](#), un document autonome téléchargeable en format PDF, rassemble toutes les informations pertinentes.

Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC

[Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux et ligne directrice connexe](#)

[Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale](#)

[Politique sur les changements climatiques](#)

[Politique sur les droits de la personne](#)

[Politique sur la transparence et la divulgation](#)





RÉCIT D'UNE RÉUSSITE

Petro-Techna International

Le commerce peut être une formidable force au service du bien dans le monde, à condition que sa conduite soit placée sous le signe de la responsabilité. Notre équipe chargée de la gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) voit à ce que les activités de la Société respectent les normes internationales qui protègent les personnes et l'environnement. EDC fait preuve de la même diligence auprès des entreprises qu'elle sert, car elle est consciente que son adhésion aux principes de responsabilité et de durabilité influe sur leur propre engagement envers ces principes.

La composante ESG est au cœur de toutes nos relations. Notre collaboration avec Petro-Techna International, entreprise de Toronto offrant des services d'ingénierie, d'approvisionnement, de fabrication et de construction aux sociétés du secteur pétrogazier, en est le parfait exemple.

Entreprise canadienne au vaste rayonnement international, Petro-Techna a des chantiers en cours en Libye et en Égypte, et compte à son actif des projets en Argentine, en Algérie, au Nigeria, en Roumanie et au Pakistan. Dès ses débuts, elle a adopté les principes de la responsabilité environnementale et sociale. Même si elle maîtrise les aspects opérationnels de ses activités, Petro-Techna a su reconnaître l'importance d'établir un cadre officiel lié à la composante ESG servant de tremplin à sa croissance.

Lors de son évaluation des activités commerciales de Petro-Techna, l'équipe de la GRES d'EDC a proposé la mise en place d'une politique sur les droits de la personne afin que l'ensemble des projets de l'entreprise sur les marchés étrangers soient en phase avec les normes internationales en matière de responsabilité et de durabilité. L'une de ces normes, l'ISO 26000, définit précisément le principe de la responsabilité sociale; elle s'adresse aux entreprises désireuses de souscrire à ce principe et d'agir pour améliorer leur bilan dans ce domaine.

Depuis qu'elle collabore avec l'équipe de la GRES, Petro-Techna a créé un guide de l'employé exhaustif qui énonce avec clarté sa politique sur les droits de la personne et d'autres politiques abordant les thèmes de la lutte contre la discrimination, la corruption et la durabilité. De plus, l'entreprise a pris la décision de se doter d'ici 2021 d'un cadre en vue de l'adoption de la norme ISO 26000. Petro-Techna est par ailleurs devenue membre du Pacte mondial des Nations Unies et, à ce titre, s'implique dans une démarche volontaire d'intégration des principes de durabilité ayant cours à l'échelle mondiale.

Faisant de la composante ESG une priorité, Petro-Techna publie chaque trimestre à l'intention de ses employés et des parties prenantes une infolettre – la *Sustainability Newsletter* – où elle fait état des actions prises en matière de durabilité. Pour rayonner, Petro-Techna comprend la pertinence commerciale d'un cadre régissant ses politiques ESG, un élément capable de rehausser le rendement de ses investissements et sa compétitivité.

« Nous avons travaillé d'arrache-pied et parcouru un chemin considérable depuis un an. Nous sommes en bonne voie de posséder une structure ESG solide qui égalera, voire surpassera, les pratiques exemplaires internationales du secteur », affirme Ali Malek, président et chef de la direction de Petro-Techna. « Nous remercions EDC de nous avoir guidés dans cette démarche nécessaire, et mettons à profit ses commentaires et conseils pour propulser notre croissance. »

Pour aspirer à une croissance durable, les entreprises doivent mettre en place un cadre ESG officiel. EDC poursuivra sa collaboration avec Petro-Techna pour mieux soutenir l'essor de ses activités mondiales, dans un souci de responsabilité et durabilité.



Notre **Divulgence de 2020 liée au climat**, qui rassemble des détails sur notre gouvernance et les renseignements pertinents qui figurent dans d'autres sections de notre Rapport annuel 2020, est un document autonome facilement téléchargeable en format PDF.

DIVULGATION LIÉE AU CLIMAT

EDC juge que les changements climatiques figurent parmi les enjeux les plus importants de notre époque et s'accompagnent à la fois de risques et d'occasions pour tous les aspects de l'économie, y compris ses propres activités et celles de ses clients.

La divulgation sur les changements climatiques est devenue un impératif inéluctable vu la concurrence du marché. Comptant plus de 1 800 signataires officiels relevant de divers secteurs dans le monde, les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) se démarquent comme cadre par excellence en cette matière. EDC a annoncé qu'elle adhérerait à ces recommandations en 2018, et 2021 marque la troisième année où elle vise à s'y conformer dans ses pratiques de divulgation (pour les rapports de l'exercice 2020).

Conscients de l'ampleur du travail à faire pour respecter intégralement les recommandations du GIFCC, nous nous sommes engagés à détailler nos rapports au fil du temps.

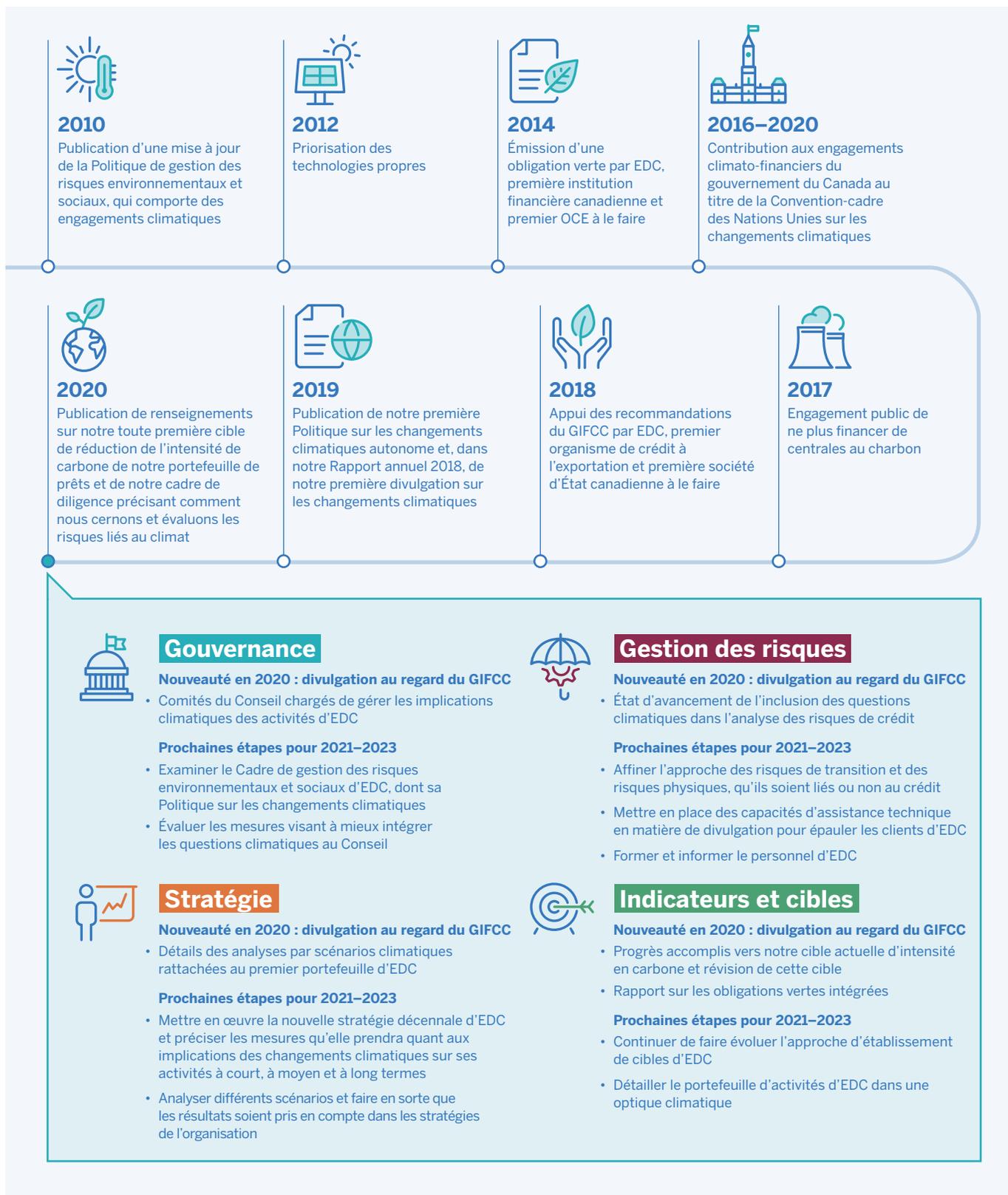
Documents connexes

[Politique sur les changements climatiques](#)
[Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques](#)



L'ACTION CLIMATIQUE D'EDC

En appliquant les recommandations du GIFCC, nous nous améliorons lentement mais sûrement : nous approfondissons notre compréhension des implications des changements climatiques sur nos activités et celles de nos clients; nos méthodes et systèmes de données connexes évoluent.



GOVERNANCE

Le Conseil d'administration d'EDC supervise l'orientation et la stratégie ESG de l'organisation ainsi que ses politiques de gestion des risques, dont sa stratégie sur les changements climatiques. Pour en savoir plus sur les attributions du Conseil et de la direction et sur les sujets ESG que le Conseil a abordés en 2020, voir la section *Gouvernance de la composante ESG*, à la [page 38](#).

Politique sur les changements climatiques

Au terme de vastes consultations auprès des parties prenantes, EDC a adopté sa première [Politique sur les changements climatiques](#) et approuvé par le Conseil, en janvier 2019.

Cette politique s'inscrit dans le Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, qui comprend également la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale, la Politique sur les droits de la personne et la Politique sur la transparence et la divulgation.

La Politique sur les changements climatiques définit les principes et engagements d'EDC à ce chapitre. Maintenant que la Politique est intégralement appliquée, nous avons commencé à définir les aspects à retravailler dans notre approche des risques et des occasions climatiques découlant de nos activités. La nature de cette tâche sera en bonne partie déterminée par l'application continue des recommandations du GIFCC et le réexamen de notre Politique sur les changements climatiques,

lequel doit commencer en 2021. Nous continuerons de faire état de ces activités dans nos documents annuels de divulgation sur les changements climatiques.

Principaux termes

Risques liés aux changements climatiques : Effets négatifs potentiels des changements climatiques sur une organisation. Types de risques : risques physiques attribuables à la gravité croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, changements à long terme dans les précipitations et la température ou cycles météorologiques de plus en plus changeants, risques associés à la transition vers une économie mondiale sobre en carbone (comme des mesures politiques et juridiques), changements technologiques, réactions du marché et enjeux de réputation.

Occasions liées aux changements climatiques : Effets positifs potentiels des démarches d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques, comme l'utilisation rationnelle des ressources, la réalisation d'économies, l'adoption et l'utilisation de sources énergétiques à faible émission, l'élaboration de nouveaux produits et services et le développement de la résilience à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Thèmes	Engagements au titre des politiques	Moyens déployés à ce jour				
		Cible d'intensité carbone	GIFCC : action d'EDC	Contrôle préal. – climat (hors crédit)	GIFCC : exigences auprès du client	Rôle de leader dans les forums intern.
Mesurer, surveiller et communiquer	Mesurer et surveiller l'intensité carbone du portefeuille de prêts de la Société et, en 2020, établir des cibles pour la réduire	✓		✓		
	Travailler à la mise en oeuvre des recommandations du GIFCC	✓	✓	✓	✓	
	Continuer de faire état et de réduire l'empreinte environnementale d'EDC		✓			
Intégrer le volet des changements climatiques à nos processus décisionnels	Faire preuve de plus de transparence quant à notre approche visant les secteurs à forte intensité carbone, d'abord en adoptant une position plus ferme à l'égard du soutien aux centrales thermiques au charbon		✓	✓		
	Intégrer les risques et occasions liés aux changements climatiques, notamment l'intensité carbone, aux processus d'évaluation des risques d'EDC, en plus d'autres éléments liés ou non au crédit, pour guider la prise de décisions au sujet des transactions liées et non liées à des projets		✓	✓	✓	✓
	Mobiliser ses clients face aux risques et occasions liés aux changements climatiques au moyen de ses produits de financement, d'assurance et du savoir, tout en tirant parti de son expertise du risque international			✓	✓	
	Accroître l'intérêt d'EDC pour les technologies vertes et à faibles émissions de carbone		✓			
Influencer nos partenaires	Inciter ses clients présents dans des secteurs à forte intensité carbone de divulguer l'information liée à leur impact climatique, dont leurs émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, des cibles claires de réduction des émissions			✓	✓	
	Interpeller ses pairs du secteur financier pour favoriser le dialogue et les actions entourant les risques et occasions liés aux changements climatiques					✓

STRATÉGIE

La Stratégie 2030 d'EDC est liée à la réussite de ses clients, à sa capacité à améliorer sensiblement la compétitivité commerciale du Canada et à sa contribution à la transition vers une économie plus équitable et écologique. L'adoption d'une stratégie axée sur les retombées guidera nos choix et nos actions des prochaines années, et nous permettra de servir les intérêts du Canada à long terme.

Dans le cadre de cette stratégie, nous voulons continuer de bâtir notre image de figure de proue des enjeux ESG, non seulement en encadrant des risques, mais aussi en donnant l'exemple par une conduite responsable des affaires et l'adoption de pratiques exemplaires ESG pour ouvrir le champ des possibles à l'international. Pour en savoir plus, voir « Notre vision et notre stratégie » à la [page 18](#).

Les changements climatiques et leurs implications pour EDC et ses clients resteront d'importantes considérations stratégiques. C'est pourquoi nous avons l'intention de divulguer plus d'informations, au fil de la mise en œuvre de notre Stratégie 2030, sur notre interprétation de ces implications et notre stratégie à leur égard.

En 2020, EDC a servi 27 % plus d'entreprises des technologies propres (soit 288) par rapport à 2019, et facilité 4,5 milliards de dollars en activités, un bond annuel de 80 %. Ces résultats témoignent du soutien accru d'EDC à ce secteur au fil des ans. En 2015, EDC avait servi 86 sociétés de ce secteur et facilité des activités à hauteur de 917 millions de dollars.

Approche stratégique en matière de technologies propres

En 2012, EDC a reconnu les technologies propres comme un secteur d'action privilégié pour lutter contre les changements climatiques. Depuis, EDC bonifie constamment son soutien à cette filière canadienne en plein essor. En 2020, elle a servi 288 entreprises de technologies propres et facilité 4,5 milliards de dollars en activités, ce qui représente une augmentation sur un an de 27 % en nombre et de 80 % en valeur. Pour mettre ces chiffres en perspective, comparons-les à ceux de 2015, où EDC a servi 86 entreprises de technologies propres et facilité 917 millions de dollars en activités.

À long terme, nous voulons continuer d'augmenter notre soutien du secteur des technologies propres, qui reste au cœur de notre stratégie climatique. Nous avons à cet effet une équipe se consacrant au développement de notre gamme de produits et services et de notre portefeuille pour ce secteur. Par ailleurs,

notre Équipe du financement structuré du financement de projets est chargée de répondre aux besoins de financement de projets dans ce domaine, et nous avons noté une augmentation du nombre de transactions et du volume d'activités soutenus.

En 2020, EDC a tenu, en mode virtuel, sa quatrième édition annuelle de la Semaine de l'exportation des technologies propres. L'événement a souligné les mérites de plusieurs femmes du secteur ou relevant d'entreprises qui ont pris un virage écologique pendant la pandémie. Il a aussi fourni une plateforme promotionnelle, notre première du genre, où des entreprises se sont présentées aux investisseurs à l'occasion d'un concours.

Notre stratégie poursuit plusieurs objectifs : développer notre connaissance de sous-secteurs émergents des technologies propres (protéines de remplacement, stockage d'énergie, captage d'hydrogène et de carbone); augmenter notre taux de pénétration des marchés pour nos clients de tout le pays et de tous les sous-secteurs; et continuer de tirer parti de nos partenariats dans l'écosystème.

Nous cherchons à faire évoluer notre portefeuille de manière responsable et mesurable tout en continuant d'augmenter notre soutien aux technologies propres. À la lumière de nos engagements climatiques, nous comprenons l'intérêt que notre appui aux secteurs du pétrole et du gaz naturel du Canada suscite auprès du public. Cette filière est encore importante pour l'économie du pays et a un rôle à jouer dans la transition vers un avenir sobre en carbone. Malgré cela, nous avons peu à peu diminué notre financement dans ce domaine ces dernières années : en 2020, EDC lui a fourni au total 8,1 milliards de dollars (solutions de financement et assurance), contre 10,6 milliards en 2019 et 12,5 milliards en 2018.

Une technologie propre s'entend d'un processus, produit ou service qui réduit l'empreinte écologique au moyen :

- d'activités de protection environnementale qui préviennent, réduisent ou éliminent la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement;
- d'activités de gestion qui optimisent l'utilisation des ressources naturelles pour ainsi en prévenir l'épuisement;
- de l'utilisation de biens qui ont été adaptés de façon à nécessiter beaucoup moins d'énergie ou de ressources que la norme sectorielle ne le prévoit.



Analyse par scénario

EDC a fait sa première analyse par scénario des risques climatiques en 2020. Cet exercice poursuivait les objectifs suivants :

- mieux comprendre son exposition aux risques climatiques;
- évaluer les conséquences financières potentielles d'un premier scénario de risques climatiques;
- orienter l'évolution de sa cible d'intensité en carbone et de ses indicateurs d'appétit pour le risque;
- explorer la question (occasions, risques) pour éclairer l'élaboration de stratégies d'affaires.

Bien que les autorités de réglementation financière obligent de plus en plus les institutions à prendre acte de leur exposition aux risques climatiques et de communiquer des informations à ce sujet, elles sont avares de commentaires sur la façon d'analyser des scénarios de changements climatiques. Pour sa première analyse du genre, EDC a donc utilisé les scénarios que la Banque d'Angleterre a fournis aux compagnies d'assurances en 2019.

Le scénario analysé était celui d'une « transition désordonnée » vers une économie neutre en carbone, dans laquelle les pouvoirs publics interviendraient rapidement pour réduire les émissions de gaz. Cette avenue suppose des ajustements économiques considérables, dont des réévaluations d'actifs, une hausse des cours énergétiques et une diminution de la solvabilité des entreprises touchées. Quant aux conséquences

physiques des changements climatiques (ex. : élévation du niveau de la mer, augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, hausse de la température), elles seraient minimales, la transition rapide vers une économie neutre en carbone évitant le pire.

Le scénario d'une transition désordonnée a été choisi vu l'importante exposition d'EDC aux débiteurs à forte intensité de carbone et l'impact que pourrait avoir une transition rapide vers une économie sobre en carbone sur la qualité du crédit et la valeur des actifs des débiteurs. Pour évaluer la résilience d'EDC en cas de transition subite, nous avons prudemment appliqué ce scénario, un risque extrême, aux expositions du portefeuille de septembre 2020 de la Société.

Conformément aux directives disponibles, EDC a appliqué une méthode descendante à son portefeuille de septembre 2020 pour repérer les expositions commerciales les plus vulnérables aux risques de transition (c'est-à-dire les secteurs et les pays particulièrement vulnérables à une transition vers une économie sobre en carbone) et aux risques physiques (c'est-à-dire les secteurs et les pays particulièrement vulnérables aux conséquences physiques des changements climatiques). Nous avons utilisé des hypothèses raisonnables pour déterminer l'incidence sur la solvabilité et les projections de relance actuelles des débiteurs.



Utiliser les directives disponibles pour évaluer l'exposition aux risques physiques et de transition.



Classer les contrecoups potentiels sur le portefeuille par secteurs et par pays.



Sur la base d'hypothèses raisonnables, exprimer l'incidence sur le portefeuille sous forme de probabilité de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (PCD) des débiteurs.



Estimer les pertes cumulatives du portefeuille et l'augmentation de la demande de capital.



En 2021, EDC continuera de préciser ses évaluations pour mieux segmenter son portefeuille diversifié et ainsi faciliter l'analyse par scénario, la gestion des expositions à forte intensité de carbone et la souscription.

Nos conclusions

Selon notre analyse, une proportion considérable de notre portefeuille de financement et d'assurance pâtirait d'une transition subite vers une économie neutre en carbone ou des conséquences physiques de changements climatiques. À l'inverse, une proportion relativement modeste de notre portefeuille de financement et d'assurance profiterait d'une telle transition.

Si nous estimons qu'une « transition désordonnée » pourrait causer un choc financier majeur, le niveau de capitalisation d'EDC pourrait l'encaisser, et la Société resterait solvable et capable de remplir son mandat.

Prochaines étapes

En plus de l'évaluation des conséquences financières, la première analyse par scénario des risques climatiques d'EDC a révélé des informations utiles. Voici les démarches envisagées :

- reconnaître plus clairement l'aspect financier inhérent aux risques climatiques dans le cadre de gestion des risques et les processus de gouvernance d'EDC;
- compléter l'évaluation descendante des risques par une approche ascendante des débiteurs dans les prochaines analyses par scénario;

- affiner l'appétit pour le risque et les limites d'EDC à la lumière du risque climatique;
- améliorer l'évaluation des risques physiques issus des changements climatiques à l'étape de la souscription;
- définir des indicateurs liés au risque climatique pour les prochaines analyses par scénario (ex. : valeur à risque liée au climat);
- explorer les moyens d'atténuer l'exposition au risque climatique et favoriser la transition vers une économie neutre en carbone.

L'analyse par scénario comporte néanmoins plusieurs inconvénients : sa précision limitée causée par le repérage descendant des risques climatiques du portefeuille d'EDC; et les hypothèses utilisées pour adapter les directives de la Banque de l'Angleterre de façon à calculer la solvabilité des débiteurs et les effets liés au taux de recouvrement.

En 2021, EDC continuera de préciser ses évaluations pour mieux segmenter son portefeuille diversifié et ainsi faciliter l'analyse par scénario, la gestion des expositions à forte intensité de carbone et la souscription.

Elle cherchera aussi à tirer parti des avancées et des conseils en matière d'analyse par scénario des risques climatiques pour améliorer ses prochaines évaluations.

GESTION DES RISQUES

Repérage et analyse des risques liés aux changements climatiques

Le repérage et l'analyse des risques liés aux changements climatiques font partie intégrante du Cadre de gestion des risques d'entreprise d'EDC. Ils font aussi l'objet des processus d'évaluation des risques non liés au crédit et de contrôle préalable des volets environnemental et social. On trouvera plus de précisions dans le [Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques](#), qui soutient la [Politique sur les changements climatiques](#) et la position sur l'électricité au charbon à son annexe A.

Depuis sa publication en janvier 2020, nous continuons de mettre à jour notre cadre de diligence raisonnable à mesure que s'approfondit notre compréhension de cet enjeu complexe et qu'évoluent ses répercussions sur nos activités et notre clientèle.

Intégrer les changements climatiques aux risques de crédit

Tirant parti des processus actuels d'évaluation des risques non liés au crédit, nous travaillons à définir un cadre permettant d'intégrer les risques climatiques à l'évaluation des transactions.

Pour EDC, les risques de crédit découlant des changements climatiques peuvent se manifester dans l'économie en général ou chez les clients dont le modèle d'affaires n'est pas compatible avec un avenir sobre en carbone. Les contreparties potentielles qui présentent des risques élevés à ce chapitre, mais qui n'ont pas les plans, stratégies et cibles de lutte correspondants, peuvent en effet s'exposer et exposer EDC à des risques juridiques, réglementaires et de marché, ou encore à des risques technologiques et à des risques de réputation.

L'évaluation des risques de crédit liés aux changements climatiques d'une contrepartie tient compte des mesures prises pour atténuer la contribution de la Société à cette problématique, ainsi que du secteur industriel et géographique, de sa vulnérabilité aux risques liés à la transition seulement (si la transaction n'est pas liée à un projet particulier) ou à ces risques et à des risques physiques (si elle est liée à un projet). L'absence de règles et de normes internationales reconnues (mis à part le cadre de référence sur la divulgation du GIFCC) quant au repérage, à l'évaluation et à la gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques, y compris en ce qui concerne les seuils de tolérance au risque, compliquera les premières étapes de l'adoption d'une méthode pour EDC et ses homologues du secteur financier.

Nous entendons appliquer cette méthode aux évaluations de crédit liées à certains produits de financement ciblés dès 2021. Par la suite, le cadre devrait être perfectionné et évoluer de concert avec nos processus d'évaluation des risques non liés au crédit pour devenir un cadre global, équilibré et intégré pour ce qui est des contrôles préalables et processus décisionnels en lien avec les risques climatiques.



Transition climatique : l'importance de mobiliser le secteur pétrogazier

Six secteurs nous semblent particulièrement vulnérables à la transition climatique; en tête de liste figure le secteur pétrogazier (en amont et en aval).

La lutte contre les changements climatiques s'intensifie à l'échelle mondiale, ce qui se manifeste notamment par l'adoption et l'application de plus en plus généralisée des recommandations du GIFCC. EDC estime qu'il est urgent de diffuser des informations concrètes et de qualité concernant le climat pour assurer la transition vers un modèle sobre en carbone.

En 2020, s'inspirant du programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs du gouvernement du Canada, pour certains de ses produits, EDC a imposé aux entreprises en amont et en aval de la production pétrolière et gazière qu'elles s'engagent à divulguer des renseignements sur les changements climatiques conformes aux recommandations du GIFCC.

Cette obligation prendra effet dans les deux prochaines années, lorsque les clients se procureront ou renouvelleront un produit ou un service d'EDC. Reconnaisant que la mise en œuvre des recommandations du GIFCC ne se fera pas du jour au lendemain, nous comptons bien aider les entreprises concernées. Pour ce faire, nous avons jusqu'à présent proposé un webinaire et un [guide](#), et nous avons communiqué individuellement avec les clients visés. Nous sommes convaincus que ces exigences aideront les clients à accroître leur compétitivité et leur résilience.



RÉCIT D'UNE RÉUSSITE

Hammerhead Resources

La transparence est un élément crucial de l'action climatique. C'est pourquoi EDC est devenue en 2018 le premier organisme de crédit à l'exportation à faire partie du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Aux termes de cet engagement, la Société enjoint bon nombre d'entreprises de secteurs à forte intensité carbonique, comme l'industrie pétrogazière (en amont ou en aval) à publier un rapport répondant aux critères du GIFCC. Si cette exigence est nouvelle pour les clients d'EDC, la plupart des entreprises d'exploitation en amont de ce secteur reconnaissent que la divulgation proactive de l'information environnementale est bénéfique à la conduite des affaires. Hammerhead Resources, cliente d'EDC établie à Calgary, compte parmi les sociétés qui ont vu cette exigence comme une occasion à saisir.

Depuis sa création, Hammerhead a mené diverses initiatives liées au volet ESG et travaille sans relâche à améliorer ses pratiques dans ce domaine. En 2020, malgré la pandémie, elle a planché sur son premier rapport axé sur le développement durable. Elle prévoyait divulguer ses données liées au climat en se servant d'un cadre bien connu, le GRI, sachant qu'il lui faudrait communiquer une information plus étoffée et détaillée dans ses prochains rapports. Peu après l'annonce d'un soutien financier accru aux entreprises pétrogazières canadiennes au moyen de la Garantie – PCE, Hammerhead est entrée en contact avec EDC. Ainsi, EDC a pu appuyer Hammerhead dans sa démarche de divulgation liée au climat encadrée par le GIFCC, une condition à l'octroi du soutien financier. Fidèle à son habitude, Hammerhead a continué de manifester un engagement ferme envers le volet ESG en élevant ses pratiques de transparence, notamment en s'engageant directement auprès du GIFCC. L'entreprise aspire à se plier aux exigences

de divulgation du Groupe et à déclarer son engagement et ses intentions dans l'édition 2021 de son rapport sur le développement durable. Hammerhead est consciente que la divulgation d'information liée au climat fait désormais partie des attentes des prêteurs, des assureurs et des autres parties prenantes, et que cette divulgation est nécessaire pour attester la solidité de sa stratégie d'affaires dans le contexte de la transition vers une économie sobre en carbone.

« Nous voulons nous assurer d'apporter une contribution positive dans les collectivités où nous sommes présents », précise Tracy Hendsbee, responsable du volet ESG chez Hammerhead. « Depuis que les normes du GIFCC font partie de nos objectifs d'avenir, nous établissons une feuille de route qui nous permettra de respecter les exigences du Groupe. EDC était là, accessible, pour nous expliquer de façon méthodique le fonctionnement du cadre du GIFCC, et nous avons bénéficié de ses commentaires sur notre rapport consacré à la composante ESG. Il est rassurant de savoir que des partenaires comme EDC nous accompagnent tout au long du parcours menant vers une meilleure divulgation relative au climat. »

En collaborant étroitement avec notre équipe de la GRES, Hammerhead est en mesure d'accélérer son intégration des recommandations du GIFCC. Outre son appui financier, EDC a donné un coup de pouce décisif à Hammerhead : il lui est donc plus facile d'adopter une norme internationale de plus en plus observée par les entreprises exposées aux risques climatiques et de profiter des occasions se répercutant sur l'ensemble de leurs activités. Cette transparence est une première étape indispensable à la transition vers un avenir sobre en carbone.

Principes de l'Équateur

En tant que coprésidente du Groupe de travail sur les changements climatiques de l'Association des Principes de l'Équateur, EDC a travaillé avec d'autres institutions financières adhérant à ces principes (institutions appelées « EPFI ») à affiner l'intégration des risques liés aux changements climatiques à la nouvelle version du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux des Principes de l'Équateur pour les transactions liées à un projet (**version 4 des Principes de l'Équateur, appelée « EP4 »**).

Cette mouture comporte de nouvelles exigences de divulgation et fournit aux EPFI des critères précis pour la prise en compte de la transition climatique et des risques physiques connexes. EDC a adopté cette approche, comme l'indique son **Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques**, le 1^{er} juillet 2020.

Nous avons par ailleurs fait figure de pionnier parmi les EPFI dans la préparation d'une **note d'orientation** visant à aider les entreprises à comprendre les exigences de divulgation prévues dans l'EP4.



INDICATEURS ET CIBLES

EDC entend rendre plus transparente l'information que nous divulguons à propos des répercussions de nos activités sur les changements climatiques.

Pour y arriver, la Société cherche sans relâche à mieux comprendre les risques et les occasions liés au climat auxquels elle est exposée, ainsi qu'à améliorer et adapter ses systèmes et processus de traitement des données pour qu'ils soient utiles à cette fin. Ainsi, nous nous attendons à pouvoir produire des rapports de plus en plus détaillés au fil des ans. Cette année, nous avons rassemblé en un seul document tous nos rapports liés au climat, y compris notre déclaration des retombées des obligations vertes, qui était auparavant présentée séparément.

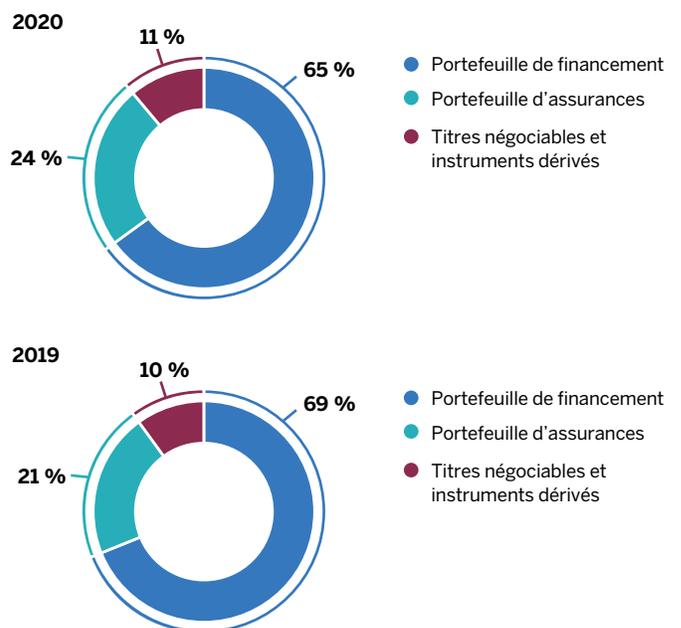
Détail du portefeuille climatique

Portefeuille global

Pour EDC, les occasions et les risques engendrés par les changements climatiques dépendent fortement de la structure des activités financières et de la composition du portefeuille. À ce stade, EDC se concentre surtout sur son portefeuille de financement, qui représentait 65 % du portefeuille global en 2020. C'est là que réside son exposition principale, et c'est aussi pour ce volet qu'EDC possède les données de la plus grande qualité relativement aux changements climatiques.

Des ventilations détaillées et des comparaisons annuelles du portefeuille global d'EDC se trouvent à la **page 100** du rapport annuel 2020.

Concentration du portefeuille d'EDC au 31 décembre 2020 (en %)



Portefeuille de financement

Pour le portefeuille de financement, nous centrons d'abord nos efforts sur l'évaluation des risques liés à la transition climatique des volets du financement structuré, du financement de projets et des prêts aux entreprises, qui représentaient 88 % du portefeuille en 2020.

De cette part du portefeuille, 26 % du financement était destiné à l'un des six secteurs considérés comme les plus grands consommateurs de carbone⁽¹⁾ : le transport aérien; la production de ciment; la fusion et la transformation des métaux; les produits pétrochimiques, le raffinage et la préparation de produits chimiques; la production d'énergie thermique; et l'exploitation pétrogazière en amont. Nous avons établi une cible de réduction quant à notre exposition à ces secteurs, et en avons fait notre priorité à court terme.

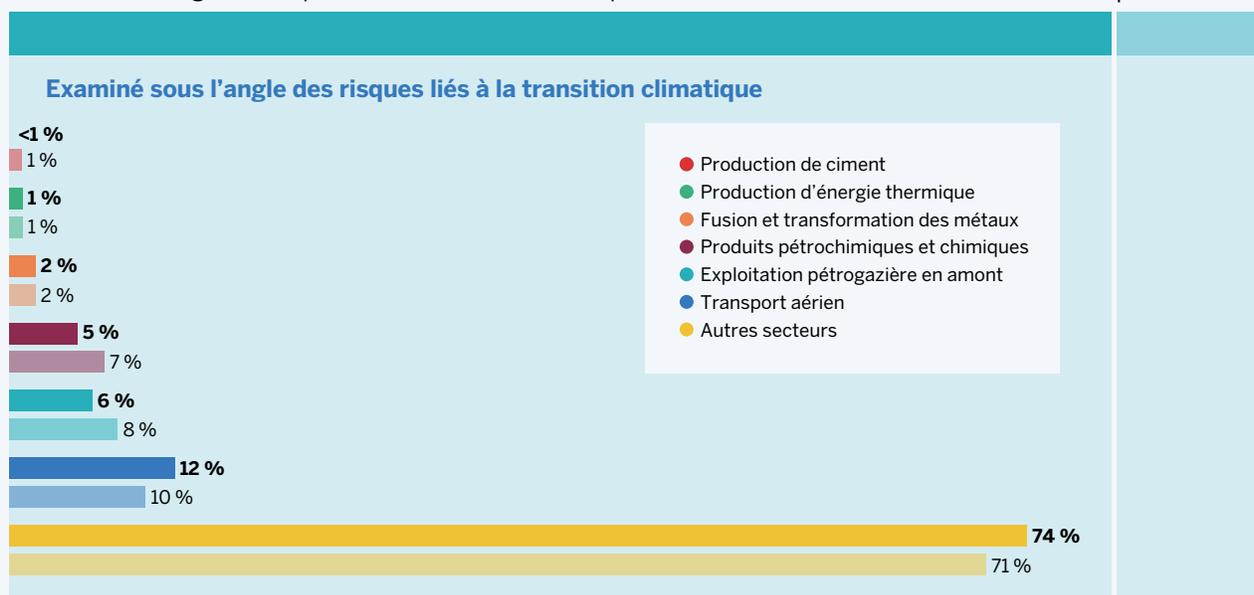
Portefeuille de financement d'EDC au 31 décembre 2020

■ 2020 ■ 2019

Exposition financière d'EDC : 79 423 \$

(en millions de dollars canadiens)

88 % examiné sous l'angle des risques liés à la transition climatique⁽²⁾ **12 %** pas examiné



Autres secteurs

Ces autres secteurs⁽³⁾ sont de moins grands consommateurs de carbone que les six précédents. Nous nous employons à produire une ventilation sectorielle plus complète des risques liés aux changements climatiques du portefeuille de financement dans son ensemble au moyen du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). À mesure que nous continuerons d'améliorer la qualité des données sectorielles normalisées à l'échelle de la Société en 2021, dans les prochains rapports annuels, nous pourrions fournir plus de renseignements liés au climat concernant les divers secteurs du portefeuille de financement, tout en rehaussant leur uniformité et comparabilité.

⁽¹⁾ EDC considère comme de grands consommateurs de carbone (ou « secteurs à intensité élevée en carbone ») les secteurs qui émettent chaque année au Canada en moyenne plus de 500 kilotonnes (kt) d'équivalent de dioxyde de carbone (eCO₂), selon les émissions de GES du champ d'application 1 déclarées dans le cadre du Programme de déclaration des GES d'Environnement et Changement climatique Canada, et celles communiquées par les grandes compagnies aériennes. La valeur de 500 kt eCO₂/année sert de seuil pour repérer les principaux secteurs examinés sous l'angle de la consommation de carbone et ne sera pas utilisée pour déterminer si une transaction particulière se situe à l'intérieur ou hors du champ d'application de la cible. Ce constat repose actuellement sur les secteurs désignés à la suite du contrôle préalable décrit précédemment. Le processus de diligence raisonnable en matière de changements climatiques effectué pour une transaction donnée est décrit dans notre [Cadre de diligence raisonnable sur les changements climatiques](#).

⁽²⁾ Financement structuré, financement de projets et financement des entreprises (au Canada et à l'étranger). La concentration du portefeuille examinée relativement à l'intensité en carbone correspond à la concentration de 88,33 % examinée en 2019.

⁽³⁾ Les autres secteurs comprennent notamment le transport et l'entreposage; la fabrication; les services publics écologiques; l'exploitation minière et en carrière (sauf celle du secteur pétrogazier); la construction; l'immobilier; les finances et l'assurance; les industries de l'information et de la culture; le commerce de gros et au détail; l'administration publique; l'agriculture; les activités de soutien aux filières minière et pétrogazière; et les autres services.

Cibles d'intensité en carbone

Conformément à son engagement de « mesurer et surveiller l'intensité en carbone de son portefeuille de prêts et, à compter de 2020, établir des cibles pour la réduire », EDC a conçu une première approche d'établissement des cibles fondée sur son exposition.

En 2019, se concentrant sur son portefeuille de financement, EDC s'est fixé comme cible de réduire de 15 % sur cinq ans son exposition aux secteurs grands consommateurs de carbone par rapport au 31 décembre 2018. Cette réduction devrait faire descendre l'exposition à 19,1 milliards de dollars⁽¹⁾ d'ici le 31 décembre 2023, soit une baisse d'environ 3,3 milliards en cinq ans.

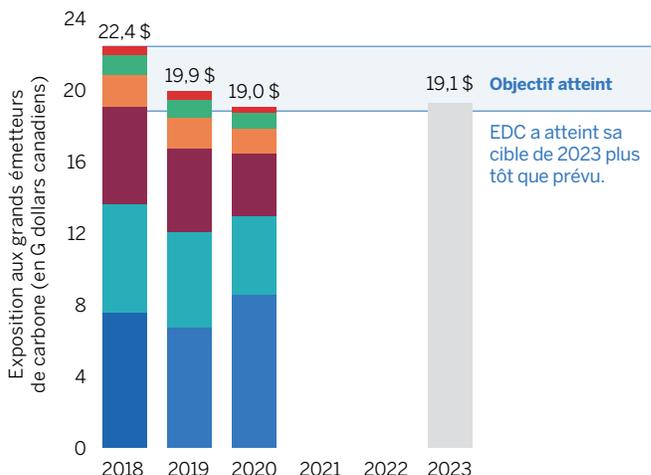
En 2020, la pandémie aurait pu freiner notre progression; en effet, la crise sanitaire a poussé le gouvernement du Canada à prendre des mesures pour augmenter l'aide d'EDC aux entreprises, dont certaines appartiennent au secteur visé ici.

Tout au long de l'année, nous nous sommes efforcés de trouver un juste équilibre entre les besoins pressants découlant de la COVID-19 et les objectifs à moyen et long termes sur la question des changements climatiques décrits dans la *Politique sur les changements climatiques* d'EDC. C'est par une gestion active du portefeuille, des bilans mensuels à l'Équipe de la haute direction et des critères définis pour orienter nos activités dans ces secteurs que nous avons pu réaliser des progrès malgré les difficultés. À vrai dire, nos résultats ont été tels que nous avons atteint nos cibles de 2023 plus tôt que prévu. Ainsi, nous réfléchissons maintenant aux prochaines étapes pour continuer de modifier la composition de notre portefeuille conformément à la transition qui s'opère vers un modèle sobre en carbone.

Dans la poursuite de l'ambitieux objectif à long terme de l'Accord de Paris visant à garder le réchauffement planétaire bien en deçà de 2 °C, et de l'objectif du gouvernement du Canada de zéro émission nette d'ici 2050, EDC a entrepris de faire évoluer sa méthode d'établissement des cibles climatiques.

Progrès réalisés vers l'atteinte de la cible d'intensité en carbone d'EDC

(chiffres ajustés pour tenir compte des taux de change⁽²⁾)



- Cible pour 2023
- Production de ciment
- Production d'énergie thermique
- Fusion et transformation des métaux
- Produits pétrochimiques et chimiques
- Exploitation pétrogazière en amont
- Transport aérien

Nouvelle cible d'intensité en carbone

Dans la poursuite de l'ambitieux objectif à long terme de l'Accord de Paris visant à garder le réchauffement planétaire bien en deçà de 2 °C, et de l'objectif du gouvernement du Canada de zéro émission nette d'ici 2050, EDC a entrepris de faire évoluer sa méthode d'établissement des cibles climatiques. En 2020, elle a engagé un fournisseur de services pour l'aider à mener un étalonnage sur les pratiques des autres institutions financières.

Ayant réussi à atteindre notre cible en 2020, nous voulons monter la barre. Nous envisageons aussi, vu notre mandat de soutenir des clients de toute l'économie canadienne, la possibilité d'établir des cibles propres aux secteurs canadiens à fortes émissions.

De plus, nous réfléchissons aux différentes façons de bonifier notre soutien au secteur des technologies propres, notre Programme d'obligations vertes et d'autres activités financières visant à favoriser la transition vers un avenir sobre en carbone. En 2021, nous continuerons d'étudier les possibilités et les difficultés ayant trait à l'obtention des données, aux hypothèses méthodologiques et à l'incertitude inhérente aux multiples parcours complémentaires vers un portefeuille durable.

⁽¹⁾ Puisque les données ont été améliorées en 2020, la valeur de base et la cible d'exposition ont été révisées cette année-là pour mieux refléter l'exposition réelle du portefeuille d'EDC.

⁽²⁾ Les actifs d'EDC sont principalement libellés en dollars américains; ainsi, les valeurs d'exposition présentées ici ont été ajustées selon les taux de change en vigueur au moment de l'établissement de la cible.



Empreinte opérationnelle

Il est entendu qu'en matière d'environnement, les risques, occasions et retombées sont principalement engendrés à la suite de l'offre de nos produits et services de financement et d'assurance. Cela étant, nous considérons aussi l'empreinte de nos propres activités et avons pris des mesures pour la réduire. Ces initiatives ont été menées par l'Équipe verte d'EDC, un groupe d'intervention transorganisationnel composé d'employés volontaires qui favorise l'éclosion d'idées nouvelles.

EDC publie depuis plusieurs années des rapports sur son empreinte carbone, notamment les mesures entourant sa consommation d'énergie et ses déplacements d'affaires. L'empreinte de 2020 est toute différente à cause du télétravail et de la pandémie : nous n'avons pas vérifié la gestion des déchets, et nous avons restreint les déplacements ainsi que les activités dans les bureaux.

Nos locaux étant inoccupés, nous n'avons pu mesurer la consommation énergétique de nos employés. En effet, notre indice d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2020 ne tient compte que de nos activités aux bureaux, normales de janvier à mars et restreintes de mars à décembre. En septembre 2020, nous avons commencé à explorer les divers aspects d'un retour écologique au bureau, dont les particularités restent à définir.

Conformément aux normes de comptabilisation et de déclaration s'adressant aux entreprises du Protocole des GES, l'empreinte carbone des activités d'EDC pour 2020 se chiffre à 1 822 tonnes d'équivalent CO₂ (contre 3 539 tonnes en 2019), et son intensité en carbone, à 1,2 tonne d'équivalent CO₂ par employé. Un tableau détaillé se trouve sur notre [site Web](#).

Engagements en matière de financement climatique

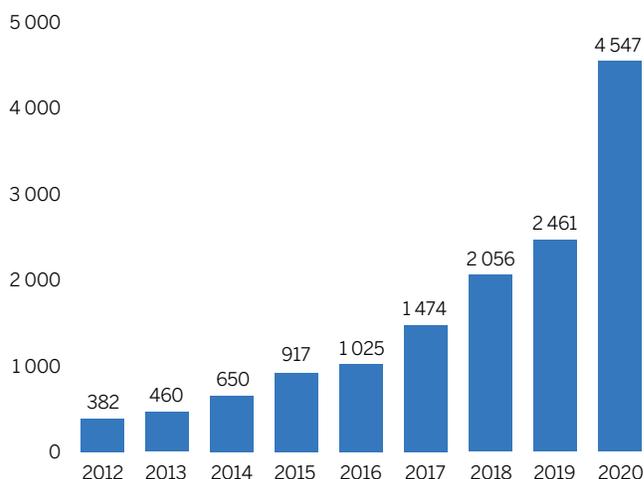
En 2020, EDC a fourni 142 millions de dollars⁽¹⁾ en financement climatique pour donner suite à l'engagement du gouvernement du Canada de respecter la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**, qui porte sur les transactions sobres en carbone ou résilientes aux changements climatiques dans les pays en développement. En 2019, EDC avait fourni 100 millions de dollars.

Soutien des technologies propres et sobres en carbone

EDC est le plus grand fournisseur de solutions financières pour les entreprises canadiennes de technologies propres désireuses d'exporter. En 2020, la Société a d'ailleurs augmenté son volume d'affaires facilitées dans ce secteur, qui totalise 4,55 milliards de dollars sur l'ensemble de ses produits, et a servi 288 entreprises.

Transactions facilitées dans le secteur des technologies propres au 31 décembre 2020

(en millions de dollars canadiens)



⁽¹⁾ Financement de la lutte aux changements climatiques dans les pays en développement.

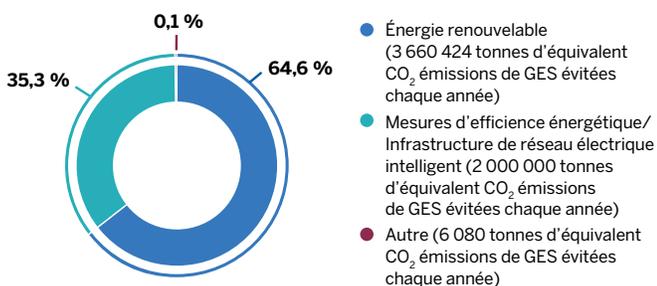


OBLIGATIONS VERTES

Les entreprises du pays sont toujours plus nombreuses à répondre à la demande mondiale croissante de produits et services qui favorisent une exploitation plus durable des ressources de notre planète. Une foule de ces sociétés possèdent le savoir-faire nécessaire pour devenir des chefs de file dans les domaines des technologies propres et de la conservation, de la protection et de l'assainissement de l'air, de l'eau et du sol, de la production d'énergie renouvelable et de l'atténuation des changements climatiques. Ces sociétés ont été, et sont toujours, d'importants acteurs du Programme d'obligations vertes d'EDC.

En 2014, EDC a été la première institution financière canadienne à émettre une obligation verte; en 2019, elle a émis sa cinquième du genre. Ces obligations ont servi à financer près de 30 transactions représentant au total plus de 2 milliards de dollars, dans une multitude de secteurs qui contribuent tous à la protection de l'environnement ou à l'atténuation des changements climatiques.

Émissions de GES évitées en 2020, par secteurs



Faits saillants en 2020

- EDC avait en 2020 trois obligations vertes en circulation, dont une venait à échéance en juin. Selon nos estimations, elles permettront d'éviter chaque année la génération de 5 666 504 tonnes d'équivalent CO₂. La mesure du volume de GES dont la production a été évitée ou réduite se fait conformément au [protocole](#) internationalement reconnu.
- En juin 2020, EDC a publié son [Rapport sur les retombées des obligations vertes 2020](#), qui présente pour la première fois les indicateurs de rendement clés (IRC) des obligations vertes, en l'occurrence ceux de 2019, pour améliorer sa transparence et susciter l'intérêt des investisseurs.
- EDC a été nommée au tout nouveau conseil consultatif du comité directeur des principes des obligations vertes, des principes des obligations à incidence sociale et des



Émissions de GES évitées totales

5 666 504 tonnes d'équivalent CO₂ par année (diminution sur un an de 6,5 %).
La différence équivaut au retrait de quelque **1 224 212** voitures de la circulation par année.

La mesure du volume de GES dont la production a été évitée ou réduite se fait conformément à des modèles et protocoles internationalement reconnus. Nos estimations tiennent compte des effets annuels prévus une fois les projets en service. Lorsque cela était possible, elles ont été calculées au prorata de la contribution d'EDC au coût total du projet, en pourcentage. Pour le présent rapport, EDC s'est concentrée sur les émissions de GES associées aux transactions qu'elle appuie dans les secteurs de l'énergie renouvelable, des biocarburants et de la bioénergie. Elle continuera d'affiner son approche à mesure que les méthodes de comptabilisation des GES évoluent.

principes des obligations écologiques, un organe de l'International Capital Markets Committee (ICMA). Elle a aussi été membre du groupe de travail sur les obligations de transition et le *Climate Transition Finance Handbook*, publié en décembre 2020.

- EDC a acheté des crédits carbone pour compenser les déplacements des investisseurs durant le premier trimestre, avant l'arrivée de la COVID-19.

Au programme de 2021 à 2024

- Étoffer le cadre de référence pour les obligations vertes pour qu'il englobe les transactions admissibles bénéfiques sur le plan des obligations à incidence sociale, écologiques et de transition.
- Réévaluer l'achat de crédits carbone compensant les déplacements des investisseurs après la pandémie.

Retombées des obligations vertes 4 et 5 sur les GES

Les estimations ci-dessous tiennent compte des effets annuels prévus une fois les projets en service.

Quatrième obligation verte

Émetteur	Exportation et développement Canada
Cotes	AAA Stable (Moody's)/AAA Stable (S&P)
Forme	Enregistrées auprès de la SEC
Valeur	500 M CAD
Date d'émission	5 septembre 2017
Date d'échéance	1 ^{er} septembre 2022
Coupons	1,80 % (par semestre)
Code ISIN	CA30216BGV86

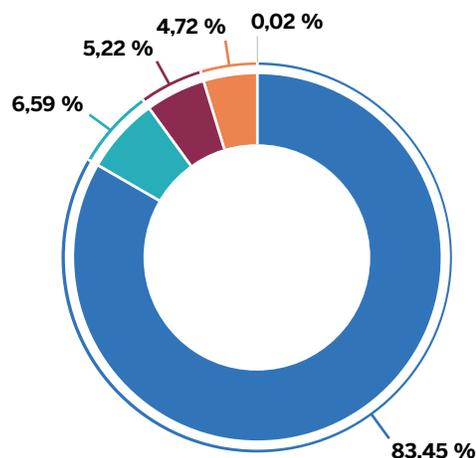
Pour le présent rapport, EDC s'est concentrée sur les émissions de GES associées à ses transactions dans les secteurs de l'énergie renouvelable, du transport terrestre collectif, de la réduction des émissions et de l'infrastructure de réseau électrique intelligent. Nous avons estimé que les émissions de GES évitées ou réduites grâce à nos projets verts se chiffraient à environ 2,027 millions de tonnes métriques d'équivalent CO₂ par année.

Voici la répartition de ces émissions par secteurs :

- Énergie renouvelable : 0,02 million de tonnes métriques (1 % du volume total);
- Transport terrestre collectif : 0,003 million de tonnes métriques (0,2 % du volume total);
- Réduction des émissions : 0,002 million de tonnes métriques (0,1 % du volume total);
- Infrastructure de réseau électrique intelligent : 2 millions de tonnes métriques (98,7 % du volume total).

Cela équivaut à retirer quelque 437 912 voitures de la circulation par année.

Projets financés par secteurs



Volume (équivalents USD)

● Réduction des émissions	128 683 \$
● Transport terrestre collectif	439 293 101 \$
● Énergie renouvelable	34 662 771 \$
● Infrastructure de réseau électrique intelligent	27 463 436 \$
● Gestion des déchets	24 866 071 \$

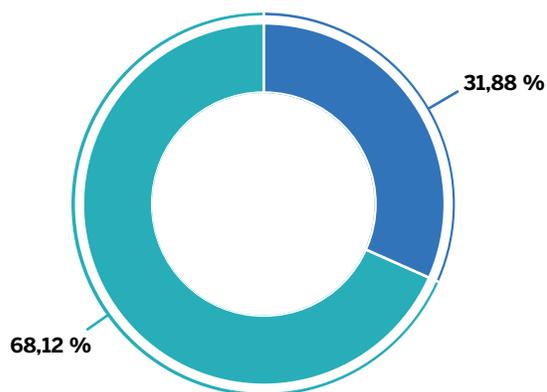
Cinquième obligation verte

Émetteur	Exportation et développement Canada
Cotes	AAA Stable (Moody's)/AAA Stable (S&P)
Forme	Enregistrées auprès de la SEC
Valeur	500 M CAD
Date d'émission	31 juillet 2019
Date d'échéance	31 juillet 2024
Coupons	1,65 % (par semestre)
Code ISIN	CA30216BHL95

Pour le présent rapport, EDC s'est concentrée sur les émissions de GES associées à ses prêts au secteur de l'énergie renouvelable. Nous avons estimé que les émissions de GES évitées ou réduites se chiffraient à environ 3,64 millions de tonnes métriques d'équivalent CO₂ par année.

Cela équivaut à retirer quelque 786 300 voitures de la circulation par année.

Projets financés par secteurs



Volume (équivalents USD)

● Transport terrestre collectif	133 143 527 \$
● Énergie renouvelable	284 432 775 \$

Prêts financés grâce aux obligations vertes d'EDC

Obligation verte	Nom de la contrepartie	Secteur	Sous-secteur	Volume*	Tonnes de GES évitées^
4	Transport for London (partiel – 63 % alloués)	Transport terrestre collectif	Transport ferroviaire	395 200 459	3 197
4	NGR Finance Pty Ltd	Transport terrestre collectif	Transport ferroviaire	44 092 642	S. O.**
4	RM2J inc.	Réduction des émissions	Technologies d'économie de carburant	128 683	2 883
4	Greenpac Mill LLC	Gestion des déchets	Recyclage	24 866 071	S. O.**
4	Mapleco1 Ltd	Infrastructure de réseau électrique intelligent	Compteurs intelligents	27 463 436	2 000 000
4	Polesine S.A.	Énergie renouvelable	Énergie éolienne	34 662 771	20 880
5	Buitengaats C.V. et autres	Énergie renouvelable	Énergie éolienne	59 491 196	1 200 000
5	GoldLinQ	Transport terrestre collectif	Système léger sur rail	33 210 637	S. O.**
5	Shuaa Energy 2 (Canadian Solar Inc.)	Énergie renouvelable	Énergie solaire	70 449 906	1 400 000
5	Porterbrook Rail Finance Limited (Alberta Investment Management Corporation)	Transport terrestre collectif	Transport ferroviaire	41 718 895	S. O.**
5	Bombardier inc. – Transport en commun (ÖBB Personenverkehr Aktiengesellschaft)	Transport terrestre collectif	Transport ferroviaire	58 213 995	S. O.**
5	AWF Fin Co Pty Ltd	Énergie renouvelable	Énergie éolienne	63 910 800	185 937
5	Nordsee One	Énergie renouvelable	Énergie éolienne	58 096 999	619 487
5	Commodore Leeward Member Holdings LLC	Énergie renouvelable	Énergie éolienne	32 483 874	234 121

* Équivalent USD au T4 2020

** L'information sur les émissions de gaz à effet de serre pour ce prêt n'était pas disponible ou pertinente.

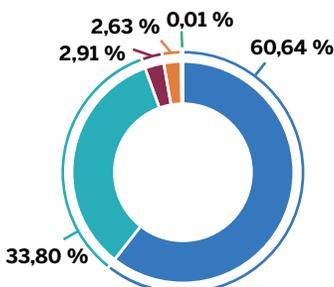
^ En tonnes d'équivalent CO₂ par année, le cas échéant.

Indicateurs de rendement clés globaux des obligations vertes

		Effets bénéfiques sur le climat hors catégorie	Énergie renouvelable			Efficiéce énergétique	Transport écologique
Valeur totale des obligations vertes en circulation (USD)	Valeur des obligations vertes émises et décaissées dont les rapports sur les retombées tiennent compte (USD) (selon les rapports de l'émetteur)	Émissions évitées (tonnes d'équivalent CO ₂) (si exclues des rapports par catégories de projets)	Production annuelle d'énergie renouvelable (kWh)	Capacité d'énergie renouvelable construite ou remise en état (MW)	Émissions annuelles de GES évitées (tonnes d'équivalent CO ₂)	Émissions annuelles de GES évitées (tonnes d'équivalent CO ₂)	Émissions évitées (tonnes d'équivalent CO ₂)
943 990 364	943 990 364	2 883	8 227 461	3 724	3 660 424	2 000 000	3 197

Utilisation du produit des obligations par secteurs

(équivalent USD)



● Transport vert et de surface	572 436 628 \$
● Énergie renouvelable	319 095 546 \$
● Efficience énergétique	27 463 436 \$
● Gestion durable de l'eau et des eaux usées	24 866 071 \$
● Prévention et contrôle de la pollution	128 683 \$



Le document distinct de [divulgence liée aux droits de la personne de 2020 d'EDC](#), qui comprend des renseignements sur notre gouvernance ainsi que d'autres informations pertinentes du rapport annuel 2020, est téléchargeable en version PDF.

DIVULGATION LIÉE AUX DROITS DE LA PERSONNE

En 2019, tenant compte des commentaires de ses parties prenantes externes, EDC a mis en place la [Politique sur les droits de la personne](#), approuvée par le Conseil d'administration, afin d'aligner ses activités sur les pratiques exemplaires internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cette politique énonce les engagements et principes qui guident notre processus décisionnel interne en ce qui a trait aux relations clients et aux transactions. Son développement a été l'occasion de mettre en lumière le travail que nous avons accompli en cherchant à intégrer le facteur des droits de la personne au processus de diligence raisonnable de nos transactions. Depuis l'introduction de cette politique, nous nous sommes efforcés de la respecter en suivant de près notre [plan d'exécution 2019-2022 de la Politique sur les droits de la personne](#).

Une de nos principales réalisations en 2020 a été l'élaboration des [Principes en matière d'influence et de réparation](#), approuvés par l'Équipe de la haute direction en décembre. Ces principes établissent la stratégie générale d'EDC visant à se doter d'une influence qu'elle pourra exercer pour limiter les atteintes aux droits de la personne auxquelles la Société pourrait être associée de par ses liens avec ses clients, et pour proposer des mesures correctrices lorsque le risque est inévitable. Nous prévoyons de rendre ces principes opérationnels en 2021.

Notre parcours au chapitre des droits de la personne nous amène à vouloir renforcer année après année notre capacité de production de rapports dans le domaine pour nous rapprocher du cadre de production de rapports des Principes directeurs des Nations Unies. Nous croyons en effet que le suivi de la performance et les rapports sont essentiels pour rendre compte de nos actions, pour évaluer notre travail et pour bâtir des relations avec les parties prenantes externes, les clients et les titulaires de droits. Cette année sont divulguées notamment :

- des informations détaillant comment nous intégrons le respect des droits de la personne à nos pratiques;
- des informations récentes sur les risques nouveaux que nous avons traités en priorité et pour lesquels une approche a été conçue;
- des informations sur les progrès de l'approche d'EDC en matière d'influence et de réparation;
- des informations sur les nouveaux indicateurs de performance.

En 2021 et 2022, nous continuerons de perfectionner l'application de la Politique sur les droits de la personne et nous réfléchirons aux modifications éventuelles à lui apporter en prévision du réexamen prévu en 2022.

Documents connexes

[Politique sur les droits de la personne](#)
[Plan d'exécution 2019-2022 de la Politique sur les droits de la personne](#)

[Cadre de diligence raisonnable : droits de la personne](#)
[Principes en matière d'influence et de réparation](#)



MISE À JOUR SUR LE PLAN D'EXÉCUTION DE LA POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Le [plan d'exécution 2019-2022 : Politique sur les droits de la personne](#) est la feuille de route qui nous permettra de respecter les engagements de notre Politique sur les droits de la personne. Le tableau ci-dessous met en évidence les activités et les réalisations de 2020.

État	Activités de 2020
✓ Réalisé	Présenter les principes directeurs d'EDC quant à la diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour certains secteurs à risques élevés que la Société juge pertinents <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Enjeux émergents</i>, page 73.
✓ Réalisé	Présenter les principes directeurs sur la façon dont EDC utilise et cherche à accroître son influence à l'égard des clients qui doivent composer avec des risques plus élevés en matière de droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Influence et réparation</i>, page 73.
✓ Réalisé	Présenter les principes directeurs sur la façon dont EDC utilise son influence pour que des mesures correctrices soient prises quand une transaction comporte un risque réel d'atteinte grave aux droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Influence et réparation</i>, page 73.
✓ Réalisé	Définir et mettre en œuvre une approche encadrant les discussions sur les affaires et les droits de la personne avec les parties prenantes externes. <ul style="list-style-type: none"> • Voir <i>Influencer et mobiliser les parties prenantes</i>, page 74.
✓ Réalisé	Dresser un portrait plus détaillé du bilan d'EDC en matière de droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • En se basant sur nos références internes de pratiques exemplaires; sur notre collaboration avec Shift, le cabinet d'experts-conseils en droits de la personne; et sur nos efforts d'harmonisation avec les Principes directeurs de l'ONU, nous avons élargi la production de rapports en créant des indicateurs clés et en diffusant des informations plus détaillées dans nos rapports sur la gouvernance, sur la diligence raisonnable de même que dans nos communications avec les clients et les parties prenantes.
L En cours et en avance sur le calendrier	En se basant sur une évaluation interne, déterminer les outils de gestion des risques qui peuvent être offerts à nos clients, particulièrement aux PME dont les activités comportent un risque réel ou potentiel d'atteinte grave aux droits de la personne. <ul style="list-style-type: none"> • EDC a commencé à concevoir des outils de gestion du risque pour ses clients. À titre d'exemple, on peut citer le document destiné aux entreprises de l'industrie du vêtement, de la chaussure et du textile. D'autres outils liés à notre travail sur l'influence et la réparation sont en préparation. Voir <i>Enjeux émergents</i>, page 73.

Notre parcours dans le domaine des droits de la personne



INTÉGRER LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

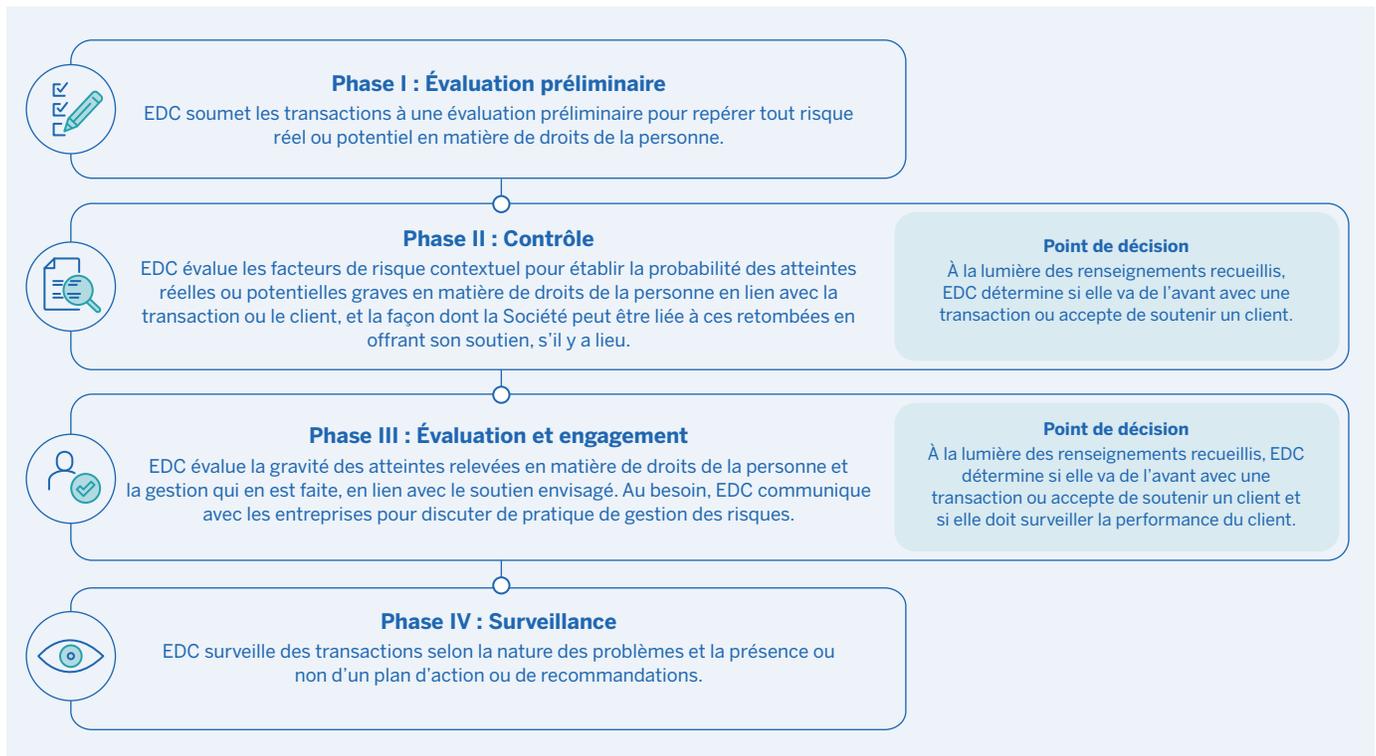
Gestion des risques et des retombées liés aux droits de la personne

En sa qualité d'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC est consciente qu'il est de son devoir de respecter les droits de la personne reconnus par la communauté internationale et énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme. Notre processus de diligence raisonnable intègre donc depuis plusieurs années les risques liés aux droits de la personne, et nos pratiques s'accordent de manière générale avec les Principes directeurs de l'ONU en matière de responsabilité des entreprises.

Notre **cadre de diligence raisonnable : droits de la personne**, qui découle de notre **Politique sur les droits de la personne**, expose les principales étapes de notre processus de diligence raisonnable permettant de repérer ce type de risque et d'y répondre. En voici un résumé.

Approche de diligence raisonnable concernant les droits de la personne

Pour les relations avec les clients et les transactions relatives ou non à un projet.



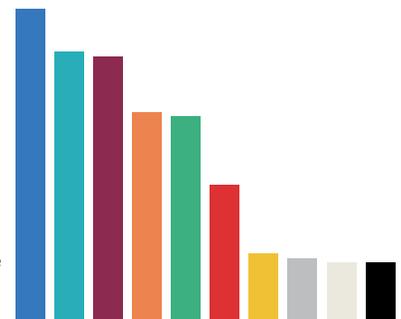
Contrôles relatifs aux droits de la personne

En 2020, l'Équipe de la gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES) a réalisé 386⁽¹⁾ contrôles pour détecter les risques liés aux droits de la personne dans des transactions non liées à des projets. Ces évaluations sont réalisées en fonction de différents facteurs de risque tels que le pays, le secteur ou les antécédents de l'entreprise. Le nombre d'évaluations à faire dépend de plusieurs variables, telles que le volume de nos activités, les changements régionaux et sectoriels, et les tendances du secteur.

⁽¹⁾ Nombre de transactions (non liées à des projets) ayant fait l'objet de vérifications des risques liés aux droits de la personne. **VALIDÉ**

Nombre de contrôles relatifs aux droits de la personne par secteur

- 73 Industrie légère
- 63 Technologies de l'information et des communications
- 62 Mines, métaux et industrie lourde
- 49 Pétrole et gaz naturel
- 48 Transport de surface
- 32 Aéronautique
- 16 Commerce de détail, ventes et services
- 15 Infrastructure, production d'électricité et environnement
- 14 Agriculture, aquaculture et foresterie
- 14 Autre



Principaux risques

En soutenant les activités de ses clients, EDC peut être elle-même confrontée à divers enjeux environnementaux et sociaux. À la mi-2020, nous avons commencé à colliger l'information relative aux principaux risques en matière de droits de la personne mis en lumière par notre processus de contrôle préalable, et ce, dans le but de mieux comprendre la nature de ces risques associés à notre portefeuille.

Désormais, nous faisons le suivi des risques suivants que nous continuerons de surveiller en 2021 :

- Atteinte à la liberté d'expression ou au respect la vie privée;
- Risques environnementaux pour les populations (rareté de l'eau, déforestation, pollution);
- Pratiques de sécurité des entreprises ou des fournisseurs de services;
- Travail des employés, conditions de travail ou santé et sécurité au travail;
- Populations autochtones, investissement dans la collectivité, acquisition des terres et réinstallation;
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement (travail forcé, travail des enfants, traite des personnes).

Interaction avec les clients

Notre approche en matière de droits de la personne est essentielle à l'atteinte de notre objectif général, qui est de permettre aux entreprises canadiennes de participer de façon concurrentielle à une économie mondiale toujours plus soucieuse de favoriser une conduite responsable des affaires. La démarche qui est la nôtre en matière d'influence et de réparation poursuit le même objectif.

Notre processus de diligence raisonnable prévoit des interactions avec les clients. Lorsque des atteintes potentielles ou réelles graves sont détectées, nous procédons à une évaluation complète des risques pour les droits de la personne en tenant compte à la fois des risques contextuels et des capacités de gestion du client. Au cours de la discussion, nous posons au client des questions précises sur ses pratiques et lui fournissons des renseignements et conseils en gestion des risques afin qu'il améliore ses politiques et procédures. Dans certains cas, nous travaillons lui de manière à l'aider à prendre des engagements et établir des plans d'action visant à atténuer des risques particuliers que nous surveillons par la suite.

Interactions avec les clients pour les transactions nécessitant un contrôle préalable accru en matière de droits de la personne

(juillet à décembre 2020)



89 %

Part des transactions visées par un contrôle préalable accru (au-delà de la vérification) où nous posons des questions à ce sujet au client.

Cette démarche nous aide à mieux comprendre le contexte où l'entreprise évolue, les risques auxquels elle est exposée et sa capacité de gestion des risques.



27 %

Part des transactions visées par un contrôle préalable accru (au-delà de la vérification) où nous fournissons des informations et recommandations liées à la gestion des risques.

Cette démarche aide les clients à reconnaître les risques potentiels, à cerner les risques et à les atténuer ou les gérer.



10 %

Part des transactions visées par un contrôle préalable accru (au-delà de la vérification) où nous aidons les clients à prendre des engagements.

Voilà la forme de mobilisation par excellence. Nous aidons les clients à prioriser et mettre en place des mesures de gestion des risques et dans certaines situations à fournir une réparation.

RÉCIT D'UNE RÉUSSITE

Tata Communications : miser sur le respect des principes des droits de la personne

Aujourd'hui, l'information est sans doute la ressource la plus précieuse au monde. Les entreprises qui gèrent des réseaux de distribution d'information – comme Tata Communications, un écosystème numérique solidement implanté à l'échelle mondiale dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) – ont d'immenses responsabilités.

Basée en Inde, Tata Communications s'est déjà procuré des biens et des services auprès d'exportateurs canadiens. Lors de ces interactions, EDC en a profité pour nouer avec l'entreprise une **relation financière stratégique** qui lui a permis d'intégrer davantage de sociétés canadiennes la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

Ce partenariat n'est pas que financier : dans notre rapport annuel de l'an dernier, nous avons fait état de l'ajout du volet environnemental, social et de gouvernance (ESG) à notre relation avec Tata Communications, qui a débuté en 2018. À l'époque, nous avons noté que l'entreprise indienne était exposée à risques liés aux droits de la personne en raison de son secteur (les TIC) et certains marchés où elle était présente. Avec le concours d'EDC, Tata Communications a élaboré un plan d'action pour limiter ces risques et, en 2019, elle a fait des progrès notables sur ce front.

Elle s'est dotée d'une nouvelle politique de confidentialité et a ainsi affirmé son engagement à prévenir, évaluer et atténuer les risques liés à la liberté d'expression et à la confidentialité. Elle a aussi produit une version remaniée de sa politique de dénonciation, qui traite désormais explicitement des droits de la personne et des mécanismes de réclamation.

En 2020, la troisième et dernière mesure du plan d'action s'est concrétisée : retenir les services d'une société internationale d'experts-conseils pour mener à bien une évaluation des retombées engendrées par les activités de l'entreprise sur les droits de la personne, en particulier la confidentialité et la liberté d'expression.

Au terme de cet exercice, l'entreprise indienne a été invitée à donner suite à une liste de recommandations. Ces informations



Prendre acte des risques liés aux droits de la personne et mettre en place des politiques et des garde-fous pour les atténuer est une démarche continue qui exige temps et ressources. Nous nous réjouissons de la collaboration active de Tata Communications, qui montre une réelle volonté d'adhérer aux pratiques exemplaires internationales de son secteur. Elle trouve les bons experts et reste en contact avec EDC. Par l'approche qu'elle privilégie, on voit bien que Tata comprend la valeur de consolider ses pratiques liées au volet ESG. »

– Vibhav Agarwal, Directeur régional principal en Asie à EDC

ont aussi aidé EDC et Tata Communications à convenir d'un nouveau plan d'action en 2020, essentiellement une phase II du plan de 2018. Ce plan prévoit les mesures suivantes : la création d'une version publique de sa politique sur les droits de la personne; l'examen de l'importance des recommandations proposées à partir de l'évaluation des retombées, et ce, dans le but de déterminer les éléments nécessaires à l'instauration de ces mesures (ressources, financement et calendrier); et enfin, la mise en application des recommandations.

« Prendre acte des risques liés aux droits de la personne et mettre en place des politiques et des garde-fous pour les atténuer est une démarche continue qui exige temps et ressources », explique Vibhav Agarwal d'EDC, directeur régional principal en Asie. « Nous nous réjouissons de la collaboration active de Tata Communications, qui montre une réelle volonté d'adhérer aux pratiques exemplaires internationales de son secteur. Elle trouve les bons experts et reste en contact avec EDC. Par l'approche qu'elle privilégie, on voit bien que Tata comprend la valeur de consolider ses pratiques liées au volet ESG. »

EDC poursuivra sa collaboration avec Tata Communications afin d'assurer la réalisation de ce plan d'action lié au volet ESG. La mise en place de ces mesures, primordiales au maintien de la relation financière entre les deux, sera suivie de près. Cette façon d'intégrer la composante ESG aidera EDC à adhérer aux critères établis de gestion des risques à l'échelle internationale et générera des retombées positives pour les collectivités, le tout en aidant des acteurs mondiaux comme Tata Communications à renforcer leurs pratiques.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence et nous continuerons de divulguer de l'information sur notre processus de diligence raisonnable à mesure que nous définissons des approches et des orientations en matière de droits de la personne en fonction des secteurs, pays et enjeux.

Influence et réparation

Aussi robuste que soit notre processus de diligence raisonnable en matière de risques environnementaux et sociaux, nous avons malgré tout conscience qu'EDC peut être associée, au travers de ses relations avec les clients, à diverses retombées négatives pour les populations et l'environnement. Ce n'est là qu'une des conséquences normales d'une économie mondialisée. De plus, certains de nos clients sont liés à des secteurs, des territoires, ou des activités qui présentent un risque environnemental et social particulier. Il est aussi possible que des tiers ou des partenaires de la chaîne de valeur n'aient pas pris d'engagements aussi importants ou encore disposent de moins de moyens pour prévenir et encadrer les risques et effets sociaux et environnementaux.

Le fait de nous engager à respecter les droits de la personne ne signifie pas que nous devons éviter les transactions ou retombées comportant des risques sociaux, environnementaux ou liés aux droits de la personne. Les attentes énoncées dans le cadre international sont plutôt qu'EDC, lorsqu'elle est confrontée à ce type de risques ou retombées, prenne les mesures nécessaires pour chercher à les empêcher et à les gérer.

Notre Politique sur les droits de la personne nous engage à accroître notre influence et à en faire usage pour éviter ou limiter les atteintes aux droits de la personne auxquelles nous pourrions être associés par nos relations avec nos clients, et à encourager la réparation lorsque ces atteintes ne peuvent être évitées.

En 2020, une équipe transfonctionnelle a élaboré, avec l'aide de Shift, notre consultant externe qui est le principal centre d'expertise consacré aux Principes directeurs de l'ONU, les bases et l'orientation qui permettront de tenir nos engagements dans tous nos secteurs et de satisfaire les attentes de nos parties prenantes.

L'élaboration et l'approbation des [Principes en matière d'influence et de réparation](#) par notre Équipe de la haute direction, en décembre 2020, a exigé un travail important de pédagogie et de sensibilisation à tous les étages de la Société.

Nous avons aussi été en contact avec des parties prenantes externes pour les informer de nos intentions et connaître leur avis.

Enjeux émergents

EDC s'applique en permanence à repérer, examiner, surveiller et traiter en priorité les nouveaux enjeux environnementaux et sociaux qui touchent les transactions qu'elle appuie. En outre, la Société est consciente des profondes mutations technologiques et politiques qui s'opèrent à l'échelle mondiale de même que la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement, du commerce international et de la nature même du travail.

Comme ces enjeux se font pressants, nous les avons intégrés à nos outils d'évaluation du risque environnemental et social. C'est ainsi qu'en 2020, nous avons divulgué des informations sur les principaux risques pour les droits de la personne que nous avons constatés dans les secteurs des télécommunications, des logiciels, du vêtement, de la chaussure et du textile, puis nous avons expliqué dans notre [cadre de diligence raisonnable : droits de la personne](#) (voir annexes A et B) notre façon de les encadrer et de collaborer avec le client.

Nous avons aussi fait connaître notre approche pour cerner les risques sexospécifiques dans le cadre de transactions liées à un projet, et les différents facteurs qui accentuent ce risque, ainsi que la façon dont nous travaillons avec nos clients pour faire en sorte que leur système de gestion des risques environnementaux et sociaux puisse traiter ce risque convenablement. Voir annexe C du [cadre de diligence raisonnable : droits de la personne](#).

Nous nous engageons à faire preuve de transparence et nous continuerons de divulguer de l'information sur notre processus de diligence raisonnable à mesure que nous définissons des approches et des orientations en matière de droits de la personne en fonction des secteurs, pays et enjeux.

Principaux termes

Influence : Toute action que pourrait entreprendre EDC pour inciter un client ou une autre partie responsable à prendre des mesures préventives ou correctrices en réaction à des risques environnementaux, sociaux ou liés aux droits de la personne qu'EDC pourrait relever.

Réparation : Principe stipulant que les parties prenantes impactées par des retombées négatives ont droit à un recours effectif.

Dans la plupart des cas, notre responsabilité consiste à inciter les clients ou parties responsables à fournir une aide appropriée aux personnes qui sont gravement touchées par leurs activités.

Renforcement des capacités

Nous continuons de renforcer les capacités internes de la Société pour mieux détecter, gérer, traiter et signaler toute question liée aux droits de la personne.

Dans la foulée des efforts déployés en 2019 pour mettre en place les Principes directeurs de l'ONU et discuter des implications pratiques de notre nouvelle Politique sur les droits de la personne, nous avons en 2020 travaillé au renforcement de nos capacités et à l'intégration de nouvelles responsabilités à notre processus de gestion des risques liés aux droits de la personne.

Sur les conseils de Shift et avec l'aide de l'Équipe de gestion du changement d'EDC, nous avons cherché à faire mieux connaître les droits de la personne et les concepts d'influence et de réparation, et avons préparé le terrain en vue de rendre les **principes en matière d'influence et de réparation** opérationnels en 2021.

En 2020, plusieurs séances d'informations sur l'influence et la réparation ont été animées pour différents secteurs de la Société, dont les équipes de la souscription, du développement des affaires, des services juridiques et de la gestion des risques et d'autres équipes. Ces séances portaient sur des sujets comme la Politique sur les droits de la personne d'EDC, les motivations d'EDC pour se doter d'une approche systématique en matière d'influence et de réparation et les moyens employés pour y arriver.

Shift et les experts d'EDC en droits de la personne ont également animé un atelier pour l'Équipe de la haute direction afin de discuter des moyens d'établir les domaines d'action prioritaires d'EDC et d'offrir de la valeur aux clients d'une manière proactive.

Indicateurs de performance clés

Nous étant engagés à donner à nos parties prenantes un aperçu clair du travail que nous faisons pour gérer nos risques liés aux droits de la personne et aider nos clients à gérer les leurs, nous avons mis au point, en juillet 2020, plusieurs nouveaux indicateurs de suivi et de rapport de notre performance.

Choisir des indicateurs qui puissent être mesurés efficacement et qui donnent une idée précise de nos progrès, tout en profitant à notre stratégie décisionnelle, nous oblige à renforcer nos capacités et à faire des essais. Voilà pourquoi nous continuerons à l'avenir de créer et tester de nouveaux indicateurs de performance à l'égard des droits de la personne et des risques environnementaux et sociaux.



INFLUENCER ET MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

Influencer nos pairs

EDC exerce une influence active sur ses pairs en leur communiquant de l'information utile et en prônant l'adoption de solides principes de gestion du risque.

Nous participons également au groupe des spécialistes de l'environnement et des enjeux sociaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et en février 2020, nous avons animé une présentation sur les peuples autochtones et sur la notion de consentement préalable, libre et éclairé dans un contexte canadien. En septembre, aux côtés d'un organisme de crédit à l'exportation partenaire, nous avons présenté notre approche de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour nos clients des industries des télécommunications et du logiciel. Cette présentation a donné naissance à un groupe de travail informel entre organismes de crédit à l'exportation (OCE) autour de la question des droits de la personne dans ces secteurs. Son objectif sera de sensibiliser aux risques connexes propres aux secteurs des télécommunications et du logiciel, de discuter des solutions, et de promouvoir des pratiques de gestion cohérentes en mettant au point des outils et des ressources pour les OCE.

EDC a pris une part active aux discussions du Comité directeur des Principes de l'Équateur qui ont mené à la version 4 des **Principes de l'Équateur (EP4)**, surtout en ce qui avait trait aux libellés concernant la gestion des risques pour les peuples autochtones et pour les droits de la personne, ainsi qu'à l'élaboration des orientations nécessaires à la mise en œuvre de l'EP4. EDC a adopté cette nouvelle approche basée sur l'EP4, en date du 1^{er} juillet 2020, comme on peut le lire dans notre **cadre de diligence raisonnable : droits de la personne**.

Parties prenantes externes

EDC tire parti des renseignements qu'elle obtient d'un grand nombre de parties prenantes. Compte tenu de la diversité et de la complexité de nos activités, nous acceptons volontiers de profiter de diverses perspectives et expertises qui nous aident à renforcer nos politiques et nos pratiques.

En 2020, nous avons donc continué de faire preuve d'ouverture et de transparence, afin que nos parties prenantes puissent être mieux informées de nos processus et de nos avancées. Voir Interaction avec les parties prenantes, [page 46](#), et Transparence et divulgation, [page 48](#).

Nous avons travaillé avec de nombreuses parties prenantes afin de définir nos engagements en matière d'influence et de réparation dans le domaine des droits de la personne. Nous avons, par exemple, consulté notre actionnaire, le gouvernement du Canada, qui nous demande de nous conformer aux [normes de performance](#) de la Société financière internationale (IFI), aux Principes directeurs de l'ONU, aux [Principes directeurs pour les entreprises multinationales](#) de l'OCDE et à la Déclaration d'intégrité du Service des délégués commerciaux. Nous avons par ailleurs consulté plusieurs organisations de la société civile ainsi que l'[Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises](#) (OCRE).

En octobre et en novembre, nous avons animé trois séances de mobilisation avec des représentants d'organisations de la société civile. Ces rencontres ont été l'occasion pour la présidente et chef de la direction d'EDC et pour l'Équipe de la haute direction d'échanger en personne avec les parties prenantes et de leur parler des progrès d'EDC sur les questions de l'environnement, des droits de la personne et de l'intégrité des entreprises. Plus de détails à la [page 47](#).

Durant l'une des trois séances, on s'est penché sur une étude d'un cas de transaction anonyme présentant d'importants risques liés au volet ESG. L'objectif était d'exposer le point de vue interne d'EDC sur les politiques, les processus et les décisions considérées au moment d'évaluer des transactions complexes. L'exercice s'est révélé d'une grande utilité puisqu'il a permis aux participants d'en savoir plus sur les activités d'EDC, de poser des questions et d'exprimer leurs points de vue.

En 2020, nous avons continué de faire preuve d'ouverture et de transparence afin que nos parties prenantes puissent être mieux informées de nos processus et de nos avancées.

MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES GRIEFS POUR LES PARTIES PRENANTES LÉSÉES PAR DES CLIENTS D'EDC

Les mécanismes de règlement des griefs sont essentiels puisqu'ils permettent aux parties prenantes de la Société, y compris les membres de la collectivité, de déposer des plaintes ou d'exprimer leur insatisfaction. Notre processus de diligence raisonnable relatif aux transactions nous amène à examiner de près les mécanismes de règlements des griefs d'une entreprise. Si on relève une forte probabilité d'une atteinte grave aux droits de la personne – qu'elle soit potentielle ou avérée –, on évalue l'efficacité de son programme de mobilisation des parties prenantes et ses mécanismes de règlement des griefs, conformément aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Nous croyons que les entreprises se doivent, dans la mesure du possible, de prévenir les situations problématiques en prenant l'initiative de mobiliser les parties prenantes. Si le programme de mobilisation des parties prenantes et les mécanismes de règlement des griefs de l'entreprise présentent des lacunes, des contrôles supplémentaires et un dialogue plus approfondi peuvent s'imposer, de même que l'ajout d'engagements définis dans le temps dans les accords conclus avec les clients.

EDC s'engage également à prendre des mesures raisonnables pour soutenir les processus du [Point de contact national du Canada](#) et de l'[Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises](#) lorsque ses clients sont visés.

LA GOUVERNANCE À EDC

Société d'État à vocation financière fonctionnant selon des principes commerciaux, EDC est dirigée par un Conseil d'administration dont les membres sont principalement issus du secteur privé. Le Conseil a pour mandat de superviser la direction et la gestion d'EDC, de soutenir l'élaboration de stratégies et de superviser leur exécution, tel qu'il est défini dans le Plan d'entreprise.

Les membres du Conseil sont le point de liaison entre l'actionnaire d'EDC – le gouvernement du Canada – et les activités sans lien de dépendance de la Société. Ils sont nommés par le gouvernement du Canada.

GÉRANCE DU CONSEIL

Le Conseil d'administration d'EDC est composé de professionnels chevronnés des domaines des affaires, de la finance, des services bancaires, de l'assurance, des ressources humaines, des technologies, de l'investissement, des politiques et de la gestion des risques. Ses membres ont une connaissance intime et une profonde compréhension de divers secteurs, dont les institutions financières, l'exploitation minière, l'énergie, la fabrication, les technologies et le détail. Leur bagage d'expérience collectif est mis à profit pour guider l'orientation opérationnelle de la Société.

Le Conseil et l'Équipe de la haute direction jouent un rôle important : s'assurer que l'orientation stratégique de la Société et le Plan d'entreprise s'harmonisent avec les priorités commerciales du gouvernement du Canada. À cet effet, le Conseil reçoit chaque année des orientations du ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international, par la voie de son énoncé des priorités et des responsabilités.

OBJECTIF D'INTÉRÊT PUBLIC ET MANDAT CONFÉRÉ PAR LA LOI

Le mandat, les pouvoirs et les objectifs d'EDC lui sont conférés par le Parlement du Canada par voie législative, plus précisément par la *Loi sur le développement des exportations*.

L'examen législatif d'EDC, réalisé tous les dix ans, a été lancé en juin 2018. L'examen a donné l'occasion d'examiner de plus près les diverses facettes des activités d'EDC et la nature de son appui aux exportateurs canadiens. Le Conseil s'est aussi engagé dans le processus d'examen, au côté d'EDC, dans le cadre des mises à jour présentées aux membres du Conseil à chaque réunion. En juin 2019, Affaires mondiales Canada a publié le rapport sur son examen et la Société. Le Conseil demeurera engagé tout au long de l'examen, lequel devrait être pris en compte par le comité du Parlement compétent.

Chaque année, le Conseil voit à la bonne exécution de l'énoncé des priorités et responsabilités que lui transmet le ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international. Ce document détaillé, qui enrichit le dialogue continu entre EDC et son actionnaire, a servi à la rédaction du Plan d'entreprise 2021–2025 d'EDC, que le Conseil a approuvé à l'automne 2020.



RESPONSABILITÉS ET FONCTIONNEMENT

Les membres du Conseil sont tous indépendants de l'équipe de direction de la Société, à l'exception du président et chef de la direction d'EDC, qui siège également au Conseil d'administration d'EDC. La direction et le Conseil d'administration d'EDC entretiennent une relation de travail productive, et le Conseil revoit régulièrement le partage des responsabilités entre les deux. Le Règlement administratif d'EDC encadre les délibérations du Conseil et dicte quelles questions relèvent de sa compétence exclusive. Une charte définit les rôles et les responsabilités des membres du Conseil d'administration, surtout en matière d'intendance, et précise le déroulement des travaux du Conseil.

Pendant chaque réunion du Conseil et des comités, du temps est réservé aux discussions à huis clos, qui se déroulent d'abord avec le chef de la direction, puis séparément en son absence. En outre, le Comité de la vérification tient trois réunions à huis clos : une avec le Bureau du vérificateur général du Canada, une autre avec le premier vice-président et vérificateur interne en chef d'EDC, et une dernière avec tous ses membres, mais en l'absence du chef de la direction. Le Comité de la gestion des risques, pour sa part, tient régulièrement des réunions à huis clos avec le chef de la gestion des risques et le vice-président et chef de la conformité et de l'éthique. Par ailleurs, les administrateurs reçoivent les ordres du jour et la documentation relative aux réunions des comités auxquels ils ne siègent pas, et sont libres d'y assister s'ils le souhaitent. Toutefois, seules la présidente et la vice-présidente du Conseil et des Comités peuvent siéger et participer aux travaux du Comité de la nomination et de la gouvernance.

PRIORITÉS DU CONSEIL EN 2020

Le Conseil éclaire et encadre la stratégie d'EDC, et la manière dont elle aborde les risques et les occasions. Cette contribution de longue date a donné à l'équipe de la haute direction et au Conseil de solides assises pour relever les défis de 2020 et formuler une stratégie d'entreprise pérenne, progressiste et inclusive.

FAVORISER L'INCLUSION, LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ À EDC

En 2020, le Conseil d'administration a accueilli Manjit Sharma à titre de nouvelle administratrice. Le Conseil maintient la parité hommes-femmes, ce qui témoigne de l'engagement de la Société envers l'inclusion, la diversité et l'équité (ID&E). Durant l'année, le Conseil a consacré beaucoup de temps à superviser le développement et la mise en œuvre de sa stratégie d'ID&E afin poursuivre sur sa lancée et accélérer le changement de culture. Ainsi, des membres du Conseil ont pris part à l'évaluation des ressources pour le développement interculturel afin d'enrichir leurs compétences et de favoriser les échanges entre le Conseil et des experts canadiens dans le domaine de l'ID&E.

ORCHESTRER LA RÉPONSE D'EDC À LA PANDÉMIE

La valeur que revêt la participation active du Conseil dans l'établissement et la supervision de l'orientation stratégique d'EDC a été particulièrement évidente à l'heure où la pandémie appelait une réponse ferme et immédiate. Le Conseil d'administration d'EDC a joué un rôle déterminant en orientant et en guidant le virage stratégique de l'organisation pour faire face sans délai à cette crise et faciliter la relance de l'économie canadienne. Alors que la direction d'EDC donnait à l'effectif les moyens de mener à bien son mandat, le Conseil a pour sa part exercé un rôle crucial de surveillance en recevant régulièrement un état des lieux, notamment sous la forme des communications de la direction et des résultats du sondage

d'opinion réalisé auprès des employés. Le Conseil a donc pu effectuer un examen critique, ce qui a permis à la haute direction de prendre les décisions audacieuses qui s'imposaient pour répondre aux besoins de la Société et appuyer les entreprises canadiennes pendant la pandémie.

COMMUNIQUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

EDC ayant été appelée à soutenir un nombre inédit d'entreprises canadiennes au cours de l'année, le Conseil a fait une priorité d'encadrer les interactions de la Société avec ses parties prenantes. Dans l'exercice de son rôle de surveillance, le Comité du développement des affaires et du rendement du Conseil a inscrit ces interactions comme un point permanent à l'ordre du jour de ces réunions, reçu des rapports périodiques et formulé des orientations à ce sujet, tout en suivant l'évolution des conditions du marché, les besoins des exportateurs et des investisseurs canadiens, les priorités de son actionnaire – le gouvernement du Canada – et l'ensemble des parties prenantes.

En début d'année, le Conseil a célébré les 75 ans de la Société, un jalon important, en conviant à une réception des partenaires et champions du commerce du Canada. La présidente du Conseil ainsi que la présidente et chef de la direction d'EDC étaient les maîtres de cérémonie de l'événement.

Par ailleurs, en 2020, des membres du Conseil ont animé une rencontre d'activatrices SheEO afin d'aider cette communauté à se faire connaître et recruter de nouveaux membres dans l'optique d'aider plus de cheffes d'entreprises et d'entrepreneures à percer, croître et réussir à l'étranger. SheEO, qui regroupe des femmes animées par un incroyable élan de générosité, s'est donné comme mission de transformer la manière dont les entreprises portées par des femmes sont financées, appuyées et célébrées.

ORIENTER L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE À LONG TERME

Malgré les intenses pressions exercées sur le Conseil et la Société pour agir dans un horizon à court terme, le Conseil a maintenu une perspective stratégique pérenne et a contribué à la formulation de la toute première stratégie d'entreprise décennale. Développer cette stratégie et surveiller son exécution comptaient parmi les priorités du Conseil en 2020 et des séances stratégiques exclusivement consacrées à ces deux volets ont été organisées en septembre.

Durant l'année, le Conseil et l'Équipe de la haute direction ont uni leurs efforts pour faire une analyse détaillée des tendances façonnant le plus le commerce extérieur du Canada et amorcer une réflexion divergente sur les défis auxquels font face les exportateurs canadiens, aujourd'hui et demain. Ces efforts concertés ont permis de faire d'importants progrès dans la mise au point de la stratégie d'entreprise ainsi que des outils et des processus connexes et, ce faisant, d'assurer une surveillance efficace de la mise en œuvre de la stratégie.

Au début de 2021, EDC a été mise à l'honneur lors de l'événement *Excellence in Governance Special Edition Showcase* organisé par Professionnels en gouvernance du Canada (GPC). La Société a été récompensée dans la catégorie planification stratégique, surveillance et création de valeur grâce aux activités stratégiques menées par le Conseil d'administration en 2020.

SUPERVISER LES ACTIVITÉS DE LA FILIALE D'EDC

Le Conseil a continué de superviser les activités de la filiale en propriété exclusive d'EDC : l'Institut de financement du développement Canada (IFDC) Inc. / Development Finance Institute Canada (DFIC) Inc./, qui exerce ses activités sous la marque de FinDev Canada. L'Institut est chapeauté par un conseil d'administration où siègent des membres du Conseil d'EDC (la présidente et chef de la direction d'EDC occupe la présidence du conseil de FinDev). Globalement, le conseil de FinDev Canada possède un large éventail de compétences et d'expériences en ce qui a trait au financement du développement et aux marchés étrangers. En 2020, le Comité de la nomination et de la gouvernance a réservé du temps pour évaluer et planifier le processus de renouvellement de la composition du conseil de FinDev Canada, le mandat de plusieurs administrateurs prenant fin en 2021.

GÉRER LES RISQUES D'ENTREPRISE

EDC ne cesse d'élargir la portée de son action vers de nouveaux marchés et secteurs pour mieux soutenir les entreprises canadiennes faisant œuvre de pionniers. Ce faisant, elle doit composer avec plusieurs risques – d'ordre financier, opérationnel et stratégique – dans une foule d'écosystèmes économiques et politiques. Voilà pourquoi la composante de gestion des risques d'entreprise, qui permet d'enchâsser les pratiques de gestion de risques dans les activités de la Société au quotidien, est demeurée une priorité pour le Conseil d'administration.

En 2020, le premier vice-président et chef de la gestion des risques et le président du Comité de la gestion des risques du Conseil ont passé en revue le mandat du comité afin que le Conseil puisse connaître et baliser les progrès de la Société dans l'amélioration de ses cadres et pratiques en matière de gestion des risques, notamment par la voie de communications périodiques, la mise en place et le perfectionnement de tableaux de bord des risques, de même que de fréquents échanges avec le chef de la direction des risques et le chef de la conformité et de l'éthique d'EDC.

ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET GOUVERNANCE (ESG) ET CULTURE DE CONDUITE ÉTHIQUE

Le Conseil a guidé l'orientation générale du volet d'ESG de la Société et contribué à l'évolution de la stratégie organisationnelle dans ce domaine. Par là, il aide les entreprises canadiennes à devenir des chefs de file reconnus mondialement en matière de durabilité et de responsabilité et à acquérir l'avantage concurrentiel dont elles ont besoin pour réussir. En 2020, les enjeux ESG ont été régulièrement à l'ordre du jour des réunions du Conseil et de ses comités.

Voici quelques-unes des initiatives en matière d'ESG abordées lors des séances du Conseil en 2020 :

- élaboration d'une stratégie organisationnelle à long terme et désignation de la direction du volet d'ESG comme priorité stratégique;
- harmonisation de la position d'EDC avec celle de l'actionnaire (en l'occurrence le ministre du Commerce international) relativement aux enjeux d'ESG;
- encadrement des initiatives d'EDC en soutien aux entreprises canadiennes de segments négligés, comme les entreprises dirigées par des femmes ou des personnes autochtones;
- surveillance de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur la transparence et la divulgation.

Le Comité de la gestion des risques se penche sur les enjeux d'ESG depuis de nombreuses années. Le Comité supervise l'application du Cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société, notamment du cadre régissant la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux. En outre, le Comité s'assure régulièrement de la conformité à la Directive d'évaluation des risques environnementaux et sociaux et reçoit chaque trimestre des mises à jour au sujet de la mise en œuvre de la politique précitée, notamment à propos de la Politique sur les changements climatiques. En 2020, le Comité a traité plusieurs dossiers, dont les suivants :

- rapports trimestriels sur la Directive d'évaluation des risques environnementaux et sociaux d'EDC;
- évaluation du volet d'ESG et mises à jour sur des transactions de premier plan;
- premières initiatives d'EDC où EDC se penche la question des tests de résistance et de la gestion de portefeuille dans l'optique des changements climatiques.

Depuis le début de 2020, les enjeux liés au volet ESG ont compté parmi les points régulièrement traités par le Comité du développement des affaires et du rendement, qui s'est penché sur l'évolution de la composante ESG dans une optique stratégique pour ce qui est des principaux indicateurs de rendement, de la mise en œuvre de la stratégie, et des retombées. En 2020, les travaux du comité ont notamment porté sur ce qui suit :

- surveillance des progrès d'EDC par rapport à la cible d'intensité carbone énoncée dans Politiques sur les changements climatiques;
- surveillance de la composante ESG par l'élaboration d'indicateurs de rendement clés et d'un tableau de bord;
- suivi des conclusions et apprentissages du Conseil consultatif sur la RDE;
- mobilisation des parties prenantes d'EDC et bilan du panel d'EDC réunissant des organisations de la société civile.

Par ailleurs, la présidente du Conseil, Martine Irman, a continué de représenter le Conseil au sein du Conseil consultatif sur la RDE d'EDC, un groupe d'éminents experts qui offrent conseils et orientation sur les pratiques liées au volet ESG de la Société.

De façon générale, le Conseil fait la promotion d'une culture de conduite éthique des affaires et prend au sérieux les préoccupations liées aux conflits d'intérêts. Le Conseil approuve le Code de conduite (le Code), qui intègre le Code de valeurs et d'éthique du secteur public. De plus, il reçoit un rapport sur la formation des employés et leur attestation d'adhésion au Code de conduite d'EDC. Par ailleurs, la Société s'attend à ce que les membres du Conseil à exercer leur mandat conformément au Code de conduite d'EDC. En 2020, tous les administrateurs ont suivi la formation annuelle obligatoire relative au Code de conduite.

Les administrateurs d'EDC remplissent des déclarations permanentes d'intérêts et s'abstiennent de participer aux discussions ou au vote s'il existe un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les documents du Conseil sont contrôlés au cas où une société nommée dans ces déclarations participerait à une transaction, et l'administrateur ayant un intérêt dans cette société est alors tenu à l'écart des documents sensibles.

COMMUNICATION AVEC L'ACTIONNAIRE

En 2020, le Conseil a continué de surveiller et de faciliter des communications efficaces entre EDC et ses principales parties prenantes, dont son actionnaire, le gouvernement du Canada. Le Conseil a accueilli le sous-ministre de la Diversification du commerce international pendant l'automne pour parler des priorités du gouvernement à l'égard des entreprises canadiennes et en matière de commerce international dans le contexte de la pandémie. Ont suivi des délibérations similaires avec la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international portant sur les attentes du ministre et les priorités d'EDC sur le soutien à accorder aux entreprises canadiennes afin qu'elles profitent de la reprise économique. Des échanges entre la présidente du Conseil et les hauts fonctionnaires sont venus conclure la ronde des délibérations.

ÉVALUATION ET RELÈVE DES CADRES SUPÉRIEURS

Dans le cadre de ses responsabilités, le Conseil évalue chaque année le rendement du président, des premiers vice-présidents et des titulaires de certains postes désignés. Les objectifs de rendement du président pour l'année sont établis par le Comité des ressources humaines et sont directement corrélés à l'atteinte des objectifs du plan d'entreprise. En outre, ils concordent avec l'énoncé des priorités et des responsabilités que la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international remet chaque année à EDC. Le Comité des ressources humaines examine chaque année le rendement du président en fonction de ces objectifs et formule des recommandations au Conseil, après quoi le Conseil présente à son tour au gouvernement des recommandations sur la classification du salaire et la rémunération variable du président. Le Comité des ressources humaines s'occupe aussi d'examiner le rendement et la rémunération des cadres supérieurs et des titulaires de certains autres postes annuellement; en outre, il gère les plans de gestion du talent et de maintien des activités.

De plus, le Conseil chapeaute le programme de relève des cadres supérieurs. Le Plan de relève, préparé par la direction et approuvé par le Comité des ressources humaines, est utilisé dans les nominations de cadres supérieurs.

MANDAT ET RAPPORTS DES COMITÉS

Le Conseil d'administration d'EDC bénéficie du soutien de six comités du Conseil. Il revoit régulièrement le mandat de chacun des comités ci-dessous.

Le **Comité de la vérification** aide le Conseil à s'acquitter de son mandat relativement aux questions financières, aux comptes rendus sur toute enquête menée par le vice-président et chef de la conformité et de l'éthique, ainsi qu'aux modalités de la mission des vérificateurs internes et externes. Il est chargé d'approuver et de surveiller les grandes dépenses d'investissement et d'administration, d'évaluer les conséquences des nouvelles conventions comptables pour EDC et d'examiner les résultats des vérifications internes et externes. De plus, le Comité approuve les états financiers trimestriels avant leur diffusion publique. Tous les membres du Comité de la vérification connaissent bien les finances et sont indépendants de la direction d'EDC. Présidé par Robert McLeese, le Comité a tenu cinq réunions ordinaires en 2020.

Parmi les principaux domaines d'action du Comité en 2020, on compte les prévisions financières et l'évolution de la conjoncture économique dans le contexte de la pandémie, la transformation numérique de même que les efforts soutenus de la Société pour mettre en œuvre les changements apportés aux normes comptables internationales. En 2020, le Comité de la vérification a régulièrement remis des rapports au Conseil et échangé avec le vérificateur interne en chef de même que des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada.

Le **Comité du développement des affaires et du rendement** entretient un dialogue productif avec la direction et joue un rôle consultatif auprès du Conseil afin que le rendement de la Société cadre avec son orientation stratégique. Le Comité propose une orientation stratégique qui renforce la capacité d'EDC de répondre aux besoins en évolution des exportateurs et des investisseurs canadiens; il encadre la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise; il assure un suivi du rendement par rapport aux stratégies, aux plans et aux politiques qui ont été approuvés. Présidé par Pierre Matuszewski, le Comité a tenu six réunions ordinaires en 2020.

Au nombre des principaux domaines d'action du Comité en 2020 figurent la communication des mesures de rendement organisationnels, le suivi des tendances émergentes dans les divers secteurs de l'économie canadienne, l'intervention des banques et des acteurs du marché de l'assurance crédit en réponse à la pandémie, de même que le plan d'action du gouvernement du Canada face à la pandémie, les plans pour relancer l'économie post-COVID et les attentes d'EDC à cet égard.

MANDAT ET RAPPORTS DES COMITÉS

Le **Comité des ressources humaines** aide le Conseil relativement aux questions de planification stratégique des ressources humaines, et il approuve le Plan de relève de la direction, la rémunération des employés et des cadres supérieurs ainsi que les indicateurs et cibles du programme de rémunération au rendement de la Société. Il fixe les objectifs et guide le Conseil dans l'évaluation du rendement du président, en plus de surveiller la structure, la stratégie de placement et le rendement des régimes de retraite des employés. Présidé par Heather Culbert, le Comité a tenu six réunions ordinaires en 2020.

Parmi les principaux domaines d'action du Comité en 2020, on note la formulation et la mise en place de la stratégie d'EDC en matière d'inclusion, de diversité et d'équité (ID&E), ainsi que les initiatives déployées à l'interne pour faire de la santé, de la sécurité et du bien-être du personnel des employés d'EDC et de FinDev Canada des priorités tout au long de la pandémie.

Le **Comité de la gestion des risques** aide le Conseil à superviser la gestion prudente de la structure du capital d'EDC, notamment la gestion des risques de crédit, des risques de marché et d'autres risques d'entreprise. Il lui revient par ailleurs de recommander des mises à jour au cadre des politiques internes régissant les autorisations requises pour les activités d'EDC, de même que d'encadrer le processus d'approbation de transactions particulières. Le Comité est chargé de l'examen et de la recommandation des transactions qui nécessitent l'approbation du Conseil, ainsi que de la surveillance de la conformité avec la Directive en matière d'évaluation environnementale. De plus, il supervise les programmes de conformité et d'éthique et reçoit des mises à jour sur diverses activités de gestion de portefeuille. Présidé par Lindsay Gordon depuis juin 2020, le Comité a tenu six réunions ordinaires 2020. La Société tient à remercier M^{me} Darlene Thibault, qui a assuré la présidence du comité d'octobre 2014 à avril 2020. Sous sa gouverne, plusieurs importants jalons organisationnels ont été franchis. EDC tient à lui exprimer sa profonde reconnaissance et à saluer son infatigable dévouement pendant ses multiples mandats.

Parmi les principaux domaines d'action du Comité en 2020, on recense la gestion du capital, la simulation de crise à l'échelle de la Société, la cybersécurité organisationnelle ainsi que l'évaluation des programmes d'éthique et de conformité d'EDC.

Le **Comité de la nomination et de la gouvernance** est responsable des questions touchant le régime de gouvernance d'EDC. Il exprime son avis sur le programme d'éthique des administrateurs, sur les critères de nomination du président d'EDC et du président du Conseil de même que sur le profil des compétences souhaitables et de l'expérience requise de la part des administrateurs, sur l'évaluation des candidatures au Conseil et sur les programmes d'orientation et de formation du Conseil. En outre, le Comité supervise le sondage auprès du Conseil sur les questions de gouvernance, surveille les

relations avec la direction et examine la composition et le mandat des comités. En 2018, le mandat du Comité a été élargi afin d'y ajouter la gouvernance des filiales d'EDC. Le Comité, sous la gouverne de Martine Irman, présidente du Conseil d'administration, a tenu une réunion en 2020.

Le **Comité de direction** est autorisé à exercer certains pouvoirs du Conseil. Il se réunit seulement lorsqu'il est nécessaire de traiter une affaire urgente entre les réunions ordinaires du Conseil. Présidé par la présidente du Conseil, Martine Irman, le Comité n'a tenu aucune réunion en 2020.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs est fixée par décret. Le président du Conseil et les administrateurs du secteur privé reçoivent des honoraires annuels pour leurs services et leur présence aux réunions du Conseil et des comités, de même qu'une indemnité quotidienne fixe pour les déplacements. Conforme aux directives du Conseil du Trésor, le barème qui suit est en vigueur depuis 2000 :

- Président du Conseil : honoraires annuels de 12 400 \$ et indemnité quotidienne de 485 \$
- Autres administrateurs : honoraires annuels de 6 200 \$ et indemnité quotidienne de 485 \$
- Présidents des comités (autre que le Comité de direction) et vice-président du Conseil : honoraires de base plus 2 000 \$

Les administrateurs sont également remboursés de leurs dépenses raisonnables, y compris des frais de déplacement, d'hébergement et de repas, engagées dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque administrateur siège à plusieurs comités. En 2020, il y a eu 18 réunions du Conseil (six réunions ordinaires, 12 réunions extraordinaires) et 24 réunions de comités. Du mois de mars jusqu'à la fin de l'année, toutes les activités du Conseil se sont faites de façon virtuelle en raison des restrictions de voyage et des contraintes imposées par la pandémie. Les réunions du Conseil et des comités ainsi que toutes les autres séances ont été tenues par téléconférence, ce qui a permis de maintenir des communications efficaces et des échanges fructueux.

La rémunération globale accordée aux administrateurs indépendants, y compris à la présidente du Conseil (honoraires annuels plus indemnités quotidiennes), s'est élevée 252 261 \$ en 2020, contre 259 147 \$ en 2019. Au total, les frais de déplacement, de représentation et de réunion remboursés aux membres du Conseil (présidence exclue), plus les coûts des réunions du Conseil et des comités, se sont élevés à 43 304 en 2020, contre 249 870 \$ en 2019. Les frais de déplacement et d'hébergement de la présidence ont totalisé 23 508 \$ en 2020, contre 70 817 \$ en 2019.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Tableau des présences des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités en 2020

	Rémunération globale (honoraires plus indemnités quotidiennes)	Réunions du Comité de la vérification (3 = quorum)	Réunions du Comité du développement des affaires et du rendement (3 = quorum)	Réunions du Comité des ressources humaines (3 = quorum)	Réunions du Comité de la nomination et de la gouvernance (3 = quorum)	Réunions du Comité de la gestion des risques (4 = quorum)	Réunions du Conseil d'administration (6 = quorum)
Boivin, Pierre	18 446 \$		6/6			6/6	17/18
Culbert, Heather	26 569 \$	5/5		6/6	1/1		18/18
Gordon, Lindsay	18 325 \$	4/5		5/6	1/1	5/6	15/18
Gupta, Karna	20 144 \$	5/5	6/6				18/18
Irman, Martine	27 556 \$			5/6	1/1	6/6	17/18
Lavery, Mairead	s. o.			6/6		6/6	17/18
Lifson, Elliot	13 778 \$		4/6	4/6			15/15
MacWilliam, Karen	20 144 \$	5/5				6/6	17/18
Matuszewski, Pierre	22 386 \$		6/6	6/6	1/1		18/18
McLeese, Robert	22 750 \$	5/5			1/1	6/6	17/18
Sharma, Manjit	3 975 \$						2/3
Stairs, Andrea	18 810 \$			5/6		5/6	16/18
Thibault, Darlene	20 447 \$	5/5			0/1	6/6	18/18
Yuers, Kari	18 931 \$	5/5	6/6				17/18
TOTAL	252 261 \$						

CONSEIL D'ADMINISTRATION



MARTINE IRMAN (PRÉSIDENTE)

Toronto (Ontario)

Cadre supérieur en finances, Martine Irman compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines des opérations bancaires internationales, de la trésorerie, des valeurs mobilières et du commerce extérieur. Dans

l'exercice de son mandat de présidente, M^{me} Irman met à contribution sa vaste expérience de la mise en œuvre de stratégies mondiales et sa riche expertise des marchés des capitaux. Du fait de sa participation à diverses transactions financières, elle possède une connaissance approfondie des secteurs qui constituent les piliers de l'économie du Canada et d'autres pays du globe. M^{me} Irman siège au conseil d'administration d'entreprises et d'organisations à but non lucratif depuis deux décennies.

M^{me} Irman est l'actuelle présidente du Conseil d'administration d'Exportation et développement Canada (EDC) et siège à titre d'administratrice indépendante au conseil d'administration du Groupe TMX. Valorisant l'engagement communautaire, elle est reconnue pour ses grandes qualités de leader et de mentor auprès des femmes du secteur de l'investissement. M^{me} Irman croit dans l'importance de redonner à la collectivité, comme en font foi ses rôles actuel et antérieur à la barre de Centraide Toronto ainsi que ses mandats de direction actuel et passé au YMCA du Grand-Toronto. Elle représente le Conseil d'administration d'EDC au Conseil consultatif sur la responsabilité et la durabilité des entreprises de la Société.

M^{me} Irman est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie et en études financières de l'Université de Western Ontario. Elle est aussi diplômée de l'Advanced Management Program de la Wharton Business School de l'Université de la Pennsylvanie. Enfin, elle est diplômée de l'École de gestion Rotman, à l'Institut des administrateurs de sociétés, où elle a obtenu le titre d'IAS.A. M^{me} Irman maîtrise les deux langues officielles du Canada.

PIERRE BOIVIN

Sainte-Foy (Québec)



Pierre Boivin a été nommé au Conseil d'administration d'EDC en juin 2018. Il est actuellement associé au sein du Groupe du droit des affaires et leader national de l'Initiative Afrique et responsable du groupe des mines

de la région du Québec au sein de McCarthy Tétrault LLP, un cabinet d'avocats canadien. Sa pratique se concentre sur les opérations de fusion et acquisition, le capital-investissement et les questions d'ordre commercial s'y rattachant au niveau national et international. Il est membre de nombreuses associations, dont l'Association du Barreau canadien, l'American Bar Association et l'Association du barreau international. M. Boivin agit également comme vice-président du Conseil d'administration du Conseil canadien pour l'Afrique et siège aussi aux conseils d'administration de CPCS Transcom Limité et de NSIA Participations, une institution financière basée en Côte d'Ivoire en tant que représentant de la Banque Nationale du Canada. Il est diplômé de l'Institut des administrateurs de sociétés. Au cours des ans, M. Boivin a été nommé à répétition parmi les meilleurs avocats canadiens notamment dans le secteur minier du répertoire Who's Who Legal Canada, dans les secteurs des mines, de l'électricité, du pétrole et du gaz naturel et des moyennes entreprises du répertoire The Canadian Legal Expert Directory ainsi que dans le Lexpert guide to the leading Cross-Border Corporate lawyers in Canada, dans Lexpert's Special Editions de Leading Canadian Lawyers in Global Mining et Canada's Leading Energy Lawyers ainsi que dans Chambers Global dans le secteur Energy and Natural Resources: Mining Foreign Experts (Canada).



HEATHER J. CULBERT

(VICE-PRÉSIDENTE)

Calgary (Alberta)

M^{me} Culbert compte plus de 27 ans d'expérience dans le secteur du pétrole et du gaz naturel, où elle a exercé des fonctions de cadre supérieure, notamment celles de première vice-présidente,

Services généraux, à Enerplus, société de taille moyenne de l'industrie pétrolière et gazière.

M^{me} Culbert est vice-présidente du Conseil d'administration d'EDC et assure la présidence de son Comité des ressources humaines. Elle a récemment été nommée administratrice au conseil du Research and Innovation Advisory Council de l'Alberta. En outre, elle siège au conseil de Whitecap Resources et du World Leadership Council de Centraide, est membre du She Leads Economic Council of Alberta ainsi que membre d'office du conseil d'administration de Centraide Calgary et de ses environs. Elle a dernièrement terminé un second mandat comme présidente de l'Institute of Technology de l'Alberta.

M^{me} Culbert se démarque par ses actions bénévoles et philanthropiques depuis plusieurs années. Elle a lancé le Women on Boards initiative en Alberta, siégé au conseil de Centraide Calgary et de ses environs et été administratrice de l'Alberta Cancer Foundation. Par ailleurs, elle a fondé le C5 (Concerned Citizens for the Calgary Cancer Centre), de même que présidé le conseil de l'Alliance to End Violence, et chapeauté la campagne SAIT Promising Futures Campaign (phase II).

M^{me} Culbert a vu son leadership et son investissement communautaire récompensés le 26 mars 2019 alors qu'elle est devenue récipiendaire de la Médaille du souverain décernée par la gouverneure générale du Canada pour ses réalisations bénévoles exceptionnelles. M^{me} Culbert a reçu d'autres distinctions : en 2016, le prix BMO Celebrating Women Community and Charitable Giving; en 2014, un baccalauréat honoris causa en sciences délivré par le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT); en 2013, le prix Doc Seaman Generosity of Spirit pour ses actions philanthropiques; en 2005, la Centennial Medal for Community Service de l'Alberta; et en 2003, elle a été reconnue parmi les éminents diplômés du SAIT.

LINDSAY GORDON

Vancouver (Colombie-Britannique)



Lindsay Gordon a été nommé au Conseil d'administration d'EDC en avril 2014, puis reconduit pour un deuxième mandat en juin 2018. Auparavant, M. Gordon a passé 25 ans au service de HSBC, l'une des plus grandes sociétés de

services bancaires et financiers au monde, où il a notamment occupé les fonctions de président et chef de la direction de la Banque HSBC Canada pendant neuf ans. Avant de rejoindre les rangs de HSBC, il a occupé des postes de cadre à EDC pendant 10 ans. Aujourd'hui, M. Gordon siège à divers conseils d'administration, dont celui de HSBC France et de HSBC Bermuda. Il est également chancelier de l'Université de la Colombie-Britannique (depuis le 1^{er} juillet 2014) et cofondateur de l'organisme CHILD Foundation. Ancien membre du conseil d'administration du CD Howe Institute et du Conseil canadien des chefs d'entreprise, M. Gordon a également été lauréat B'nai Brith en 2010, un prix décerné à des Canadiens exceptionnels, ainsi que de la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II en 2012. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de la Colombie-Britannique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



KARNA GUPTA

Oakville (Ontario)

Nommé au Conseil d'administration en juin 2018, Karna Gupta compte plus de 35 années d'expérience dans le secteur des technologies, et son expertise et ses réalisations couvrent de multiples domaines commerciaux en Amérique

du Nord et à l'étranger. Tout récemment, M. Gupta assumait les fonctions de président et chef de la direction et de membre du conseil d'administration de l'ACTI. Il a également occupé les postes de président et chef de la direction et de membre du conseil d'administration de Certicom Corp, de président de la division de la facturation à Comverse Technology, de chef du marketing à Comverse Americas, de président de Sitraka Mobility, ainsi que de nombreux postes de haute direction pour Bell Canada, dont vice-président de la gestion et du développement des produits. Il siège actuellement à de nombreux conseils, notamment en tant qu'administrateur indépendant pour Kloudville, Baylis Medical, FinDev Canada et VOTI Detection. M. Gupta est titulaire d'un MBA en marketing et en finance de l'Université Concordia, à Montréal, au Québec. Il a aussi été récipiendaire de la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.



KAREN MacWILLIAM

Wolfville (Nouvelle-Écosse)

Karen MacWilliam a été nommée au Conseil d'administration en juin 2018. Comptant 35 ans d'expérience dans les domaines des assurances et de la gestion des risques, M^{me} MacWilliam a tour à tour été souscriptrice et courtière en assurance,

puis directrice des risques globaux à Vancouver et Edmonton. Elle dirige également depuis 1998 une entreprise de services-conseils prospère présente partout au Canada. M^{me} MacWilliam a déjà occupé le poste de directrice d'Habitat pour l'humanité Nouvelle-Écosse, de la BC Society of Fellows of Insurance Institute of Canada et de la BC Risk and Insurance Management Association. Elle a enseigné la gestion des risques à l'Université Dalhousie, à l'Université Simon-Fraser et à l'Université du Nord de la Colombie-Britannique, et a agi comme témoin expert pour des questions d'assurances et de gestion des risques devant des tribunaux en Colombie-Britannique, en Alberta et en Nouvelle-Écosse. Originaire de Vancouver, M^{me} MacWilliam est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université de la Colombie-Britannique et détient les titres de PAA et de FPAA de l'Institut d'assurance du Canada et le titre de CRM du Global Risk Management Institute.



ELLIOT LIFSON

(jusqu'en septembre 2020)

Montréal (Québec)

Nommé au Conseil d'administration d'EDC en mars 2012, Elliot Lifson a été reconduit pour un troisième mandat en juin 2018. M. Lifson est vice-président de Vêtements Peerless inc. et président

de la Fédération canadienne du vêtement. En plus de ses responsabilités auprès de la Fédération, il siège au conseil d'administration de l'Institut des manufacturiers du vêtement du Québec. Il a en outre été président du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, où il siège actuellement à titre de conseiller, et fait partie du comité du gouvernement du Québec, Export Québec. M. Lifson siège au conseil d'administration de plusieurs organismes caritatifs et enseigne, à titre de professeur, à la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill, où il a reçu le prix d'excellence en enseignement en 2013 et de nouveau en 2019. Il s'est vu décerner en 2012 la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II. M. Lifson a également reçu en novembre 2017 une Médaille commémorative du 150^e anniversaire de la Confédération décerné par le Sénat du Canada. En 2020, il est devenu membre de l'Ordre du Canada. En plus d'être titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec, M. Lifson a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'École de commerce Ivey de l'Université de Western Ontario.



PIERRE MATUSZEWSKI, ICD.D

Montréal (Québec)

Pierre Matuszewski a été nommé au Conseil d'administration d'EDC en juin 2018. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur canadien des services financiers. Il a occupé plusieurs postes à la Société Générale (Canada),

une banque à charte canadienne de l'annexe II qui fait partie de la Société Générale, la banque internationale ayant son siège social à Paris. M. Matuszewski a été le premier Canadien à occuper le poste de président et chef de la direction des opérations canadiennes du Groupe Société Générale, et ce, de 2009 à 2018. Auparavant, M. Matuszewski a travaillé pour la Corporation du Groupe La Laurentienne, la Banque Nationale du Canada et McLeod Young Weir (Scotia McLeod). Il est actuellement membre du conseil d'administration de plusieurs entreprises ou institutions dont le Groupe Vision New Look Inc, le Fonds canadien de protection des épargnants en plus d'être un des gouverneurs de l'Université McGill. En plus d'être titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Laval et d'un MBA en finance et comptabilité de l'Université McGill, M. Matuszewski détient de nombreux certificats en leadership et en coaching professionnels délivrés par des écoles de commerce et des universités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



ROBERT S. McLEESE

Toronto (Ontario)

Nommé au Conseil d'administration d'EDC en avril 2015, Robert McLeese a été reconduit pour un deuxième mandat en juin 2018. M. McLeese est président fondateur d'Access Capital Corp., firme de services consultatifs financiers de

Toronto spécialisée dans le secteur indépendant de l'énergie, où il prodigue des conseils stratégiques et financiers aux acheteurs et aux vendeurs de projets d'énergie de remplacement. Il est également président du conseil et président d'ACI Energy, Inc., de Georgian Villas Inc. (exploitée sous le nom de Cobble Beach Golf Resort Community), et administrateur de Pond Technologies Inc. Ancien membre du conseil d'administration de Rand Capital Corporation, à Buffalo, et du conseil consultatif de Fengate Capital, ainsi qu'ancien administrateur, trésorier et président d'APPRO (Association of Power Producers of Ontario), M. McLeese a aussi été administrateur à Creststreet Power & Income Fund, en plus d'avoir codéveloppé des projets d'énergie éolienne au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Alberta. Il est lauréat du prix Probyn 2011 pour l'innovation en financement d'énergie durable, et on lui a décerné la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II en 2012 et le prix Hedley Palmer 2017 de l'APPRO.



MANJIT SHARMA

(depuis octobre 2020)

Toronto (Ontario)

Manjit Sharma est devenue membre du Conseil d'administration d'EDC en octobre 2020. Elle possède plus de 25 années d'expérience approfondie auprès d'enjeux stratégiques dans de nombreux

secteurs d'activité. M^{me} Sharma est chef de la direction financière de WSP Canada Inc. et membre de l'équipe de direction du Canada de la firme internationale d'experts-conseils. Avant de se joindre à WSP, elle était chef de la direction financière au sein de l'équipe nationale de la haute direction de General Electric Canada (GE Canada). M^{me} Sharma assumait des responsabilités dans de multiples domaines : analyse et planification stratégique, fusions et acquisitions, surveillance fiscale, gestion des risques, gouvernance, diversité et inclusion. Elle a aussi siégé au conseil d'administration de GE Canada et déjà présidé le comité de la fiducie de pension de l'entreprise, supervisant ainsi la stratégie d'investissement. Impliquée dans sa communauté, M^{me} Sharma siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce de l'Ontario et a occupé des postes de direction au sein du YMCA du Grand-Toronto (ancienne membre du conseil), des Jeunes entreprises du Centre de l'Ontario (ancienne administratrice) et du programme de mentorat Young Luminaries de FEI Canada. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto, des titres de comptable agréée et de CPA, et diplômée du Judy Project, un programme pour les femmes cadres offert par l'École de gestion Rotman. En 2019, M^{me} Sharma a été nommée l'une des 100 femmes les plus influentes au Canada.



ANDREA STAIRS

Toronto (Ontario)

Andrea Stairs a été nommée au Conseil d'administration en juin 2018. En tant que directrice générale d'eBay Canada et Amérique latine, M^{me} Stairs chapeaute toutes les facettes du marketing acheteur pour l'une des plus grandes

entreprises de commerce électronique de la région. À titre de présidente d'eBay Canada, elle a également la charge de superviser les différentes activités canadiennes d'eBay. Auparavant, M^{me} Stairs était responsable des volets stratégique et opérationnel de l'entreprise dans plus de 40 pays. M^{me} Stairs siège à de nombreux conseils dont l'École nationale de ballet du Canada, la Chambre de commerce de la région de Toronto et FinDev Canada. Elle est titulaire d'un baccalauréat de l'Université McGill, ainsi que d'un doctorat en jurisprudence et d'un MBA de l'Université de Toronto. Elle a également été nommée parmi les 100 Canadiennes les plus influentes selon le Réseau des femmes exécutives, dans la catégorie des dirigeantes.



DARLENE THIBAUT

Laval (Québec)

Nommée au Conseil d'administration d'EDC en janvier 2010, Darlene Thibault a été reconduite pour un troisième mandat en juin 2018. Depuis juin 2015, elle est directrice, Crédit-bail mobilier au sein de la Direction du financement des

grandes entreprises de la Banque de Montréal (BMO). Dès son entrée en fonction, M^{me} Thibault s'est vu confier le mandat d'appuyer la création et le lancement d'une nouvelle gamme de produits s'ajoutant aux services commerciaux de la BMO. Elle a travaillé à la Banque Scotia de 2005 à 2015. Au moment de son départ, elle y exerçait les fonctions de directrice régionale et de chef de groupe, Services financiers spécialisés, assumant la responsabilité des portefeuilles de crédit-bail et du programme d'immigration destiné aux investisseurs pour l'Est du Canada et le Québec. Diplômée de la Faculté des arts de l'Université McGill, M^{me} Thibault fait carrière dans le secteur des services financiers depuis 20 ans et a notamment travaillé à la Banque HSBC, à la Banque de Montréal, chez Bombardier Capital Ltée, chez AT&T Capital Canada Inc., et Pitney Bowes Leasing. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.



KARI YUERS

Vancouver (Colombie-Britannique)

Kari Yuers a été nommée au Conseil d'administration d'EDC en juin 2018. Forte de 27 ans d'expérience dans le secteur de la fabrication de béton hydrofuge et durable, elle est présidente et chef de la direction de

Kryton International. Établie à Vancouver, en Colombie-Britannique, et comptant des bureaux régionaux en Chine, en Inde, au Mexique, à Singapour, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis et au Royaume-Uni, Kryton exporte ses produits dans 50 pays par l'intermédiaire de distributeurs autorisés. Renommée pour son leadership efficace, M^{me} Yuers est directrice et première vice-présidente de la Chambre de commerce du Grand Vancouver, en plus d'être Fellow de l'American Concrete Institute (ACI). Elle a occupé diverses fonctions d'administratrice pour le Premier's Women's Economic Council de la Colombie-Britannique, le President's Group, le comité consultatif international de l'ACI et le Competitiveness BC Leadership Panel. En 2003, elle a reçu le Grand Prix de l'Entrepreneur d'EY pour le Pacifique; en 2012, elle s'est vu décerner le prix Influential Women in Business.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION



MAIREAD LAVERY

Présidente et chef de la direction

Mairead Lavery s'est jointe à Exportation et développement Canada en 2014 à titre de première vice-présidente du Groupe du développement des affaires. Depuis son arrivée, elle est une fervente défenseure de la société

d'État et des exportateurs canadiens. Nommée présidente et chef de la direction le 5 février 2019, M^{me} Lavery tient à ce qu'EDC aide des milliers d'autres entreprises canadiennes à « percer, croître et réussir à l'étranger ». Avant de travailler pour EDC, elle a occupé divers postes de direction chez Bombardier, où elle a passé 16 ans à gérer des portefeuilles vastes et complexes, notamment dans les secteurs des finances, de la stratégie, de la prospection et de la transformation organisationnelle. Sitôt entrée en fonction à EDC, elle s'est affairée à accroître l'influence de la Société auprès des exportateurs canadiens en cernant leurs besoins et en contribuant à l'atteinte de leurs objectifs à l'échelle nationale et mondiale.

M^{me} Lavery a à cœur la responsabilité sociale et environnementale, particulièrement en ce qui a trait aux changements climatiques, aux droits de la personne et à l'égalité des sexes. Elle croit également en l'importance de se doter d'un effectif diversifié et culturellement inclusif. M^{me} Lavery est la première femme à occuper le poste de chef de la direction depuis la création d'EDC, il y a 75 ans. Elle est originaire d'Irlande du Nord, où elle a obtenu un diplôme en comptabilité et gestion de l'Université Queen's de Belfast. M^{me} Lavery est également membre de l'Institute of Chartered Accountants d'Irlande. En 2015, peu après ses débuts à EDC, elle a vécu un autre grand moment, très personnel celui-là, dont elle est extrêmement fière : elle est devenue citoyenne canadienne.



CARL BURLOCK

Vice-président directeur et chef de la direction des affaires commerciales

Carl Burlock a été nommé vice-président directeur et chef de la direction des affaires commerciales en mai 2019. M. Burlock assume la supervision des secteurs d'activité d'EDC et

des fonctions de distribution et d'habilitation des opérations. Il a été nommé premier vice-président et responsable mondial, Financement et Investissements en mai 2014. Il était alors responsable du financement de PME, d'entreprises et de projets, du financement structuré et du capital-investissement. En poste à EDC depuis 1997, M. Burlock assumait auparavant les fonctions de vice-président, Marchés commerciaux et Petites entreprises, de vice-président, Services aux clients des RH et de directeur de groupe, Équipe du financement des industries extractives et des ressources, en plus d'occuper divers autres postes au sein des équipes sectorielles d'EDC. Avant d'entrer à EDC, M. Burlock a été ingénieur mécanique pendant neuf ans à Nova Scotia Power. Il est titulaire d'un MBA de l'Université Dalhousie et d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université technique de la Nouvelle-Écosse (qui fait maintenant partie de l'Université Dalhousie). Il est également diplômé du Senior Executive Program de l'Université de Columbia.



MARSHA ACOTT

Première vice-présidente, Finances, et chef de la direction financière (par intérim)

Marsha Acott a été nommée vice-présidente, Finances, et chef de la direction financière en septembre 2020, fonctions qu'elle exercera jusqu'en mai 2021. À la tête du Groupe des

finances, elle est responsable des divisions suivantes : Trésorerie, Finances et Contrôle, Opérations financières et Services généraux. M^{me} Acott est entrée à EDC en 1998 et a occupé divers postes à responsabilités croissantes au sein du Groupe des finances. Auparavant, elle travaillait au sein d'un cabinet d'experts-comptables de la région d'Ottawa. M^{me} Acott est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa et détient le titre de comptable professionnelle agréée. Par ailleurs, elle siège en qualité de trésorière au conseil d'administration du Forum pour la formation en commerce international (FITT) et est administratrice au conseil de la section la région de la capitale nationale de Financial Executives International (FEI).



LORRAINE AUDSLEY

Première vice-présidente et chef de la gestion des risques, Gestion du risque global

En mai 2019, Lorraine Audsley a officiellement été nommée première vice-présidente et chef de la gestion des risques, Gestion du risque

global. Elle occupait déjà le poste à titre intérimaire depuis septembre 2018. En tant que chef de la gestion des risques, M^{me} Audsley supervise l'Attribution du crédit, les Prêts spéciaux, le Transfert des risques, la Quantification des risques, la Conformité et l'éthique et la Gestion des risques d'entreprise. Depuis avril 2015, elle était vice-présidente et chef de la gestion des risques de crédit. Auparavant, M^{me} Audsley a occupé le poste de vice-présidente, Financement international, où elle dirigeait une équipe qui souscrivait des solutions de financement pour des exportateurs et des investisseurs des petits marchés et des marchés intermédiaires, et de vice-présidente, Veille stratégique et Innovation, où elle était à la tête des centres d'expertise en excellence opérationnelle, en architecture d'affaires et en gestion de l'information de l'entreprise. Pendant sa carrière à EDC, elle a aussi occupé d'autres postes, principalement dans les domaines de la souscription de financement et de la gestion des risques. M^{me} Audsley détient une maîtrise en finances de la Henley Business School à l'Université de Reading en Angleterre.



STÉPHANIE BUTT THIBODEAU

Première vice-présidente, Ressources humaines

Stéphanie Butt Thibodeau a été nommée première vice-présidente, Ressources humaines, en janvier 2016. M^{me} Butt Thibodeau a la responsabilité de formuler la stratégie de gestion

de l'effectif d'EDC en vue d'attirer, d'engager et de développer des employés talentueux qui concrétisent la vision et les objectifs d'affaires de la Société dans le but d'appuyer les activités commerciales du Canada. Avant d'accéder à ce rôle, M^{me} Butt Thibodeau était la vice-présidente des Services aux clients des RH. Elle est entrée à EDC en 1995 et a occupé des postes de direction au sein de tous les secteurs d'activité clés d'EDC, notamment ceux du financement, des assurances et du développement des affaires sur les marchés nationaux. M^{me} Butt Thibodeau est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa et est analyste financière agréée (CFA).



JACQUES CHAMBERLAND

Premier vice-président et chef des services numériques

Jacques Chamberland a été nommé premier vice-président et chef des services numériques en octobre 2019. Dans ce nouveau poste, il met à profit son expérience avérée en changements à grande

échelle et en leadership du changement, en particulier dans le domaine du numérique et au sein d'institutions financières. En tant que chef des services numériques, M. Chamberland chapeaute le nouveau Groupe des solutions numériques et technologiques, constitué de l'Orientation des technologies d'affaires, des Solutions technologiques d'affaires, de la Sécurité de l'information d'entreprise et des Données et analyses. Le Groupe a comme objectif de simplifier l'approche d'EDC à l'égard de ses actifs technologiques afin d'en tirer pleinement profit de manière à orienter la stratégie d'affaires de la Société, à favoriser l'innovation et à offrir une meilleure expérience aux clients comme aux employés.

Avant de rejoindre les rangs d'EDC, M. Chamberland était premier vice-président des partenariats et du Banking as a Service à la Banque Nationale du Canada, où il a mis sur pied et dirigé un secteur d'activité novateur. Dans le cadre des divers postes de haute direction qu'il a occupés au sein d'institutions financières canadiennes au cours des dix dernières années, il a dirigé, entre autres, des programmes de transformation à grande échelle, des opérations de numérisation, la planification stratégique globale, la gestion de portefeuilles et l'intégration post-fusion.

La carrière de M. Chamberland a débuté chez Bombardier Aéronautique, où il a dirigé des programmes de conception d'aéronefs. Il a ensuite travaillé chez McKinsey & Company de 2005 à 2010, où il a aidé les clients du secteur financier à élaborer des stratégies de commercialisation, à mener des projets d'optimisation des réseaux de détail et à mettre en place des mesures d'efficacité opérationnelle. M. Chamberland détient un MBA de l'INSEAD (France et Singapour) et un baccalauréat en génie aérospatial de l'École Polytechnique de Montréal. Il soutient d'ailleurs plusieurs œuvres caritatives et communautés. Il a notamment dirigé l'élaboration d'une stratégie nationale favorisant l'obtention d'un diplôme d'études secondaires au Québec et il est membre de la haute direction des fondations Paul Gérin-Lajoie, 24h Tremblant et de l'Hôpital général de Montréal.



CATHERINE DECARIE

Première vice-présidente, Canaux et Marketing

Le mandat de Catherine Decarie, nommée première vice-présidente, Canaux et Marketing en mai 2019, est au cœur des efforts d'EDC pour épauler les entreprises canadiennes à mesure

qu'elles prennent de l'expansion sur les marchés mondiaux. Que ce soit de repérer des occasions de se mouler aux besoins des clients ou de piloter le portefeuille de petites et moyennes entreprises exportatrices d'EDC, M^{me} Decarie doit aussi relever le défi de mieux faire connaître EDC en tissant des liens avec les clients, les banques et des partenaires commerciaux pour ainsi aider à concrétiser les possibilités d'affaires. Depuis son arrivée à EDC en 2001, M^{me} Decarie a gravi les échelons. En 2013, elle s'est jointe à l'Équipe de la haute direction à titre de première vice-présidente, Ressources humaines, un poste qu'elle a conservé jusqu'à ce qu'elle devienne première vice-présidente, Affaires générales.

Avant son entrée à EDC, M^{me} Decarie, une avocate de profession, a été stagiaire chez McCarthy Tétrault, puis a occupé de nombreux postes au sein des services juridiques et des services des ressources humaines au siège social d'un détaillant de Toronto présent au Canada et aux États-Unis. Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Mount Allison, elle a obtenu sa licence en droit à l'Université Queen's. Elle est aussi diplômée du Senior Executive Program de la Columbia University et du programme de leadership Prince of Wales's Business & Sustainability Programme de l'Université de Cambridge, en plus d'être membre du Barreau de l'Ontario.



JUSTINE HENDRICKS

Première vice-présidente, Commerce durable et Facilitation des affaires

Occupant le poste de première vice-présidente, Commerce durable et Facilitation des affaires depuis mai 2019, Justine Hendricks se concentre sur l'amélioration continue des secteurs

d'activité d'EDC, du point de vue de la souplesse et de l'efficacité, et sur l'intégration de pratiques et de principes commerciaux durables sur les plans de l'environnement, des droits de la personne et du bien-être social à toutes les activités d'EDC. M^{me} Hendricks s'est jointe à l'équipe d'EDC en 2006. Lorsqu'elle était vice-présidente, Solutions de fonds de roulement, elle dirigeait une équipe pancanadienne chargée de répondre aux besoins de fonds de roulement de petites et moyennes entreprises. Avant d'occuper ce rôle, elle menait le programme de transformation du Groupe du financement et des investissements, d'où émane plus de 80 % du bénéfice net annuel d'EDC. Et avant cela, elle était à la tête d'équipes au service de petites entreprises et d'investisseurs œuvrant dans un grand éventail de secteurs – de la pêche à l'agriculture, en passant par les sciences de la santé et l'industrie légère.

M^{me} Hendricks est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Ottawa et d'un baccalauréat ès arts en études urbaines de l'Université Carleton. Elle détient aussi le titre de planificatrice financière agréée. En 2007, elle s'est vu remettre le prix d'excellence en leadership d'équipe d'EDC. Depuis 2013, elle préside le conseil d'administration du Forum pour jeunes Canadiens, une fondation qui immerge les jeunes dans l'univers de la Colline du Parlement. Enfin, en 2017, elle a reçu la médaille Trudeau de l'École de gestion Telfer, soit la plus haute distinction accordée aux diplômés pour souligner leur leadership, leur sens de l'initiative et leur apport au monde des affaires, à leur milieu et à leur alma mater.



KEN KEMBER

**Chef de la direction intérimaire,
FinDev Canada**

Ken Kember a été nommé à titre intérimaire chef de la direction de FinDev Canada. Il réintègrera ses fonctions de premier vice-président, Finances, et chef de la direction financière en juin 2021. Avant d'entrer à EDC en 1995, M. Kember a été cadre supérieur au sein du Groupe de la comptabilité et de l'audit chez PricewaterhouseCoopers, à Ottawa. Titulaire d'un baccalauréat en arts et d'une maîtrise en comptabilité de l'Université de Waterloo, il est comptable professionnel agréé, et diplômé du Programme des cadres supérieurs de l'Université Columbia.



SVEN LIST

**Premier vice-président,
Relations commerciales**

Sven List a été nommé premier vice-président, Relations commerciales en mai 2019. Un des grands défis qu'EDC doit relever est la diversification des exportations canadiennes. Cet objectif est au cœur du rôle de M. List, qui dirige le groupe œuvrant à la création de nouveaux liens et débouchés commerciaux pour un nombre croissant d'exportateurs canadiens. Il fait également la promotion de la marque d'EDC sur les marchés étrangers en s'occupant, avec son équipe, d'établir et de gérer les relations avec les clients étrangers, les partenaires et les parties prenantes d'EDC, tout en encadrant et en favorisant la croissance durable des services de financement d'EDC. Avant d'assumer son poste à la haute direction, M. List était vice-président, Financement d'entreprises – Groupe international. Depuis son arrivée à EDC en 2000, il a progressivement grimpé les échelons du Groupe du financement structuré et du financement de projets pour finalement en être nommé vice-président et chef en 2014. Avant d'entrer à EDC, il a occupé des postes à des niveaux de responsabilité croissants au sein de l'unité des services bancaires pour entreprises d'une banque au Mexique. M. List est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, d'un baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation en finance et d'un baccalauréat spécialisé en économie de l'Université du Texas à Austin.



DAN MANCUSO

**Premier vice-président,
Financement et Investissements**

Dan Mancuso a été nommé premier vice-président, Financement et Investissements en mai 2019. En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC a pour mandat principal d'aider les exportateurs et investisseurs canadiens à percer, croître et réussir à l'étranger, ce qu'elle fait notamment en leur donnant accès à du capital de croissance internationale. Dans cette optique, M. Mancuso et le Groupe du financement et des investissements injectent des capitaux pour soutenir l'expansion et la croissance à l'international des sociétés canadiennes de toutes tailles, assurent leurs besoins financiers de base et veillent à ce qu'elles aient facilement accès aux solutions de financement et aux services connexes d'EDC. M. Mancuso a commencé sa carrière à EDC en 1999, comme directeur du financement au sein de l'Équipe de l'automobile. En 2005, il a été promu chef de comptes pour l'industrie automobile puis, la même année, vice-président régional, Développement des affaires pour l'Ontario. En 2009, il a assumé son premier rôle de cadre supérieur, celui de vice-président, Expérience-client, ce qui l'a amené à piloter la transformation de l'organisation inspirée des modèles Lean et Shingo. Il a ensuite chapeauté le Programme de garanties d'exportations et le financement à l'international à titre de vice-président, Financement à l'international, avant d'être nommé vice-président, Capital de croissance internationale. Avant d'arriver à EDC, M. Mancuso a passé 12 ans à la Banque TD dans divers postes, en dernier lieu celui de directeur de comptes d'entreprises.



JULIE POTTIER

**Première vice-présidente intérimaire,
Canaux et Marketing**

Première vice-présidente par intérim, Canaux et Marketing, depuis décembre 2019, Julie Pottier veille à ce que la Société cerne les occasions de répondre aux besoins de ses clients et chapeaute le portefeuille de PME exportatrices d'EDC. Le mandat de M^{me} Pottier s'inscrit pleinement dans l'approche par laquelle EDC entend soutenir les entreprises canadiennes, notamment en la faisant mieux connaître dans le cadre d'interactions avec les clients, les banques et les partenaires dans l'optique d'aider à concrétiser des débouchés commerciaux.

En mars 2016, elle a été nommée vice-présidente, Marchés commerciaux et Petites entreprises. À ce titre, elle était responsable de mener à bien les activités de gestion des comptes et de prospection de tous les clients canadiens actuels et potentiels appartenant à ces deux segments. Depuis son entrée à EDC en 1992, M^{me} Pottier a occupé divers postes de direction et a récemment tenu les rênes de l'équipe du développement des affaires de la région du Québec qui s'emploie à aider les entreprises actives dans la belle province à réussir à l'international. Par ailleurs, M^{me} Pottier a aussi exercé les fonctions de directrice de groupe de la Souscription régionale, dirigeant une équipe de souscripteurs offrant des solutions d'assurance, de cautionnement et de financement à des entreprises clientes du Québec.



TODD WINTERHALT

Premier vice-président, Communications et stratégie organisationnelle

Todd Winterhalt a été nommé premier vice-président, Communications et stratégie organisationnelle en mai 2019. Ce groupe a pour mandat de communiquer avec les publics cibles

d'EDC, autant à l'interne qu'à l'externe, ses parties prenantes et les médias, pour accroître la visibilité de la Société sur le marché et faire connaître ses réalisations. Son équipe est également chargée d'élaborer notre stratégie d'entreprise à long terme en appui aux exportateurs et aux investisseurs internationaux du pays. En plus de la Stratégie, des Communications, des Affaires publiques et des Services économiques, son groupe comprend le Secrétariat, qui assure le lien indispensable entre le Conseil d'administration d'EDC et notre stratégie d'entreprise. Avant d'exercer cette fonction, M. Winterhalt était le vice-président du Commerce international d'EDC, un groupe dont il a supervisé la mise sur pied en 2016. Depuis son arrivée à EDC en 2002, il a occupé des postes à responsabilité croissante : vice-président, Développement des affaires – Marchés internationaux; vice-président, Ressources humaines; conseiller en chef pour la recherche internationale, Financement; et directeur de groupe, Évaluation des risques politiques. Avant de se joindre à EDC, M. Winterhalt a travaillé pour la diplomatie canadienne, et a entre autres occupé le poste de consul et délégué commercial au Consulat général du Canada à São Paulo, au Brésil.

M. Winterhalt détient un baccalauréat spécialisé en arts de l'Université de Western Ontario, et une maîtrise en sciences de l'Université d'Édimbourg, en Écosse. Il a été le premier récipiendaire du Prix Excellence en leadership d'équipe d'EDC, et il est un ancien président de la Canadian Association of Professional Intelligence Analysts.



CLIVE WITTER

Premier vice-président, Solutions d'assurance et de fonds de roulement

Clive Witter a été nommé premier vice-président, Assurances, en mai 2012. M. Witter compte 30 années d'expérience dans le domaine de la finance et des assurances, principalement

dans des postes de haute direction. Originaire du Royaume-Uni, il a également travaillé au Canada, en Irlande, en Belgique et à Hong Kong. Avant d'entrer à EDC, il a travaillé à PWC puis chez AVIVA Composite Insurance Group, l'une des plus grandes compagnies d'assurances du monde. Avant sa nomination à son poste actuel, il était directeur de l'exploitation, Europe continentale chez Willis International, General Insurance Brokers, société établie à Londres. Comptable agréé, M. Witter est diplômé du collège universitaire de Swansea, au pays de Galles. Il siège également au conseil d'administration de l'Association canadienne de l'assurance comptes clients.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Tous les chiffres sont en dollars canadiens.

AVERTISSEMENT À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient des projections et d'autres déclarations prospectives à l'égard d'événements futurs. De par leur nature, ces déclarations se fondent sur des hypothèses et sont assujetties à des incertitudes et à des risques inhérents. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans les déclarations prospectives.

APERÇU ÉCONOMIQUE	91
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS	92
Incidence des fluctuations du cours du change sur les résultats financiers	92
PERFORMANCE FINANCIÈRE	93
Produits du financement et des placements, montant net	93
Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net	94
Autres (produits) ou charges	95
Dotations au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit	95
Charges liées aux sinistres	96
Charges administratives	96
SITUATION FINANCIÈRE	97
Résumé de l'État de la situation financière	97
Analyse du Plan d'entreprise	97
Risques liés au portefeuille et qualité du crédit	100
Concentration de l'exposition	100
Portefeuille de financement	100
Portefeuille d'assurances	103
Titres négociables et instruments dérivés	106
Gestion du capital	107
Relations avec les investisseurs	108
Accords non comptabilisés	108
Instruments financiers	109
Aperçu de la gestion des risques	109
Gouvernance des risques, supervision et conception	110
Le conseil et ses comités	110
La direction et ses principaux comités sur les risques	110
Principaux groupes de gestion des risques	111
Taxonomie des risques	112
Gestion du risque financier	112
Gestion du risque opérationnel	117
Gestion du risque stratégique	117
MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	118
Changement de normes comptables	118
Mesures de performance non conformes aux IFRS	119
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	120

APERÇU ÉCONOMIQUE

Après un ralentissement de la croissance en 2019 dû à une montée des tensions commerciales, l'économie mondiale se préparait à une amélioration en 2020. Malheureusement, contre toute attente, la nouvelle maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a plongé le monde entier dans une crise sanitaire. La première vague pandémique et les restrictions gouvernementales durant les premiers mois de l'année ont précipité l'économie mondiale vers une chute record. Les gouvernements ont réagi promptement en accordant de l'aide d'un niveau sans précédent. Les banques centrales ont ramené leurs taux d'intérêt à leur valeur plancher et lancé des programmes d'achat d'actifs financiers à grande échelle, tandis que les gouvernements ont accordé de l'aide financière aux foyers et aux entreprises en détresse. Lorsque le nombre d'infections a reculé, les mesures de confinement se sont assouplies, les entreprises ont rouvert leurs portes, et les dépenses des ménages ont repris. En conséquence, la remontée économique a été forte au troisième trimestre. Cependant, cette récupération partielle a été freinée vers la fin de l'année lors d'une recrudescence des infections. Les consommateurs, aussi bien que les entreprises, sont restés sur leurs gardes, tandis que plusieurs économies clés ont de nouveau imposé des restrictions.

Les États-Unis, l'une des économies avancées les plus performantes, ont tout de même enregistré un fort taux de chômage. Selon les estimations, la croissance de son PIB réel a reculé de 3,7 %. La Réserve fédérale a été à l'origine de la vague de politiques d'assouplissement monétaire en lançant une série de programmes d'assouplissement quantitatif et en abaissant rapidement son taux directeur en mars 2020 pour le ramener dans sa fourchette cible de 0 % à 0,25 %.

En Europe, le PIB a chuté de 7,5 % en 2020, l'économie ayant été dévastée par la propagation du coronavirus et fragilisée par l'incertitude liée au Brexit, dont le dénouement s'est produit à la fin de l'année lors de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Toujours en 2020, l'économie canadienne s'est contractée de 5,4 %. Les exportations ont été durement touchées, régressant d'environ 13 % en valeur nominale, mais le commerce de marchandises s'est ressaisi plus rapidement que prévu en affichant une meilleure performance que durant la crise financière mondiale de 2008-2009. La Banque du Canada a réagi tôt face à la pandémie, en réduisant vite son taux directeur de 1,5 % pour le ramener à sa valeur plancher. Les programmes d'achat d'actifs financiers à grande échelle et l'aide financière directe ont grandement soutenu l'économie. La recrudescence des contaminations jette un doute sur la reprise de l'emploi, des exportations et des dépenses de consommation, qui tous commençaient à afficher une croissance en forme de V.

Dès mars 2020, le gouvernement canadien avait annoncé une série de mesures afin d'accroître notre capacité à aider les entreprises canadiennes aux prises avec des difficultés financières engendrées en raison de la lutte mondiale contre la COVID-19. Parmi ces mesures, citons le lancement du Programme de crédit aux entreprises (PCE) visant à hausser le volume d'activités des programmes de financement commercial et d'assurance par l'entremise de notre portefeuille de solutions financières, ainsi que l'amélioration de nos capacités sur le marché intérieur à venir en aide à nos institutions financières qui offrent des solutions de financement et de crédit aux entreprises canadiennes et qui, ainsi, en permettent un plus grand nombre à obtenir le crédit nécessaire pour pouvoir survivre à cette crise sans précédent. En outre, le ministre des Finances s'est vu attribuer temporairement la souplesse nécessaire pour fixer nos plafonds de capital et de passif éventuel, ainsi que le plafond du Compte du Canada. Cette souplesse temporaire a pris fin le 30 septembre 2020. Dans cette période, le plafond de nos passifs éventuels a été augmenté pour passer de 45 milliards à 90 milliards de dollars, tandis que celui du Compte du Canada est passé de 20 milliards à 115 milliards. Au cours de l'exercice, notre capital social autorisé a aussi été augmenté pour passer de 3 milliards à 15 milliards de dollars, et nous avons reçu des injections de capitaux totalisant 10 967 millions de dollars en vue de soutenir le pays dans sa lutte contre la pandémie.

En 2020, en raison de la crise économique, les corrections de valeur et les provisions pour pertes de crédit qu'EDC a établies à l'égard de son portefeuille de prêts ont grimpé de 184 % pour se chiffrer à 2,9 milliards de dollars. Les hausses les plus élevées par secteurs industriels sont les suivantes : 662 millions de dollars pour l'aéronautique, 355 millions pour les technologies de l'information et des communications, 249 millions pour l'exploitation minière, 173 millions pour le pétrole et le gaz naturel, et 309 millions pour les prêts souverains. Par ailleurs, le montant net des passifs au titre des primes et des sinistres comptabilisés pour nos programmes d'assurance a augmenté de 290 millions de dollars pour refléter le risque accru engendré par la pandémie de COVID-19.

¹ EDC a appuyé 14,5 % de la totalité des exportations canadiennes et des investissements à l'étranger en 2020 

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Notre perte nette pour l'exercice s'élève à 1 352 millions de dollars, ce qui contraste avec le bénéfice net de 462 millions de 2019.

Exercice clos le 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019
Produits du financement et des placements, montant net	1 223	1 219
Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net ¹	285	257
Profits ou (pertes) réalisés ²	116	(7)
	1 624	1 469
Charges administratives	556	538
Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit	2 083	240
Charges liées aux sinistres	416	126
Bénéfice ou (perte) avant les (profits) ou pertes latents	(1 431)	565
(Profits) ou pertes latents sur les instruments financiers ²	(79)	103
Bénéfice ou (perte) net	(1 352) \$	462 \$

¹ Y compris les commissions de garantie de prêt.

² Incluses dans les autres (produits) ou charges de l'État consolidé du résultat global.

Les éléments significatifs sont les suivants :

Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit – Pour 2020, nous avons comptabilisé une dotation de 2 083 millions de dollars (240 millions en 2019). La dotation au compte de correction de valeur et aux provisions de 2020 est surtout attribuable à la détérioration de la qualité du crédit, ainsi qu'aux dépréciations résultant de la pandémie de COVID-19.

Charges liées aux sinistres – Elles ont augmenté de 290 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une hausse de la provision pour sinistres sur assurances, car les risques se sont accrus à cause de la pandémie de COVID-19.

Profits réalisés sur les instruments financiers – Ils ont atteint 116 millions de dollars en 2020, grâce surtout aux profits réalisés sur notre portefeuille de titres négociables.

Profits latents sur les instruments financiers – Ils se sont élevés à 79 millions de dollars en 2020, principalement en raison de la volatilité de nos instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Incidence des fluctuations du cours du change sur les résultats financiers

En 2020, le dollar canadien s'est apprécié face au dollar américain, se négociant à 0,79 USD à la fin de l'année, contre 0,77 USD à la fin de 2019. Cette appréciation s'est traduite par une diminution de la valeur de nos actifs et de nos passifs, qui sont principalement libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens au taux en vigueur à la date de l'État de la situation financière. Nos activités facilitées et les éléments du résultat net sont, quant à eux, convertis en dollars canadiens au taux de change moyen. Le cours moyen du dollar canadien est demeuré stable à 0,75 USD en 2020.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Produits du financement et des placements, montant net

Produits tirés des prêts

Les produits tirés des prêts ont atteint 1 830 millions de dollars en 2020, en baisse de 465 millions par rapport à 2019. Le taux de rendement de notre portefeuille de prêts, compte tenu des produits sous forme de commissions sur prêts et des produits d'intérêts sur les prêts dépréciés, s'est établi à 3,30 %, en baisse de 107 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à l'affaiblissement des taux d'intérêt aux États-Unis par suite de la pandémie de COVID-19.

Les produits tirés des prêts dépréciés ont atteint 45 millions de dollars, ayant augmenté de 16 millions par rapport à 2019 à cause d'une augmentation de nouveaux cas de dépréciation.

Facteurs de la variation des produits tirés des prêts par rapport à 2019

(en millions de dollars canadiens)	2020
Augmentation de la taille du portefeuille	52
Écart de change	2
Diminution des produits en raison de la baisse du rendement	(523)
Diminution des produits d'intérêts sur les prêts productifs	(469)
Diminution des produits sous forme de commissions sur prêts	(12)
Augmentation des produits tirés des prêts dépréciés	16
Variation nette des produits tirés des prêts	(465) \$

Voir le tableau 1, sous la rubrique « Information complémentaire », pour une ventilation du rendement de nos prêts à taux fixe et à taux variable.

Produits tirés des titres négociables

Nous détenons un portefeuille de titres négociables pour pouvoir combler nos besoins en liquidités.

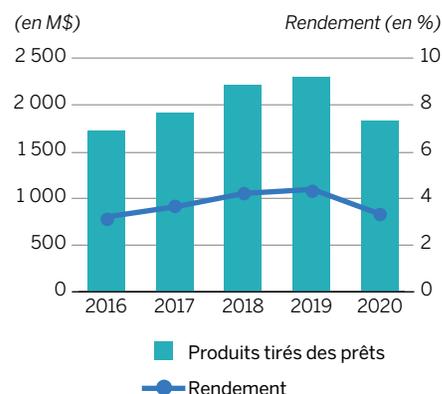
Nos produits tirés des titres négociables comprennent les produits tirés des instruments à court terme, des obligations et des titres d'État détenus durant l'exercice.

En 2020, notre portefeuille de titres négociables fut surtout sensible à la fluctuation du taux des titres à court terme du Trésor américain. Puisque ces taux ont fléchi à cause de la pandémie de COVID-19, le rendement de notre portefeuille de titres négociables a reculé, passant de 2,28 % en 2019 à 1,28 % en 2020.

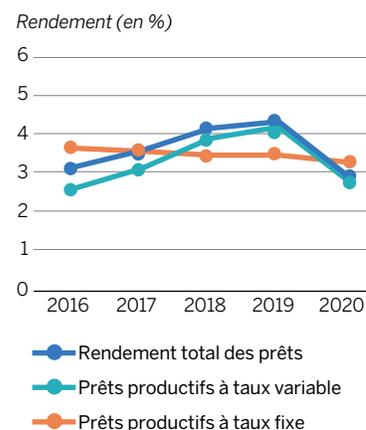
Facteurs de la variation des produits tirés des titres négociables par rapport à 2019

(en millions de dollars canadiens)	2020
Augmentation de la taille du portefeuille	17
Écart de change	2
Diminution des produits en raison de la baisse du rendement	(109)
Variation nette des produits tirés des titres négociables	(90) \$

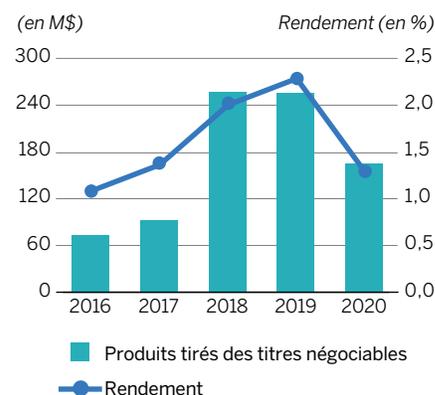
Produits tirés des prêts



Rendement des prêts



Produits tirés des titres négociables



Charges d'intérêts

Nos charges d'intérêts comprennent le coût de la dette, compte tenu des dérivés connexes. En 2020, les charges d'intérêts ont totalisé 760 millions de dollars, soit 547 millions de moins qu'en 2019.

Le taux d'intérêt effectif de nos emprunts a reculé en passant de 2,41 % à 1,34 %, surtout à cause de la diminution du taux moyen de l'exercice résultant de la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis survenue dans les derniers mois de 2019, et aussi à cause de la forte baisse des taux d'intérêt dans le monde en 2020 dans la foulée de la pandémie de COVID-19. Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'emprunts à taux variable a aussi baissé, passant de 2,53 % en 2019 à 1,18 % en 2020.

Facteurs de la variation des charges d'intérêts par rapport à 2019

(en millions de dollars canadiens)

	2020
Diminution des charges attribuable à la baisse du taux d'intérêt effectif	(587)
Augmentation de la taille du portefeuille	35
Écart de change	5
Variation nette des charges d'intérêts	(547) \$

Marge de financement nette

La marge de financement nette représente le montant net des produits du financement et des placements, exprimé en pourcentage des actifs moyens générateurs de produits. Le montant net des produits du financement et des placements consiste en des produits tirés des prêts, des titres négociables et des placements, déduction faite des charges d'intérêts et des charges de location et de financement.

La marge de financement nette de 2020 correspond à 1,75 %, en baisse de 12 points de base par rapport à celle de l'exercice précédent. Les facteurs qui en sont responsables sont notamment une hausse des écarts de taux sur les émissions d'emprunts, une baisse du rendement de notre portefeuille de titres négociables et un accroissement des prêts dépréciés qui, en fait, ne génèrent des intérêts qu'en fonction de leur valeur comptable nette.

Voir le tableau 2, sous la rubrique « Information complémentaire », pour une ventilation de la marge de financement nette.

Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net

Pour 2020, le montant net des produits sous forme de primes et de commissions de garantie provenant de notre programme d'assurances se monte à 230 millions de dollars, ayant augmenté de 28 millions comparativement à celui de 2019.

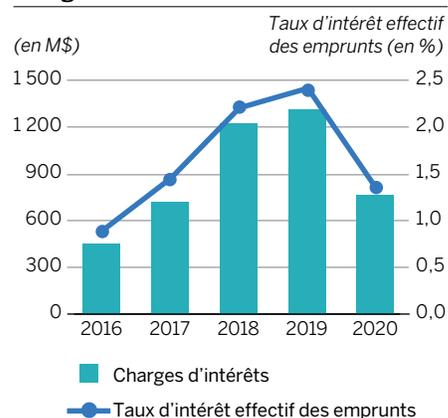
L'augmentation traduit les activités facilitées grâce à notre aide à la lutte contre la pandémie de COVID-19, incluant le soutien aux PME ainsi que les activités additionnelles assumées par nos groupes de produits de garantie pour le commerce international et d'assurance crédit.

Les primes d'assurance et commissions de garantie nettes acquises sur le groupe de produits de garanties pour le commerce international ont totalisé 99 millions de dollars, soit une hausse de 17 millions comparativement à celles de 2019, due principalement à l'intensification des activités dans le secteur des infrastructures et de l'environnement. Nous avons aussi constaté une intensification des activités dans le secteur du pétrole et du gaz naturel en raison de notre réponse à la pandémie de COVID-19.

Les primes d'assurance nettes provenant du groupe de produits d'assurance crédit ont totalisé 112 millions de dollars, ayant grimpé de 12 millions comparativement à celles de 2019 du fait surtout d'une intensification des activités dans le secteur des technologies de l'information et des communications et le secteur de l'industrie légère.

Voir le tableau 3, sous la rubrique « Information complémentaire », pour une ventilation des primes d'assurance et des commissions de garantie.

Charges d'intérêts



Marge de financement nette



Autres (produits) ou charges

Les autres produits de 2020 ont totalisé 195 millions de dollars, comparativement aux autres charges de 110 millions de dollars en 2019.

Nous utilisons une vaste gamme d'instruments financiers, y compris des dérivés, afin de gérer nos risques de taux d'intérêt et de change. Nos titres négociables, nos dérivés et la majorité de nos emprunts sont inscrits à la juste valeur, tandis que

nos prêts le sont au coût amorti. Comme nous appliquons un traitement comptable différent selon le cas, les fluctuations des taux du marché donnent lieu à des profits et à des pertes latents uniquement sur les instruments comptabilisés à la juste valeur, créant de la volatilité dans les autres (produits) ou charges. En 2020, en raison d'un recul des taux d'intérêt, nous avons comptabilisé des pertes nettes latentes de 144 millions de dollars (271 millions en 2019). Voir la [page 115](#) pour des précisions sur nos dérivés.

En 2020, notre portefeuille de placements a enregistré des profits nets réalisés et latents de 228 millions de dollars, principalement grâce à l'excellent rendement de notre portefeuille de fonds et de notre portefeuille de placements directs.

Les profits nets réalisés et latents de notre portefeuille de titres négociables ont totalisé 216 millions de dollars en 2020, principalement en raison de profits réalisés de la vente d'actifs ainsi que de profits latents de 114 millions de dollars découlant du recul des taux d'intérêt du marché en raison de la pandémie de COVID-19.

Dotations au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit

En 2020, nous avons comptabilisé des dotations au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit de 2 083 millions de dollars à l'égard de notre portefeuille de prêts, surtout à cause de la détérioration de la qualité du crédit attribuable à la pandémie de COVID-19, notamment en augmentant ces dotations pour notre portefeuille de prêts dépréciés, pour les nouvelles dépréciations liées à plusieurs débiteurs et pour la détérioration de la qualité du crédit de notre portefeuille de prêts productifs. Nous avons aussi modifié trois modèles de pertes en cas de défaillance en 2020 (voir la [page 151](#)).

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Réévaluations ¹	1 778	229
Révision des modèles de probabilité de défaillance ¹	–	53
Révision des modèles de pertes en cas de défaillance ¹	219	–
Nouveaux montages ²	612	104
Remboursements et arrivées à échéance, montant net ²	(526)	(146)
Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit	2 083 \$	240 \$

¹ Voir la note 5 afférente aux états financiers consolidés.

² Représente les besoins en dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit (ou reprise) par suite des remboursements, des ventes de prêts productifs, des déboursements et des nouveaux engagements de financement. Nous tenons aussi compte de l'incidence de la variation de la valeur des nantissements relatifs à nos prêts garantis, car cette incidence devrait être prise en compte ensemble avec l'incidence des remboursements sur ces prêts.

Les dotations au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit pour l'exercice, par secteurs industriels, se présentent comme suit :

Dotations au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit par secteurs industriels

(en millions de dollars canadiens)	Prêts productifs	Prêts dépréciés	2020 Total	Prêts productifs	Prêts dépréciés	2019 Total
Aéronautique	527	135	662	(25)	57	32
Technologies de l'information et des communications	115	240	355	(26)	15	(11)
Exploitation minière	34	215	249	(43)	5	(38)
Pétrole et gaz naturel	83	90	173	41	18	59
Transport de surface	61	32	93	13	8	21
Autres	151	91	242	28	119	147
Total des comptes commerciaux	971	803	1 774	(12)	222	210
Prêts souverains	309	–	309	30	–	30
Total	1 280 \$	803 \$	2 083 \$	18 \$	222 \$	240 \$

Voir le tableau 4, sous la rubrique « Information complémentaire », pour une ventilation de la dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit.

Charges liées aux sinistres

Nous avons enregistré des charges liées aux sinistres de 416 millions de dollars en 2020, une augmentation de 290 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent. Les indemnités versées en 2020 comprennent 111 millions de dollars versés à des propriétaires de petites et moyennes entreprises exportatrices, surtout en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19.

L'accroissement de la provision nette pour sinistres en 2020 est dû au risque accru que représente l'incertitude économique engendrée par la pandémie de COVID-19.

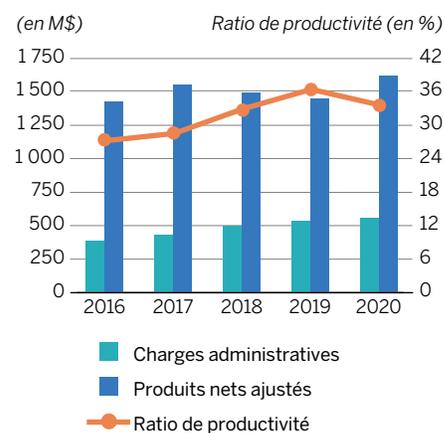
(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Indemnités versées	164	465
Indemnités recouvrées	(27)	(18)
Augmentation (diminution) de la provision nette pour sinistres sur assurances	279	(331)
(Augmentation) diminution des indemnités recouvrables sur assurances	(3)	8
Frais de gestion des sinistres	3	2
Total des charges liées aux sinistres	416 \$	126 \$

Charges administratives

Les charges administratives de 2020 totalisent 556 millions de dollars, en hausse de 18 millions par rapport à celles de l'exercice précédent. En effet, nous avons subi une hausse des coûts des ressources humaines en raison des ressources additionnelles requises pour mener à bien les initiatives liées à la COVID-19 ainsi qu'à cause d'une augmentation des coûts des régimes de retraite. La majoration des coûts des régimes de retraite résulte surtout de l'abaissement du taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations de retraite.

Le ratio de productivité représente la mesure dans laquelle nous utilisons nos ressources de façon appropriée et, finalement, gérons nos coûts de façon efficace. Le ratio de productivité de 2020 a diminué en s'établissant à 33,6 %, ce qui est meilleur que la projection établie dans le Plan d'entreprise, car nos produits nets ont dépassé les prévisions.

Charges administratives



SITUATION FINANCIÈRE

Résumé de l'État de la situation financière

À la fin de 2020, les actifs totalisaient 67,7 milliards de dollars, ayant augmenté de 3,1 milliards depuis la fin de 2019, grâce surtout à l'augmentation des prêts et des instruments dérivés, malgré une hausse du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts.

Les prêts ont grimpé de 3,2 milliards de dollars depuis 2019, essentiellement en raison des déboursements nets sur les prêts. En raison de l'environnement économique difficile, les clients d'EDC ont commencé à faire des prélèvements sur leurs facilités de crédit renouvelables afin de préserver leur liquidité. En 2020, des prélèvements sur les facilités de crédit de 1,2 milliard de dollars ont été effectués, ce qui a contribué à la croissance de l'ensemble de la situation des prêts bruts.

La hausse de 1,7 milliard de dollars du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts par rapport à 2019 découle surtout de l'accroissement des dotations au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit, comme déjà mentionné.

Les emprunts ont baissé de 7,4 milliards de dollars depuis 2019 puisque les injections de capitaux reçues ont surtout servi à réduire la dette.

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Trésorerie et titres négociables	10 745	10 930
Instruments dérivés	2 126	668
Prêts	54 722	51 565
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	(2 630)	(930)
Placements	2 032	1 627
Autres	702	712
Total des actifs	67 697 \$	64 572 \$
Emprunts	45 020	52 404
Instruments dérivés	1 623	1 269
Passifs au titre des primes et des sinistres	820	500
Autres passifs	944	643
Capitaux propres	19 290	9 756
Total des passifs et des capitaux propres	67 697 \$	64 572 \$

Analyse du Plan d'entreprise

(Analyse de 2021 selon le Plan d'entreprise déposé en 2020; les chiffres pourraient varier par rapport à la version définitive du Plan qui a été approuvée.)

Cette rubrique fournit une comparaison de nos résultats et de notre situation financière de 2020 avec les projections établies dans le Plan d'entreprise. Nous examinerons d'abord le Plan d'entreprise 2020 rétrospectivement et comparerons les chiffres réels avec les prévisions établies. Nous aborderons ensuite l'exercice 2021 de façon prospective et expliquerons quelles sont les variations que nous prévoyons enregistrer par rapport à nos résultats et à notre situation financière de 2020.

Performance financière

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Plan d'entreprise 2021	Chiffres réels de 2020	Plan d'entreprise 2020
Produits du financement et des placements, montant net	1 250	1 223	1 324
Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net*	396	285	284
Autres (produits) ou charges	91	(195)	5
Charges administratives	713	556	545
Dotations au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit	608	2 083	804
Charges liées aux sinistres	300	416	200
Bénéfice ou (perte) net	(66)	(1 352)	54
Autres éléments du résultat global	39	(81)	32
Résultat global	(27) \$	(1 433) \$	86 \$

* Y compris les commissions de garantie de prêt.

Plan d'entreprise 2020

La perte nette de 2020 correspond à 1 352 millions de dollars, en contraste avec le bénéfice net de 54 millions projeté dans le Plan d'entreprise 2020, écart dont les principales causes sont les suivantes :

- La dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit a dépassé celle établie dans le Plan d'entreprise de 1 279 millions de dollars, principalement en raison d'une détérioration imprévue de la qualité du crédit et de nouveaux cas de dépréciation attribuables à la pandémie de COVID-19, ainsi que de l'adoption de nouveaux modèles de pertes en cas de défaillance, comme mentionné à la [page 151](#).
- Les charges liées aux sinistres ont dépassé de 216 millions de dollars celles prévues dans le Plan d'entreprise, principalement en raison du risque accru découlant de l'incertitude économique engendrée par la pandémie de COVID-19.
- Les autres produits ont dépassé de 200 millions de dollars ceux prévus dans le Plan d'entreprise, principalement en raison des profits réalisés et profits latents sur notre portefeuille de titres négociables et notre portefeuille de placements, résultat en partie contrebalancé par la volatilité de nos instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette volatilité étant difficile à estimer, aucune prévision des profits et des pertes latents n'est établie dans le Plan d'entreprise.
- Puisque les taux d'intérêt ont régressé en 2020, donnant lieu à des produits tirés des prêts et à des charges d'intérêts inférieurs aux projections annoncées dans le Plan d'entreprise 2020, le montant net des produits du financement et des placements est en recul de 101 millions de dollars comparativement au montant annoncé dans le Plan. Ce recul s'explique surtout par la diminution des produits sous forme de commissions sur prêts, un recul plus prononcé que prévu des déboursements nets sur les prêts, la variation des taux d'intérêt et une augmentation des produits tirés des prêts dépréciés. À mesure qu'un prêt se déprécie, les intérêts générés reculent puisque les produits sont comptabilisés sur la valeur comptable nette du prêt plutôt que sur la valeur comptable brute.

Plan d'entreprise 2021

La perte nette de 2021 devrait s'établir à 66 millions de dollars, soit une amélioration de 1 286 millions de dollars du résultat net par rapport à celui de 2020, écart dont les principales causes seraient les suivantes :

- La dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit devrait diminuer de 1 475 millions de dollars, car nous ne nous attendons pas à un même degré de détérioration de la qualité du crédit en 2021.
- Les autres charges devraient totaliser 91 millions de dollars en 2021, ce qui contraste avec les autres produits de 195 millions de dollars de 2020. En 2021, nous nous attendons à des pertes réalisées résultant de la vente de prêts, alors qu'en 2020, nous avons réalisé des profits sur notre portefeuille de titres négociables essentiellement. De plus, nous avons enregistré des profits latents sur notre portefeuille de placements et de titres négociables en 2020, mais à cause de la volatilité de nos instruments et de la difficulté à estimer les pertes et profits latents, aucune prévision des profits et des pertes latents n'a été établie dans le Plan d'entreprise.
- Nous projetons une baisse de 116 millions de dollars des charges liées aux sinistres en 2021, car nous ne nous attendons pas à un même degré de risque d'assurance attribuable à la pandémie en 2020.
- Les charges administratives devraient augmenter de 157 millions de dollars par rapport à celles de 2020. Des ressources additionnelles sont requises pour mener à bien les initiatives gouvernementales liées à la COVID-19, ce qui résultera en une augmentation des salaires et avantages sociaux. Nous amorcerons aussi une transformation stratégique qui vise à augmenter les débouchés pour le Canada et qui nécessitera des investissements massifs dans plusieurs domaines, notamment dans l'amélioration de nos technologies numériques.

Situation financière

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Plan d'entreprise 2021	Chiffres réels de 2020	Plan d'entreprise 2020
Trésorerie et titres négociables	8 916	10 745	9 512
Instruments dérivés	1 733	2 126	761
Prêts	53 985	54 722	57 318
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	(1 723)	(2 630)	(1 723)
Placements	1 679	2 032	1 803
Autres actifs	693	702	718
Total des actifs	65 283 \$	67 697 \$	68 389 \$
Emprunts	46 305	45 020	53 713
Instruments dérivés	2 018	1 623	2 065
Passifs au titre des primes et des sinistres	805	820	485
Autres passifs	923	944	683
Capital-actions	15 232	19 290	11 443
Total des passifs et des capitaux propres	65 283 \$	67 697 \$	68 389 \$

Plan d'entreprise 2020

En 2020, l'encours des prêts a été inférieur aux prévisions, affichant un manque de 2,6 milliards de dollars par rapport au Plan d'entreprise, principalement en raison d'une baisse des déboursements nets et de l'écart de change.

Les emprunts accusent un recul de 8,7 milliards de dollars par rapport au Plan, les injections de capitaux reçues ayant principalement été utilisées pour rembourser la dette. Les injections de capital n'étaient pas prévues au moment de la rédaction du Plan d'entreprise.

Plan d'entreprise 2021

Le Plan d'entreprise 2021 projette une baisse de la trésorerie et des titres négociables, mais une hausse des emprunts, car EDC s'attend à effectuer des versements de dividende. Voir la [page 169](#) pour des précisions sur le versement d'un dividende.

Risques liés au portefeuille et qualité du crédit

CONCENTRATION DE L'EXPOSITION

À la fin de 2020, l'exposition totale d'EDC était évaluée à 121 milliards de dollars, soit 7 milliards de plus qu'à la fin de 2019, surtout en raison d'un soutien accru offert au pays dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19. L'exposition au Canada a augmenté en passant de 20 % en 2019 à 26 % en 2020, alors que l'exposition aux États-Unis (26 %) est restée telle qu'elle était en 2019.

Exposition par portefeuille

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Portefeuille de financement :		
Actifs de financement ¹	56 804	53 228
Engagements et garanties ²	22 619	25 834
Total du portefeuille de financement	79 423	79 062
Portefeuille d'assurances :		
Assurance crédit	14 362	12 078
Assurance d'institution financière	2 897	1 970
Garanties pour le commerce international	11 295	9 026
Assurance risques politiques	651	838
Cession en réassurance ³	(218)	(222)
Total du portefeuille d'assurances	28 987	23 690
Titres négociables et instruments dérivés ⁴	12 871	11 598
Exposition totale	121 281 \$	114 350 \$

¹ Y compris les prêts bruts et les placements.

² Y compris 770 millions de dollars pour les engagements de placements (839 millions en 2019).

³ Représente des traités de réassurance couvrant la plupart des débiteurs cautionnés et notre portefeuille d'Assurance crédit à l'exportation à court terme, y compris la plupart des expositions aux banques étrangères.

⁴ Y compris les liquidités.

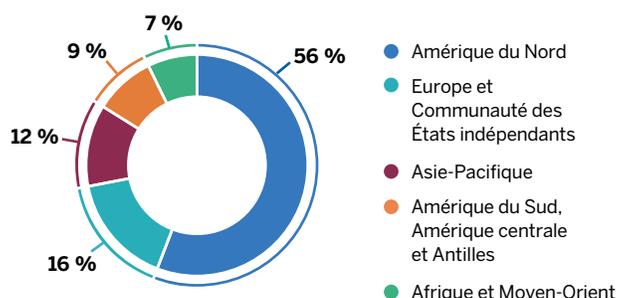
Voir les tableaux 5 et 6, sous la rubrique « Information complémentaire », pour une ventilation des principales concentrations de l'exposition totale par marchés géographiques et par secteurs industriels.

PORTEFEUILLE DE FINANCEMENT

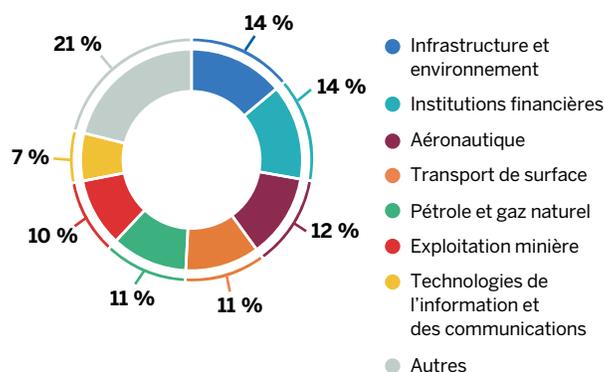
PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Nous soutenons les exportations et les investissements canadiens à l'étranger en offrant des solutions de financement aux exportateurs canadiens et à leurs clients étrangers, ainsi qu'aux investisseurs canadiens et aux institutions financières. Non seulement offrons-nous des solutions aux exportateurs détenteurs d'un contrat existant, mais nous allons aussi au-devant des besoins éventuels en approvisionnement d'importants acheteurs étrangers ainsi que dans le cadre de grands projets étrangers, coordonnons ces besoins avec l'expertise canadienne et offrons du financement afin de créer des occasions d'affaires pour les fournisseurs canadiens. Nos produits de financement permettent aux entreprises canadiennes d'offrir à leurs clients un crédit souple. Afin d'atténuer le risque de crédit au sein de notre portefeuille de prêts, nous réalisons des transactions de transfert de risque telles que des accords de participation aux risques non capitalisés et de l'assurance défaut de remboursement de prêt.

Exposition par marché géographique



Exposition par secteur industriel



Prêts bruts

À la fin de 2020, les prêts bruts totalisaient 54 772 millions de dollars, ayant augmenté de 3,2 milliards de dollars ou de 6 % en un an. L'augmentation s'explique surtout par des déboursements nets de 3 380 millions de dollars, contrebalancés en partie par les ventes, sorties et réductions de valeur de prêts au cours de l'exercice et par l'écart de change.

En évaluant le profil de risque de crédit de notre portefeuille de prêts, nous évaluons les débiteurs à l'aide d'une grille de cotes de crédit établie selon notre méthode d'évaluation du crédit. Les cotes de crédit sont régulièrement passées en revue. Selon leur notation de crédit, les prêts sont classés en trois catégories de risque : prêts de première qualité, prêts de qualité inférieure et prêts dépréciés. Voir les [pages 150 et 151](#) pour des précisions sur l'évaluation des risques et la pandémie de COVID-19.

Prêts bruts dépréciés individuellement

Les prêts sont dépréciés lorsque nous n'avons plus l'assurance raisonnable que le remboursement intégral du principal et le paiement intégral des intérêts s'effectueront dans les délais prévus aux termes de la convention de prêt. À la fin de 2020, les prêts dépréciés bruts totalisaient 1 964 millions de dollars, ayant augmenté de 574 millions en un an, surtout à cause de l'incertitude économique liée à la COVID-19. Au cours de l'exercice, les nouveaux cas de dépréciation se sont chiffrés à 1 038 millions de dollars, attribuables notamment à deux débiteurs du secteur des technologies de l'information et des communications (424 millions de dollars), à trois débiteurs du secteur du pétrole et du gaz naturel (214 millions) et à trois débiteurs du secteur de l'aéronautique (201 millions). Ces nouveaux cas ont été partiellement compensés par des recouvrements de principal (262 millions de dollars) et des ventes de prêts (180 millions). Dans l'ensemble, le pourcentage des prêts dépréciés sur le total des prêts bruts a augmenté, passant de 2,69 % en 2019 à 3,59 % en 2020.

La note 5 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les opérations portées à notre portefeuille de prêts dépréciés au cours de l'exercice.

Le tableau 7, sous la rubrique « Information complémentaire », donne plus de renseignements sur la concentration des prêts bruts dépréciés par secteurs industriels.

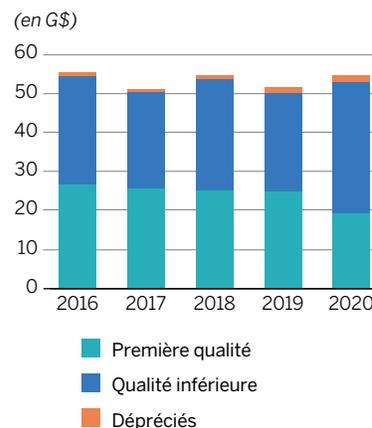
Prêts commerciaux, engagements de prêts commerciaux et garanties de prêts commerciaux

(en millions de dollars canadiens)	Prêts bruts	Engagements	Garanties de prêts	Transfert de risques	Exposition en 2020		Exposition en 2019	
					\$	%	\$	%
Secteur industriel								
Aéronautique	11 153	2 473	131	(96)	13 661	18	12 048	16
Transport de surface	7 973	3 003	518	–	11 494	15	10 893	14
Infrastructure et environnement	8 339	2 472	604	–	11 415	15	8 523	11
Pétrole et gaz naturel	6 770	4 586	184	(573)	10 967	15	13 445	18
Exploitation minière	6 527	1 776	245	(527)	8 021	11	8 681	12
Industrie légère	2 469	1 709	1 357	–	5 535	7	5 120	7
Technologies de l'information et des communications	4 431	389	679	(13)	5 486	7	6 799	9
Institutions financières	3 428	750	46	1 209	5 433	7	6 134	8
Ressources	2 578	463	373	–	3 414	5	3 672	5
Total	53 668 \$	17 621 \$	4 137 \$	– \$	75 426 \$	100	75 315 \$	100

Afin de gérer notre risque de concentration, nous concluons des accords de participation aux risques non capitalisés et d'assurance défaut de remboursement de prêt avec plusieurs institutions financières, transférant ainsi les risques associés à d'autres secteurs vers le secteur des institutions financières.

En 2020, l'exposition de qualité inférieure s'est accentuée en atteignant 66 % (50 % en 2019) de l'exposition totale à cause de l'incertitude économique associée à la COVID-19. Les plus grandes concentrations de l'exposition de qualité inférieure viennent des secteurs suivants : aéronautique (25 %); pétrole et gaz naturel (17 %); infrastructure et environnement (15 %).

Prêts bruts



À la fin de 2020, nos cinq plus importantes expositions à des contreparties représentant 5 811 millions de dollars, soit 8 % de tous les comptes commerciaux, se répartissaient comme suit :

- un débiteur du secteur du transport de surface, se trouvant au Royaume-Uni, pour une exposition totale de 1 306 millions de dollars;
- un débiteur du secteur des technologies de l'information et des communications, se trouvant aux États-Unis, pour une exposition totale de 1 274 millions de dollars;
- un débiteur du secteur de l'exploitation minière, se trouvant au Chili, pour une exposition totale de 1 146 millions de dollars;
- un débiteur du secteur de l'aéronautique, se trouvant aux États-Unis, pour une exposition totale de 1 111 millions de dollars;
- un débiteur du secteur de l'exploitation minière, se trouvant aux Émirats arabes unis, pour une exposition totale de 974 millions de dollars.

Si on tient compte des accords de participation aux risques non capitalisés et des assurances défaut de remboursement de prêt, notre exposition à ces contreparties s'élève à 5 098 millions de dollars.

Prêts souverains, engagements de prêts souverains et garanties de prêts souverains

(en millions de dollars canadiens)	Prêts bruts	Engagements	Garanties de prêts	Exposition en 2020		Exposition en 2019	
				\$	%	\$	%
Pays							
Angola	427	–	–	427	36	454	35
Égypte	299	53	–	352	29	329	26
Indonésie	81	–	–	81	7	116	9
Serbie	53	–	–	53	4	60	5
Pakistan	47	–	–	47	4	48	4
Chine	44	–	–	44	4	53	4
Uruguay	–	–	36	36	3	49	4
Cuba	35	–	–	35	3	35	3
Rwanda	33	–	–	33	3	44	3
Autres	85	2	–	87	7	93	7
Total	1 104 \$	55 \$	36 \$	1 195 \$	100	1 281 \$	100

L'exposition liée aux comptes souverains comprend un pourcentage d'exposition de qualité inférieure de 93 % (92 % en 2019).

Compte de correction de valeur et provisions pour pertes de crédit

Le total du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et des provisions pour pertes sur engagements de prêts et sur garanties de prêts était de 2 900 millions de dollars à la fin de 2020, en hausse de 1 880 millions par rapport à 2019, surtout en raison de la pandémie de COVID-19.

Les principaux facteurs qui ont influé sur ce total en 2020 sont les suivants :

- la réévaluation faisant suite à une détérioration nette de la qualité du crédit – hausse de 1 778 millions de dollars;
- les nouveaux montages – hausse de 612 millions de dollars;
- l'application de nouveaux et d'anciens, mais modifiés, modèles de pertes en cas de défaillance – hausse de 219 millions de dollars;
- le montant net des remboursements et des arrivées à échéance – baisse de 526 millions de dollars;
- les sorties et réductions de valeur de prêts – baisse de 73 millions de dollars;
- l'appréciation du dollar canadien face au dollar américain – baisse de 130 millions de dollars.

PLACEMENTS

EDC aide les entreprises canadiennes à obtenir du capital et du crédit pour soutenir la croissance de leurs exportations et leur ouvrir les portes hors du Canada pour qu'elles puissent saisir des occasions sur les marchés mondiaux. L'éventail de nos solutions est vaste : instruments d'emprunt; placements de capital-risque, ainsi que placements en actions de sociétés fermées, de phase avancée et axés sur des exportateurs canadiens prometteurs. Nos placements auprès des exportateurs sont effectués soit directement dans les entreprises canadiennes, soit par l'entremise de fonds canadiens partenaires. En outre, nous investissons dans des fonds internationaux présents sur des marchés prioritaires, où ces placements peuvent faciliter les relations d'affaires canadiennes à l'international, dans le but de favoriser l'essor des exportateurs canadiens et de faciliter leurs relations à l'étranger. Normalement, les placements sont détenus pendant plus de cinq ans. En général, nos dessaisissements se font par la vente de nos participations (ventes privées à des tiers ou ventes sur les marchés publics).

Face à la pandémie de COVID-19, EDC a aussi soutenu les exportateurs canadiens en 2020 en établissant un programme d'investissement de contrepartie permettant un déploiement rapide de liquidités pour aider les PME exportatrices. Le programme investit un montant égal aux investissements effectués par des partenaires du secteur privé qui sont des fonds de capital-risque, des fonds d'actions de sociétés fermées et d'autres sociétés.

En raison de notre objectif commercial d'accroître les placements, nous avons augmenté notre exposition de 337 millions de dollars en les portant à 2 802 millions en 2020, les placements en actions de sociétés fermées étant les principaux responsables de cette hausse. Au cours de l'exercice, nous avons signé de nouveaux accords d'investissement pour 299 millions de dollars (445 millions en 2019), y compris des investissements de 126 millions dans 56 PME dans le cadre du programme d'investissement de contrepartie.

Voir le tableau 9, sous la rubrique « Information complémentaire », pour une ventilation de nos placements.

PORTEFEUILLE D'ASSURANCES

En plus d'atténuer les risques, l'Assurance crédit favorise la croissance des exportations en rendant les entreprises plus confiantes dans leurs ventes à l'étranger, notamment lorsqu'elles savent qu'elles pourront récupérer leurs créances si l'acheteur est en cessation de paiement. Leurs flux de trésorerie s'en trouvent améliorés aussi puisque les banques sont normalement plus enclines à offrir un soutien additionnel à leurs clients si les créances de ces derniers à l'étranger sont assurées.

L'Assurance d'institution financière aide les exportateurs canadiens à gérer le risque de contrepartie dans le cadre de transactions commerciales avec des acheteurs étrangers et des banques.

EDC offre des produits de garanties pour le commerce international par l'entremise de partenariats avec des banques et des sociétés de cautionnement. Ses produits de cautionnement bancaires ainsi que d'assurance cautionnement sont utilisés par les exportateurs surtout pour garantir l'exécution de leurs contrats, ce qui permet de libérer leur fonds de roulement. Nos partenariats avec les banques et les sociétés de cautionnement aident ces institutions à atténuer leurs risques et permettent aux exportateurs d'obtenir plus facilement la couverture dont ils ont besoin. Notre Assurance frustration de contrat protège contre des risques commerciaux et politiques qui résulteraient de l'incapacité de l'acheteur à payer sa dette aux termes d'un contrat spécifique.

L'Assurance risques politiques couvre les événements politiques qui pourraient nuire aux établissements qu'une société exploite à l'étranger et/ou à ses intermédiaires financiers, en protégeant les investissements et les actifs qui s'y trouvent, notamment sur les marchés émergents.

L'aide qu'EDC fournit aux titulaires de police dans le cadre de chacun de ses quatre principaux groupes de produits d'assurance n'est pas quantifiée de la même manière. Pour les groupes de produits d'assurance crédit ainsi que d'assurance d'institution financière, le titulaire de police déclare son volume de ventes aux entités assurées. Ces déclarations viennent s'ajouter aux activités facilitées par ces groupes de produits. Quant au groupe de produits de garanties pour le commerce international, une facilité est établie, et le titulaire de police doit faire une demande pour chaque couverture spécifique. Ces demandes représentent les activités facilitées par EDC. Pour ce qui est du groupe de produits d'assurance risques politiques, au fur et à mesure que les transactions sont conclues, elles sont portées aux activités facilitées.

En plus d'assurer directement nos clients, nous assumons aussi les risques d'autres assureurs afin d'accomplir notre mandat, qui consiste à appuyer les exportateurs canadiens. En outre, nous cédon en réassurance une partie de notre risque à d'autres assureurs afin de l'atténuer. Les cessions en réassurance nous permettent de mieux diversifier nos activités et de réduire au minimum les pertes nettes qui pourraient découler de montants assurés importants.

Dans le cadre de la réponse d'EDC à la pandémie de COVID-19, nous avons amélioré nos programmes d'assurance existants afin de mieux soutenir les entreprises, incluant les PME, qui ont des défis de liquidités à relever. Nous y sommes parvenus en accroissant nos limites d'exposition au risque relativement à plusieurs produits offerts dans le cadre des programmes d'assurance crédit ainsi que des garanties pour le commerce international en raison d'une demande accrue de la part des entreprises canadiennes. Nous y sommes aussi arrivés en augmentant notre appétit pour le risque à même le programme d'Assurance crédit afin de couvrir davantage d'exportateurs canadiens.

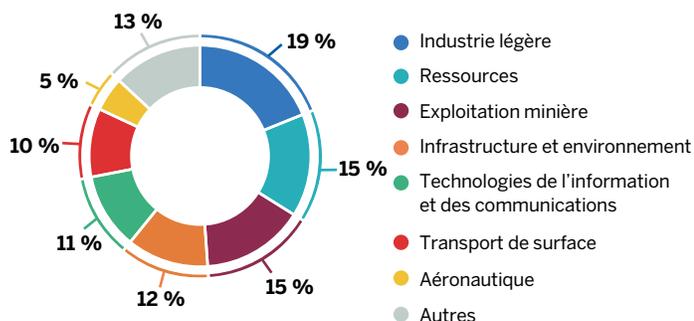
Assurances en vigueur

Dans le présent Rapport annuel, nos passifs liés aux polices d'assurance et aux garanties en cours sont désignés en tant qu'assurances en vigueur et en tant qu'exposition.

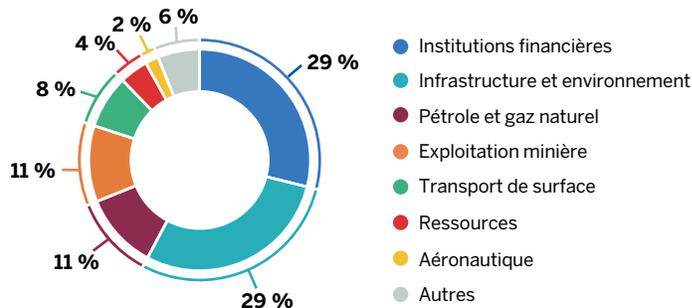
À la fin de 2020, les assurances en vigueur totalisaient 28 987 millions de dollars (23 690 millions en 2019). L'augmentation s'explique surtout par notre soutien à la lutte contre les retombées de la pandémie de COVID-19.

Les graphiques ci-dessous indiquent, par secteurs industriels, notre exposition relative aux groupes de produits d'assurance crédit ainsi que de garanties pour le commerce international.

**Assurance crédit –
Exposition par secteur industriel**

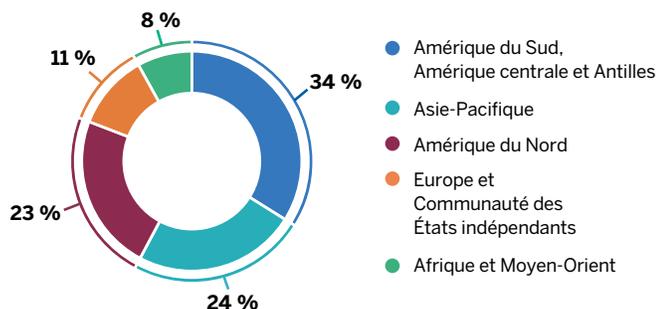


**Garanties pour le commerce international –
Exposition par secteur industriel**

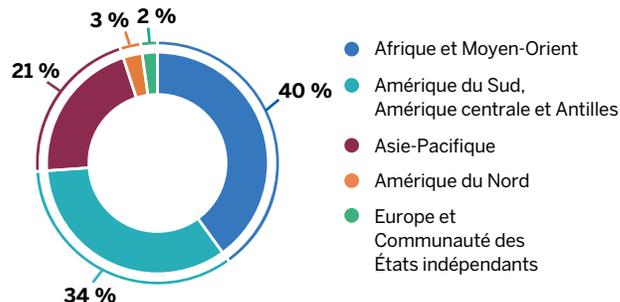


Les graphiques ci-dessous indiquent l'exposition par marchés géographiques pour nos groupes de produits d'assurance d'institution financière ainsi que d'assurance risques politiques.

**Assurance d'institution financière –
Exposition par marché géographique**



**Assurance risques politiques –
Exposition par marché géographique**



Indemnisations

Le tableau suivant présente une ventilation des indemnités versées par secteurs des exportateurs assurés :

(en millions de dollars canadiens)	2020		2019	
	\$	%	\$	%
Industrie légère	64	40	22	5
Infrastructure et environnement	38	23	23	5
Ressources	24	15	15	3
Technologies de l'information et des communications	17	10	10	2
Transport de surface	12	7	13	3
Pétrole et gaz naturel	9	5	382	82
Indemnités versées	164	100	465	100
Indemnités recouvrées	(27)		(18)	
Montant net des indemnités versées	137 \$		447 \$	

En 2020, les indemnités versées se sont élevées à 164 millions de dollars et ont représenté 1 136 demandes d'indemnisation venant de 83 pays (1 303 demandes de 79 pays en 2019). Pour 2020, la plus grande concentration d'indemnités versées est dans le groupe de produits d'assurance crédit et résulte de risques en Amérique du Nord.

En 2020, nous avons recouvré 31 millions de dollars au total (20 millions en 2019), dont 4 millions ont été versés à des exportateurs (2 millions en 2019).

Voir le tableau 10, sous la rubrique « Information complémentaire », pour une ventilation de la concentration des indemnisations par tailles.

Passifs au titre des primes et des sinistres

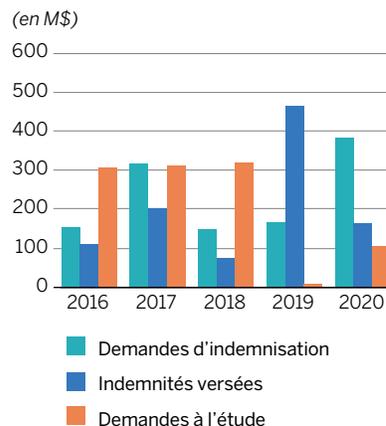
Les passifs au titre des primes et des sinistres représentent notre estimation des futures demandes d'indemnisation aux termes de nos polices d'assurance.

En 2020, le risque associé au portefeuille d'assurance s'est aggravé à cause surtout de l'incertitude économique engendrée par la pandémie de COVID-19. Pour cette raison, nous avons élaboré une méthode pour estimer quelles seraient les répercussions de la pandémie sur notre portefeuille. Nous avons donc estimé les notes de risque spécifiques à chaque secteur industriel pour calculer la fréquence des sinistres éventuels.

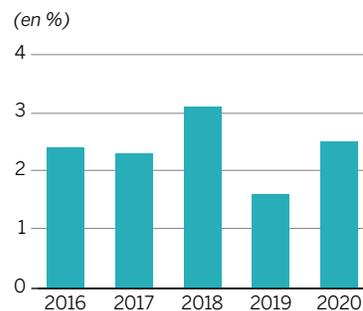
À la fin de 2020, les passifs au titre des primes et des sinistres totalisaient 820 millions de dollars. Nets de la quote-part des réassureurs, ces passifs s'élevaient à 670 millions, une hausse de 290 millions par rapport à 2019, due principalement à la pandémie de COVID-19.

La quote-part des réassureurs dans nos passifs au titre des primes et des sinistres est inscrite à l'actif dans l'État consolidé de la situation financière, mais elle est aussi prise en compte dans nos passifs au titre des primes et des sinistres. La quote-part des réassureurs s'élevait à 150 millions de dollars, soit autant qu'en 2019. Si nous devons verser une indemnité sur une police réassurée, nous pourrions demander un recouvrement au réassureur en fonction des dispositions de l'entente.

Demandses d'indemnisation, indemnités versées et demandes à l'étude



Passifs au titre des primes et des sinistres, en pourcentage des assurances en vigueur (nets de la quote-part des réassureurs)



Comme le permet IFRS 7, « Instruments financiers : Informations à fournir », nous avons présenté en caractères verts certaines parties du rapport de gestion qui décrivent la nature, l'étendue et la gestion des risques de crédit, d'illiquidité et de marché. Ces informations font partie intégrante de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

TITRES NÉGOCIABLES ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Nos politiques et procédures, qui sont réexaminées périodiquement, visent à limiter et à gérer le risque de crédit associé aux titres négociables et aux instruments dérivés. Ces politiques et procédures définissent la cote de crédit minimale qui peut être acceptée pour une contrepartie, en conformité avec les *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*. De plus, nous avons mis en place des politiques qui sont réexaminées périodiquement, ainsi que des procédures qui fixent les limites de crédit pour chaque contrepartie et que la direction examine au moins une fois l'an. Ces politiques et procédures visent à limiter et à gérer le risque de crédit associé à ces instruments financiers.

Nos dépôts portant intérêt et notre portefeuille de titres négociables nous exposent au risque que les institutions de dépôt ou contreparties ne nous remboursent pas conformément aux dispositions contractuelles. Le risque de crédit potentiel auquel nous nous exposons en raison des dépôts et des titres négociables correspond à la valeur comptable des instruments financiers.

Le tableau qui suit présente une ventilation, par cotes de crédit et selon la période à courir jusqu'à l'échéance, du risque de crédit inhérent aux dépôts et aux titres négociables et auquel nous nous exposons.

(en millions de dollars canadiens)

Cote de crédit	Période à courir jusqu'à l'échéance			Exposition en 2020	Exposition en 2019
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans		
AAA	3 514	1 991	2 613	8 118	9 658
AA+	–	20	6	26	27
AA	–	–	–	–	40
AA-	789	–	–	789	732
A+	1 634	–	38	1 672	244
A	40	–	–	40	225
A-	98	–	–	98	–
BBB+	–	–	–	–	4
BBB	2	–	–	2	–
Total	6 077 \$	2 011 \$	2 657 \$	10 745 \$	10 930 \$

Les dérivés nous exposent au risque que les contreparties ne nous remboursent pas conformément aux dispositions contractuelles. Notre risque de crédit lié aux dérivés correspond au coût de remplacement des contrats ayant une juste valeur positive. Des informations complémentaires sur l'utilisation des dérivés figurent plus loin sous la rubrique « Instruments dérivés », à la [page 115](#).

Tous les swaps sont négociés avec des institutions financières dont la qualité du crédit est élevée. Nous gérons un programme de nantissement afin d'atténuer les risques de crédit assumés à l'égard des swaps qui servent à couvrir le risque dans notre programme de financement. Puisque les taux du marché fluctuent entre la date de règlement et la date d'échéance du swap, l'instrument financier prend de la valeur, de sorte que pour résilier un swap avant l'échéance, une partie doit effectuer un paiement à l'autre pour compenser les fluctuations de taux. Afin d'atténuer le risque de crédit, nous concluons des conventions de nantissement avec des institutions financières avec lesquelles nous effectuons des opérations de swap. D'après les termes des swaps, lorsque les risques de crédit dépassent un seuil convenu, l'autre partie à notre swap fournit à un tiers indépendant des titres d'État en nantissement. À la fin de 2020, nos contreparties avaient fourni 292 millions de dollars en nantissement pour réduire les risques de crédit liés aux swaps.

Le tableau qui suit présente une ventilation, par cotes de crédit et selon la période à courir jusqu'à l'échéance, du risque de crédit inhérent aux dérivés auquel nous nous exposons et montre comment ce risque est contrebalancé par les montants de compensation et les nantissements détenus. Les montants de compensation représentent les contrats dérivés pour lesquels une convention existe avec la contrepartie (convention de compensation) qui permet l'annulation réciproque de son risque de crédit à notre égard par notre risque de crédit à son égard. Après compensation et compte tenu des nantissements détenus, notre exposition nette se chiffrait à 546 millions de dollars (79 millions en 2019). L'exposition nette s'est accrue par rapport à l'exercice précédent, surtout à cause de l'effet de la variation des taux de change sur les swaps de devises à long terme et à cause des nouveaux swaps de devises à court terme qui ont converti, en dollars américains, les injections de capitaux reçus en dollars canadiens.

(en millions de dollars canadiens)

Cote de crédit	Période à courir jusqu'à l'échéance			Exposition brute	Compensation du risque*	Nantissements détenus	Exposition nette en 2020	Exposition nette en 2019
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans					
AA-	197	577	631	1 405	(1 036)	–	369	41
A+	61	139	61	261	(164)	(23)	74	3
A	24	81	325	430	(85)	(269)	76	35
A-	2	–	28	30	(3)	–	27	–
Total	284 \$	797 \$	1 045 \$	2 126 \$	(1 288) \$	(292) \$	546 \$	79 \$

* Résultats des conventions de compensation.

Le risque de crédit que comportent les titres négociables et les instruments dérivés fait l'objet d'un rapport trimestriel au Comité de gestion de l'actif et du passif et au Comité de la gestion des risques du Conseil.

Gestion du capital

Notre Cadre de gestion du capital veille à ce que notre capital soit approprié et que notre situation de capital soit définie, quantifiée, gérée et fasse régulièrement l'objet d'un rapport adressé au Conseil. Avant tout, notre capital sert à soutenir les exportateurs et les investisseurs canadiens, dans l'intérêt du Canada. En disposant d'un capital approprié, nous pouvons remplir notre mandat et conserver la capacité de risque nécessaire pour répondre aux besoins des exportateurs et des investisseurs canadiens.

Nous avons en place un Cadre de gestion du capital qui s'aligne sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP »). Suivant ce processus, EDC vise un niveau de capitalisation qui permet de couvrir les pertes éventuelles attribuables à des contreparties notées AA. Cette norme de solvabilité s'aligne sur celle des grandes institutions financières et sur les principes clés de l'autosuffisance financière.

Nous déterminons si notre capital est adéquat ou non en comparant l'offre et la demande de capital. La demande de capital, qui est calculée au moyen de modèles ou de méthodes qui estiment le capital nécessaire pour couvrir les pertes éventuelles que suppose une cote de solvabilité AA, prend en compte le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque lié aux régimes de retraite et le risque d'entreprise/risque stratégique. L'offre de capital est déterminée à partir de nos états financiers et représente le capital versé et les résultats non distribués.

Suffisance du capital

31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019
Demande de capital		
Risque de crédit	4 829	2 965
Risque de marché	1 135	934
Risque opérationnel	226	225
Risque stratégique	524	412
Risque lié aux régimes de retraite	545	469
Initiatives stratégiques	300	100
Total de la demande de capital	7 559 \$	5 105 \$
Offre de capital	19 290 \$	9 756 \$
Note de solvabilité implicite d'EDC	AAA	AAA

Nous évaluons les variations de l'offre et de la demande de capital et la note de solvabilité implicite et nous en informons la haute direction tous les mois. Un rapport sur ces évaluations est ensuite présenté régulièrement au Conseil d'administration, accompagné de tests de résistance prospectifs qui modélisent l'effet que des risques graves, mais plausibles, pourraient avoir sur le capital.

Nous faisons tout pour que nos politiques de gestion des risques et du capital rejoignent les normes de l'industrie et soient bien adaptées à notre profil de risque et à nos activités commerciales.

En 2020, pour avoir aidé les entreprises canadiennes dans le cadre de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19, nous avons reçu des injections de capitaux totalisant 10 967 millions de dollars et n'avons versé aucun dividende à notre actionnaire. En plus de déclarer un dividende de 580 millions de dollars en 2021 conformément à notre politique actuelle relative aux dividendes, nous déclarerons aussi un dividende exceptionnel de 6,7 milliards de dollars, dont le calcul sera basé sur la situation du capital du PCE ainsi que sur un ratio ciblé lié au PIEAFP.

Relations avec les investisseurs

La Trésorerie d'EDC émet des titres de créance et gère les liquidités d'EDC tout en cherchant à atténuer le risque opérationnel, le risque financier et le risque d'atteinte à la réputation.

Financement

En 2020, nous avons emprunté 8,9 milliards de dollars américains sur les marchés financiers mondiaux par la voie d'émissions, publiques comme privées, de titres à revenu fixe libellés dans huit monnaies différentes.

Au cours du premier trimestre, nous avons été actifs sur les marchés publics en émettant pour 700 millions de livres sterling d'obligations à cinq ans au taux de référence SONIA (*Sterling Overnight Index Average*), pour 1 milliard d'euros d'obligations à cinq ans à taux fixe et pour 2 milliards de dollars américains d'obligations mondiales à trois ans et à taux fixe.

Lorsque la pandémie de COVID-19 a éclaté à la mi-mars, nous ne sommes pas retournés sur les marchés publics, mais avons plutôt financé le reste de nos besoins à long terme par des placements privés, des obligations remboursables par anticipation et des billets de monnaie de marchés émergents.

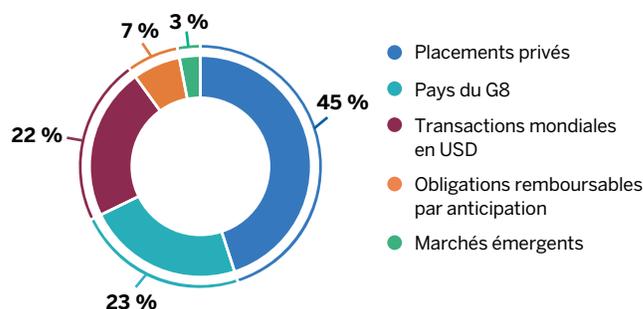
En 2020, nous avons reçu deux injections de capitaux de notre actionnaire, la première en mars pour 1,67 milliard de dollars et la deuxième en novembre pour 9,3 milliards de dollars. Ces injections nous ont permis de détenir assez de liquidités pour gérer les répercussions de la pandémie de COVID-19 et réduire nos besoins de crédit.

Accords non comptabilisés

Dans le cadre des activités normales, nous concluons diverses transactions avec des entités structurées. Ces entités sont généralement créées dans un but unique, ont une durée de vie limitée et servent à la gestion du risque ou à des fins juridiques ou fiscales en vue de détenir des actifs particuliers au profit de leurs bénéficiaires. Normalement, nous concluons ces transactions aux fins de la gestion du risque, du capital et du financement, pour le compte de nos clients. Conformément aux IFRS, les entités structurées dont nous ne sommes pas exposés ou n'avons pas droit aux rendements variables en raison de nos liens avec ces entités structurées, et pour lesquelles nous n'avons pas la capacité d'influer sur ces rendements du fait de notre pouvoir de décision sur ces entités structurées, n'ont pas été consolidées dans l'État de la situation financière.

EDC peut également utiliser des entités structurées pour détenir des biens saisis qu'elle ne peut posséder directement pour des raisons juridiques ou fiscales (normalement des biens saisis à l'étranger). Voir la note 24 pour d'autres précisions.

Financement total de 8,9 G USD en 2020



Instruments financiers

Vu la nature de nos activités, nos actifs et nos passifs sont essentiellement constitués d'instruments financiers. Les actifs sous forme d'instruments financiers comprennent les liquidités, les valeurs mobilières, les placements, les prêts et les indemnités recouvrables sur assurances, alors que les passifs sous forme d'instruments financiers représentent les dettes fournisseurs, les emprunts et les garanties de prêts.

Conformément aux IFRS, la plupart de nos instruments financiers sont comptabilisés dans l'État de la situation financière à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les titres négociables, les placements, les instruments dérivés, les emprunts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et enfin, les indemnités recouvrables sur assurances. La note 3 afférente aux états financiers consolidés décrit le traitement comptable réservé à nos instruments financiers, tandis que la note 21 explique comment leur juste valeur est établie.

Instruments dérivés

Nous pouvons aussi utiliser divers types d'instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de crédit. Ces instruments dérivés sont notamment des swaps de taux d'intérêt, des swaps croisés, des swaps de devises et des contrats de change à terme.

Nous n'utilisons pas les dérivés à des fins de spéculation. Nous ne contractons ces dérivés que conformément aux politiques prescrites par le Groupe de la gestion du risque global (Groupe de la GRG) que notre Conseil d'administration a approuvées. Nous utilisons les dérivés dans les limites fixées par nos politiques internes et nos lignes directrices et celles du ministre des Finances. Nous gérons les risques de crédit inhérents aux contreparties à nos dérivés en ne traitant qu'avec des contreparties solvables et, dans certains cas, en concluant des conventions de nantissement avec elles. Pour en savoir plus sur notre cadre de gestion des risques, lire la section suivante, qui traite de la gestion des risques.

Aperçu de la gestion des risques

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, EDC prend des risques. C'est par la prise de risques que nous parvenons à remplir notre mandat et à créer de la valeur. Dans un contexte politique et économique changeant, nos activités internationales nous exposent à un large éventail de risques : financiers, opérationnels et stratégiques. Tout en saisissant les nouvelles occasions d'affaires, nous devons faire preuve de vigilance et nous efforcer d'identifier et de prévoir les risques, en plus de les gérer prudemment. Ainsi, nous serons en mesure d'atteindre nos objectifs commerciaux et pourrons préserver la viabilité de l'entreprise et sa pertinence dans les années à venir.

Nous avons instauré des pratiques fondamentales de Gestion des risques d'entreprise (GRE) et sommes en train d'investir grandement dans nos activités de gestion des risques. Nous avons mis en place un plan pour parfaire ces activités et favoriser une gestion intégrée des risques à l'échelle de l'entreprise. Nos visées s'inspirent des lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), du Bureau du vérificateur général et des chefs de file de l'industrie.

À EDC, la GRE ne se résume pas à prendre plus ou moins de risques : elle vise à créer un système de gouvernance qui nous permet de gérer les risques que nous avons choisi d'assumer. Il s'agit notamment de faire prendre conscience des risques, de les comprendre et de faire preuve de prévoyance à l'échelle de la Société. En gérant plus rigoureusement les risques, nous pouvons servir plus d'exportateurs et d'investisseurs et, ce faisant, contribuer davantage à l'écosystème commercial du Canada.

Notre Cadre de GRE met l'accent sur l'instauration d'une solide culture du risque fondée sur la supervision, une orientation claire, la reddition de comptes, ainsi que sur la nécessité d'appliquer des pratiques rigoureuses de surveillance et de communication d'information. Ses principaux volets sont : la gouvernance selon le modèle des trois lignes de maîtrise (les « 3LM »), une approche de gouvernance des risques intégrant les pratiques exemplaires de l'industrie; l'énonciation et l'opérationnalisation de notre appétit pour le risque; le resserrement de la discipline en ce qui concerne les processus de gestion des risques; et l'intégration de nouvelles politiques de gestion des risques financiers et opérationnels.

Le Conseil d'administration et la direction d'EDC participent activement aux mesures prises pour que la mise en œuvre soit faite efficacement à tous les échelons de la Société.

Conformément aux objectifs de notre Cadre de GRE, la mise en application du modèle des 3LM continue de progresser. Le modèle des 3LM permettra à EDC de continuer à gérer ses activités conformément aux normes en évolution des institutions financières canadiennes et d'assurer la mise en place de contrôles adéquats à l'égard des risques qu'elle assume en vue d'offrir des solutions à ses clients.

Gouvernance des risques, supervision et conception

Notre structure de gouvernance évolutive des risques assure une supervision et un contrôle centralisés, équilibrés et stricts des risques, dont l'obligation redditionnelle et les responsabilités d'appropriation du risque sont clairement établies au sein du personnel en contact direct avec les clients. Le modèle des 3LM assure un équilibre entre trois fonctions organisationnelles distinctes (les « lignes de maîtrise ») :

- Première ligne de maîtrise – le personnel en contact direct avec le client qui assume, s'approprié et gère les risques quotidiennement.
- Deuxième ligne de maîtrise – formée des fonctions de gestion des risques et de conformité qui assurent une supervision indépendante et une remise en question efficace des activités de gestion des risques de la première ligne, en veillant au caractère adéquat de la structure de gouvernance de l'entreprise, à la mise en place des contrôles nécessaires et à l'accès aux outils appropriés.
- Troisième ligne de maîtrise – englobe la fonction d'audit interne, qui fournit au Conseil et à la haute direction une assurance indépendante de l'efficacité des politiques, procédures et pratiques en matière de gestion des risques.

Cette structure fait en sorte que l'appétit pour le risque soit transmis en cascade à l'échelle de la Société; elle établit aussi des forums constituant un cadre propice pour dûment examiner, discuter, débattre les risques et en tenir compte dans les décisions à tous les échelons et dans toutes les fonctions de la Société.

LE CONSEIL ET SES COMITÉS

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en définitive responsable de la gouvernance des risques en donnant le ton à la culture interne, en approuvant l'Énoncé en matière d'appétit pour le risque et le Cadre de GRE d'EDC, et en supervisant continuellement l'efficacité du programme de GRE. Il doit en outre veiller à ce que nos programmes d'incitatifs et de récompenses ainsi que nos systèmes de gestion et d'évaluation des indicateurs de performance soient uniformes et en place, tout en mettant l'accent sur les risques, la conformité et les contrôles. Le Conseil compte six¹ comités officiellement chargés de superviser certaines activités et d'offrir conseils et orientation. Grâce à cette structure, les risques sont adéquatement évalués, discutés, débattus et pris en compte dans les décisions.

Comité de la gestion des risques du Conseil

Ce comité aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités quant à la supervision d'une gestion prudente de la structure de notre capital, y compris la gestion de nos risques de crédit et de marché et de nos autres risques d'entreprise.

Comité de la vérification du Conseil

Ce comité aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en ce qui a trait à nos normes d'intégrité et de comportement, à l'information financière et aux systèmes de contrôle interne.

LA DIRECTION ET SES PRINCIPAUX COMITÉS SUR LES RISQUES

Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction, menée par le président et chef de la direction et par les hauts dirigeants qui relèvent directement de lui ou du chef de la direction des affaires commerciales, a l'ultime responsabilité de la gestion des risques d'entreprise conformément à l'appétit pour le risque approuvé par le Conseil, de l'approbation des politiques et procédures et de la supervision des activités de gestion des risques. Cette équipe a une responsabilité de premier plan dans la gestion de nos risques, nos normes d'intégrité et de conduite, la communication de notre information financière et nos systèmes de contrôle interne.

L'Équipe de la haute direction participe à divers comités de la haute direction, dont cinq sont décrits ci-dessous.

Comité de gestion des risques de la direction

Ce comité est chargé de prendre des décisions, d'offrir des conseils sur les enjeux liés aux risques, d'assurer la gouvernance des risques et de veiller à la mise en place de politiques adéquates de gestion du capital et des risques.

¹ Pour de plus amples renseignements sur les comités du Conseil, veuillez consulter la page 80 du présent Rapport annuel.

Comité de gestion de l'actif et du passif

Ce comité a l'autorité requise pour recommander au Conseil l'approbation de politiques de gestion des risques de marché et pour veiller à ce que les politiques soient appuyées par des procédures et des pratiques adéquates aux fins d'évaluation et de gestion des risques de marché et de présentation de rapports à cet égard. En outre, ce comité fournit un aval quant à l'acceptabilité de notre stratégie de gestion de l'actif et du passif, s'assure que les risques de marché sont gérés dans les limites prescrites par les politiques et traite des pratiques de gestion des risques, notamment la diversification des risques ainsi que la production de rapports et le suivi au sujet de la conformité aux lignes directrices.

Comité d'investissement

Ce comité examine et accepte ou rejette les transactions envisagées dans le cadre de notre programme d'investissement et recommande la conclusion des transactions au niveau d'autorité approprié. Il fait aussi des recommandations sur la stratégie du programme à l'équipe de la haute direction et au Conseil d'administration et il surveille la performance du programme.

Comité de direction

Ce comité permet à la haute direction de s'accorder sur des sujets stratégiques non transactionnels qui peuvent constituer des précédents et susciter des idées novatrices au sujet de l'orientation opérationnelle d'EDC.

Comité de retraite de la direction

Ce comité supervise les transactions des régimes de retraite et de leurs caisses respectives et exerce des fonctions décisionnelles de haut niveau à leur égard, en plus de formuler des recommandations au Comité des ressources humaines du Conseil.

À mesure que nos pratiques de gestion des risques se perfectionneront, la structure de nos comités sur les risques évoluera et sera révisée en conséquence.

PRINCIPAUX GROUPES DE GESTION DES RISQUES

Groupe de la gestion du risque global

Le Groupe de la gestion du risque global supervise de façon indépendante et analyse d'un œil critique la gestion des risques inhérents à nos activités. Son mandat comprend l'établissement de politiques et d'un cadre de GRE en accord avec notre appétit pour le risque et nos stratégies commerciales. Le Groupe est responsable de l'identification, de la quantification, du contrôle, de l'évaluation et de la communication des facteurs de risque auxquels EDC s'expose. Il veille aussi à ce que les risques soient pris en compte dans tous les secteurs d'activité et processus d'EDC, conformément aux seuils de tolérance établis. Le Groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque global, et chef de la gestion des risques, qui travaille en étroite collaboration avec le président et chef de la direction, le chef de la direction des affaires commerciales, le Conseil d'administration et d'autres membres de la haute direction, afin de « donner le ton d'en haut » et d'instaurer une culture de connaissance des risques à l'échelle d'EDC.

Finances

Les Finances, qui sont responsables de la planification financière, de la comptabilité, de la communication d'information financière et de la gestion de la trésorerie, veillent à ce que des contrôles appropriés existent pour assurer une gestion efficace de la trésorerie et garantir la communication d'informations financières complètes et exactes.

Vérification interne

Comme troisième ligne de maîtrise, la Vérification interne est chargée de fournir des services consultatifs et d'assurance, indépendants et objectifs, visant à procurer une valeur ajoutée et à nous aider à atteindre nos objectifs en matière d'exploitation, d'information et de respect des lois et règlements. Pour ce faire, elle évalue et améliore les contrôles internes, la gestion des risques et les processus de gouvernance selon une approche systématique et rigoureuse. Même si son mandat comprend la prestation de services consultatifs à la direction, ces services sont accessoires aux services d'assurance qu'elle fournit au Comité de la vérification du Conseil d'administration. Notre auditeur interne en chef relève du président du Comité de la vérification du Conseil d'administration et est sous l'autorité fonctionnelle (lien hiérarchique indirect) de notre président et chef de la direction.

La Vérification interne s'autogouverne en observant les directives obligatoires de l'Institute of Internal Auditors (IIA), y compris les Principes fondamentaux pour la pratique professionnelle de l'audit interne, la Définition de l'audit interne, le Code de déontologie de l'IIA et les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Ces lignes directrices constituent les principes fondamentaux de la pratique professionnelle de l'audit interne et de l'évaluation de l'efficacité quant à la performance de l'audit interne.

Équipes en contact direct avec les clients

Les équipes en contact direct avec les clients comprennent les équipes sectorielles et d'autres fonctions au sein de la première ligne de maîtrise qui prennent, s'approprient et gèrent les risques quotidiennement. Ces fonctions sont responsables de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la prise en charge, du contrôle et de la communication des risques conformément à l'appétit pour le risque, aux politiques, à la culture et aux objectifs stratégiques établis par la Société.

Taxonomie des risques

Notre taxonomie de la GRE subdivise le risque en trois grandes catégories, qui servent à exprimer notre appétit et notre tolérance : risque financier, risque opérationnel et risque stratégique. En tant qu'institution financière, nous plaçons naturellement le risque financier au cœur de nos priorités, et c'est pourquoi une très grande partie du présent rapport est consacrée à cette question.

GESTION DU RISQUE FINANCIER

Profil de risque du portefeuille

Bien qu'EDC suive les meilleures pratiques de gestion des risques, elle assume généralement plus de risques qu'une institution financière normale en raison de son mandat particulier. Comparativement aux autres institutions financières, nous avons de plus grandes expositions individuelles à nos contreparties et de plus grands risques de concentration par secteurs industriels, surtout les secteurs du transport et des industries extractives, lesquels dominent les exportations canadiennes.

En raison de la période d'incertitude économique associée à la pandémie de COVID-19, l'exposition de qualité inférieure s'est accentuée en atteignant 66 % du portefeuille de prêts d'EDC. Ainsi, 89 % de la demande de capital est attribuable à cette catégorie de débiteurs.

Gestion du risque de crédit

Par risque de crédit, on entend les risques de pertes liées au non-respect d'obligations financières de la part d'une contrepartie. Nous nous exposons à des risques de crédit dans le cadre de nos programmes d'assurances et de prêts ainsi que dans l'exercice de nos activités de trésorerie.

Nous gérons le risque de crédit en établissant des politiques à suivre, en déléguant des pouvoirs, en imposant des limites, en atténuant les risques et en exigeant la communication d'information dans toute l'organisation. Nos politiques relatives au risque de crédit précisent les éléments suivants : les exigences pour l'octroi de crédit; les limites applicables à la concentration, aux contreparties et aux pays; l'évaluation des risques; l'évaluation, la surveillance et l'examen de l'exposition; la gestion des portefeuilles; le transfert de risque; la communication de l'information à la direction et au Conseil.

À cause de la pandémie de COVID-19 et de ses effets défavorables sur plusieurs de nos débiteurs, nous avons fourni à ces derniers de l'aide sous forme de dérogations et d'allègements, essentiellement des dérogations temporaires à des clauses restrictives de nature financière et des reports de remboursements de principal et d'intérêts. De plus, nous avons proactivement augmenté la fréquence des surveillances et des examens à l'endroit des débiteurs œuvrant dans les secteurs industriels les plus à risque. Nous avons aussi ajusté les facteurs de risque de notre portefeuille lorsque nous avons constaté que l'évaluation des risques provenant de notre modèle ne parvenait pas à refléter le risque dans notre portefeuille en raison de la pandémie.

Octroi de crédit

Nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos équipes sectorielles, qui sont groupées selon notre programme d'assurances et notre programme de financement. Les équipes sectorielles sont responsables du contrôle diligent de chaque engagement de crédit. Chacun de ces engagements doit être recommandé et approuvé. Les engagements qui dépassent certains seuils doivent être autorisés de façon indépendante par le Groupe de la GRG ou le Conseil d'administration. La cote de crédit d'une transaction ou le montant à risque détermine si l'approbation doit être donnée par le Groupe de la GRG ou par le Conseil d'administration.

Nos responsabilités à l'égard de l'autorisation relèvent d'une délégation des pouvoirs. Le Conseil délègue au président et chef de la direction des pouvoirs précis en vue de l'autorisation d'une transaction. La délégation de pouvoirs par le président et chef de la direction aux équipes sectorielles est contrôlée pour que les pouvoirs décisionnels soient accordés uniquement aux personnes qui possèdent l'expérience appropriée. Les critères permettant la délégation des pouvoirs encore plus loin au sein de l'organisation, ainsi que les normes relatives à la documentation, à la communication et à la surveillance des pouvoirs délégués, sont énoncés dans les politiques et les normes de la Société.

Nous assumons des risques de contrepartie additionnels en raison des liquidités et des dérivés que nous détenons. Les contreparties de la trésorerie doivent être recommandées par l'Équipe de gestion des risques de marché et d'illiquidité et être approuvées par le Groupe de la GRG. La recommandation et l'approbation doivent toutes deux venir d'une personne dûment autorisée. Tous les engagements de crédit de la trésorerie, qui exigent l'approbation d'au moins deux personnes à qui des pouvoirs pertinents ont été délégués, sont évalués à la juste valeur, et la conformité à la politique et aux limites opérationnelles est évaluée chaque jour. De plus, nous avons mis en place des politiques et des procédures pour limiter et gérer le risque de crédit associé à ces instruments financiers et pour déterminer les nantissements que doivent fournir les contreparties de la trésorerie.

Nous assumons aussi des risques de contrepartie en raison d'une structure de réassurance au sein de notre portefeuille d'assurances, laquelle structure nous expose au risque de crédit du réassureur. Pour aider à atténuer ces risques, nous nous réassurons auprès de plusieurs réassureurs et ne dépendons pas d'un seul. Le risque de contrepartie résultant de la réassurance est géré au moyen de nos procédures de gestion du risque de contrepartie en réassurance et ce risque est surveillé par le Groupe de la GRG.

Limites de concentration

Afin d'assurer la diversification des risques dans nos engagements de crédit, nous avons établi des plafonds de crédit pour éviter une surconcentration à l'égard d'un pays, d'un secteur industriel ou d'un débiteur commercial. Notre capital est pris en compte pour déterminer les plafonds, et les facteurs de risque liés au montant en jeu, notamment la cote de crédit du débiteur et du pays, la garantie pertinente et le type de produit d'EDC le sont aussi. Les montants qui dépassent les plafonds de crédit doivent soit être autorisés par le président, dans les limites discrétionnaires, soit être examinés par le Comité de la gestion des risques du Conseil et approuvés par le Conseil.

Évaluation des risques

Conformément à l'approche de notation interne avancée de Bâle II, on mesure le risque de crédit en attribuant deux notes distinctes. La première est une note de risque attribuée au débiteur et liée à une probabilité de défaillance, probabilité qui traduit la vraisemblance d'une défaillance du débiteur sur un horizon d'un an. La deuxième est une note attribuée à la transaction, qui prend la forme d'une estimation de la perte en cas de défaillance. La perte en cas de défaillance est une estimation, en pourcentage du montant de l'exposition, de la perte qu'EDC s'attend raisonnablement à subir en cas de défaillance sur une transaction donnée.

À EDC, le système d'évaluation interne du risque de crédit mesure les risques associés aux débiteurs et aux transactions pour la plupart de ses expositions au risque. Ce système utilise une échelle à 20 points qui évalue la probabilité de défaillance d'un débiteur et une échelle à 7 points pour évaluer la perte en cas de défaillance à l'égard d'une transaction. Même si cette notation du débiteur est obtenue indépendamment des notations externes, la méthode interne tient compte de celles-ci.

Notre Équipe des services économiques se charge de l'établissement, de la surveillance et de l'approbation des notes d'évaluation du risque pays. Les évaluations du risque pays sont réexaminées régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture mondiale ou de celle d'un pays en particulier.

En ce qui concerne les contreparties de la trésorerie, la qualité du crédit qu'EDC leur attribue en interne est la plus faible des deux meilleures notations externes.

Évaluation de l'exposition

Pour assurer la transparence du niveau de risque de crédit devant la direction et le Conseil, nos lignes directrices concernant l'évaluation de notre exposition au risque de crédit exigent la communication d'information et la comparaison du total des comptes compris dans un portefeuille avec les plafonds prescrits pour les pays, les secteurs industriels et les débiteurs. En outre, dans le cadre de notre programme d'assurance crédit, nous communiquons les limites d'acheteur approuvées à court terme.

Surveillance et contrôle

Nos pratiques d'exploitation comportent une surveillance permanente des montants de crédit. Des équipes sont là pour surveiller et gérer les montants de crédit relatifs aux diverses gammes de produits, ce qui comprend notamment le suivi de l'évolution de la situation dans le pays et dans le secteur industriel du débiteur. Les équipes sectorielles sont chargées de gérer la qualité de crédit et la performance financière de notre portefeuille de prêts commerciaux et de garanties tant à l'échelle de la transaction qu'à celle du portefeuille. Leurs tâches comprennent notamment l'examen des prêts, l'établissement des notations et la surveillance du crédit des emprunteurs et des conditions générales liées au risque de crédit, y compris les recherches et l'analyse des tendances financières, opérationnelles et sectorielles. Notre Équipe d'évaluation des risques et de gestion de portefeuille surveille activement les contreparties de notre portefeuille d'Assurance crédit. De plus, les crédits en voie de détérioration sont gérés par des équipes

qui se spécialisent en restructurations, en rééchelonnements du Club de Paris, en indemnisations et en recouvrements. La direction et le Conseil sont tenus au courant de la qualité de crédit du portefeuille au moyen de rapports réguliers, notamment des rapports trimestriels détaillés sur la ventilation du portefeuille en fonction des notations du risque, des débiteurs douteux, des sorties ou réductions de valeur de prêts et des demandes d'indemnisation.

Gestion de portefeuille

Le but de la gestion de portefeuille est de nous permettre de saisir les occasions dans le cadre de notre mandat tout en tenant compte de la disponibilité des ressources financières et des contraintes de plafonnement. La direction et le Conseil sont tenus au courant de l'évolution du portefeuille de crédit au moyen de rapports trimestriels de conformité à l'égard des limites de concentration. Nous utilisons des activités primaires et secondaires de gestion de portefeuille pour régler les déséquilibres ou la surconcentration, notamment la syndication à l'étape de structuration du crédit, la vente d'actifs, l'assurance, la réassurance et les couvertures à l'aide de dérivés de crédit.

Afin d'atténuer les risques, nous continuons de recourir à l'assurance prêt de façon ciblée pour les expositions élevées au sein de notre portefeuille de prêts. Pour gérer la concentration des risques de crédit dans nos portefeuilles d'assurances, nous exerçons diverses activités de transfert de risque.

Communication d'information à la direction et au Conseil

Le Groupe de la GRG communique à la direction et au Conseil, dans le délai imparti, une information complète concernant les principaux risques que nous prenons en charge ou auxquels nous sommes exposés, de manière à assurer une gestion et une supervision adéquates. Cette communication inclut notamment un rapport trimestriel sur la gestion des risques, un rapport mensuel sur la conformité à notre politique en matière de risque de crédit, un rapport mensuel sur la suffisance du capital et un rapport mensuel exposant en détail la conformité à nos politiques sur le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque de financement et le risque de crédit inhérent aux contreparties. Si la situation l'exige, une information ponctuelle sur les risques est transmise à la haute direction et au Conseil lorsqu'un risque nouveau ou émergent soulève une question importante ou que notre niveau de risque change de façon notable. Les questions importantes concernant le risque de crédit ainsi que les plans d'action sont suivis de près et sont communiqués afin d'assurer la reddition de compte et une vigilance de la part de la direction.

Gestion du risque de marché

Par risque de marché, on entend le risque que la juste valeur (ou les flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des cours du marché. Le risque de marché représente trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix. Nous sommes exposés à des pertes éventuelles en raison de la fluctuation des taux d'intérêt et de change.

Par nos politiques et lignes directrices, nous nous assurons de repérer, de mesurer et de gérer les risques de marché et d'en faire régulièrement rapport à la direction et au Conseil. Nos politiques sur les risques de marché définissent nos normes concernant les limites d'exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de change, les liquidités, les placements, le financement par emprunt, la gestion du risque de crédit lié aux contreparties de la trésorerie et la communication d'information à la direction et au Conseil. Le Comité de gestion de l'actif et du passif, qui est présidé par le chef de la direction financière (le président suppléant étant le chef de la gestion des risques), supervise et dirige la gestion des risques de marché inhérents à nos activités normales. L'Équipe de gestion des risques de marché et d'illiquidité au sein du Groupe de la GRG assure la supervision des risques.

Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la juste valeur (ou les flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier varie sous l'effet de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Nous nous exposons aux effets défavorables que les écarts entre les échéances ou dates de révision des taux d'intérêt des actifs et ceux des passifs, comptabilisés ou non, ainsi que les options intégrées à ces actifs et passifs, risquent d'avoir sur la valeur des instruments financiers.

Nous gérons nos risques de taux d'intérêt conformément aux lignes directrices du ministère des Finances et aux politiques établies par notre Conseil. Nous rendons compte de ces risques au Comité de gestion de l'actif et du passif mensuellement et au Comité de la gestion des risques du Conseil trimestriellement.

La gestion du risque de taux d'intérêt se fait au moyen de suivis et de rapports mensuels sur la position de risque par rapport aux limites et aux obligations d'information. Pour mesurer le risque de taux d'intérêt, nous simulons l'incidence qu'aurait une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur, d'une part, le montant net des produits du financement et des placements, et d'autre part, notre valeur économique – définie comme la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie futurs attendus des actifs et passifs d'EDC (actualisée aux taux de swap actuels du marché pour chaque devise).

Nos politiques établissent des limites fondées sur l'incidence d'une variation instantanée de 100 points de base des taux d'intérêt. La limite de sensibilité du montant net des produits du financement et des placements à une variation instantanée de 100 points de base des taux d'intérêt correspond à une contraction maximale de 7,5 % (\pm 90 millions et 93 millions de dollars à la fin de 2020 et de 2019, respectivement) dans les 12 prochains mois, sur une base consolidée en dollars canadiens. La deuxième limite correspond, pour une variation instantanée de 100 points de base des taux d'intérêt, à une diminution maximale de la valeur économique d'EDC égale à 10 % (\pm 2 319 millions et 1 279 millions de dollars à la fin de 2020 et de 2019, respectivement) de sa valeur nette actuelle.

La valeur économique d'EDC est sensible aux taux d'intérêt; toutefois, nous couvrons nos risques liés aux asymétries des taux d'intérêt dans de multiples devises.

Le tableau suivant indique la sensibilité, à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, du montant net des produits du financement et des placements, du résultat net et de la valeur économique d'EDC, sur la base des soldes pertinents au 31 décembre.

(en millions de dollars canadiens)	2020		2019	
	+100 points de base	-100 points de base	+100 points de base	-100 points de base
Variation du montant net des produits du financement et des placements	52	(52)	(30)	30
Variation du résultat net	446	(163)	273	(237)
Variation de la valeur économique d'EDC*	(461)	313	(467)	457

* La valeur économique est la mesure de la valeur marchande d'EDC, qui correspond à la valeur actualisée de ses actifs moins la valeur actualisée de ses passifs.

Risque de change

Par risque de change, on entend l'effet défavorable que les fluctuations du cours du change risquent d'avoir sur la valeur des instruments financiers. Nous courons un risque de change lorsque l'actif et le passif dans une devise donnée ne concordent pas.

Notre risque de change est géré conformément aux lignes directrices établies par le ministère des Finances et aux politiques approuvées par le Conseil. Nous soumettons un rapport sur le risque de change au Comité de gestion de l'actif et du passif mensuellement et au Comité de la gestion des risques du Conseil trimestriellement.

Outre les lignes directrices et les politiques dont il est question ci-dessus, nous appliquons des limites opérationnelles et des exigences en matière de rapports supplémentaires. Nous gérons le risque de change au moyen de suivis et de rapports mensuels sur la position de risque par rapport aux limites et aux obligations d'information.

Conformément à nos politiques, l'effet d'une perte de change éventuelle sur le montant net des produits du financement et des placements pour un mois, selon deux écarts-types du taux de change, est limité à 2,5 % de ce montant net projeté sur 12 mois, sur une base consolidée en dollars canadiens.

Comme le tableau ci-dessous l'indique, au 31 décembre, nous étions conformes à notre politique.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Limite	30	31
Position	27	11

Le tableau suivant indique la sensibilité du résultat net à la variation du cours du dollar canadien par rapport au cours des autres monnaies auxquelles nous nous exposons, sur la base des soldes pertinents au 31 décembre.

(en millions de dollars canadiens)	2020		2019	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Variation du résultat net	(6)	6	(2)	2

Instruments dérivés

Nous nous servons de divers instruments dérivés pour gérer le coût, le rendement et l'ampleur des risques financiers inhérents aux opérations de financement, d'investissement et de gestion des risques. L'objectif principal de notre utilisation d'instruments dérivés est de couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les principaux instruments dérivés auxquels nous avons recours sont les swaps croisés, les swaps de devises, les contrats à terme et les options. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation.

Nous ne nous engageons pas dans des opérations sur instruments dérivés dont nous ne pouvons mesurer, suivre et gérer en temps opportun la valeur et les risques financiers. L'Équipe de gestion des risques de marché et d'illiquidité procède à un examen en bonne et due forme de ces opérations, au moment de leur conclusion et, par la suite, de façon régulière, afin d'assurer une vérification indépendante de l'évaluation des montages et des risques financiers inhérents.

Les instruments dérivés nous permettent de couvrir les risques en faisant correspondre diverses expositions. Par exemple, nous pouvons rééquilibrer la proportion d'actifs à taux fixe par rapport aux actifs à taux variable de notre portefeuille en nous servant de swaps de taux d'intérêt, afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant indique la juste valeur de nos instruments dérivés en fonction de leur échéance.

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Valeur positive	Valeur négative	2020 Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	2019 Valeur nette
Moins de 1 an	284	(448)	(164)	130	(400)	(270)
De 1 à 3 ans	797	(191)	606	173	(232)	(59)
De 3 ans à 5 ans	719	(223)	496	288	(155)	133
Plus de 5 ans	326	(761)	(435)	77	(482)	(405)
Juste valeur brute des contrats	2 126 \$	(1 623) \$	503 \$	668 \$	(1 269) \$	(601) \$

Gestion du risque d'illiquidité

Par risque d'illiquidité, on entend le risque d'insuffisance des liquidités pour couvrir les obligations quotidiennes ou le risque auquel nous nous exposerons pour obtenir des fonds rapidement, moyennant peut-être une prime excessivement élevée dans une conjoncture difficile du marché. Le risque d'illiquidité découle de deux sources : la non-concordance des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif et l'incapacité de vendre des titres négociables en temps opportun et de façon économique.

La gestion de nos liquidités incombe à notre Service de la trésorerie, tandis que la conformité à nos politiques et procédures est surveillée par l'Équipe de gestion des risques de marché et d'illiquidité. Conformément à nos politiques de gestion des risques, nous devons disposer d'un montant minimal prescrit de liquidités, qui correspond à nos besoins prévus en liquidités.

Dans le cadre de notre politique globale, nous gérons notre risque d'illiquidité en fonction non seulement des limites de notre politique globale, mais aussi de limites supplémentaires. L'Équipe de gestion des risques de marché et d'illiquidité évalue notre position tous les jours et rend compte de notre situation de trésorerie réelle par rapport à ce seuil minimal dans un rapport mensuel aux cadres supérieurs et dans un rapport trimestriel au Comité de la gestion des risques du Conseil.

Nous avons recours aux mécanismes suivants pour obtenir des liquidités :

- Trésorerie et titres négociables – Pour être sûrs de disposer, si nécessaire, de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins prévus, nous détenons une trésorerie et des titres négociables. En 2020, le solde moyen de la trésorerie et des titres négociables a été de 12 995 millions de dollars.
- Papier commercial – Dans le cadre de nos activités normales, nous utilisons nos programmes de papier commercial pour obtenir les liquidités dont nous avons besoin quotidiennement. En 2020, l'encours moyen du papier commercial a été de 10 349 millions de dollars.

Risque d'investissement

Notre politique de placement définit les titres de placement négociables que nous pouvons acheter sur le marché par type d'instrument. Le placement des liquidités de la Société est régi par l'alinéa 10(1.1)(h) de la *Loi sur le développement des exportations* (la « Loi »), par l'article 128 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que par les autorités de placement de la Société approuvées par le ministre des Finances.

Financement par emprunt

La *Loi* nous impose des limites sur les emprunts. Aux termes de la *Loi*, l'encours de nos emprunts ne doit pas dépasser 15 fois la somme de a) notre capital versé et de b) nos résultats non distribués, déterminés conformément aux états financiers audités de l'exercice précédent.

Le ministre des Finances, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, autorise les emprunts d'EDC tous les ans. La conformité à la politique sur le financement par emprunt fait l'objet d'un suivi mensuel, lequel est communiqué chaque trimestre à la direction et au Conseil.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes ou de dommages résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, employés et systèmes internes ou à des événements extérieurs. L'exposition au risque opérationnel pourrait réduire notre capacité à atteindre les objectifs et à exécuter le Plan d'entreprise, que ce soit à cause d'occasions manquées, d'une interruption d'activités et/ou d'une atteinte à notre réputation.

Nous décomposons le risque opérationnel en huit sous-catégories :

- Conformité
- Cadre juridique
- Menaces (internes et externes)
- Modèles
- Gens
- Processus
- Technologies et interruption des activités
- Tiers

Le Cadre de gestion des risques opérationnels d'EDC énonce les principes que nous appliquons pour gérer le risque opérationnel de façon concertée et conforme à la réglementation applicable, où que nous soyons. Il fait partie des politiques et procédures de la Société qui, collectivement, définissent la structure de gouvernance et de contrôle qui encadre l'exécution de la stratégie d'EDC. Le Cadre est une consécration de la reconnaissance du risque opérationnel, par le Conseil d'administration et la haute direction, comme une branche distincte de la gestion des risques, qui demande une attention, des ressources et une approche globale particulières pour réaliser le but décrit ci-dessous.

Voici quelques-uns des principes directeurs de la gestion des risques opérationnels à EDC :

- assurer la pertinence et l'efficacité de la gestion des risques opérationnels en focalisant sur ce qui importe le plus pour EDC;
- outiller et conseiller les secteurs d'activité pour qu'ils exercent leurs activités dans les limites de l'appétit pour le risque d'EDC;
- instaurer des normes, des lignes directrices et des systèmes adaptés à EDC.

Nous avons dressé la liste des principaux risques opérationnels inhérents à nos activités, dont la gestion du changement, la sécurité informatique, le crime financier et la fraude interne et externe. Nous évaluons continuellement notre exposition à ces risques.

Sur une base annuelle, la haute direction identifie, évalue et surveille les principaux risques tout en tenant compte de ces risques opérationnels clés. Sur une base trimestrielle, les membres de la haute direction et les responsables des risques examinent l'état des plans de réponse en matière de réduction des risques, réévaluent les niveaux de risques et présentent au Conseil le profil de risques.

Suivant une approche pratique et disciplinée, nous avons aussi recours à une couverture d'assurance pour protéger adéquatement la Société. De plus, nous appliquons certains cadres de gouvernance et des conventions, comme notre Plan de maintien des activités.

Enfin, l'examen indépendant mené par la Vérification interne d'EDC donne une assurance supplémentaire que le risque opérationnel est bien géré.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Nous définissons le risque stratégique comme étant le risque de subir une perte ou un dommage qui résulterait d'une stratégie inappropriée, d'une stratégie mal appliquée et/ou d'une incapacité à s'adapter en fonction de l'évolution de l'environnement externe.

Nous classons le risque stratégique dans deux catégories :

- Environnement externe : identification et évaluation systématiques des risques et des occasions externes.
- Planification : formulation, communication, exécution et évaluation de l'orientation et des objectifs de la Société.

C'est avec diligence que la Société s'adapte à l'environnement externe grâce aux travaux de groupes spécialisés comme le Centre d'information économique et politique, les Services de recherche et l'Équipe de la stratégie d'entreprise. De même, le sondage annuel que nous effectuons pour évaluer la fidélité de nos clients à l'aide du Net Promoter Score et pour dynamiser nos pratiques de développement des affaires nous permet d'acquérir une connaissance critique des besoins de la clientèle. Les connaissances que nous acquérons de ces activités de surveillance sont intégrées à nos processus de planification stratégique et opérationnelle.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Un résumé de nos méthodes comptables significatives se trouve à la note 3 afférente à nos états financiers consolidés de 2020. Le jugement est nécessaire pour choisir les méthodes comptables, et l'application de ces méthodes nécessite des estimations et des hypothèses qui permettront d'obtenir la valeur comptable à présenter au titre des actifs et des passifs. Nous avons établi des procédures pour nous assurer que toutes les méthodes comptables sont appliquées uniformément et que le processus de changement de méthodes et d'hypothèses est bien contrôlé et se fait de manière adéquate et systématique. Les éléments qui ont besoin d'estimations significatives sont notamment les suivants : le compte de correction de valeur et les provisions pour pertes de crédit, les passifs au titre des primes et des sinistres, les obligations au titre des prestations de retraite, et la juste valeur des instruments financiers. La direction exerce son jugement relativement aux éléments suivants : le compte de correction de valeur et les provisions pour pertes de crédit, les passifs au titre des primes et des sinistres, la juste valeur des instruments financiers, les entités structurées, et les obligations au titre des prestations de retraite. Pour en savoir plus sur les jugements clés et les estimations, se reporter à la [page 138](#) du présent Rapport annuel.

À cause de la pandémie de COVID-19, l'incertitude est plus grande, d'où l'importance du jugement pour évaluer la situation économique et son incidence sur les estimations importantes à effectuer, notamment le compte de correction de valeur et les provisions pour pertes de crédit (note 5 des états financiers consolidés) et les passifs au titre des primes et des sinistres (note 15 des états financiers consolidés). Les résultats réels et ces estimations et jugements pourraient présenter des écarts importants entre eux.

Changement de normes comptables

En 2020, nous avons adopté, en date du 1^{er} janvier 2020, les nouvelles normes IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ainsi que le *Cadre conceptuel de l'information financière*, que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées. Les nouvelles normes et le cadre conceptuel sont décrits à la note 3 afférente à nos états financiers consolidés de 2020.

IFRS 17, Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui contient des dispositions relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats d'assurance, ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet. Aux termes de la norme, les entités doivent évaluer les passifs au titre des contrats selon les flux de trésorerie d'exécution actuels et les produits à comptabiliser en utilisant au moins une des trois méthodes proposées. Nous comptons adopter deux de ces méthodes, soit le modèle d'évaluation général et la méthode de la répartition des primes, pour évaluer les contrats d'assurance. En juin 2020, l'IASB a modifié IFRS 17 pour atténuer les préoccupations et les difficultés d'application dont les parties prenantes ont fait part. Pour EDC, les principales conséquences de cette modification se traduisent par le report de l'entrée en vigueur de la norme, qui s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit deux ans plus tard que prévu. Cette norme concerne directement EDC et aura une incidence sur ses états financiers consolidés et les informations y afférentes. Il est toutefois encore trop tôt pour évaluer raisonnablement cette incidence. Nous ne pensons pas que les autres modifications auront un effet important sur les méthodes que nous adopterons.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2

En août 2020, l'IASB a publié l'exposé-sondage *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et IFRS 16, *Contrats de location*. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, l'application anticipée étant permise. Les modifications rendent compte de la variation du taux d'intérêt effectif des instruments financiers en fonction du nouveau taux de référence et portent aussi sur les informations supplémentaires à fournir sur les nouveaux risques résultant de la réforme, ainsi que sur la façon dont nous gérons la transition vers le nouveau taux. Les modifications concernent directement EDC et auront une incidence sur les soldes respectifs des prêts, des emprunts et des instruments dérivés inscrits dans nos états financiers consolidés, ainsi que sur les informations à fournir à leur sujet. Il est toutefois encore trop tôt pour évaluer raisonnablement cette incidence. Pour l'instant, notre groupe de travail pour le projet se concentre sur les activités essentielles, notamment l'évaluation des répercussions de la réforme sur nos systèmes et procédés actuels et des conséquences de l'utilisation du nouveau taux de référence approprié lors de la conversion de nos ententes de prêt et d'emprunt.

Allégements de loyer liés à la COVID-19

En mai 2020, l'IASB a publié le document *Allégements de loyer liés à la COVID-19 (modification d'IFRS 16)* qui représente une mesure de simplification au moment d'apprécier si un allégement de loyer lié à la COVID-19 constitue ou non une modification de contrat de location. La modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, et il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Mesures de performance non conformes aux IFRS

Pour évaluer notre performance, nous utilisons une série de mesures financières. Certaines de ces mesures ne sont pas établies conformément aux IFRS et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS qui puisse garantir leur uniformité et leur comparabilité entre les différentes sociétés qui les utilisent. Les mesures de performance non conformes aux IFRS ci-dessous sont utilisées dans le présent rapport.

Ratio de productivité

La direction utilise le ratio de productivité pour évaluer l'efficacité d'EDC. Ce ratio représente les charges administratives exprimées en pourcentage des produits nets, compte non tenu des profits et pertes latents, ainsi que de l'incidence des fluctuations du cours de change par rapport au taux projeté dans le Plan d'entreprise. Puisque la charge de retraite peut fluctuer d'année en année selon les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur du passif au titre des régimes de retraite, le ratio de productivité est calculé en fonction des hypothèses émises en matière de retraite dans le Plan d'entreprise, dans l'intention d'absorber les variations éventuelles à l'exercice suivant.

Suffisance du capital

La suffisance du capital est une mesure de comparaison entre le capital existant et le capital qu'il nous faut pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque lié aux régimes de retraite et le risque commercial/stratégique que nous avons assumés. Une définition de la suffisance du capital et la manière dont celle-ci est calculée figurent sous la rubrique « Gestion du capital » à la [page 107](#).

Taux de sinistre

Le taux de sinistre exprime les sinistres subis nets en pourcentage des primes souscrites nettes. Les sinistres subis nets représentent les indemnités versées, nettes des recouvrements, des recouvrements estimés et de la variation des provisions techniques. Ce taux, indiqué dans le tableau ci-après, ne représente que l'Assurance crédit.

La cession en réassurance reflète les différents partenariats que nous avons conclus avec les assureurs et les réassureurs privés pour offrir de l'assurance et en gérer la capacité.

Les sinistres subis nets représentent les indemnités versées, nettes des recouvrements réels et estimés de 105 millions de dollars (59 millions en 2019). Par ailleurs, les provisions techniques ont augmenté de 186 millions de dollars (25 millions en 2019).

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2020	2019
Primes acquises	121	112
Cession en réassurance	(14)	(15)
Primes souscrites nettes	107 \$	97 \$
Sinistres subis nets	291 \$	84 \$
Taux de sinistre (en %)	272 %	87 %

EDC gère la sinistralité de son groupe de produits d'assurance crédit au moyen d'un taux de sinistre sur sept ans. En 2020, ce taux était de 115 % (83 % en 2019), en grande partie à cause de l'augmentation de la provision nette pour sinistres sur assurances attribuable à la COVID-19 en 2020 et des indemnités pour insolvabilité versées au second semestre de 2017 relativement à des acheteurs du secteur de la vente au détail aux États-Unis.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Tableau 1 : Rendement des prêts

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018	2017	2016
Prêts bruts :					
Moyenne des prêts productifs à taux variable	40 025	38 179	38 679	39 771	42 031
Moyenne des prêts productifs à taux fixe	14 557	13 872	13 492	12 560	11 309
Moyenne de tous les prêts productifs bruts	54 582	52 051	52 171	52 331	53 340
Valeur comptable moyenne des prêts dépréciés	823	498	425	423	485
Moyenne de tous les prêts productifs inscrits à l'actif	55 405 \$	52 549 \$	52 596 \$	52 754 \$	53 825 \$
Produits tirés des prêts :					
Prêts productifs à taux variable	1 147	1 614	1 524	1 259	1 114
Prêts productifs à taux fixe	485	487	473	453	417
Autres produits tirés des prêts	198	194	210	203	189
Produits tirés des prêts	1 830 \$	2 295 \$	2 207 \$	1 915 \$	1 720 \$
Rendement des prêts productifs :					
Prêts productifs à taux variable ¹	2,87 %	4,23 %	3,94 %	3,17 %	2,65 %
Prêts productifs à taux fixe ¹	3,33 %	3,51 %	3,51 %	3,61 %	3,69 %
Rendement total des prêts productifs ¹	2,99 %	4,04 %	3,83 %	3,27 %	2,87 %
Rendement effectif total des prêts ²	3,30 %	4,37 %	4,20 %	3,63 %	3,20 %

¹ Exclusion faite des augmentations de commissions.

² Compte tenu des augmentations de commissions.

Tableau 2 : Marge de financement nette

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018	2017	2016
Moyenne des prêts productifs	54 582	52 051	52 171	52 331	53 340
Valeur comptable moyenne des prêts dépréciés	823	498	425	423	485
Moyenne des actifs de location-financement – aéronefs	–	2	3	–	10
Solde moyen des titres négociables	12 837	11 230	12 857	6 850	6 693
Solde moyen du portefeuille de placements	1 750	1 450	1 259	1 069	903
Moyenne de tous les actifs générateurs de produits	69 992 \$	65 231 \$	66 715 \$	60 673 \$	61 431 \$
Produits du financement et des placements :					
Prêts	1 830	2 295	2 207	1 915	1 720
Location-financement	–	–	–	–	1
Titres négociables	165	255	257	93	73
Placements	14	7	9	9	9
Total des produits du financement et des placements	2 009	2 557	2 473	2 017	1 803
Charges d'intérêts	760	1 307	1 219	715	450
Charges de location et de financement	26	31	33	45	37
Produits du financement et des placements, montant net	1 223 \$	1 219 \$	1 221 \$	1 257 \$	1 316 \$
Marge de financement nette	1,75 %	1,87 %	1,83 %	2,07 %	2,14 %

Tableau 3 : Primes d'assurance et commissions de garantie

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018	2017	2016
Groupe de produits d'assurance crédit :					
Activités facilitées – Assurance crédit	58 201	57 569	58 555	55 827	55 724
Primes et commissions acquises avant la cession en réassurance	126	115	114	112	108
Taux moyen des primes d'assurance crédit	0,22 %	0,20 %	0,19 %	0,20 %	0,19 %
Groupe de produits d'assurance d'institution financière :					
Activités facilitées – Assurance d'institution financière	9 189	6 915	4 259	8 205	7 421
Primes et commissions acquises avant la cession en réassurance	13	11	14	18	21
Taux moyen des primes d'assurance d'institution financière	0,14 %	0,16 %	0,33 %	0,22 %	0,28 %
Groupe de produits de garanties pour le commerce international :					
Exposition moyenne du groupe de produits de garanties pour le commerce international	10 448	9 300	8 900	8 113	7 982
Primes et commissions acquises	99	82	76	67	62
Taux moyen des primes de garanties pour le commerce international	0,95 %	0,88 %	0,86 %	0,83 %	0,78 %
Groupe de produits d'assurance risques politiques :					
Exposition moyenne du groupe de produits d'assurance risques politiques	830	869	897	1 154	1 328
Primes et commissions acquises	7	10	10	10	9
Taux moyen des primes d'assurance risques politiques	0,90 %	1,13 %	1,08 %	0,84 %	0,71 %
Garanties de prêts :					
Exposition moyenne des garanties de prêts	4 047	3 543	2 832	2 565	2 395
Commissions de garantie de prêt acquises	55	55	48	43	40
Taux moyen des commissions de garantie de prêt	1,36 %	1,55 %	1,69 %	1,68 %	1,67 %

Tableau 4 : Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit (ou reprise)

(en millions de dollars canadiens)	2020*	2019*	2018*	2017	2016
Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit (ou reprise) au titre des :					
Prêts	1 897	247	(18)	(90)	(4)
Engagements de prêts	42	(9)	10	(61)	(30)
Garanties de prêts	144	2	(3)	32	3
Total de la dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit (ou reprise)	2 083 \$	240 \$	(11) \$	(119) \$	(31) \$

* Les chiffres de 2018 à 2020 sont établis conformément à IFRS 9. Ceux de 2016 et de 2017 n'ont pas été retraités et sont établis conformément à IAS 39.

Tableau 5 : Concentration de l'exposition par marchés géographiques

(en millions de dollars canadiens)	Portefeuille de financement		Portefeuille d'assurances					Titres négociables et instruments dérivés ⁴	Exposition en 2020	
	Actifs de financement ¹	Engagements et garanties ²	Assurance crédit	Assurance d'institution financière	Garanties pour le commerce international	Assurance risques politiques ³	Cession en réassurance		\$	%
Pays										
Canada	8 430	8 796	767	263	11 111	–	–	2 693	32 060	26
États-Unis	8 734	6 517	7 843	389	36 ^{5,6}	–	–	7 822	31 341	26
Royaume-Uni	5 474	837	321	–	1	–	–	223	6 856	6
Mexique	3 185	1 190	566	12	–	27	–	2	4 982	4
Chili	3 956	596	82	178	–	6	–	–	4 818	4
Australie	3 209	281	196	–	–	–	–	596	4 282	4
Inde	2 720	123	270	15	2	4	–	–	3 134	3
Allemagne	2 491	96	257	–	2	–	–	130	2 976	2
Chine	1 281	438	594	194	12	136	–	–	2 655	2
Brésil	1 068	466	610	170	90	53	–	–	2 457	2
Autres pays ⁷	16 256	3 279	2 856	1 676	41	814	–	1 405	26 327	21
	56 804	22 619	14 362	2 897	11 295	1 040	–	12 871	121 888	100
Excédent de la limite des pays sur la limite des polices ³	–	–	–	–	–	(389)	–	–	(389)	–
Cession en réassurance ⁸	–	–	–	–	–	–	(218)	–	(218)	–
Total	56 804 \$	22 619 \$	14 362 \$	2 897 \$	11 295 \$	651 \$	(218) \$	12 871 \$	121 281 \$	100

(en millions de dollars canadiens)	Portefeuille de financement		Portefeuille d'assurances					Titres négociables et instruments dérivés ⁴	Exposition en 2019	
	Actifs de financement ¹	Engagements et garanties ²	Assurance crédit	Assurance d'institution financière	Garanties pour le commerce international	Assurance risques politiques ³	Cession en réassurance		\$	%
Pays										
États-Unis	8 536	6 799	6 140	142	34	–	–	9 201	30 852	27
Canada	5 976	7 218	345	200	8 853 ^{5,6}	–	–	823	23 415	20
Royaume-Uni	5 134	1 665	280	–	1	–	–	181	7 261	6
Chili	3 436	1 279	71	125	–	6	–	–	4 917	4
Mexique	2 766	1 487	472	–	–	86	–	4	4 815	4
Australie	3 084	1 082	213	47	–	–	–	364	4 790	4
Inde	3 921	479	217	13	2	5	–	–	4 637	4
Brésil	1 327	1 105	545	130	96	87	–	–	3 290	3
Chine	1 566	451	643	196	5	239	–	–	3 100	3
Allemagne	1 586	98	202	–	5	–	–	131	2 022	2
Autres pays ⁷	15 896	4 171	2 950	1 117	30	1 323	–	894	26 381	23
	53 228	25 834	12 078	1 970	9 026	1 746	–	11 598	115 480	100
Excédent de la limite des pays sur la limite des polices ³	–	–	–	–	–	(908)	–	–	(908)	–
Cession en réassurance ⁸	–	–	–	–	–	–	(222)	–	(222)	–
Total	53 228 \$	25 834 \$	12 078 \$	1 970 \$	9 026 \$	838 \$	(222) \$	11 598 \$	114 350 \$	100

¹ Y compris les prêts bruts, les placements et l'incidence des ententes de transfert de risques.

² Y compris le financement non déboursé au titre des engagements de prêts, les lettres d'offre acceptées et en cours, les garanties de prêts, les engagements de placements, les lignes de crédit confirmées, mais non encore attribuées, et l'incidence des ententes de transfert de risques.

³ Les chiffres comprennent la somme des expositions respectives des pays et dépassent donc le passif maximal de 651 millions de dollars (838 millions en 2019) de toutes les polices du groupe de produits d'assurance risques politiques.

⁴ Y compris les liquidités. L'exposition ne tient compte d'aucun nantissement ni de l'incidence des conventions de compensation conclues avec des contreparties à des instruments dérivés.

⁵ Y compris 260 millions de dollars au titre de l'Assurance cautionnement pour laquelle les exportateurs canadiens assument le risque (278 millions en 2019). Les exportations couvertes par ces produits d'assurance cautionnement étaient destinées aux États-Unis dans une proportion de 56 % (56 % en 2019) et au Brésil dans une proportion de 39 % (42 % en 2019), le reste représentant celles vers d'autres pays.

⁶ Y compris 10 274 millions de dollars au titre des garanties pour cautionnement bancaire pour lesquelles les exportateurs canadiens assument le risque (8 230 millions en 2019). Les exportations couvertes par ces produits de cautionnement bancaire étaient destinées aux États-Unis dans une proportion de 54 % (57 % en 2019), le reste représentant celles vers d'autres pays.

⁷ Y compris 173 pays (179 en 2019) pour lesquels l'exposition totale varie de 0,001 million à 1 589 millions de dollars (de 0,001 million à 1 720 millions de dollars en 2019).

⁸ Représente des traités de réassurance couvrant la plupart des débiteurs cautionnés et notre portefeuille d'Assurance crédit à l'exportation à court terme, y compris la plupart des expositions aux banques étrangères.

Tableau 6 : Concentration de l'exposition par secteurs industriels

(en millions de dollars canadiens)	Portefeuille de financement		Portefeuille d'assurances					Titres négociables et instruments dérivés ³	Exposition en 2020	
	Actifs de financement ¹	Engagements et garanties ²	Assurance crédit	Assurance d'institution financière	Garanties pour le commerce international	Assurance risques politiques	Cession en réassurance		\$	%
Secteur industriel										
Comptes commerciaux :										
Institutions financières	4 637	797	1 355	2 897	3 244	121	–	4 400	17 451	14
Infrastructure et environnement	8 894	3 445	1 692	–	3 247	251	–	–	17 529	14
Aéronautique	11 057	2 604	725	–	251	17	–	–	14 654	12
Transport de surface	7 973	3 521	1 361	–	917	126	–	–	13 898	11
Pétrole et gaz naturel	6 205	4 770	624	–	1 258	83	–	–	12 940	11
Exploitation minière	6 002	2 021	2 095	–	1 239	12	–	–	11 369	10
Industrie légère	2 953	3 241	2 785	–	522	12	–	–	9 513	8
Technologies de l'information et des communications	5 260	1 251	1 568	–	226	29	–	–	8 334	7
Ressources	2 719	878	2 157	–	391	–	–	–	6 145	5
Total des comptes commerciaux	55 700	22 528	14 362	2 897	11 295	651	–	4 400	111 833	92
Comptes souverains	1 104	91	–	–	–	–	–	8 471	9 666	8
	56 804	22 619	14 362	2 897	11 295	651	–	12 871	121 499	100
Cession en réassurance ⁴	–	–	–	–	–	–	(218)	–	(218)	–
Total	56 804 \$	22 619 \$	14 362 \$	2 897 \$	11 295 \$	651 \$	(218) \$	12 871 \$	121 281 \$	100

(en millions de dollars canadiens)	Portefeuille de financement		Portefeuille d'assurances					Titres négociables et instruments dérivés ³	Exposition en 2019	
	Actifs de financement ¹	Engagements et garanties ²	Assurance crédit	Assurance d'institution financière	Garanties pour le commerce international	Assurance risques politiques	Cession en réassurance		\$	%
Secteur industriel										
Comptes commerciaux :										
Pétrole et gaz naturel	7 624	5 830	654	–	746	74	–	–	14 928	13
Infrastructure et environnement	6 784	2 633	1 428	–	2 835	397	–	–	14 077	12
Institutions financières	4 989	1 145	519	1 970	2 609	153	–	1 846	13 231	12
Aéronautique	9 739	2 309	686	–	384	29	–	–	13 147	12
Transport de surface	6 131	4 762	1 266	–	370	116	–	–	12 645	11
Exploitation minière	5 908	2 773	2 122	–	1 271	20	–	–	12 094	10
Technologies de l'information et des communications	5 466	2 074	1 347	–	212	36	–	–	9 135	8
Industrie légère	3 053	2 708	1 995	–	295	13	–	–	8 064	7
Ressources	2 631	1 222	2 061	–	304	–	–	–	6 218	5
Total des comptes commerciaux	52 325	25 456	12 078	1 970	9 026	838	–	1 846	103 539	90
Comptes souverains	903	378	–	–	–	–	–	9 752	11 033	10
	53 228	25 834	12 078	1 970	9 026	838	–	11 598	114 572	100
Cession en réassurance ⁴	–	–	–	–	–	–	(222)	–	(222)	–
Total	53 228 \$	25 834 \$	12 078 \$	1 970 \$	9 026 \$	838 \$	(222) \$	11 598 \$	114 350 \$	100

¹ Y compris les prêts bruts, les placements et l'incidence des ententes de transfert de risques.

² Y compris le financement non déboursé au titre des engagements de prêts, les lettres d'offre acceptées et en cours, les garanties de prêts, les engagements de placements, les lignes de crédit confirmées, mais non encore attribuées, et l'incidence des ententes de transfert de risques.

³ Y compris les liquidités. L'exposition ne tient compte d'aucun nantissement ni de l'incidence des conventions de compensation conclues avec des contreparties à des instruments dérivés.

⁴ Représente des traités de réassurance couvrant la plupart des débiteurs cautionnés et notre portefeuille d'Assurance crédit à l'exportation à court terme, y compris la plupart des expositions aux banques étrangères.

Tableau 7 : Prêts bruts dépréciés individuellement

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Prêts commerciaux :		
Aéronautique	554	447
Technologies de l'information et des communications	317	39
Exploitation minière	308	300
Infrastructure et environnement	265	271
Industrie légère	232	158
Pétrole et gaz naturel	146	81
Transport de surface	71	21
Ressources	37	64
Institutions financières	25	-
Total des comptes commerciaux	1 955	1 381
Prêts souverains :		
Iran	8	8
Venezuela	1	1
Total des comptes souverains	9	9
Total des prêts bruts dépréciés	1 964 \$	1 390 \$

Tableau 8 : Prêts productifs – Compte de correction de valeur et provisions pour pertes de crédit

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Exposition	Correction et provisions	Correction et provisions en pourcentage de l'exposition	Exposition	Correction et provisions	Correction et provisions en pourcentage de l'exposition
Secteur industriel						
Comptes commerciaux :						
Aéronautique*	13 119	502	3,8	11 537	45	0,4
Pétrole et gaz naturel	10 793	191	1,8	13 361	126	0,9
Technologies de l'information et des communications	5 151	112	2,2	6 732	22	0,3
Infrastructure et environnement	11 134	110	1,0	8 249	66	0,8
Industrie légère	5 233	89	1,7	4 869	28	0,6
Transport de surface	11 405	79	0,7	10 860	34	0,3
Exploitation minière	7 697	55	0,7	8 379	23	0,3
Ressources	3 370	46	1,4	3 610	36	1,0
Institutions financières	5 409	19	0,4	6 213	4	0,1
Total des comptes commerciaux	73 311	1 203	1,6	73 810	384	0,5
Comptes souverains	1 186	346	29,2	1 272	44	3,5
Total	74 497 \$	1 549 \$	2,1	75 082 \$	428 \$	0,6

* Y compris l'exposition aux autres actifs de 13 millions de dollars (25 millions en 2019) ainsi que la correction de valeur et les provisions pour les autres actifs de 4 millions de dollars (1 million en 2019).

Tableau 9 : Placements

(en millions de dollars canadiens)	Placements	Montants promiss non déboursés		Exposition en 2020		Exposition en 2019	
				\$	%	\$	%
Exposition brute							
Marché canadien	1 287	443	1 730	62	1 353	55	
Autres économies avancées	86	69	155	5	154	6	
Marchés émergents	659	258	917	33	959	39	
Total	2 032 \$	770 \$	2 802 \$	100	2 466 \$	100	

Tableau 10 : Indemnisations – Concentration par tailles

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Montant des indemnités versées	Nombre d'indemnités versées	Montant des indemnités recouvrées	Nombre d'indemnités recouvrées	Montant des indemnités versées	Nombre d'indemnités versées	Montant des indemnités recouvrées	Nombre d'indemnités recouvrées
0 \$ – 100 000 \$	20	925	3	331	18	1 133	2	364
100 001 \$ – 1 000 000 \$	49	184	9	24	39	158	4	17
Plus de 1 000 000 \$	95	27	15	4	408	12	12	5
Total	164 \$	1 136	27 \$	359	465 \$	1 303	18 \$	386

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	127		
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	128		
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	131		
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	132		
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	133		
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	134		
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	135		
1. Mandat de la Société	135		
2. Répercussions de la COVID-19	136		
3. Résumé des méthodes comptables significatives	136		
4. Titres négociables	146		
5. Prêts et compte de correction de valeur et provisions pour pertes de crédit	147		
6. Placements	154		
7. Autres actifs	154		
8. Immobilisations corporelles	155		
9. Immobilisations incorporelles	155		
10. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives	156		
		11. Dettes fournisseurs et autres crédits	156
		12. Instruments d'emprunt	157
		13. Instruments dérivés	158
		14. Échéances des instruments d'emprunt	160
		15. Passifs au titre des primes et des sinistres	161
		16. Engagements de financement	162
		17. Passifs éventuels	162
		18. Risques d'assurance	164
		19. Capital social	168
		20. Gestion du capital	169
		21. Juste valeur des instruments financiers	169
		22. Risques liés aux instruments financiers	173
		23. Obligations contractuelles	175
		24. Entités structurées	175
		25. Produits tirés des prêts	176
		26. Charges d'intérêts	176
		27. Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net	177
		28. Charges liées aux sinistres	177
		29. Autres (produits) ou charges	177
		30. Charges administratives	178
		31. Régimes de prestations de retraite	178
		32. Transactions entre parties liées	184
		33. Opérations portées au Compte du Canada	185

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les présents états financiers consolidés, inclus dans ce Rapport annuel, ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui sont pertinentes. Il incombe à la direction de veiller à ce que les données qui y sont contenues soient présentées de façon intègre et objective. La direction doit également formuler des hypothèses et des estimations et exercer son jugement à la lumière des informations disponibles à la date des états financiers. À cet égard, elle a notamment fait appel au jugement et a utilisé de façon significative des estimations et des hypothèses relativement au compte de correction de valeur pour pertes sur prêts, à la provision pour pertes sur engagements de prêts, aux garanties de prêts, aux passifs au titre des primes et des sinistres, aux instruments financiers évalués à leur juste valeur, aux obligations au titre des prestations de retraite et à la détermination du contrôle d'entités structurées. La direction veille en outre à l'exactitude de toutes les autres informations contenues dans le Rapport annuel et, le cas échéant, à la concordance entre ces informations et les informations et données contenues dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ces responsabilités, la direction a recours à des mécanismes de contrôle financier et administratifs, à des systèmes d'information et à des pratiques de gestion qui lui permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, la protection des actifs, l'autorisation appropriée des transactions, l'exécution de ces dernières conformément aux lois, règlements administratifs de la Société et directives gouvernementales, et l'efficacité des opérations. Nous avons un service d'audit interne qui se charge, notamment, de l'examen des contrôles internes et de leur mise en oeuvre sur une base continue.

Le Conseil d'administration d'EDC est responsable de la gestion de nos opérations et activités et doit notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et les contrôles internes. Il confie cette tâche au Comité de la vérification du Conseil, composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés d'EDC. Les membres de ce Comité rencontrent régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et les représentants du vérificateur général du Canada.

Les contrats qui, à notre avis, comportent des risques dépassant ce à quoi nous nous engagerions normalement peuvent être autorisés par la ministre de la Petite entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international et le ministre des Finances, lorsque la ministre de la Petite entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international les considère dans l'intérêt national. Le ministre des Finances impute au Trésor les fonds versés à EDC pour lui permettre de soutenir ces contrats, et les fonds recouvrés sont remis au Trésor, déduction faite des montants retenus pour couvrir les charges administratives s'y rapportant. Ces opérations, connues collectivement sous le nom de « Compte du Canada », sont présentées à la note 33 afférente à nos états financiers consolidés. Le Conseil d'administration n'est responsable que de la gestion et de l'administration des opérations qu'EDC porte au Compte du Canada.

La vérificatrice générale du Canada effectue un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et exprime une opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport figure à la page suivante.

La présidente et chef de la direction,



Mairead Lavery

Le 10 mars 2021

La première vice-présidente, Finances,
et chef de la direction financière par intérim,



Marsha Acott



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Exportation et développement Canada et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans la section Revue financière du rapport annuel (mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états), que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations contenues dans les autres sections du rapport annuel, qui sont censés être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date de notre rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Si, à la lecture des sections du rapport annuel autre que la section Revue financière, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces sections, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

OPINION

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations d'Exportation et développement Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le développement des exportations* et ses règlements, les règlements administratifs d'Exportation et développement Canada, les chartes et les règlements administratifs de ses filiales en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations d'Exportation et développement Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA CONFORMITÉ AUX AUTORISATIONS SPÉCIFIÉES

La direction est responsable de la conformité d'Exportation et développement Canada et de ses filiales en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité d'Exportation et développement Canada et de ses filiales en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DE LA CONFORMITÉ AUX AUTORISATIONS SPÉCIFIÉES

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Normand Lanthier, CPA, CA

Directeur principal

Ottawa, Canada

Le 10 mars 2021

Exportation et développement Canada

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2020	2019
Actifs			
Trésorerie		182	176
Titres négociables	4	10 563	10 754
Instruments dérivés	13	2 126	668
Prêts	5	54 722	51 565
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	5	(2 630)	(930)
Placements	6	2 032	1 627
Quote-part des réassureurs dans les passifs au titre des primes et des sinistres	15	150	120
Autres actifs	7	260	221
Actifs au titre des prestations de retraite	31	45	88
Immobilisations corporelles	8	40	43
Immobilisations incorporelles	9	84	108
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	123	132
Total des actifs		67 697 \$	64 572 \$
Passifs et capitaux propres			
Dettes fournisseurs et autres crédits	11	179	117
Emprunts	12	45 020	52 404
Instruments dérivés	13	1 623	1 269
Obligations locatives	10	153	159
Obligations au titre des prestations de retraite	31	262	210
Provision pour pertes sur engagements de prêts	5	50	10
Passifs au titre des primes et des sinistres	15	820	500
Garanties de prêts	5, 17	300	147
Total des passifs		48 407	54 816
<i>Engagements de financement (note 16) et passifs éventuels (note 17)</i>			
Capital social	19	12 300	1 333
Résultats non distribués		6 990	8 423
Total des capitaux propres		19 290	9 756
Total des passifs et des capitaux propres		67 697 \$	64 572 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration le 10 mars 2021.



Robert S. McLeese
Administrateur



Mairead Lavery
Administratrice

Exportation et développement Canada

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
Produits du financement et des placements :			
Prêts	25	1 830	2 295
Titres négociables		165	255
Placements		14	7
Total des produits du financement et des placements		2 009	2 557
Charges d'intérêts	26	760	1 307
Charges de financement		26	31
Produits du financement et des placements, montant net		1 223	1 219
Commissions de garantie de prêt		55	55
Primes d'assurance et commissions de garantie		265	243
Cession en réassurance		(35)	(41)
Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net	27	230	202
Autres (produits) ou charges	29	(195)	110
Charges administratives	30	556	538
Résultat avant la dotation au compte de correction de valeur et aux provisions et avant les charges liées aux sinistres		1 147	828
Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit	5	2 083	240
Charges liées aux sinistres	28	416	126
Bénéfice ou (perte) net		(1 352)	462
Autres éléments du résultat global :			
Réévaluation des régimes de prestations de retraite	31	(81)	(40)
Résultat global		(1 433) \$	422 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tous les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés en bénéfice net des périodes ultérieures.

Exportation et développement Canada

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	2020	2019
Capital social	19	12 300	1 333
Résultats non distribués			
Solde à l'ouverture de l'exercice		8 423	9 012
Ajustement au titre de la transition à IFRS 16		-	(1)
Solde révisé à l'ouverture de l'exercice		8 423	9 011
Bénéfice ou (perte) net		(1 352)	462
Autres éléments du résultat global :			
Réévaluation des régimes de prestations de retraite		(81)	(40)
Dividende payé	19	-	(1 010)
Solde à la clôture de l'exercice		6 990	8 423
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice		19 290 \$	9 756 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Exportation et développement Canada

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice ou (perte) net	(1 352)	462
Ajustements pour déterminer les entrées ou (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		
Dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit	2 083	240
Variation de la provision nette pour sinistres sur assurances	279	(331)
Dotation aux amortissements	39	41
(Profits) ou pertes réalisés	(128)	8
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Variation de la juste valeur des placements et des créances au titre des intérêts sur les prêts	(233)	(160)
Variation des créances au titre des intérêts et de la juste valeur des titres négociables	(98)	(174)
Variation des obligations au titre des intérêts et de la juste valeur des emprunts	361	439
Variation des instruments dérivés	(261)	(192)
Autres	20	(123)
Déboursements sur les prêts	(25 345)	(21 692)
Remboursements sur les prêts et recouvrements de principal résultant de la vente de prêts	21 965	22 188
Entrées ou (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(2 670)	706
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Déboursements pour les placements	(387)	(311)
Encaissements sur les placements	189	152
Achats de titres négociables	(8 354)	(9 316)
Ventes ou arrivées à échéance de titres négociables	10 249	9 686
Achats d'immobilisations corporelles	(6)	(3)
Achats d'immobilisations incorporelles	(2)	(21)
Entrées ou (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	1 689	187
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'instruments d'emprunt à long terme	11 922	14 872
Remboursement d'emprunts à long terme	(13 606)	(14 574)
Émission d'instruments d'emprunt à court terme	30 321	37 037
Remboursement d'emprunts à court terme	(36 858)	(38 450)
Déboursements pour la vente ou l'arrivée à échéance d'instruments dérivés	(200)	(443)
Encaissements sur la vente ou l'arrivée à échéance d'instruments dérivés	88	99
Émission de capital-actions	10 967	-
Dividende payé	-	(1 010)
Entrées ou (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	2 634	(2 469)
Effet des fluctuations du cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(62)	(85)
Augmentation ou (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 591	(1 661)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
À l'ouverture de l'exercice	1 285	2 946
À la clôture de l'exercice	2 876 \$	1 285 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		
Trésorerie	182	176
Équivalents de trésorerie inclus dans les titres négociables	2 694	1 109
	2 876 \$	1 285 \$
Intérêts en trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts payés en trésorerie	891 \$	1 374 \$
Intérêts reçus en trésorerie	1 877 \$	2 382 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Mandat de la Société

Exportation et développement Canada (« EDC », « nous », « notre » ou « nos ») a été créée en 1944 comme l'organisme de crédit à l'exportation du Canada (OCE). Le 1^{er} octobre 1969, EDC a été constituée en société d'État sous le régime d'une loi du Parlement canadien, la *Loi sur le développement des exportations* (la « Loi »). Le mandat d'EDC est non seulement de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du Canada d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international, mais aussi de fournir du financement de développement et d'autres formes de soutien au développement d'une manière qui reflète les priorités du Canada en matière de développement international.

EDC est citée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international (le « Ministre »).

En 2008, EDC a reçu et mis en œuvre une instruction (C.P. 2008-1598) donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, soit le « Décret d'instruction pour les Sociétés d'État mères impliquées dans des prêts commerciaux à prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui ils prêtent ou offrent des avantages en accord avec la politique du Gouvernement pour améliorer la responsabilité et l'intégrité des institutions fédérales ».

En juillet 2015, EDC, tout comme d'autres sociétés d'État fédérales, a reçu une directive (C.P. 2015-1110), donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Nous avons suivi cette directive tout en maintenant notre capacité à remplir notre mandat auprès des entreprises canadiennes.

En 2017, EDC a achevé sa mise en conformité à la directive C.P. 2017-127, qui visait à assurer le partage équitable et équilibré entre les employés et l'employeur des coûts des cotisations de retraite et à fixer l'âge normal de la retraite à 65 ans.

En juin 2018, EDC a reçu une directive (C.P. 2018-683) donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui ordonnant d'exercer toute activité concernant le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « projet ») que le Ministre aura autorisée en vertu de l'article 23 de la *Loi* (Compte du Canada). Nous avons observé cette directive en exerçant toutes les activités exigées et décrites dans l'autorisation reçue le 5 juin 2018 du Ministre et modifiée aux termes de l'autorisation reçue le 27 juillet 2018, sauf en ce qui a trait à la transaction d'indemnisation mentionnée au paragraphe 3 de l'autorisation du 5 juin 2018. EDC a autrement suivi la directive en réalisant toutes les activités requises décrites dans l'autorisation obtenue du Ministre le 8 juillet 2019, laquelle a été modifiée le 31 août 2020, puis le 28 septembre 2020.

En août 2019, EDC a reçu une directive (P.C. 2019-1190) donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* l'enjoignant d'octroyer des fonds à General Dynamics Land Systems – Canada Corporation selon les autorisations reçues du Ministre en vertu de l'article 23 de la *Loi* (Compte du Canada). EDC a suivi cette directive en réalisant les activités demandées conformément à l'autorisation reçue du Ministre le 19 août 2019.

En mars 2020, EDC a reçu une directive (C.P. 2020-206) donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* lui ordonnant d'exercer toute activité que le Ministre aura autorisée en vertu de l'article 23 de la *Loi* en vue des mesures à prendre pour gérer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, notamment soutenir et développer les activités sur le marché intérieur selon l'alinéa 10(1)a) de la *Loi* et toutes autres mesures accessoires qui pourraient s'avérer utiles ou nécessaires pour l'application de la directive. Nous avons reçu des autorisations et modifications relativement au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et avons entrepris et continué d'entreprendre des transactions à cet égard en vertu des autorisations datées du 5, 8, 13 et 16 avril, du 12 mai et du 20 octobre 2020.

Le gouvernement du Canada est l'unique actionnaire d'EDC.

En 1995, Exinvest Inc., notre filiale entièrement détenue, a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

En mai 2017, en vue de créer une institution canadienne de financement du développement, le gouvernement canadien a élargi le mandat et le champ d'activité d'EDC afin de permettre à celle-ci d'offrir, directement ou indirectement, du financement de développement et d'autres formes de soutien au développement d'une manière qui reflète les priorités du pays en matière de développement international. En septembre 2017, l'Institut de financement du développement Canada (IFDC) a été constitué en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en qualité de filiale en propriété exclusive d'EDC, et il a commencé à exercer ses activités sous le nom commercial de FinDev Canada en janvier 2018.

Ni notre bénéfice ni celui de nos filiales ne sont assujettis à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La *Loi* nous impose un plafond sur nos portefeuilles de passifs éventuels. Elle précise que ce plafond s'applique aux montants de principal dus à l'égard de tous les accords en cours qui ont pour effet de fournir à une personne une assurance, une réassurance, une indemnisation ou une garantie. Le plafond, qui ne peut à aucun moment être dépassé à moins d'être modifié par une loi de crédits, est de 90,0 milliards de dollars. En réaction à la pandémie de COVID-19, le ministre des Finances a été temporairement libre de décider du plafond à fixer pour le passif éventuel d'EDC du 25 mars 2020 au 30 septembre 2020. Au cours de cette période, ce plafond est passé de 45,0 à 90,0 milliards de dollars. À la fin de décembre 2020, les passifs éventuels totalisaient 33,2 milliards de dollars (27,2 milliards en 2019).

Nous agissons à tous égards comme mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Par conséquent, toutes les obligations que nous contractons en émettant des instruments d'emprunt constituent des obligations du Canada. Aux termes de la *Loi*, le montant global de nos emprunts en cours ne doit pas dépasser 15 fois la somme de a) notre capital versé et de b) nos résultats non distribués, déterminés conformément aux états financiers audités de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2020, la limite d'emprunt était de 310,8 milliards de dollars (155,2 milliards en 2019), et les emprunts que nous avons effectivement contractés s'élevaient à 45,0 milliards de dollars (52,4 milliards en 2019). L'augmentation de 155,6 milliards de dollars du montant maximal applicable en 2020 est en grande partie attribuable aux injections de capital de 10 967 millions de dollars reçues afin d'appuyer la réponse d'EDC à la pandémie de COVID-19.

2. Répercussions de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a officiellement déclaré que l'épidémie de COVID-19 était devenue une pandémie. Les conséquences fâcheuses sur l'économie mondiale demeurent importantes. L'incertitude plane toujours sur l'ensemble de l'économie malgré le début de la campagne de vaccination. Par conséquent, les perspectives macroéconomiques restent floues.

INCIDENCE SUR LES ESTIMATIONS ET LE JUGEMENT

Comme le mentionne la note 3, la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction exerce son jugement et ait recours à des estimations qui influent sur la comptabilisation et l'évaluation des montants des actifs, des passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. À cause de la pandémie, l'incertitude est plus grande, d'où l'importance du jugement pour évaluer la situation économique et son incidence sur les estimations importantes à effectuer, notamment les suivantes : le compte de correction de valeur et les provisions pour pertes de crédit (note 5); les passifs au titre des primes et des sinistres (note 15). Les résultats réels et ces estimations et jugements pourraient présenter des écarts importants entre eux.

3. Résumé des méthodes comptables significatives

MODE DE PRÉSENTATION

Nos états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les méthodes comptables significatives utilisées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-après et elles sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Nos états financiers consolidés tiennent compte des actifs, des passifs, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de nos filiales entièrement détenues et de ceux des entités structurées consolidées conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés*. Les transactions et les soldes intragroupes ont été éliminés.

APPLICATION DE NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE, NOUVELLES OU RÉVISÉES

Nouvelles normes, modifications et interprétations

La norme et la modification suivantes, publiées par l'IASB, ont été évaluées comme étant pertinentes pour EDC. Les modifications s'appliquent à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020.

Cadre conceptuel de l'information financière – En mars 2018, l'IASB a publié un Cadre conceptuel révisé. Définissant les concepts fondamentaux de l'information financière, il vise à assurer l'uniformité dans les décisions relatives aux normes et le traitement des transactions de nature comparable, et ce, dans le but que soient fournies aux utilisateurs d'états financiers des informations utiles. Le Cadre conceptuel révisé a été adopté le 1^{er} janvier 2020 sans aucune conséquence pour les états financiers consolidés.

IAS 1, *Présentation des états financiers*, et IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* – En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 concernant la définition de l'« importance relative ». Les modifications clarifient la définition de « significatif », expliquent comment la définition doit être appliquée et améliorent les explications qui accompagnent la définition. Les modifications veillent aussi à l'uniformité de la définition dans toutes les IFRS. Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020, ces modifications sont sans conséquence pour les états financiers consolidés.

Normes, modifications et interprétations non encore entrées en vigueur

Les normes et modifications mentionnées ci-après, publiées par l'IASB, ont été évaluées comme pouvant avoir un impact sur EDC à l'avenir. Nous évaluons actuellement leurs incidences sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, *Contrats d'assurance* – En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui contient des dispositions relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des contrats d'assurance, ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet. Aux termes de la norme, les entités doivent évaluer les passifs au titre des contrats selon les flux de trésorerie d'exécution actuels et les produits à comptabiliser en utilisant au moins une des trois méthodes proposées. Nous comptons adopter deux de ces méthodes, soit le modèle d'évaluation général et la méthode de la répartition des primes, pour évaluer les contrats d'assurance. En juin 2020, l'IASB a modifié IFRS 17 pour atténuer les préoccupations et les difficultés d'application dont les parties prenantes ont fait part. Pour EDC, les principales conséquences de ces modifications se traduisent par le report de l'entrée en vigueur de la norme, qui s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit deux ans plus tard que prévu. Nous ne pensons pas que les autres modifications auront une incidence importante sur les méthodes que nous adopterons.

IFRS 17 concerne directement EDC, et la modification aura une incidence sur ses états financiers consolidés et les informations y afférentes. Il est toutefois encore trop tôt pour évaluer raisonnablement les incidences.

IFRS 16, *Contrats de location* – En mai 2020, l'IASB a publié une modification d'IFRS 16, intitulée *Allègements de loyer liés à la COVID-19*, qui représente une mesure de simplification au moment d'évaluer si un allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue ou non une modification de contrat de location. La modification de la norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, et elle n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 – En août 2020, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers*, d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 16, *Contrats de location*, afin de traiter de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, l'application anticipée étant permise. Les modifications rendent compte de la variation du taux d'intérêt effectif des instruments financiers en fonction du nouveau taux de référence et portent aussi sur les informations supplémentaires à fournir sur les nouveaux risques résultant de la réforme, ainsi que sur la façon dont nous gérons la transition vers le nouveau taux. Les modifications concernent directement EDC et auront une incidence sur les soldes respectifs des prêts, des emprunts et des instruments dérivés inscrits dans nos états financiers consolidés, ainsi que sur les informations à fournir à leur sujet. Il est toutefois encore trop tôt pour évaluer raisonnablement cette incidence. Le groupe de travail responsable du projet se penche actuellement sur les activités essentielles, notamment l'évaluation de l'incidence sur les systèmes et processus existants ainsi que de l'incidence de nos accords de prêts et de créances existants en fonction de l'utilisation des nouveaux taux de référence pertinents.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS CLÉS

Pour préparer nos états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit exercer son jugement et utiliser des estimations et des hypothèses afin d'appliquer certaines méthodes comptables. Nous utilisons des données de marché actuelles, notre propre expérience passée et d'autres informations disponibles à la date des états financiers en prenant nos décisions. Nous avons établi des procédures pour nous assurer que le processus d'estimation et de formulation d'hypothèses est bien contrôlé et se fait de manière adéquate et systématique.

Étant donné que les estimations et les hypothèses comportent des éléments d'incertitude, les résultats réels peuvent varier considérablement des estimations de la direction. L'incertitude provient en partie de l'utilisation de l'expérience passée et de données historiques à une date donnée pour formuler nos hypothèses. Bien que ces données constituent le fondement le plus sûr pour émettre nos hypothèses, certains événements économiques ultérieurs peuvent venir invalider les hypothèses retenues et, ainsi, rendre les résultats réels fort différents des estimations.

Les éléments pour lesquels la direction a utilisé de façon significative des estimations et a exercé son jugement sont décrits ci-après.

Estimations

Note 5 – Prêts et compte de correction de valeur et provisions pour pertes de crédit

Le compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et les provisions pour pertes sur engagements de prêts et sur garanties de prêts représentent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes de crédit attendues. Ces estimations sont revues périodiquement pendant l'exercice et font l'objet d'un examen approfondi à la date d'établissement des états financiers.

Le compte de correction de valeur et les provisions visent à fournir une estimation des pertes de crédit attendues que le portefeuille de prêts aura subies. L'estimation fait partie intégrante du calcul de la probabilité des défaillances à venir, de l'évaluation de la gravité des pertes en cas de défaillance, de l'examen de la qualité du crédit des débiteurs et, le cas échéant, de l'évaluation du nantissement fourni. La direction tient aussi compte de l'incidence que certains facteurs macroéconomiques prospectifs (notamment les événements économiques actuels et futurs), tendances sectorielles et concentrations de risques auraient sur le portefeuille ainsi que sur le compte de correction ou la provision à établir.

Une correction de valeur ou une provision est établie pour chaque prêt, engagement de prêt ou garantie de prêt que la direction considère comme ayant subi une dépréciation ou pour lequel une perte a été subie. Lorsque le débiteur est jugé douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur nette de réalisation. La direction doit procéder à un certain nombre d'estimations, notamment en ce qui a trait à la durée et au montant des flux de trésorerie futurs, ainsi qu'à la valeur résiduelle du nantissement sous-jacent.

Note 15 – Passifs au titre des primes et des sinistres

Les passifs au titre des primes et des sinistres sont fondés sur notre estimation des indemnités futures aux termes des polices d'assurance. L'évaluation actuarielle fait appel à des techniques de simulation et repose sur des hypothèses pertinentes de la direction pour les produits d'assurance ainsi que sur notre propre expérience. Le calcul actuariel des passifs au titre des primes et des sinistres nécessite des hypothèses importantes de la direction sur la fréquence et la gravité des sinistres, l'évolution future des sinistres, les charges administratives, les taux d'actualisation pertinents et les marges pour écarts défavorables.

Note 21 – Juste valeur des instruments financiers

La plupart des instruments financiers sont inscrits dans l'État consolidé de la situation financière à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les titres négociables, les indemnités recouvrables sur assurances, les instruments dérivés, les placements et les emprunts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Nos instruments financiers sont classés en trois niveaux, selon que les techniques employées pour leur évaluation utilisent des données de marché observables ou non observables. Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués à l'aide des prix cotés sur le marché, ce qui signifie que l'estimation nécessaire est minimale. Les instruments classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent un degré plus élevé d'estimation et de jugement, et ceux de niveau 3 incluent des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Note 31 – Régimes de prestations de retraite

EDC offre un régime de retraite à prestations déterminées, un régime à cotisations déterminées et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les IFRS exigent que la direction évalue les obligations des régimes au titre des prestations déterminées et leurs coûts annuels à l'aide d'hypothèses à long terme qui reflètent nos meilleures estimations. Tous les ans, nous examinons les principales hypothèses avec nos actuaires en utilisant les statistiques pertinentes et les données relatives aux marchés. Ces principales hypothèses incluent les taux d'augmentation des salaires, les taux d'actualisation, le taux d'inflation, la longévité des participants au régime et le coût des soins de santé.

Jugements

Note 5 – Prêts et compte de correction de valeur et provisions pour pertes de crédit

Le jugement de la direction sert au calcul de la perte de crédit attendue, car il s'agit de recourir à des informations prospectives pour pouvoir appuyer la prédiction d'un événement futur et à des comportements passés pour pouvoir déterminer la durée de vie attendue d'un instrument financier. Le jugement sert aussi à évaluer si un risque de crédit a augmenté ou non de façon importante.

Note 15 – Passifs au titre des primes et des sinistres

Le jugement sert à choisir la gravité et la fréquence des sinistres, l'évolution des sinistres, le taux d'actualisation et le degré de confiance relatif à l'écart défavorable lors du calcul de nos passifs au titre des primes d'assurance et des sinistres.

Note 21 – Juste valeur des instruments financiers

Le classement de nos instruments financiers dans les trois niveaux hiérarchiques des justes valeurs nécessite que nous fassions preuve de jugement. Nous avons pour politique de comptabiliser les transferts effectués vers ou depuis ces niveaux à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. L'information quantitative est fournie pour tous les transferts entre les différents niveaux, quel qu'en soit le caractère significatif.

Les instruments financiers classés aux niveaux 2 et 3 nécessitent beaucoup de jugement dans le choix des taux d'actualisation, courbes de taux et autres données appropriés utilisés dans nos modèles qui peuvent ne pas être fondés sur des données de marché observables.

Note 24 – Entités structurées

Une entité structurée est définie comme étant une entité créée pour un objectif précis et bien défini. La direction exerce son jugement en déterminant si EDC contrôle ou non des entités structurées. Lorsque nous détenons un pouvoir sur une entité structurée, que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité structurée et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait de notre pouvoir sur cette entité structurée, nous sommes considérés comme détenant le contrôle de l'entité structurée et nous consolidons cette dernière dans nos états financiers. Si les critères d'identification du contrôle ne sont pas remplis, l'entité structurée n'est pas consolidée.

Note 31 – Régimes de prestations de retraite

L'hypothèse émise par la direction la plus susceptible d'avoir une incidence sur nos obligations au titre des prestations déterminées est le taux d'actualisation. La direction fait appel au jugement pour déterminer le taux d'actualisation, qui est établi en fonction du rendement d'un portefeuille d'instruments à revenu fixe de grande qualité (cote AA ou supérieure) dont la durée correspond à celle des paiements attendus de prestations.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les titres négociables à court terme très liquides qui ont une durée d'au plus 90 jours à compter de la date de leur acquisition jusqu'à leur échéance, sont considérés comme très liquides, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et comportent un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont compris dans les titres négociables, à l'État consolidé de la situation financière.

TITRES NÉGOCIABLES

Nous détenons des titres négociables pour répondre à nos besoins en liquidités. Ces titres sont détenus auprès de contreparties solvables, qui doivent afficher une cote de crédit décernée par une agence de notation externe de A- au minimum pour toutes les transactions.

Les titres négociables qu'EDC détient directement sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net pour rendre compte de la gestion de ces instruments selon notre modèle économique. L'achat et la vente de ces titres sont comptabilisés à la date de transaction, et les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en tant que produits tirés des titres négociables dans l'État consolidé du résultat global. Les profits et les pertes réalisés ou latents sur ces titres sont inscrits dans les autres (produits) ou charges, dans l'État consolidé du résultat global.

PRÊTS

Les prêts sont initialement inscrits à leur juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Nos prêts sont détenus dans le but de recevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et de commissions. Ils sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie prennent fin ou lorsque nous transférons la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété. Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque le débiteur a omis d'effectuer son versement à la date d'échéance prévue au contrat.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode du calcul du coût amorti d'un actif financier et de comptabilisation des produits d'intérêts durant la période concernée en tant que produits du financement et des placements dans l'État consolidé du résultat global. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou entrées de trésorerie futures sur la durée prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous estimons les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé), mais nous ne tenons pas compte des pertes de crédit futures. Ce calcul inclut l'ensemble des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes. Les produits différés tirés des prêts, qui se composent de commissions d'encours, de charges administratives et d'autres frais initiaux, sont considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont amortis sur la durée des prêts correspondants.

Bien que, de façon générale, nous ayons l'intention de détenir comme actifs les prêts productifs jusqu'à leur échéance, les prêts, dans certains cas, sont vendus avant l'échéance afin d'atténuer les risques. Les profits et les pertes sur la vente de prêts productifs sont inclus dans les autres (produits) ou charges. Les pertes sur la vente de prêts dépréciés sont comptabilisées en dotation ou (reprise) au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit.

GARANTIES DE PRÊTS

Dans le cadre des activités normales, nous fournissons des garanties de prêts qui couvrent le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des frais dus aux institutions financières qui accordent des prêts aux exportateurs canadiens ou aux acheteurs de biens et services canadiens. Les garanties de prêts sont initialement comptabilisées dans les états financiers à leur juste valeur, en tant que passif au titre des garanties de prêts. La juste valeur correspond aux commissions de garantie reçues. Après la comptabilisation initiale, notre passif est évalué selon la plus élevée des valeurs suivantes : la fraction non amortie des commissions de garantie et la provision calculée qui estime la perte que nous prévoyons subir en honorant nos obligations aux termes de cette garantie.

Toute variation du passif relative à la provision pour pertes sur garanties de prêts est comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global en tant que dotation ou (reprise) au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit. Les commissions de garantie, ainsi que les produits différés au titre des commissions de garantie, sont comptabilisées dans l'État consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la durée des garanties, à mesure que les obligations de prestation sont remplies.

COMPTE DE CORRECTION DE VALEUR ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT

Le compte de correction de valeur et les provisions pour pertes de crédit représentent les meilleures estimations de la direction quant aux pertes de crédit attendues et ils sont établis selon le modèle de pertes de crédit attendues.

Les instruments financiers devant subir un test de dépréciation comprennent les prêts comptabilisés au coût amorti. Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit concernant les prêts est présenté au poste Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts, dans l'État consolidé de la situation financière.

Les éléments non comptabilisés devant subir un test de dépréciation comprennent les engagements de prêts et les garanties de prêts. La provision pour pertes de crédit concernant les engagements de prêts est présentée au poste Provision pour pertes sur engagements de prêts, tandis que la provision pour pertes de crédit concernant les garanties de prêts est comprise dans le passif relatif aux garanties de prêts, dans l'État consolidé de la situation financière.

Les variations du compte de correction de valeur et des provisions pour pertes de crédit qui résultent des montages, des remboursements et des arrivées à échéance, ainsi que les changements dans les paramètres du risque, les réévaluations et les modifications, sont comptabilisées dans la dotation ou (reprise) au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit à l'État consolidé du résultat global.

Modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle de pertes de crédit attendues comporte trois phases où transitent les corrections de valeur et les provisions pour pertes de crédit aux fins de leur évaluation. Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont dans la phase 1. La perte de crédit attendue est évaluée en fonction de la phase attribuée à l'instrument financier, comme suit :

- *Phase 1* – Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis le montage, la correction de valeur ou la provision est comptabilisée sur la base d'une perte de crédit attendue dans les 12 mois à venir du fait d'une défaillance.
- *Phase 2* – Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis le montage, la correction de valeur ou la provision est comptabilisée sur la base d'une perte de crédit attendue pour toute la durée résiduelle de l'instrument financier.
- *Phase 3* – Lorsque l'instrument financier est considéré comme déprécié, la correction de valeur ou la provision est comptabilisée sur la base d'une perte de crédit attendue pour toute la durée résiduelle de l'instrument, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument diminuée de la correction de valeur ou de la provision, et non en fonction de sa valeur comptable brute.

Dépréciation et sortie ou réduction de valeur des instruments financiers

Selon la définition de défaillance à l'égard des prêts et des engagements de prêts qu'EDC a établie, les instruments financiers sont considérés comme étant en défaillance et classés en phase 3 lorsqu'ils remplissent une ou les deux conditions ci-après, lesquelles sont des indications objectives de dépréciation :

- la qualité du crédit s'est détériorée à tel point qu'EDC considère qu'il est improbable que le débiteur puisse rembourser entièrement sa dette envers EDC;
- l'arriéré du débiteur sur un crédit dû à EDC dépasse 90 jours, ce qui est un critère selon IFRS 9.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un prêt ou d'un engagement de prêt considéré individuellement, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif initial du prêt, des flux de trésorerie futurs estimés. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de correction de valeur individuelle.

Par la suite, les produits d'intérêts sur un prêt déprécié individuellement sont comptabilisés sur la base de la valeur comptable réduite du prêt, selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les garanties relatives aux prêts dépréciés sont répertoriées de la même manière que les prêts correspondants, soit selon les mêmes critères utilisés pour évaluer la dépréciation des prêts directs comptabilisés au coût amorti. Lorsque le prêt correspondant évalué individuellement est considéré comme s'étant déprécié, il est probable qu'un appel de garantie sera fait qui représentera une sortie d'avantages économiques nécessaires pour régler notre obligation aux termes de la garantie. En cas d'une sortie de trésorerie résultant d'un appel de garantie liée à un prêt déprécié, nous ne considérons pas, dans la majorité des cas, le prêt associé nouvellement créé comme une acquisition ou une création d'actif déprécié.

Les prêts et leurs corrections de valeur sont décomptabilisés soit partiellement (réduction de valeur), soit entièrement (sortie), lorsque toutes les méthodes de recouvrement, y compris la réalisation du nantissement, ont été épuisées et qu'on ne peut vraisemblablement envisager aucun autre recouvrement.

Nous traitons le prêt comme de nouveau productif lorsqu'il est probable que les paiements contractuels continueront aux termes de la convention de prêt.

Évaluation des pertes de crédit attendues

En calculant les pertes de crédit attendues et en attribuant les différentes phases, on tient compte de renseignements raisonnables et justifiables sur des événements passés, sur la situation actuelle et sur de futurs événements économiques à prévoir. L'estimation des données prospectives et le maniement de l'information prospective, à l'aide des sources d'information internes et externes, nécessitent beaucoup de jugement.

Le modèle de pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance d'un débiteur donné ou d'un groupe donné de débiteurs ayant des caractéristiques similaires, comme l'appartenance au même pays ou secteur industriel, ou la similitude du risque de crédit, lesquelles pertes sont actualisées à la date de clôture à l'aide du taux d'intérêt effectif ou d'un taux qui s'y rapproche. La probabilité de défaillance, qui est basée sur des données actuelles et historiques et sur des facteurs macroéconomiques pertinents et prospectifs, sert à estimer la possibilité de défaillance dans une période donnée. La perte en cas de défaillance est une estimation du pourcentage de la perte qui sera subie advenant une défaillance de la part du débiteur. L'exposition en cas de défaillance est basée sur les flux de trésorerie attendus, lesquels tiennent compte des dispositions du contrat et des tendances prospectives relatives aux remboursements et aux prélèvements, et représente l'exposition en cours au moment de la défaillance.

Informations prospectives

Les pertes de crédit attendues sont calculées à l'aide d'informations prospectives produites à partir de prévisions raisonnables et justifiables, à la date de clôture, à l'égard des conditions économiques futures. Le modèle de pertes de crédit attendues ne considère pas tous les scénarios possibles, mais il reflète un échantillon représentatif formé de trois résultats possibles. Les scénarios retenus ne sont pas biaisés en faveur des extrêmes, reflètent une cohérence entre les variables et sont pondérés par leur probabilité d'occurrence.

En plus des prévisions macroéconomiques de base, EDC considère deux autres prévisions possibles. Ces autres prévisions aident les analystes du risque pays et des secteurs industriels de notre Équipe des services économiques à détecter et à vérifier les scénarios favorables et défavorables possibles, dont les incidences et la probabilité d'occurrence sont prises en compte. Chaque trimestre, les scénarios sont réexaminés pour en déterminer la pertinence.

Les variables macroéconomiques prises en compte lors de l'élaboration des scénarios ont été jugées comme étant des facteurs déterminants dans les prévisions macroéconomiques mondiales et comme très pertinentes pour le portefeuille de prêts d'EDC; elles comprennent, entre autres, le produit intérieur brut, les prix des marchandises, les indices boursiers, les rendements obligataires et les taux de chômage. Les variables macroéconomiques retenues dans le modèle de pertes de crédit attendues sont choisies en fonction du secteur industriel dans le cas des portefeuilles d'entreprises et en fonction du pays dans le cas des portefeuilles de prêts souverains. Nous évaluons également la mesure dans laquelle ces variables pourraient ne pas refléter des événements économiques récents qui pourraient occasionner une détérioration du crédit. Dans ces cas, nous estimerons l'effet que cela pourrait avoir sur nos comptes de correction de valeur et nos provisions et appliquerons des comptes de correction de valeur et des provisions supplémentaires pour risques de marché à certains secteurs industriels ou à d'autres catégories à risque si nous le jugeons approprié.

Augmentation importante du risque de crédit

À chaque date de clôture, on évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier. L'évaluation, qui n'a pas recours à l'exonération en cas de risque de crédit faible permise par IFRS 9, nécessite un jugement important et tient compte des facteurs suivants :

- une limite basée sur un changement relatif dans la probabilité de défaillance pour la durée de vie attendue résiduelle de l'instrument par rapport à la probabilité de défaillance du début;
- les informations qualitatives disponibles à la date de clôture;
- le nombre de jours que le compte est en souffrance.

Si le compte est en souffrance depuis 30 jours, il passe à la phase 2. S'il est en souffrance depuis 90 jours, il est considéré comme déprécié et il passe à la phase 3.

Les actifs peuvent être transférés dans les deux sens pendant qu'ils cheminent à travers les différentes phases du modèle de dépréciation. Si, dans une période ultérieure, la qualité du crédit d'un instrument de phase 2 s'améliore de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, l'instrument est transféré vers la phase 1, et la correction de valeur ou la provision pour perte de crédit est rajustée en étant basée sur des pertes de crédit attendues dans les 12 mois.

Modifications

Si un emprunteur connaît des difficultés financières, nous pouvons modifier les conditions de son prêt. Nous déterminons alors si le prêt doit être décomptabilisé ou non. Si la modification ne donne pas lieu à une décomptabilisation, la date initiale du crédit continue d'être utilisée pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante. Si la modification donne plutôt lieu à une décomptabilisation, un nouveau prêt est comptabilisé sur la base des nouvelles modalités contractuelles et celui-ci est classé dans la phase 1. Les nouveaux prêts qui sont dépréciés dès leur création sont classés dans la phase 3, et les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier sont comptabilisées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation ultérieures, nous comptabilisons uniquement les changements cumulatifs aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier depuis la comptabilisation initiale à titre de provision pour pertes de crédit. Les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans la dotation ou (reprise) au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit à l'État consolidé du résultat global.

Le Club de Paris est une tribune internationale formée de créanciers souverains, dont le Canada, qui conviennent de rééchelonner officiellement la dette d'un emprunteur souverain lorsque celui-ci éprouve des difficultés financières qui l'empêchent de s'acquitter de ses obligations. Les prêts souverains que le Club de Paris considère comme étant en souffrance sont classés comme dépréciés individuellement. Conformément aux dispositions des accords de rééchelonnement du Club de Paris, les intérêts contractuels venus à échéance sur les prêts souverains dépréciés individuellement sont inclus dans les prêts bruts.

BIENS SAISIS

Les biens qui nous sont retournés¹ en raison du non-respect des engagements aux termes des conventions de prêt sont classés parmi les biens détenus pour être utilisés ou détenus en vue de la vente, selon l'intention de la direction. Ces biens sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des frais de vente, le cas échéant, et sont inclus dans les autres actifs de l'État consolidé de la situation financière. Toute réduction de valeur au moment de la comptabilisation est présentée en tant que dotation ou (reprise) au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit, alors que tout profit est enregistré dans les autres (produits) ou charges. Les pertes de valeur ou les reprises de pertes de valeur ultérieures correspondent à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et le montant recouvrable et sont comptabilisées comme autres (produits) ou charges dans le cas du portefeuille détenu en vue de la vente, et comme charges de financement dans le cas du portefeuille de biens détenus pour être utilisés. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours du marché obtenus d'un évaluateur indépendant ainsi que les données du marché actuel et autres renseignements à notre disposition.

PLACEMENTS

Les placements représentent les placements directs que nous détenons dans des sociétés à capital fermé ou à capital ouvert ainsi que les placements dans des fonds de capital-investissement. L'achat et la vente de ces placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont évalués à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur et les profits et les pertes réalisés sont comptabilisés comme autres (produits) ou charges. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et sont inclus dans les charges de location et de financement.

CONTRATS DE LOCATION

À l'établissement d'un contrat, nous évaluons si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location consiste en un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit d'utilisation d'un actif, nous déterminons s'il donne à EDC :

- l'accès, de façon explicite ou implicite, à un actif physique identifiable;
- le droit de recevoir l'essentiel des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif;
- le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Nous comptabilisons les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives à compter de la date de début du contrat. À la comptabilisation initiale, les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût et amortis de façon linéaire depuis la date de début jusqu'à la date de fin du contrat. Ces actifs font également l'objet d'un test de dépréciation, conformément aux exigences d'IAS 36.

¹ Tous les aéronefs qui nous ont été retournés et à l'égard desquels les titres de capitaux propres dans la structure de bail adossé ont été saisis sont enregistrés auprès de certaines fiducies dont nous sommes exposés aux rendements variables, ou y avons droit, en raison de nos liens avec une entité structurée et en raison de notre capacité d'influer sur ces rendements du fait de notre pouvoir de décision sur cette entité structurée.

Nos actifs au titre de droits d'utilisation se divisent en trois grandes catégories : l'immeuble du siège social, les autres bureaux et le matériel informatique. Nous comptabilisons séparément les composantes liées à un contrat de location et celles qui ne le sont pas. Nous ne comptabilisons pas les actifs au titre de droits d'utilisation ni les obligations locatives pour les contrats à court terme de 12 mois ou moins ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont effectués.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur courante des paiements et actualisées selon le taux d'intérêt implicite du contrat ou, à défaut, le taux d'emprunt marginal d'EDC. Elles sont par la suite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, puis réévaluées advenant un changement dans les paiements à venir en raison d'une révision de la durée du contrat. Lorsqu'un contrat est réévalué, un ajustement est effectué à la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation, ou une perte ou un gain est comptabilisé à titre d'autres (produits) ou charges si la valeur comptable de l'actif est nulle.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée de la location. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque exercice, les ajustements résultant d'une modification des estimations étant comptabilisés prospectivement. La durée d'utilité servant au calcul de l'amortissement du mobilier et du matériel est de cinq ans (trois ans pour le matériel informatique). Les agencements ou aménagements des locaux loués sont amortis sur la durée des contrats de location respectifs ou la durée d'utilité de ces agencements ou aménagements, selon la plus courte des deux périodes. La dotation aux amortissements est comptabilisée en charges administratives.

Le profit ou la perte résultant de la cession ou de la sortie d'une immobilisation corporelle représente l'écart entre le prix de vente et la valeur comptable de l'immobilisation, écart qui est inscrit à titre d'autres (produits) ou charges.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels conçus en interne et les logiciels acquis. Elles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La dotation aux amortissements est calculée selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle, durée qui varie actuellement de cinq à dix ans. Les durées d'utilité estimées et les méthodes d'amortissement sont réexaminées à la fin de chaque exercice, les ajustements résultant d'une modification des estimations étant comptabilisés prospectivement. La dotation aux amortissements est comptabilisée en charges administratives.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation chaque année. S'il existe une indication de dépréciation potentielle des actifs incorporels est effectuée annuellement. S'il y a des signes de dépréciation, il y a analyse de la valeur comptable pour déterminer si celle-ci peut être recouvrée en totalité. Une perte de valeur est portée aux charges administratives pour ramener la valeur comptable au montant recouvrable.

PRIMES D'ASSURANCE

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel nous acceptons un risque d'assurance important en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié lui occasionne une perte.

Les primes sur ces polices sont différées et comptabilisées en résultat net selon le mode linéaire sur la durée des polices.

PASSIFS AU TITRE DES PRIMES ET DES SINISTRES

Les passifs au titre des primes et des sinistres représentent notre estimation des futures demandes d'indemnisation aux termes de nos polices d'assurance. Une évaluation actuarielle, conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires, est effectuée pour déterminer notre passif. L'évaluation fait appel à des techniques de simulation et à des hypothèses formulées à la lumière de notre propre expérience (fréquence des sinistres, gravité des sinistres, évolution future des sinistres, charges administratives, taux d'actualisation pertinents et marges pour écarts défavorables) qui sont pertinentes pour nos produits d'assurance. Le passif représente les sinistres déclarés, les sinistres subis mais non déclarés et la valeur actualisée des indemnités nettes futures fondées sur les meilleures estimations de la direction aux termes des polices existantes.

Les primes d'assurance différées représentent la portion des primes reçues sur les polices souscrites qui se rattache à la période de risque postérieure à l'exercice considéré et sont amorties sur la durée restante des polices d'assurance correspondantes. Si nos primes différées ne suffisent pas à couvrir notre passif, une provision est établie. Tout ajustement au passif est comptabilisé en charges liées aux sinistres. La situation peut toutefois évoluer en ayant des sinistres qui pourraient être considérablement différents de la provision établie.

Les passifs au titre des primes et des sinistres figurant dans notre État consolidé de la situation financière englobent aussi bien les primes différées que la provision pour sinistres sur assurances.

RÉASSURANCE

Dans le cadre de nos activités normales, nous pouvons prendre des risques en charge ou les céder en vertu de conventions de réassurance conclues avec d'autres compagnies d'assurance. Lorsque nous cédonc les risques, nous cherchons à les atténuer, à mieux diversifier nos activités et à réduire au minimum les pertes nettes qui pourraient découler de risques importants. La cession de risques en vertu de conventions de réassurance ne nous libère pas pour autant de nos obligations envers l'assuré, mais ces conventions nous permettent de recouvrer les indemnités que nous aurons versées relativement aux obligations cédées. Nous assumons aussi des risques en vertu de conventions de réassurance. Les primes cédées en réassurance, les primes non acquises cédées aux réassureurs et les montants recouverts sur les sinistres, y compris les recouvrements estimés, sont comptabilisés comme si la réassurance était une assurance directe. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés conformément à la responsabilité en matière d'indemnités associée à la police réassurée et ils sont comptabilisés au poste « Quote-part des réassureurs dans les passifs au titre des primes et des sinistres ». Les actifs ou les passifs au titre de la réassurance sont décomptabilisés au moment de l'extinction ou de l'expiration des droits contractuels.

Les actifs au titre de la réassurance sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de présentation de l'information financière ou plus souvent s'il existe une indication de dépréciation au cours de la période. Ces actifs sont dépréciés s'il existe des indications objectives, par suite d'un événement qui serait survenu après leur comptabilisation initiale, que nous ne pourrions pas recevoir tous les montants qui nous sont dus selon les termes du contrat et que cet événement aura un impact évaluable de façon fiable sur les montants que nous recevrons du réassureur.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés (les « dérivés ») sont des contrats financiers qui tirent leur valeur des variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des titres de capitaux propres, des écarts de taux ou d'autres mesures financières. Les dérivés que nous pouvons utiliser pour gérer les risques de taux d'intérêt, de change et de crédit sont notamment les swaps de taux d'intérêt, les swaps croisés, les swaps de devises, les contrats de change à terme et les swaps sur défaillance de crédit. Nous détenons un portefeuille de dérivés qui sert à gérer le risque de change associé au capital que nous utilisons pour financer nos transactions, essentiellement libellées en dollars américains. Nous ne contractons des dérivés qu'avec des contreparties solvables, conformément aux politiques prescrites par notre Groupe de la gestion du risque global que notre Conseil d'administration a approuvées.

Nous n'appliquons pas la comptabilité de couverture à nos dérivés. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur, dans l'État consolidé de la situation financière, à la date de transaction, et sont sortis de l'État consolidé de la situation financière lorsqu'ils arrivent à échéance ou sont résiliés. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits comme instruments dérivés dans l'actif, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits comme instruments dérivés, mais dans le passif. Tous les produits et charges d'intérêts liés à nos dérivés sont portés aux charges d'intérêts ou aux produits tirés des titres négociables, tandis que les profits et les pertes réalisés ou latents sont portés aux autres (produits) ou charges.

Dans le Tableau consolidé des flux de trésorerie, les swaps de devises à long terme sont considérés comme l'un des éléments des flux de trésorerie liés aux activités de financement parce que ces swaps servent à gérer notre financement. Nous émettons des instruments d'emprunt dans nombre de devises pour des raisons de diversification. Nous utilisons alors des swaps de devises pour recueillir les fonds dans la monnaie qu'il nous faut pour pouvoir effectuer des prêts à nos clients. Pour tous les autres swaps, les flux de trésorerie sont liés aux activités d'exploitation, car ces swaps servent à modifier le profil du risque de taux d'intérêt que le portefeuille comporte.

EMPRUNTS

Nous avons désigné la plus grande part de notre dette, y compris la dette structurée, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de lui appliquer le même traitement comptable que nous appliquons aux dérivés correspondants. En général, ces dérivés servent à gérer les risques de taux d'intérêt et de change auxquels la dette connexe est exposée. Les intérêts contractuels sur notre dette sont comptabilisés en tant que charges d'intérêts. Les variations de la juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en autres (produits) ou charges.

Nos obligations à taux fixe qui ne sont pas associées à des dérivés sont inscrites au coût amorti, les intérêts étant comptabilisés dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction liés à nos emprunts sont inscrits à l'actif et amortis en charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument.

DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITS

Les dettes fournisseurs et autres crédits sont comptabilisés au coût amorti.

CONVERSION DES DEVICES

Tous les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollar canadien, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation d'EDC, aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens (quotidiens ou mensuels) en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des transactions libellés en devises sont comptabilisés comme autres (produits) ou charges.

Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux taux historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change affiché à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

RÉGIMES DE PRESTATIONS DE RETRAITE

Nous avons établi un régime de retraite à prestations déterminées, un régime à cotisations déterminées et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, dont un programme d'allocations de retraite et un régime d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires. Le régime de retraite à prestations déterminées n'est offert qu'aux membres du personnel embauchés avant le 1^{er} janvier 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées sont établies de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées (qui rend compte des meilleures estimations de la direction quant aux niveaux de salaires futurs, à l'âge auquel les membres du personnel prendront leur retraite et à d'autres facteurs actuariels).

Les coûts des prestations déterminées (inclus dans les charges administratives) représentent les prestations de retraite calculées de manière actuarielle pour les services rendus au cours de l'exercice et la charge financière théorique liée aux obligations au titre des prestations projetées, déduction faite des produits d'intérêts générés sur les actifs des régimes, sur la durée moyenne résiduelle d'activité du personnel qui devrait recevoir des prestations aux termes des régimes.

Les profits et les pertes découlant des réévaluations résultent de l'écart entre le taux de rendement effectif et le taux d'actualisation des actifs des régimes pour cette période, ainsi que des changements apportés aux hypothèses actuarielles servant à l'établissement de l'obligation au titre des prestations constituées. Ces profits et ces pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, en résultats non distribués.

4. Titres négociables

Nous maintenons suffisamment de liquidités pour répondre à l'ensemble de nos besoins opérationnels, assurer la stabilité de notre portefeuille d'emprunts à court terme et bénéficier d'une certaine souplesse afin d'atteindre nos objectifs. Selon le modèle de gestion que nous suivons pour ces instruments, nous les comptabilisons à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau qui suit présente une ventilation de nos titres négociables émis ou garantis par les entités indiquées.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Gouvernement américain	6 752	8 550
Institutions financières	2 092	1 002
Autres gouvernements	1 419	1 202
Gouvernement canadien	300	–
Total des titres négociables	10 563 \$	10 754 \$

Le tableau qui suit présente nos titres négociables ventilés en fonction de la période à courir jusqu'à l'échéance.

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020				31 déc. 2019			
	Période à courir jusqu'à l'échéance				Période à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	Total
Instruments à court terme*	5 641	–	–	5 641	4 192	–	–	4 192
Titres à taux fixe et à long terme	254	2 011	2 657	4 922	48	3 280	3 234	6 562
Total des titres négociables	5 895 \$	2 011 \$	2 657 \$	10 563 \$	4 240 \$	3 280 \$	3 234 \$	10 754 \$

* Y compris des titres considérés comme des équivalents de trésorerie pour le Tableau consolidé des flux de trésorerie totalisant 2 694 millions de dollars (1 109 millions en 2019).

5. Prêts et compte de correction de valeur et provisions pour pertes de crédit

PRÊTS

Le tableau qui suit montre les différentes composantes des prêts ainsi que l'échéance et le rendement effectif des prêts bruts aux termes des contrats. Le rendement est calculé selon une moyenne pondérée par montant et par durée. Le rendement à taux variable est exprimé en écart par rapport au taux de base, soit principalement le LIBOR pour le dollar américain et le CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) pour le dollar canadien.

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020					31 déc. 2019				
	Taux variable	Écart à l'échéance	À taux fixe	Rendement à l'échéance	Total	Taux variable	Écart à l'échéance	À taux fixe	Rendement à l'échéance	Total
	\$	%	\$	%	\$	\$	%	\$	%	\$
Prêts productifs :										
En souffrance	45	0,98	79	3,93	124 ¹	16	3,67	16	4,59	32 ¹
2020	–	–	–	–	–	4 824	1,73	1 706	4,10	6 530
2021	6 489	2,46	2 266	3,58	8 755	5 961	1,77	2 113	3,17	8 074
2022	7 224	2,31	1 995	4,15	9 219	7 058	1,81	1 758	3,82	8 816
2023	6 851	2,04	1 272	3,60	8 123	5 396	1,82	1 200	3,73	6 596
2024	5 144	2,33	1 085	3,51	6 229	4 753	1,99	1 021	3,80	5 774
2025	3 623	2,17	1 417	3,39	5 040	2 198	2,08	1 323	3,42	3 521
2026 – 2030	8 042	2,10	3 829	3,35	11 871	5 390	2,20	3 223	3,56	8 613
2031 et par la suite	1 148	1,66	2 299	2,76	3 447	619	1,68	1 636	3,07	2 255
Prêts productifs bruts	38 566	2,12	14 242	3,17	52 808	36 215	1,98	13 996	3,42	50 211 ²
Prêts dépréciés	1 254	4,19	710	5,86	1 964	796	3,94	594	5,48	1 390
Prêts bruts	39 820 \$		14 952 \$		54 772 \$	37 011 \$		14 590 \$		51 601 \$
Créances au titre des intérêts et des commissions					188					242
Produits différés tirés des prêts et autres					(238)					(278)
Prêts					54 722 \$					51 565 \$

¹ Les créances en souffrance depuis moins de 30 jours totalisaient 50 millions de dollars (32 millions en 2019).

² Y compris un prêt déprécié consenti de 56 millions de dollars.

À la fin de 2020, le rendement des prêts productifs bruts à taux variable était de 2,51 % (3,85 % en 2019), la durée moyenne jusqu'à la révision étant de 102 jours (109 jours en 2019).

Au cours de l'exercice, nous avons offert un soutien à divers débiteurs, particulièrement à ceux du secteur de l'aéronautique, dans le but d'appuyer les exportateurs canadiens tout au long de la période d'incertitude économique. Les sommes reportées sont incluses dans les catégories appropriées du tableau ci-haut en fonction de l'entente de report.

Les prêts souverains représentaient 2 % du total des prêts productifs bruts (2 % en 2019).

La concentration des risques par pays se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		31 déc. 2020		31 déc. 2019	
Pays	Prêts productifs bruts	%	Pays	Prêts productifs bruts *	%
États-Unis	8 419	16	États-Unis	8 198	16
Canada	6 826	13	Canada	4 880	10
Royaume-Uni	4 672	9	Royaume-Uni	3 956	8
Chili	4 084	8	Chili	3 890	8
Mexique	3 714	7	Inde	3 814	8
Australie	3 209	6	Mexique	3 303	6
Allemagne	2 478	5	Australie	3 084	6
Inde	2 208	4	Arabie saoudite	1 653	3
Arabie saoudite	1 539	3	Allemagne	1 573	3
Émirats arabes unis	1 260	2	Chine	1 395	3
Autres pays	14 399	27	Autres pays	14 465	29
Total	52 808 \$	100	Total	50 211 \$	100

* Y compris un prêt déprécié consenti de 56 millions de dollars.

À la fin de 2020, les prêts productifs bruts les plus importants que nous avons consentis à des contreparties individuelles se répartissaient comme suit :

- 3 953 millions de dollars à quatre débiteurs du secteur de l'exploitation minière, dont deux situés au Chili, un en Mongolie et un aux Émirats arabes unis (4 513 millions à quatre débiteurs en 2019);
- 1 828 millions de dollars à deux débiteurs du secteur de l'aéronautique, dont un est situé aux États-Unis et l'autre au Canada (1 148 millions à un débiteur en 2019);
- 1 472 millions de dollars à deux débiteurs du secteur pétrolier et gazier, dont un au Mexique et un en Arabie saoudite (2 372 millions à trois débiteurs en 2019);
- 1 274 millions de dollars à un débiteur du secteur des technologies de l'information et des communications aux États-Unis (1 299 millions à un débiteur en 2019);
- 1 306 millions de dollars à un débiteur du secteur du transport de surface au Royaume-Uni (946 millions à un débiteur en 2019).

Le tableau suivant montre l'évolution du portefeuille des prêts bruts au cours de l'exercice.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	51 601	54 609
Déboursements	25 345	21 692
Remboursements de principal	(21 490)	(22 139)
Intérêts incorporés	44	8
Prêts faisant l'objet d'une sortie ou d'une réduction de valeur	(94)	(105)
Recouvrements de principal résultant de la vente de prêts	(475)	(49)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	-	(29)
Écart de change	(159)	(2 386)
Solde à la clôture de l'exercice	54 772 \$	51 601 \$

En 2020, nous avons vendu pour 303 millions de dollars (52 millions en 2019) de prêts productifs à diverses parties, sur lesquels nous avons recouvré 295 millions de dollars (49 millions en 2019), et les 8 millions restants (3 millions en 2019) sont des sorties ou des réductions de valeur. Nous avons aussi vendu des prêts dépréciés de 212 millions de dollars (11 millions en 2019) sur lesquels nous avons recouvré 180 millions de dollars (recouvrement d'une valeur nominale en 2019).

PRÊTS DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

Le tableau suivant indique la valeur comptable des prêts spécifiquement identifiés comme dépréciés.

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Prêts bruts		
Comptes commerciaux	1 955	1 381
Prêts souverains	9	9
	1 964	1 390
Moins : Produits différés tirés des prêts et autres	–	15
Compte de correction de valeur individuelle	1 254	537
Valeur comptable des prêts dépréciés individuellement	710 \$	838 \$

Le tableau suivant montre l'évolution du portefeuille des prêts bruts dépréciés individuellement au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 390	863
Prêts classés comme dépréciés	1 038	777
Déboursements sur les prêts	111	36
Intérêts incorporés	6	2
Remboursements de principal	(262)	(51)
Recouvrements de principal résultant de la vente de prêts	(180)	–
Prêts faisant l'objet d'une sortie ou d'une réduction de valeur	(86)	(102)
Prêts rétablis comme productifs ¹	(2)	(63)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	–	(29)
Écart de change	(51)	(43)
Solde à la clôture de l'exercice	1 964 \$	1 390 \$

¹ Y compris les prêts qui sont redevenus productifs après une restructuration du crédit.

En 2020, les prêts dépréciés ont atteint 1 038 millions de dollars (777 millions en 2019) et étaient associés à 29 emprunteurs commerciaux (26 emprunteurs commerciaux en 2019).

Au cours de l'exercice, des prêts dépréciés à 27 emprunteurs commerciaux pour un principal total de 86 millions de dollars (102 millions à 39 emprunteurs commerciaux en 2019) ont fait l'objet d'une sortie ou d'une réduction de valeur. Ces sorties ou réductions de valeur ont été effectuées une fois que toutes les méthodes de recouvrement avaient été épuisées et qu'aucun autre recouvrement n'était plus probable.

En 2020, les prêts dépréciés redevenus productifs se sont élevés à 2 millions de dollars et étaient associés à un débiteur (63 millions de dollars, associés à trois débiteurs en 2019).

Pour 2020, les produits d'intérêts comptabilisés sur les prêts dépréciés s'élèvent à 45 millions de dollars (29 millions pour 2019).

EXPOSITION PAR QUALITÉ DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente une ventilation de nos prêts bruts, de nos engagements de prêts et de nos garanties de prêts en fonction de la qualité du crédit.

	31 déc. 2020					31 déc. 2019	
	Actifs financiers non dépréciés		Actifs financiers dépréciés	\$	% du total	\$	% du total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3				
Prêts bruts							
Première qualité*	16 535	2 672	–	19 207	35 %	24 740	48 %
Qualité inférieure	15 769	17 832	–	33 601	61 %	25 415	49 %
Dépréciation sur une base individuelle	–	–	1 964	1 964	4 %	1 390	3 %
Prêts dépréciés consentis	–	–	–	–	–	56	–
Total des prêts bruts	32 304 \$	20 504 \$	1 964 \$	54 772 \$	100 %	51 601 \$	100 %
Engagements de prêts							
Première qualité*	4 509	1 091	–	5 600	36 %	10 758	60 %
Qualité inférieure	4 616	5 429	–	10 045	64 %	7 134	40 %
Dépréciation sur une base individuelle	–	–	61	61	–	73	–
Total des engagements de prêt	9 125 \$	6 520 \$	61 \$	15 706 \$	100 %	17 965 \$	100 %
Garanties de prêts							
Première qualité*	212	239	–	451	11 %	584	16 %
Qualité inférieure	2 601	1 009	–	3 610	86 %	2 893	82 %
Dépréciation sur une base individuelle	–	–	112	112	3 %	75	2 %
Total des garanties de prêt	2 813 \$	1 248 \$	112 \$	4 173 \$	100 %	3 552 \$	100 %

* Les prêts de première qualité sont ceux dont les emprunteurs ont obtenu une cote BBB- ou supérieure selon notre méthode d'évaluation interne du risque de crédit.

Nous appliquons plusieurs politiques d'atténuation du risque de crédit à nos prêts commerciaux, notamment en exigeant une certaine forme de sûreté. Les formes de sûreté les plus courantes comprennent l'hypothèque grevant le matériel (essentiellement les aéronefs et le matériel roulant) et les biens immobiliers, ainsi que la cession ou le nantissement d'actifs de l'entreprise tels que les créances clients, les stocks, les immobilisations corporelles, les titres de capitaux propres et les comptes bancaires. Les autres formes courantes d'amélioration de la qualité du crédit incluent les garanties fournies par des contreparties dont la cote de crédit est de qualité supérieure et qui peuvent avoir un lien avec le débiteur, par exemple une société mère.

À la fin de 2020, 17 % de notre engagement au titre des prêts était garanti principalement par des aéronefs et du matériel roulant (18 % en 2019). En ce qui concerne notre portefeuille de l'aéronautique, nous avons reçu l'évaluation de chaque aéronef, lorsqu'elle était disponible, de la part de tiers. À la fin de 2020, la valeur de garantie estimée de nos aéronefs correspondait à 6 070 millions de dollars (8 105 millions en 2019). Pour le reste de notre portefeuille garanti, nous nous fions aux états financiers disponibles les plus récents du débiteur et/ou du garant pour estimer la valeur de la garantie. La valeur de la garantie sur notre portefeuille de prêts dépréciés se chiffrait à 212 millions de dollars (301 millions en 2019).

Nos concentrations de risques sont gérées par débiteur, par pays et par secteur industriel. À la fin de 2020, l'exposition maximale au risque lié aux prêts bruts, par débiteur, se chiffrait à 1 306 millions de dollars (1 558 millions en 2019). Compte tenu des accords de participation à des risques non capitalisés et à des assurances défaut de remboursement de prêt, l'exposition nette maximale, par débiteur, se chiffrait à 1 306 millions de dollars (1 299 millions en 2019).

COMPTE DE CORRECTION DE VALEUR ET PROVISIONS POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant indique les valeurs comptables respectives, brutes et nettes, de nos prêts, engagements de prêts et garanties de prêts.

	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Valeur comptable brute	Corrections de valeur ou provisions pour pertes*	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Corrections de valeur ou provisions pour pertes*	Valeur comptable nette
Prêts	54 772	2 630	52 142	51 601	930	50 671
Engagements de prêts	15 706	50	15 656	17 965	10	17 955
Garanties de prêts	4 173	220	3 953	3 552	80	3 472
Total	74 651 \$	2 900 \$	71 751 \$	73 118 \$	1 020 \$	72 098 \$

* Y compris des corrections de valeur/provisions de 6 millions de dollars (1 million au 31 décembre 2019) à l'égard d'autres créances.

Nos corrections de valeur et nos provisions pour pertes de crédit sont estimées à l'aide de modèles complexes qui utilisent des données, des hypothèses et des modélisations nécessitant un degré élevé de jugement de la part de la direction. Pendant la pandémie de COVID-19, un degré de jugement accru a été nécessaire à plusieurs égards. En déterminant le risque de crédit et en estimant les pertes de crédit attendues, nous devions juger à quel point certains secteurs d'activité et portefeuilles étaient ou seraient touchés par la pandémie. Vu l'incertitude économique engendrée par la pandémie, notre estimation des corrections de valeur et des provisions pour pertes de crédit pourrait varier de façon importante dans les périodes à venir.

En 2020, nous avons apporté des changements à nos modèles comme décrit ci-après.

Une partie de nos calculs repose sur notre évaluation interne des risques, faite à partir de plusieurs modèles approuvés qui utilisent des données quantitatives et qualitatives, le but étant de déterminer la note à attribuer au risque associé au débiteur. Notre méthode de notation du risque nous permet de rajuster, s'il y a lieu, la note que notre modèle aura produite, et ce, lorsque la direction pense que cette note ne tient pas compte de tous les facteurs pertinents nécessaires pour pouvoir bien évaluer le risque associé au débiteur. Au 31 décembre 2020, la différence entre les risques établis initialement selon le modèle et les risques rajustés nécessitait une augmentation de 386 millions de dollars du compte de correction de valeur et des provisions pour pertes de crédit. Ce montant comprend les ajustements nécessaires pour tenir compte du risque accru résultant de la pandémie de COVID-19. Les ajustements en raison de la pandémie de COVID-19 sont spécifiquement sectoriels et reposent sur des données fournies par des experts internes en la matière et sur des données publiées par des tiers, notamment les agences de notation de crédit.

Nous avons conçu un nouveau modèle de pertes en cas de défaillance (PCD) pour notre portefeuille de l'aéronautique afin de tenir compte des risques accrus liés à la pandémie de COVID-19. Le nouveau modèle est fondé sur la valeur dépréciée des aéronefs par rapport à la valeur du prêt, ce qui est plus représentatif de la situation économique actuelle. L'utilisation du nouveau modèle a entraîné une hausse de 107 millions de dollars de notre compte de correction de valeur et de nos provisions pour pertes et représente un changement d'estimation comptable.

Nous avons élaboré un nouveau modèle PCD pour notre portefeuille de prêts souverains. Ce modèle se sert de données historiques internes et externes sur les débiteurs souverains en défaillance et d'informations prospectives macroéconomiques. L'application du nouveau modèle a entraîné une augmentation de 63 millions de dollars de notre compte de correction de valeur et de nos provisions pour pertes et représente un changement d'estimation comptable.

Nous avons en outre mis à jour le modèle PCD applicable à notre portefeuille de prêts aux entreprises afin de tenir compte de la réduction de la valeur des nantissements fournis, ce qui a fait augmenter la valeur PCD estimative des prêts garantis, laissant inchangées les créances non garanties ou subordonnées. La révision du modèle a entraîné une augmentation de 49 millions de dollars de notre compte de correction de valeur et de nos provisions pour pertes.

L'incidence des nouveaux modèles et de la mise à jour du modèle PCD sur les périodes à venir n'a pas été établie, car il n'est pas possible de l'estimer pour l'instant.

Le tableau qui suit fournit un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture de notre compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et de nos provisions pour pertes de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les éléments de rapprochement rendent compte de l'incidence des facteurs ci-dessous sur les corrections de valeur et les provisions :

- les transferts entre les différentes phases avant la réévaluation correspondante des corrections de valeur ou des provisions;
- la réévaluation des corrections de valeur ou des provisions en raison des transferts entre les phases et de l'incidence des modifications des notes attribuées au risque de crédit, la mise en œuvre de nouveaux modèles, ainsi que des changements que les données utilisées dans les modèles, la valeur des nantissements et les hypothèses ont subis et qui n'ont entraîné aucun transfert entre les phases;
- les nouveaux montages durant la période, qui comprennent les prêts nouvellement déboursés, les engagements de prêts signés et les garanties de prêts signées, ainsi que les actifs créés en raison de la comptabilisation de la modification d'un prêt. Les nouveaux montages de prêts de la phase 3 comprennent les nouveaux prêts qui résultent des sorties de trésorerie liées aux garanties associées à des prêts dépréciés ou liées à des engagements de prêts. Nous ne considérons pas ces actifs comme des actifs dépréciés dès leur création;
- le montant net des déboursements ou remboursements et des arrivées à échéance, compte tenu des déboursements et remboursements sur les prêts, engagements de prêts et garanties de prêts existants;
- les réductions de valeur ou sorties des actifs réputés irrécouvrables;
- les prêts décomptabilisés en raison d'une modification;
- l'effet des variations du cours des monnaies étrangères.

Le tableau suivant présente les variations que le compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et les provisions pour pertes sur engagements de prêts et sur garanties de prêts ont subies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total pour 2020
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts				
Solde à l'ouverture de l'exercice	156	294	480	930
Dotation ou (reprise) au compte de correction de valeur pour pertes de crédit				
Transfert vers la phase 1	360	(360)	-	-
Transfert vers la phase 2	(287)	287	-	-
Transfert vers la phase 3	-	(150)	150	-
Réévaluations*	(229)	1 201	888	1 860
Nouveaux montages	162	227	18	407
Remboursements et arrivées à échéance, montant net	(28)	(200)	(142)	(370)
Total de la dotation ou (reprise)	(22)	1 005	914	1 897
Réductions de valeur et sorties	-	(1)	(72)	(73)
Écart de change	(2)	(54)	(68)	(124)
Solde à la clôture de l'exercice	132	1 244	1 254	2 630
Provision pour pertes sur engagements de prêts				
Solde à l'ouverture de l'exercice	9	-	1	10
Dotation ou (reprise) à la provision pour pertes de crédit				
Transfert vers la phase 1	16	(16)	-	-
Transfert vers la phase 2	(16)	16	-	-
Réévaluations*	(19)	38	65	84
Nouveaux montages	13	18	-	31
Remboursements et arrivées à échéance, montant net	(3)	(22)	(48)	(73)
Total de la dotation ou (reprise)	(9)	34	17	42
Écart de change	-	(2)	-	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	-	32	18	50
Provision pour pertes sur garanties de prêts				
Solde à l'ouverture de l'exercice	19	7	54	80
Dotation ou (reprise) à la provision pour pertes de crédit				
Transfert vers la phase 1	68	(68)	-	-
Transfert vers la phase 2	(107)	107	-	-
Transfert vers la phase 3	-	(1)	1	-
Réévaluations*	(67)	68	52	53
Nouveaux montages	168	4	2	174
Remboursements et arrivées à échéance, montant net	(23)	(28)	(32)	(83)
Total de la dotation ou (reprise)	39	82	23	144
Écart de change	1	(7)	2	(4)
Solde à la clôture de l'exercice	59	82	79	220
Total du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et des provisions pour pertes sur engagements de prêts et sur garanties de prêts	191 \$	1 358 \$	1 351 \$	2 900 \$

* Les réévaluations tiennent compte de l'application de nouveaux modèles ainsi que de la mise à jour du modèle PCD existant.

Le tableau suivant présente les variations que le compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et les provisions pour pertes sur engagements de prêts et sur garanties de prêts ont subies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total pour 2019
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts				
Solde à l'ouverture de l'exercice	110	353	357	820
Dotation ou (reprise) au compte de correction de valeur pour pertes de crédit				
Transfert vers la phase 1	98	(98)	-	-
Transfert vers la phase 2	(16)	49	(33)	-
Transfert vers la phase 3	-	(68)	68	-
Réévaluations*	(52)	99	201	248
Nouveaux montages	41	10	11	62
Remboursements et arrivées à échéance, montant net	(20)	(41)	(2)	(63)
Total de la dotation ou (reprise)	51	(49)	245	247
Réductions de valeur et sorties	-	1	(104)	(103)
Écart de change	(5)	(11)	(18)	(34)
Solde à la clôture de l'exercice	156	294	480	930
Compte de correction de valeur pour la phase 3 :				
Gains sur prêts douteux liés au prêt déprécié consenti			(57)	
Compte de correction de valeur individuelle			537	
Total du compte de correction de valeur pour la phase 3			480	
Provision pour pertes sur engagements de prêts				
Solde à l'ouverture de l'exercice	8	12	-	20
Dotation ou (reprise) à la provision pour pertes de crédit				
Transfert vers la phase 1	5	(5)	-	-
Réévaluations*	(13)	(4)	18	1
Nouveaux montages	10	-	-	10
Remboursements et arrivées à échéance, montant net	(1)	(3)	(16)	(20)
Total de la dotation ou (reprise)	1	(12)	2	(9)
Écart de change	-	-	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	9	-	1	10
Provision pour pertes sur garanties de prêts				
Solde à l'ouverture de l'exercice	11	24	45	80
Dotation ou (reprise) à la provision pour pertes de crédit				
Transfert vers la phase 1	36	(36)	-	-
Transfert vers la phase 2	(9)	9	-	-
Réévaluations*	(42)	21	54	33
Nouveaux montages	31	1	-	32
Remboursements et arrivées à échéance, montant net	(8)	(11)	(44)	(63)
Total de la dotation ou (reprise)	8	(16)	10	2
Écart de change	-	(1)	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	19	7	54	80
Total du compte de correction de valeur pour pertes sur prêts et des provisions pour pertes sur engagements de prêts et sur garanties de prêts	184 \$	301 \$	535 \$	1 020 \$

* Les réévaluations tiennent compte de l'application de nouveaux modèles de probabilité de défaillance.

6. Placements

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements directs				
Titres de capitaux propres	307	459	203	236
Prêts et titres de créance	82	92	37	38
	389	551	240	274
Placements dans des fonds de placement	1 107	1 481	1 054	1 353
Total	1 496 \$	2 032 \$	1 294 \$	1 627 \$

7. Autres actifs

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Primes d'assurance à recevoir	54	28
Commissions de garantie à recevoir	44	21
Indemnités recouvrables sur assurances	28	25
Charges payées d'avance	18	17
Créance résultant d'une restructuration	13	25
Actifs détenus en vue de la vente	9	39
Autres	94	66
Total	260 \$	221 \$

Les actifs détenus en vue de la vente représentent les actifs qui nous sont retournés par suite d'une défaillance aux termes du contrat de prêt. Le portefeuille comprend deux hélicoptères et un avion. Au cours de l'exercice, un avion et trois hélicoptères ont été vendus pour des sommes respectives de 29 millions et de 1 million de dollars (aucune vente en 2019). Par ailleurs, un recouvrement de 3 millions de dollars (perte de 4 millions de dollars en 2019) sur des aéronefs a été comptabilisé en autres (produits) ou charges. Au cours de l'exercice, aucun aéronef n'a été repris en possession (un avion d'une valeur de 29 millions de dollars en 2019) ni reclassé depuis la catégorie « matériel disponible à la location » (deux hélicoptères valant 1 million de dollars en 2019).

La créance résultant d'une restructuration découle d'une entente conclue entre EDC et un débiteur du secteur de l'aéronautique dans le cadre de la restructuration d'un prêt qui a été complétée en 2007. Cette créance se rapporte à une dette indiquée à la note 11.

8. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Agencements ou aménagements des locaux loués	Total	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Agencements ou aménagements des locaux loués	Total
Coût :								
Solde à l'ouverture de l'exercice	33	22	57	112	35	22	59	116
Entrées	2	–	4	6	–	–	1	1
Sorties	(8)	(1)	(2)	(11)	(2)	–	(3)	(5)
Solde à la clôture de l'exercice	27	21	59	107	33	22	57	112
Cumul des amortissements :								
Solde à l'ouverture de l'exercice	(30)	(21)	(18)	(69)	(29)	(19)	(18)	(66)
Dotations aux amortissements	(2)	–	(4)	(6)	(3)	(2)	(3)	(8)
Sorties	6	1	1	8	2	–	3	5
Solde à la clôture de l'exercice	(26)	(20)	(21)	(67)	(30)	(21)	(18)	(69)
Valeur comptable	1 \$	1 \$	38 \$	40 \$	3 \$	1 \$	39 \$	43 \$

À la fin de 2020, les engagements contractuels futurs relatifs aux immobilisations corporelles totalisaient 2 millions de dollars (2 millions en 2019).

9. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Logiciels conçus en interne	Logiciels acquis	Total	Logiciels conçus en interne	Logiciels acquis	Total
Coût :						
Solde à l'ouverture de l'exercice	177	134	311	172	119	291
Entrées	–	2	2	5	18	23
Sorties	–	(5)	(5)	–	(3)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	177	131	308	177	134	311
Cumul des amortissements :						
Solde à l'ouverture de l'exercice	(114)	(89)	(203)	(106)	(75)	(181)
Dotations aux amortissements	(9)	(16)	(25)	(8)	(17)	(25)
Sorties	–	4	4	–	3	3
Solde à la clôture de l'exercice	(123)	(101)	(224)	(114)	(89)	(203)
Valeur comptable	54 \$	30 \$	84 \$	63 \$	45 \$	108 \$

À la fin de 2020, les engagements contractuels futurs relatifs aux immobilisations incorporelles totalisaient 9 millions de dollars (20 millions en 2019).

10. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

EDC a des contrats de location pour l'immeuble du siège social, d'autres locaux et du matériel informatique. Elle a évalué les obligations locatives en incluant les options de prolongation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La variation des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Immeuble du siège social	Locaux	Matériel informatique	Total	Immeuble du siège social	Locaux	Matériel informatique	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	119	12	1	132	127	14	1	142
Entrées	-	1	-	1	-	1	-	1
Dépréciation	(7)	(3)	-	(10)	(8)	(3)	-	(11)
Solde à la clôture de l'exercice	112 \$	10 \$	1 \$	123 \$	119 \$	12 \$	1 \$	132 \$

OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés pour les obligations locatives au 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Moins de 1 an	13	14
De 1 à 5 ans	64	64
Plus de 5 ans	136	147
Obligations locatives non actualisées	213	225
Total des obligations locatives à la clôture de l'exercice	153 \$	159 \$

Les charges d'intérêts sur les obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 se sont élevées à 7 millions de dollars (7 millions en 2019). Les charges relatives aux contrats de location à court terme et à ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur ont été négligeables. Les sorties de trésorerie totales liées aux contrats de location ont été de 14 millions de dollars (14 millions en 2019), dont 7 millions (7 millions en 2019) en remboursement de principal sur les obligations locatives. Les produits de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation ont totalisé 2 millions de dollars (2 millions en 2019).

À la fin de 2020, les engagements contractuels futurs liés aux composantes non locatives, aux contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur et aux contrats de location à court terme totalisaient 243 millions de dollars (276 millions en 2019).

EDC a des contrats de location pour une période qui n'avait pas encore débuté au 31 décembre 2020. Les paiements futurs non actualisés au titre de ces contrats non résiliables totalisent 13 millions de dollars (15 millions en 2019).

11. Dettes fournisseurs et autres crédits

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Dettes résultant des avantages du personnel	65	43
Dettes fournisseurs et charges à payer	34	26
Dettes liées au Compte du Canada	24	6
Dettes résultant de la restructuration	13	21
Primes de réassurance à payer	6	8
Autres dettes fournisseurs et autres crédits	37	13
Total	179 \$	117 \$

La dette résultant de la restructuration découle d'une entente conclue entre EDC et un débiteur du secteur de l'aéronautique dans le cadre de la restructuration d'un prêt qui a été complétée en 2007. Cette dette se rapporte à une créance indiquée à la note 7.

La dette liée au Compte du Canada représente essentiellement les remboursements en trésorerie (principal et intérêts) qu'EDC a reçus sur des prêts portés au Compte du Canada et qui n'étaient pas encore remis au Trésor à la clôture de l'exercice. L'accroissement en 2020 résulte en grande partie des montants à verser liés aux intérêts reçus par EDC, contrebalancés en partie par les montants recouvrables en raison de l'administration du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). En 2020, nous avons commencé à gérer les prêts portés au compte du Canada liés au CUEC, dans le cadre de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19. Les dépenses engagées relativement au programme sont recouvrables à même le compte du Canada.

12. Instruments d'emprunt

Nous émettons des instruments d'emprunt sur les marchés financiers mondiaux. Nos emprunts à court terme consistent en du papier commercial et en d'autres instruments d'emprunt à court terme dont l'échéance est d'au plus un an. Nos emprunts à long terme sont contractés sous forme d'obligations (titres obligataires) et d'autres instruments à long terme, libellés en dollars américains et dans d'autres devises, dont l'échéance est dans plus d'un an. Nous avons recours à des instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change, ainsi qu'à des fins de gestion de l'actif et du passif. Voir la note 13 pour en savoir plus sur nos instruments dérivés.

EDC est entièrement détenue par le gouvernement du Canada, et ses obligations sont entièrement garanties par le gouvernement canadien, qui détient une cote de crédit AAA. Par conséquent, aucune variation importante de la valeur de nos instruments d'emprunt ne peut être attribuée à la variation de notre propre risque de crédit.

EMPRUNTS

Les emprunts (à l'exclusion des dérivés) se composent des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Total	Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Total
Emprunts à court terme	2 781	–	2 781	9 117	–	9 117
Emprunts à long terme						
échéant à moins d'un an*	8 296	2 266	10 562	11 710	1 313	13 023
échéant à plus d'un an	27 760	3 917	31 677	25 364	4 900	30 264
Total des emprunts à long terme	36 056	6 183	42 239	37 074	6 213	43 287
Total	38 837 \$	6 183 \$	45 020 \$	46 191 \$	6 213 \$	52 404 \$

* Y compris des intérêts courus de 20 millions de dollars (14 millions en 2019).

Le montant à payer à l'échéance de la dette désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net correspond à 37 905 millions de dollars (45 614 millions en 2019), soit 932 millions de moins que la juste valeur au 31 décembre 2020 (577 millions en 2019).

En 2020, nos emprunts désignés comme étant au coût amorti ont enregistré des profits de change de 70 millions de dollars (399 millions en 2019). Nous gérons le risque de change auquel ces emprunts s'exposent dans le cadre de notre gestion globale des risques de change pour l'ensemble de nos actifs et passifs. Voir la note 29 pour des informations sur notre (profit) ou perte de change consolidé.

Le tableau suivant indique les variations subies par les emprunts par suite des activités de financement :

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme	Total	Emprunts à court terme	Emprunts à long terme	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 117	43 287	52 404	11 085	44 363	55 448
Flux de trésorerie nets	(6 537)	(1 684)	(8 221)	(1 413)	298	(1 115)
Variations sans effet sur la trésorerie						
Écart de change	223	253	476	(517)	(1 850)	(2 367)
Variation de la juste valeur	1	396	397	6	454	460
Variation des intérêts courus	(23)	(13)	(36)	(44)	22	(22)
Solde à la clôture de l'exercice	2 781 \$	42 239 \$	45 020 \$	9 117 \$	43 287 \$	52 404 \$

OBLIGATIONS STRUCTURÉES

Nous détenons des obligations structurées dans le cadre de notre programme de financement. Ces obligations sont des titres hybrides combinant des instruments d'emprunt et des instruments dérivés. Les lignes directrices internationales restreignent les instruments qui peuvent être utilisés pour notre financement. Les obligations structurées actuellement détenues et autorisées se limitent à des obligations remboursables par anticipation ou prorogables dont la valeur comptable est de 943 millions de dollars (465 millions de dollars en 2019).

Nous avons signé des accords de swap pour atténuer les risques de taux d'intérêt et de change à l'égard de nos emprunts structurés. Ces accords nous permettent de recevoir le produit du swap pour pouvoir respecter nos obligations au titre des emprunts. Le swap sous-jacent aux obligations émises nous permet donc de convertir le risque de taux d'intérêt éventuel en risque de crédit. Les risques de crédit assumés à l'égard des instruments dérivés sont présentés de façon plus détaillée à la note 13.

13. Instruments dérivés

Nous nous servons de divers instruments dérivés pour gérer le coût, le rendement et l'ampleur des risques financiers inhérents à nos opérations de financement, d'investissement et de gestion des risques.

À l'heure actuelle, nous utilisons notamment les instruments suivants :

Swaps de taux d'intérêt – Transactions selon lesquelles deux parties échangent des flux d'intérêt sur un montant nominal donné à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus. Les montants nominaux auxquels s'appliquent les intérêts payés ou reçus ne sont pas échangés.

Swaps croisés – Transactions selon lesquelles deux parties échangent des devises à l'origine et à l'échéance, ainsi que des flux d'intérêt sur les montants échangés à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus.

Swaps de devises – Engagements d'échanger des flux de trésorerie dans différentes devises, en deux opérations, le premier échange étant effectué à l'origine au taux au comptant, et le second, à un taux préétabli, à une date ultérieure prédéterminée.

Contrats de change à terme – Engagements d'échanger des flux de trésorerie dans différentes devises dont le taux de change est stipulé d'avance, à une date ultérieure prédéterminée.

Toute transaction comporte nécessairement des risques de perte, qui sont de deux ordres. Il y a d'une part les risques de crédit, soit par exemple le risque que l'une des deux parties à une opération ne respecte pas les modalités de l'entente, entraînant des pertes financières pour l'autre partie, et d'autre part les risques de taux d'intérêt et de change, liés aux fluctuations des taux d'intérêt ou des taux de change.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt et le risque de change en nous conformant aux plafonds établis en consultation avec le ministère des Finances et approuvés par notre Conseil d'administration. Nous utilisons les dérivés dans les limites fixées par nos politiques et lignes directrices internes (établies par notre Groupe de la gestion du risque global et approuvées par notre Conseil d'administration) et celles du ministre des Finances. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation.

Nous gérons les risques de crédit inhérents aux contreparties à nos dérivés en ne traitant qu'avec des contreparties solvables, en concluant des conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et, dans certains cas, en concluant des conventions de nantissement, à l'aide d'une annexe de soutien au crédit avec ces contreparties. Nous avons en outre en place des politiques et des procédures internes pour les approbations de crédit, leur suivi et leur contrôle.

Aux termes des conventions-cadres de compensation de l'ISDA, les montants dus par chaque contrepartie au cours d'une même journée d'activité peuvent être compensés en un règlement unique par devise. Puisque nous n'invoquons pas ces conventions pour une compensation quotidienne, les conventions-cadres de l'ISDA ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'État consolidé de la situation financière. Nous nous réservons le droit de les invoquer afin de pouvoir compenser tous les instruments dérivés en cours lors d'un événement de crédit spécifique, par exemple la défaillance d'une des parties contractantes. Lorsque de tels événements se produisent, toutes les opérations prévues au contrat sont résiliées; on évalue une valeur de résiliation nette qui sert à déterminer le solde net dû pour dénouer l'ensemble des opérations en cours.

Les conventions accessoires prévoient le dépôt d'un nantissement par la contrepartie quand notre exposition à cette entité dépasse un certain seuil. Un tiers dépositaire détient des nantissements qui, à la fin de 2020, totalisaient 292 millions de dollars (38 millions en 2019) et qui étaient constitués de titres notés AAA émis par des administrations publiques et de trésorerie.

Toutes les contreparties aux instruments dérivés doivent avoir A- au minimum comme cote de crédit, et toute exception à la règle doit être approuvée par le Conseil d'administration. En 2020, nous n'avons détenu aucun dérivé dont les contreparties avaient une cote de crédit inférieure au critère admissible (aucun en 2019).

En 2020, nous avons examiné nos contrats non financiers en vue de recenser les dérivés incorporés et avons déterminé qu'aucun dérivé incorporé n'était présent (aucun en 2019).

Les montants nominaux ne figurent ni à l'actif ni au passif dans notre État consolidé de la situation financière, car ils ne représentent que la valeur nominale du contrat à laquelle on applique un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés.

Les périodes à courir jusqu'à l'échéance des montants nominaux de nos contrats dérivés se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020				31 déc. 2019			
	Période à courir jusqu'à l'échéance				Période à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	Total
Swaps de taux d'intérêt	5 923	13 943	18 358	38 224	11 340	9 038	18 283	38 661
Swaps croisés	2 558	9 319	8 173	20 050	3 436	6 027	9 236	18 699
Swaps de devises	15 283	–	–	15 283	7 464	–	–	7 464
Contrats de change à terme	290	–	–	290	253	–	–	253
Total	24 054 \$	23 262 \$	26 531 \$	73 847 \$	22 493 \$	15 065 \$	27 519 \$	65 077 \$

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés.

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Valeur positive	Valeur négative	Total	Valeur positive	Valeur négative	Total
Swaps croisés	1 051	175	876	300	549	(249)
Swaps de taux d'intérêt	902	1 099	(197)	347	558	(211)
Swaps de devises	172	348	(176)	19	161	(142)
Contrats de change à terme	1	1	–	2	1	1
Total des instruments dérivés	2 126	1 623	503	668	1 269	(601)
Incidence des conventions de compensation	(1 288)	(1 288)	–	(551)	(551)	–
Total*	838 \$	335 \$	503 \$	117 \$	718 \$	(601) \$
Nantissement applicable			(292)			(38)
Montant net			211 \$			(639) \$

* Y compris des actifs nets de 443 millions de dollars au titre d'instruments financiers résultant des activités de financement (passifs nets de 219 millions en 2019).

Le tableau suivant indique les variations subies par les instruments dérivés par suite des activités de financement :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	(219)	(945)
Flux de trésorerie nets	112	344
Variations sans effet sur la trésorerie		
Écart de change et autres	591	354
Variation de la juste valeur	(83)	(34)
Variation des intérêts courus	42	62
Solde à la clôture de l'exercice	443 \$	(219) \$

14. Échéances des instruments d'emprunt

Nous achetons des dérivés pour atteindre le profil de financement des portefeuilles nécessaire, et ce, pour nous assurer une flexibilité dans l'émission d'instruments d'emprunts. C'est ainsi qu'une émission à taux fixe peut être combinée à un swap de taux d'intérêt pour correspondre à un financement à taux variable au lieu d'une émission d'obligations à taux variable. Les émissions à taux fixe ainsi que les émissions d'obligations à taux variable nous donnent accès à une base d'investisseurs plus diversifiée. Le tableau qui suit montre nos positions nettes qui résultent de nos émissions à taux fixe et à taux variable, ainsi que les échéances et rendements de ces positions nettes. Bien que nous évaluions nos swaps et la plupart de nos instruments d'emprunt à leur juste valeur dans les états financiers, nous les présentons ci-dessous selon leur montant nominal afin de fournir des informations sur les besoins en liquidités à l'échéance de ces instruments.

(en millions de dollars canadiens)		31 déc. 2020				31 déc. 2019			
Année d'échéance	Émission d'instruments d'emprunt	Swaps	Net	Rendement* (%)	Émission d'instruments d'emprunt	Swaps	Net	Rendement* (%)	
Émission à taux fixe									
2020	–	–	–	–	8 889	(7 575)	1 314	1,79	
2021	6 569	(3 993)	2 576	1,19	5 357	(3 168)	2 189	1,13	
2022	7 605	(4 580)	3 025	1,56	6 423	(4 475)	1 948	2,03	
2023	8 596	(7 959)	637	2,57	5 473	(4 824)	649	2,57	
2024	3 162	(3 162)	–	–	3 214	(3 214)	–	–	
2025	1 985	(1 985)	–	–	34	(34)	–	–	
2026 – 2030	1 878	(1 878)	–	–	1 786	(1 786)	–	–	
Total partiel	29 795	(23 557)	6 238	1,66	31 176	(25 076)	6 100	1,82	
Émission à taux variable									
2020	–	–	–	–	13 152	7 589	20 741	–	
2021	6 711	3 948	10 659	–	1 961	3 161	5 122	–	
2022	3 845	4 469	8 314	–	3 054	4 438	7 492	–	
2023	1 454	7 848	9 302	–	1 438	4 900	6 338	–	
2024	1 045	3 076	4 121	–	1 032	3 170	4 202	–	
2025	1 218	1 832	3 050	–	–	34	34	–	
2026 – 2030	–	1 754	1 754	–	–	1 813	1 813	–	
Total partiel	14 273	22 927	37 200	0,27	20 637	25 105	45 742	1,75	
Total	44 068 \$	(630) \$	43 438 \$	–	51 813 \$	29 \$	51 842 \$	–	

* Rendement à l'échéance pour les émissions à taux fixe et rendement à l'échéance de la révision pour les émissions à taux variable.

À la fin de 2020, les flux de trésorerie contractuels, y compris le principal et les intérêts estimés (selon les taux actuels), liés à notre portefeuille d'instruments d'emprunt s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)		31 déc. 2020				
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans, jusqu'à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Instruments d'emprunt	13 797	22 128	7 489	1 889	45 303	
Swaps						
Créance	(4 397)	(13 079)	(5 218)	(1 889)	(24 583)	
Dette	4 025	12 415	4 933	1 759	23 132	
Total	13 425 \$	21 464 \$	7 204 \$	1 759 \$	43 852 \$	

Les risques de crédit et d'autres précisions sur les instruments dérivés figurent à la note 13.

15. Passifs au titre des primes et des sinistres

Les passifs au titre des primes et des sinistres, ventilés par groupe de produits, s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Assurance	Réassurance	Passifs nets	Assurance	Réassurance	Passifs nets
Assurance crédit	420	(30)	390	230	(10)	220
Assurance d'institution financière	10	–	10	10	–	10
Garanties pour le commerce international	180	(10)	170	60	–	60
Assurance risques politiques	210	(110)	100	200	(110)	90
Total	820 \$	(150) \$	670 \$	500 \$	(120) \$	380 \$

Les passifs au titre des primes et des sinistres se décomposent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Primes d'assurance différées	160	140
Provision pour sinistres sur assurances	660	360
Total des passifs au titre des primes et des sinistres	820	500
Quote-part des réassureurs dans la provision pour sinistres sur assurances	(120)	(90)
Primes de réassurance payées d'avance	(30)	(30)
Quote-part des réassureurs dans les passifs au titre des primes et des sinistres	(150)	(120)
Passifs nets au titre des primes et des sinistres	670 \$	380 \$

Au cours de l'exercice, les facteurs ci-dessous ont eu une incidence sur les passifs au titre des primes et des sinistres.

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Assurance	Réassurance	Passifs nets	Assurance	Réassurance	Passifs nets
Solde à l'ouverture de l'exercice	500	(120)	380	890	(150)	740
Mise à jour de la méthodologie en raison de la COVID-19	220	(20)	200	–	–	–
Modification de la composition des portefeuilles et de la notation des risques	50	(10)	40	(400)	20	(380)
Mise à jour des hypothèses actuarielles	40	–	40	30	–	30
Révision de la méthode de calcul des sinistres subis mais non déclarés	10	–	10	–	–	–
Écart de change	–	–	–	(20)	10	(10)
Solde à la clôture de l'exercice	820 \$	(150) \$	670 \$	500 \$	(120) \$	380 \$

En 2020, le risque associé à notre portefeuille d'assurance s'est accru à cause de l'incertitude économique engendrée par la pandémie de COVID-19. Nous avons élaboré une méthode pour estimer les répercussions attendues de la pandémie sur l'ensemble de notre portefeuille. L'approche consistait à estimer les cotes de risque sectorielles et à en tenir compte dans les calculs de la fréquence des sinistres éventuels. Tout le long de l'exercice, à la lumière des nouveaux renseignements obtenus, les risques étaient révisés en conséquence. La méthode a nécessité que les experts en la matière à EDC fassent preuve d'un jugement accru, surtout en ce qui a trait au degré de l'impact de la COVID-19 sur les secteurs et pays. Au 31 décembre 2020, les passifs, déduction faite de la quote-part des réassureurs, se chiffraient à 670 millions de dollars, y compris les ajustements de 200 millions de dollars liés à la COVID-19, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

En 2020, nous avons révisé la méthode que nous utilisons pour calculer les sinistres subis mais non déclarés qui servent à établir le passif au titre des primes et des sinistres. Dorénavant, nous recourons à trois techniques actuarielles et en faisons une moyenne pondérée, alors qu'auparavant, nous ne recourions qu'à une seule technique. La différence entre l'ancienne et la nouvelle méthode a entraîné une augmentation de 10 millions de dollars du passif au titre des sinistres pour 2020 et représente un changement d'estimation comptable. L'incidence sur les périodes à venir n'a pas été déterminée, car il n'est pas possible de l'estimer pour l'instant.

16. Engagements de financement

Nous avons trois types d'engagements de financement.

Le premier correspond aux montants promis et non versés après la signature des conventions de prêt, lesquels totalisent 15 706 millions de dollars (17 965 millions en 2019). Le débiteur peut immédiatement faire des prélèvements sur les montants promis, à condition qu'il observe continuellement les clauses restrictives rattachées aux conventions de prêt.

Le tableau qui suit donne les montants non versés après la signature des conventions de prêt et les taux fixes promis ou les écarts par rapport aux taux variables promis. Les rendements sont calculés selon une moyenne pondérée, et les écarts par rapport aux taux d'intérêt variables représentent les écarts par rapport au taux de base, ce dernier étant essentiellement le LIBOR en dollar américain.

	31 déc. 2020					31 déc. 2019				
	À taux fixe \$	Rendement ponctuel estimé %	Taux variable \$	Écart %	Total \$	À taux fixe \$	Rendement ponctuel estimé %	Taux variable \$	Écart %	Total \$
Prêts commerciaux	67	3,19	15 584	1,75	15 651	446	2,30	17 190	1,52	17 636
Prêts souverains	–	–	55	0,19	55	–	–	329	0,10	329
Total	67 \$	3,19	15 639 \$	1,75	15 706 \$	446 \$	2,30	17 519 \$	1,49	17 965 \$

Nous avons aussi des engagements de prêts et des engagements de garanties de prêts dont les modalités, tels le type de taux d'intérêt et l'échéancier des versements, n'ont pas encore été déterminées. Cette catégorie d'engagements comprend les lettres d'offre acceptées et en cours relatives à des prêts totalisant 1 414 millions de dollars (3 279 millions en 2019) et à des garanties de prêts totalisant 397 millions (41 millions en 2019), ainsi que les lignes de crédit confirmées mais non encore attribuées s'établissant à 159 millions (158 millions en 2019).

Le troisième type d'engagement de financement représente des paiements à effectuer au titre d'engagements de placements de 770 millions de dollars (839 millions en 2019). Les prélèvements sur ces engagements s'étendent sur cinq ans dans la plupart des cas, bien qu'ils puissent se produire sur la durée du fonds concerné et soient normalement effectués à la discrétion des gestionnaires de fonds.

17. Passifs éventuels

ASSURANCES EN VIGUEUR ET GARANTIES DE PRÊTS

Comme la note 1 le mentionne, la Loi impose un plafond sur nos passifs éventuels résultant du montant total de principal à payer aux termes de la totalité des polices d'assurance et de réassurance, des indemnités et des garanties. Au cours de l'exercice, ce plafond a été augmenté à 90 milliards de dollars par rapport à l'ancien plafond, qui correspondait au plus élevé des deux montants suivants : i) 45 milliards de dollars ou ii) 10 fois le capital autorisé d'EDC. Le tableau suivant présente le montant net de ces passifs éventuels.

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Assurances en vigueur :		
Assurance crédit	14 362	12 078
Assurance d'institution financière	2 897	1 970
Garanties pour le commerce international	11 295	9 026
Assurance risques politiques	651	838
Cession en réassurance*	(218)	(222)
Total des assurances en vigueur	28 987	23 690
Garanties de prêts	4 173	3 552
Total	33 160 \$	27 242 \$

* Représente des traités de réassurance couvrant la plupart des débiteurs cautionnés et notre portefeuille d'assurance crédit à l'exportation à court terme, y compris la plupart des expositions aux banques étrangères.

Assurances en vigueur

L'exposition relative à nos assurances en vigueur à la fin de 2020 se chiffrait à 28 987 millions de dollars (23 690 millions en 2019). Les passifs nets au titre des primes et des sinistres relatifs à cette exposition dans l'État consolidé de la situation financière s'établissaient à 670 millions de dollars (380 millions en 2019), comme l'indique la note 15. Voir la note 18 pour des précisions sur les produits d'assurance et les risques d'assurance.

Garanties de prêts

Par ailleurs, nous fournissons des garanties de prêts qui couvrent le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux institutions financières qui accordent des prêts aux exportateurs canadiens ou aux acheteurs de biens et services canadiens. À la suite d'appels de garanties, nous les comptabilisons à titre de prêts dans nos états financiers, et ils deviennent alors une obligation directe pour l'exportateur ou l'acheteur. À la fin de 2020, les garanties de prêts relatives aux débiteurs dont les prêts étaient productifs se chiffraient à 4 061 millions de dollars, dont 57 millions étaient assortis d'un nantissement (3 477 millions de dollars sur des prêts productifs, dont 56 millions étaient assortis d'un nantissement en 2019). Les garanties de prêts relatives aux débiteurs dont les prêts s'étaient dépréciés ont totalisé 112 millions de dollars pour 2020, dont aucune n'était associée à un nantissement (75 millions, dont aucune garantie n'était associée à un nantissement en 2019).

Les garanties de prêts dans l'État consolidé de la situation financière se décomposent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Produits différés au titre des commissions de garantie	80	67
Provisions pour pertes sur garanties de prêts	220	80
Total	300 \$	147 \$

ANALYSE DES ÉCHÉANCES

Le profil des échéances de nos assurances en vigueur et des garanties de prêts se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020						
	Assurance crédit	Assurance d'institution financière	Garanties pour le commerce international	Assurance risques politiques	Garanties de prêts	Cession en réassurance*	Total
2021	11 411	2 839	4 437	99	4 075	(218)	22 643
2022	2 477	58	2 843	100	76	–	5 554
2023	450	–	551	18	18	–	1 037
2024	24	–	370	139	–	–	533
2025	–	–	1 870	–	–	–	1 870
2026 – 2030	–	–	1 224	166	4	–	1 394
2031 et par la suite	–	–	–	129	–	–	129
Total	14 362 \$	2 897 \$	11 295 \$	651 \$	4 173 \$	(218) \$	33 160 \$

* Représente des traités de réassurance couvrant la plupart des débiteurs cautionnés et notre portefeuille d'Assurance crédit à l'exportation à court terme, y compris la plupart des expositions aux banques étrangères.

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2019						
	Assurance crédit	Assurance d'institution financière	Garanties pour le commerce international	Assurance risques politiques	Garanties de prêts	Cession en réassurance*	Total
2020	8 324	1 928	3 935	155	3 014	(222)	17 134
2021	2 939	42	2 012	168	445	–	5 606
2022	743	–	353	38	59	–	1 193
2023	72	–	95	25	27	–	219
2024	–	–	121	168	4	–	293
2025	–	–	1 308	–	1	–	1 309
2026 – 2030	–	–	1 202	159	2	–	1 363
2031 et par la suite	–	–	–	125	–	–	125
Total	12 078 \$	1 970 \$	9 026 \$	838 \$	3 552 \$	(222) \$	27 242 \$

* Représente des traités de réassurance couvrant la plupart des débiteurs cautionnés et notre portefeuille d'Assurance crédit à l'exportation à court terme, y compris la plupart des expositions aux banques étrangères.

ACTIONS EN JUSTICE

Dans le cadre de nos activités normales, nous sommes impliqués dans diverses procédures judiciaires. La direction ne s'attend pas à ce que l'issue de ces actions en justice ait des répercussions importantes sur notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

18. Risques d'assurance

RISQUE D'ASSURANCE ET RISQUE FINANCIER

Nos assurances servent surtout à protéger nos clients contre le défaut de paiement de leurs débiteurs et contre d'autres pertes. Des garanties et de l'assurance cautionnement sont habituellement accordées aux contreparties de nos clients pour que celles-ci obtiennent un droit de recours contre nos clients si ces derniers ne respectaient pas leurs contrats.

Nous définissons le risque d'assurance comme étant le risque de subir une perte ou un dommage du fait que le résultat présumé lors de la conception et de la tarification d'un produit d'assurance s'écarte du résultat réel.

Les risques associés à notre programme d'assurances sont atténués en raison de la diversification géographique de nos marchés et de la diversification des secteurs industriels et en raison d'un portefeuille d'assurances diversifiées en gammes de produits non corrélées. De plus, nous gérons nos risques à l'aide d'un processus de souscription détaillé qui garantit que l'exposition passe par un contrôle diligent à plusieurs niveaux, en fonction de sa taille et du niveau de risque. Nos décisions concernant l'acceptation des risques sont appuyées par nos ressources en économie, en risque politique et en droit. Nos méthodes de gestion des risques font aussi appel au transfert des risques.

Les principes fondamentaux qui sous-tendent le transfert des risques sont les suivants : 1) réduire au minimum le montant des sinistres importants susceptibles de se produire à cause d'une forte concentration de débiteurs, de secteurs industriels et de risques pays; 2) protéger le portefeuille contre une détérioration du crédit; 3) agir proactivement en augmentant la capacité de crédit.

Nous exerçons diverses activités de transfert de risque, surtout au moyen de la coassurance et de la réassurance. On peut définir la coassurance comme un moyen d'accroître sa propre capacité en faisant appel à la capacité d'un autre assureur pour se partager le risque assuré par la police initiale. Une entente de coassurance est normalement mise en place à l'origine de la transaction. Selon cette structure, nous ne sommes pas exposés au risque de crédit du coassureur.

Selon une structure de réassurance, nous assumons le risque assuré par la police initiale et cédonc ce risque à une contrepartie (le « réassureur ») afin de limiter notre exposition à de grosses pertes. Nous avons conclu des traités de réassurance pour couvrir le portefeuille d'Assurance crédit à l'exportation à court terme, la plupart des expositions aux cautionnements et aux banques étrangères et le portefeuille d'Assurance risques politiques. Nous avons aussi en place des arrangements de réassurance facultative couvrant des polices d'assurance crédit spécifiques, quelques garanties pour cautionnement bancaire et des polices d'assurance risques politiques spécifiques. La réassurance ne nous libère pas toutefois de nos obligations envers l'assuré, mais elle permet le recouvrement d'indemnités résultant des responsabilités cédées. Suivant une structure de réassurance, nous nous exposons au risque de crédit du réassureur (risque de contrepartie). Pour aider à atténuer ces risques, nous nous réassurons auprès de plusieurs réassureurs et ne dépendons pas d'un seul. Le risque de contrepartie résultant de la réassurance est géré au moyen de nos procédures de gestion du risque de contrepartie en réassurance et il est surveillé par notre Groupe de la gestion du risque global.

En plus de nos méthodes de gestion de risque susmentionnées, notre Équipe des indemnités et des recouvrements examine attentivement les dossiers des débiteurs durant toutes les étapes de la gestion des créances en souffrance, des sinistres et des recouvrements. L'Équipe gère ces dossiers et les surveille afin de réduire au minimum les pertes. Les normes de documentation et d'analyse, qui évoluent constamment, garantissent aussi l'uniformité et le caractère approprié du traitement des sinistres et de ses résultats.

Nous gérons aussi notre exposition en imposant des conditions particulières dans une police, notamment en imposant un plafond au montant d'assurance et en partageant le risque avec le client dans certains cas.

Les termes « exposition » et « assurances en vigueur » sont employés de façon interchangeable dans la présente section et renvoient au plus faible des deux montants suivants : la somme des déclarations actuelles par police ou le passif maximal total de toutes les polices en vigueur à la date de clôture. Dans cette section, les polices établies et prises en charge sont regroupées en raison de la similitude de leurs risques pour EDC.

Dans le cadre de la réponse d'EDC à la pandémie de COVID-19, nous avons amélioré nos programmes d'assurance existants afin de mieux soutenir les entreprises qui ont des défis de liquidités à relever. Nous y sommes parvenus en accroissant nos limites d'exposition au risque relativement à plusieurs produits offerts dans le cadre des programmes d'assurance crédit ainsi que des garanties pour le commerce international en raison d'une demande accrue de la part des entreprises canadiennes. Nous y sommes aussi arrivés en augmentant notre appétit pour le risque à même le programme d'Assurance crédit afin de couvrir davantage d'exportateurs canadiens.

CONCENTRATIONS DU RISQUE D'ASSURANCE

La direction recense les concentrations du risque d'assurance en examinant les données de portefeuille et en effectuant des analyses de sensibilité. Des plafonds à l'égard du risque sont imposés au niveau du produit d'assurance, de manière à éviter la surexposition à un risque en particulier. Les concentrations du risque d'assurance peuvent venir des polices à montant élevé que des entités spécifiques auront contractées, ou d'une région géographique. Les concentrations du risque résultant de nos activités d'assurance sont décrites ci-après et concernent nos quatre principaux groupes de produits d'assurance.

Assurance crédit

L'Assurance crédit protège les exportateurs de biens et de services qui vendent à crédit selon des échéances généralement inférieures ou égales à un an, contre un non-paiement dû à des risques commerciaux ou politiques. Les risques commerciaux et politiques couverts sont l'insolvabilité de l'acheteur, sa défaillance, son refus de prendre livraison des marchandises, la résiliation du contrat, la non-transférabilité et la non-convertibilité des devises, l'annulation d'un permis d'importation ou d'exportation et les risques de guerre.

Notre principal risque attribuable au groupe de produits d'assurance crédit est le risque de crédit associé aux débiteurs de nos clients. Lors de notre processus de souscription, notre évaluation tient compte aussi bien de la capacité d'une entité de payer que de sa volonté de payer. La capacité de payer dépend principalement de la solidité financière de l'entité qui nous expose au risque, de ses activités et de son leadership (entreprise ou État). D'autres facteurs sont aussi pris en compte, notamment l'environnement du secteur industriel où l'entité évolue, la situation économique et les événements géopolitiques. La volonté de payer est examinée au moyen d'une évaluation de l'historique des paiements de l'entité, de sa réputation et de sa gouvernance.

Nous utilisons un système de notation afin d'attribuer des niveaux de risque aux débiteurs de nos clients. Des limites de crédit sont fixées pour chaque débiteur-acheteur et sont approuvées pour des périodes précises. Les pourcentages du total des limites des acheteurs, établis en fonction des notes internes attribuées aux débiteurs des titulaires de polices, ainsi que les notes externes équivalentes, étaient les suivants :

Niveau de risque interne	31 déc. 2020			31 déc. 2019
	Standard & Poor's	Moody's	Pourcentage du total des limites des acheteurs	Pourcentage du total des limites des acheteurs
Faible	De AAA à A-	De Aaa à A3	29 %	34 %
Modéré	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3	24 %	29 %
Moyen	De BB+ à BB	De Ba1 à Ba2	21 %	17 %
Élevé	De BB- à B-	De Ba3 à B3	20 %	18 %
Sous surveillance prioritaire	De CCC+ à D	De Caa1 à C	6 %	2 %

En ce qui concerne le groupe de produits d'assurance crédit, la répartition des principales concentrations du risque par pays, sur la base de l'exposition réelle déclarée, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020			31 déc. 2019			
	Assurance crédit	Cession en réassurance	Assurance crédit, montant net	Assurance crédit	Cession en réassurance	Assurance crédit, montant net	
États-Unis	7 912	(69)	7 843	États-Unis	6 209	(69)	6 140
Canada	767	-	767	Chine	643	-	643
Brésil	610	-	610	Brésil	545	-	545
Chine	594	-	594	Mexique	472	-	472
Mexique	566	-	566	Canada	345	-	345
Autres pays	4 016	(34)	3 982	Autres pays	3 969	(36)	3 933
Total	14 465 \$	(103) \$	14 362 \$	Total	12 183 \$	(105) \$	12 078 \$

Assurance d'institution financière

L'Assurance d'institution financière aide les exportateurs canadiens à se protéger contre le risque de crédit et le risque de non-paiement pour une période habituellement inférieure à un an. En ce qui concerne le groupe de produits d'assurance d'institution financière, notre principal risque réside dans la cote de crédit de la contrepartie, qui est la banque. À la fin de 2020, nos polices d'assurance d'institution financière représentaient une exposition pour l'assurance de 1 450 millions de dollars (883 millions en 2019) assortie d'une note de première qualité et une exposition de 1 447 millions de dollars (1 087 millions en 2019) assortie d'une note de qualité inférieure.

D'autres risques peuvent surgir dans une région géographique donnée si les transactions sont d'une assez grande envergure. Dans le cas du groupe de produits d'assurance d'institution financière, la répartition des principales concentrations du risque par pays, sur la base de l'exposition totale possible, s'établissait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020		31 déc. 2019
États-Unis	389	Îles Caïmans	215
Turquie	274	Turquie	212
Canada	263	Canada	200
Corée du Sud	231	Chine	196
Chine	194	Bahamas	180
Autres pays	1 546	Autres pays	967
Total	2 897 \$	Total	1 970 \$

Garanties pour le commerce international

Les garanties pour le commerce international couvrent des ventes pour des périodes souvent supérieures à un an. Elles comprennent les garanties et l'Assurance crédit à l'exportation, les garanties pour cautionnement bancaire et les cautionnements couvrant les risques inhérents à la non-exécution du contrat. Nous émettons des garanties pour cautionnement bancaire qui protègent la banque de l'exportateur jusqu'à concurrence de 100 % de la valeur de la garantie, en cas d'appel par l'acheteur. De même, nous émettons des garanties de sûretés financières pour protéger la banque de l'exportateur à concurrence de 100 % de la valeur garantie, en cas d'appel par le vendeur et une banque étrangère. Ces garanties renferment une disposition de recouvrement selon laquelle l'exportateur consent à nous indemniser en cas de paiement versé en application de la garantie. Sauf indication contraire, la convention d'indemnisation constitue généralement un engagement non garanti de l'exportateur. Nous fournissons aussi des garanties de change pour couvrir les risques de règlement associés à des contrats de change à terme.

Notre principale source de risque associée au groupe de produits des garanties pour le commerce international est liée à la qualité du crédit des débiteurs de nos polices. Nous attribuons une note interne au risque que représente chaque débiteur couvert par chaque police, sur la base de plusieurs facteurs, notamment la notation de crédit externe et le pays de transaction.

Les principales concentrations du risque, établies en fonction des notations internes du risque pour l'ensemble du groupe de produits des garanties pour le commerce international en vigueur, s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Notation interne du risque	Exposition au risque	Exposition au risque
De AA à BBB-	6 311	5 935
De BB+ à B-	4 461	2 962
CCC+ ou inférieure	523	129
Total	11 295 \$	9 026 \$

Les principales concentrations du risque par pays résultant du groupe de produits des garanties pour le commerce international, pour l'ensemble des assurances en vigueur, s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020			31 déc. 2019			
	Garanties pour le commerce international	Cession en réassurance	Garanties pour le commerce international, montant net		Garanties pour le commerce international	Cession en réassurance	Garanties pour le commerce international, montant net
Canada	11 996	(885)	11 111	Canada	9 878	(1 025)	8 853
Brésil	90	–	90	Brésil	96	–	96
États-Unis	36	–	36	États-Unis	34	–	34
Chine	12	–	12	Koweït	7	–	7
Koweït	7	–	7	Allemagne	5	–	5
Autres pays	39	–	39	Autres pays	31	–	31
Total	12 180 \$	(885) \$	11 295 \$	Total	10 051 \$	(1 025) \$	9 026 \$

Assurance risques politiques

L'Assurance risques politiques protège les capitaux propres et les autres types d'investissements à l'étranger, l'exposition étant principalement évaluée en fonction du risque politique. Notre évaluation du risque tient compte des événements politiques susceptibles de mettre en péril les actifs ou le résultat de nos clients sur un marché étranger. À la base de notre évaluation du risque associé à un marché, nous considérons la transférabilité et la convertibilité de la monnaie locale, le risque d'expropriation et le risque de violence politique. Le titulaire de la police peut s'assurer à l'égard de plusieurs pays; cependant, notre exposition se limite au montant maximal assuré aux termes de la police.

Les principales concentrations du risque par pays au sein du groupe de produits d'assurance risques politiques, pour l'ensemble des assurances en vigueur, s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars canadiens)		31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Assurance risques politiques	Cession en réassurance	Assurance risques politiques, montant net		Assurance risques politiques	Cession en réassurance	Assurance risques politiques, montant net
Chine	776	(640)	136	Chine	934	(695)	239
Angola	117	(6)	111	Angola	158	(20)	138
Ghana	219	(117)	102	Ghana	231	(133)	98
Émirats arabes unis	135	(47)	88	Thaïlande	699	(610)	89
Thaïlande	654	(590)	64	Brésil	415	(328)	87
Barbade	102	(46)	56	Mexique	161	(75)	86
Brésil	391	(338)	53	Jamaïque	682	(604)	78
Cameroun	157	(108)	49	Émirats arabes unis	124	(48)	76
Égypte	109	(67)	42	Barbade	116	(51)	65
El Salvador	401	(368)	33	République dominicaine	442	(384)	58
Autres pays	1 333	(1 027)	306	Autres pays	1 595	(863)	732
	4 394	(3 354)	1 040		5 557	(3 811)	1 746
Excédent de la limite des pays sur la limite des polices	(2 344)	1 955	(389)	Excédent de la limite des pays sur la limite des polices	(3 556)	2 648	(908)
Total	2 050 \$	(1 399) \$	651 \$	Total	2 001 \$	(1 163) \$	838 \$

Risques et sensibilités

L'exactitude des passifs au titre des primes et des sinistres a ses limites, car l'estimation de ces passifs comporte un élément d'incertitude en soi. Les estimations sont incertaines parce que les événements futurs peuvent influencer sur le montant ultime d'une indemnité. Voici une liste non exhaustive de ces événements futurs :

- (1) les cycles économiques;
- (2) une évolution des sinistres se traduisant par des pertes plus élevées que prévu;
- (3) une concentration de pertes de crédit;
- (4) les facteurs géopolitiques.

Par conséquent, le montant définitif d'une indemnité peut s'écarter énormément des estimations. Toutefois, nous employons des techniques actuarielles standard et formulons des hypothèses appropriées afin d'atténuer ce risque.

Voir la note 15 pour les estimations utilisées à l'égard des répercussions attendues de la pandémie de COVID-19.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'incidence des variations des principales composantes de risque sur le résultat net. Ces composantes de risque sont analysées et estimées à la lumière de la propre sinistralité d'EDC. Si les facteurs externes déjà mentionnés le justifient, une composante qualitative s'ajoute à ces composantes quantitatives de risque.

Les principales composantes de risque ont été soumises à une variation de 10 %, et l'incidence sur les passifs au titre des primes et des sinistres a été quantifiée.

Sensibilité aux principales composantes de risque

(en millions de dollars canadiens)

		31 déc. 2020		
	Changements d'hypothèse	Incidence sur les passifs bruts	Incidence sur les passifs nets	Incidence sur le résultat net
Fréquence des sinistres	+10 %	41	33	(33)
Fréquence des sinistres	-10 %	(42)	(33)	33
Gravité des sinistres	+10 %	50	37	(37)
Gravité des sinistres	-10 %	(50)	(37)	37
Cours du change	+10 %	68	50	(50)
Cours du change	-10 %	(61)	(48)	48
Rapports sinistres-primés prévus*	+10 %	18	18	(18)
Rapports sinistres-primés prévus*	-10 %	(18)	(18)	18

* En 2020, nous avons mis à jour notre tableau des sensibilités afin d'y inclure les rapports sinistres-primés prévus pour tenir compte de l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul des sinistres subis mais non déclarés. Voir la note 15 pour en savoir plus.

(en millions de dollars canadiens)

		31 déc. 2019		
	Changements d'hypothèse	Incidence sur les passifs bruts	Incidence sur les passifs nets	Incidence sur le résultat net
Fréquence des sinistres	+10 %	26	19	(19)
Fréquence des sinistres	-10 %	(29)	(21)	21
Gravité des sinistres	+10 %	34	23	(23)
Gravité des sinistres	-10 %	(36)	(24)	24
Cours du change	+10 %	44	29	(29)
Cours du change	-10 %	(45)	(31)	31
Évolution des sinistres	+10 %	10	10	(10)
Évolution des sinistres	-10 %	(10)	(10)	10

Évolution des sinistres

À mesure que le temps s'écoule, le coût ultime des sinistres se précise. Le tableau suivant compare le coût réel des sinistres avec les estimations antérieures pour le portefeuille d'Assurance crédit.

(en millions de dollars canadiens)

Année de souscription	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Estimation du montant final des sinistres :						
À la clôture de l'année de souscription	60	150	57	85	190	
1 an plus tard	60	159	60	95		
2 ans plus tard	51	154	60			
3 ans plus tard	50	156				
4 ans plus tard	51					
Estimation du montant final des sinistres au 31 déc. 2020	51	156	60	95	190	552
Cumul des sinistres subis au 31 déc. 2020	(50)	(155)	(55)	(62)	(69)	(391)
Effet de la marge et de l'actualisation	-	-	-	5	18	23
Passifs au titre des sinistres de 2016 à 2020 (sinistres subis mais non déclarés) au 31 déc. 2020	1	1	5	38	139	184
Passifs au titre des sinistres de 2006 à 2015 (sinistres subis mais non déclarés) au 31 déc. 2020						-
Passifs au titre des sinistres de 2006 à 2020 (sinistres subis mais non déclarés) au 31 déc. 2020						184 \$

19. Capital social

Au cours de l'exercice, le capital social autorisé d'EDC a été augmenté pour passer à 15,0 milliards de dollars, ce qui représente 150 millions d'actions (3,0 milliards de dollars et 30 millions d'actions en 2019). La valeur nominale d'une action est de 100 \$, et ces actions confèrent à notre actionnaire le droit de toucher un dividende de temps à autre. Au cours de l'exercice, EDC a

reçu des injections de capitaux totalisant 10 967 millions de dollars en échange de 109 668 millions d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune. Au 31 décembre 2020, les actions émises et entièrement libérées étaient au nombre de 123 millions (13,3 millions en 2019).

Au cours de l'exercice, aucun dividende n'a été versé au gouvernement du Canada (1 010 millions de dollars en 2019). Comme mentionné à la note 20, en plus de déclarer un dividende de 580 millions de dollars en 2021 conformément à notre politique relative aux dividendes, nous déclarerons aussi un dividende exceptionnel de 6,7 milliards de dollars en fonction de l'excédent de capital lié au Programme de crédit aux entreprises (PCE) et d'un ratio ciblé lié au Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP »).

20. Gestion du capital

EDC a mis en place un processus de gestion du capital pour assurer une capitalisation adéquate et veiller à ce que la situation de notre capital soit connue, mesurée, gérée et régulièrement déclarée au Conseil d'administration. Nous ne sommes pas assujettis à des exigences externes en matière de capitalisation.

Notre objectif premier de gestion du capital vise à ce que nous possédions un capital adéquat pour pouvoir répondre aux besoins en évolution des exportateurs et des investisseurs canadiens tout en demeurant financièrement autonomes.

Nous gérons notre capital selon une politique relative à la gestion du capital et aux dividendes que le Conseil d'administration a approuvée. À l'aide de cette politique, nous déterminons si notre capital est adéquat ou non en comparant l'offre et la demande de capital. La politique contient aussi une méthode qui aide le Conseil d'administration à déterminer le montant éventuel du dividende.

Nous avons en place un Cadre de gestion du capital qui s'aligne sur le PIEAFP. La demande de capital, qui est calculée au moyen de modèles ou de méthodes qui estiment le capital nécessaire pour couvrir les pertes éventuelles que suppose une cote de solvabilité AA, prend en compte le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque lié à la capitalisation d'un régime de retraite et le risque stratégique. L'offre de capital est déterminée à partir de nos états financiers et représente le capital versé et les résultats non distribués.

L'un des principes clés de la gestion du capital est l'établissement d'une norme ou cote de solvabilité cible qui permet de déterminer le niveau de la demande de capital requis pour qu'EDC puisse, dans des circonstances exceptionnelles, couvrir les risques auxquels elle s'expose. Nous visons un niveau de capitalisation qui permet de couvrir les pertes éventuelles attribuables à des contreparties notées AA.

Dans des conditions normales et aux termes de notre politique sur les dividendes, nous comparons notre offre de capital à la clôture de l'exercice avec la demande de capital et nous remboursons l'excédent de capital sur un horizon de cinq ans. En 2020, pour avoir aidé les entreprises canadiennes dans le cadre du PCE, EDC n'a versé aucun dividende à son actionnaire. Nous avons aussi reçu des injections de capital totalisant 10 967 millions de dollars pour soutenir les efforts du Canada en réponse à la pandémie. En plus de déclarer un dividende de 580 millions de dollars en 2021 conformément à notre politique relative aux dividendes, nous déclarerons aussi un dividende exceptionnel de 6,7 milliards de dollars en fonction de l'excédent de capital lié au PCE et d'un ratio ciblé lié au PIEAFP.

21. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente notre estimation du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Comme pour toute estimation, l'impossibilité de prévoir l'avenir entraîne un élément d'incertitude. Lorsqu'il s'agit d'estimer la juste valeur de nos instruments financiers, l'incertitude est amplifiée par le nombre élevé d'hypothèses utilisées et par la vaste gamme des techniques d'évaluation acceptables. L'estimation de la juste valeur se fonde sur les conditions du marché à un moment donné et peut donc ne pas refléter les conditions du marché à une date ultérieure. Par conséquent, la juste valeur estimée des instruments financiers ne correspondrait pas nécessairement à leur valeur réelle si les instruments étaient échangés sur le marché.

Nous avons instauré des contrôles et politiques pour nous assurer que nos évaluations sont appropriées et réalistes. En général, c'est notre Groupe de la gestion du risque global, qui ne participe pas au montage des transactions, qui décide des méthodes, des modèles et des hypothèses qui servent à mesurer la juste valeur de nos actifs et passifs financiers. Les modèles, les méthodes d'évaluation et les paramètres et données relatifs au marché sont soumis à un examen et à une validation périodiques, ainsi qu'à une comparaison avec les valeurs fournies par des tiers. Dans les rares cas où l'évaluation d'un instrument financier n'est pas indépendante du montage de la transaction, l'évaluation qui en résulte est examinée par un comité d'évaluation. Celui-ci se réunit périodiquement. Les instruments sont examinés et classés dans la hiérarchie des justes valeurs par le comité d'évaluation avant d'être entièrement adoptés.

Nous classons les instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs, selon que les données retenues pour l'évaluation sont observables ou non.

- *Niveau 1* – La juste valeur est fondée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- *Niveau 2* – La juste valeur est déterminée à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir les données dérivées du prix).
- *Niveau 3* – La juste valeur est déterminée à l'aide de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les hypothèses et les techniques d'évaluation que nous utilisons pour estimer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

PRÊTS

Afin d'estimer la juste valeur de nos prêts productifs (y compris les créances au titre des intérêts et des commissions, déduction faite des produits différés tirés des prêts), nous les séparons selon les catégories de risque qu'ils présentent, et nous calculons la valeur actualisée des flux de trésorerie du principal et des intérêts. Les taux d'actualisation sont obtenus à l'aide de courbes de taux pour chaque catégorie de risque et ils sont propres au risque de crédit et au terme jusqu'à l'échéance des flux de trésorerie du principal et des intérêts.

La juste valeur des prêts dépréciés est considérée comme étant équivalente à la valeur comptable. Une fois que le prêt est jugé déprécié, sa valeur comptable est réduite pour rendre compte des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Les prêts évalués au moyen de données non observables, comme les courbes de taux pour les prêts dont la qualité du crédit est inférieure, sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

TITRES NÉGOCIABLES

Nous estimons la juste valeur des titres négociables en utilisant les prix observables sur le marché. Si ces prix ne sont pas disponibles, nous déterminons la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe de taux qui est fonction des caractéristiques du titre concerné, des conventions du marché, de la garantie détenue et d'autres facteurs.

PLACEMENTS

Notre approche relative à l'évaluation de la juste valeur est fondée sur les lignes directrices contenues dans les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*. Suivant le type de placement direct, nous estimons la juste valeur selon l'une des méthodes suivantes : les approches fondées sur le marché, notamment en utilisant le cours d'une action d'après les données de marché disponibles, le prix d'un titre récemment inclus dans le portefeuille de placements, des multiples ou des données de référence sectorielles; les approches fondées sur les bénéfices telles que l'actualisation des flux de trésorerie; l'approche fondée sur le coût de remplacement comme celui de l'actif net. Notre évaluation des fonds est fondée sur les états financiers les plus récents que les fonds auront publiés. Les évaluations sont établies par les gestionnaires de placements, sont examinées par la direction et sont approuvées par un comité d'évaluation indépendant qui comprend des représentants de notre Groupe de la gestion du risque global et de notre Groupe des finances. Les méthodes d'évaluation sont constamment validées et étalonnées au moyen de discussions avec les coinvestisseurs et les intervenants du marché, compte tenu de tous les événements connus sur le marché.

Les modèles d'évaluation de la juste valeur de certains instruments de placement utilisent des estimations déterminées d'une manière compatible avec les pratiques de l'industrie, qui ne peuvent être observées directement sur le marché. Les estimations non observables d'EDC sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)

Technique d'évaluation	Donnée non observable	Fourchette (moyenne)	Juste valeur au 31 déc. 2020 ¹
Multiples	Multiple (Multiple des ventes ou BAIIA ²)	0,0 – 13,0 (5,9)	205
	Taux d'actualisation	0 % – 35 % (19 %)	158

¹ L'évaluation d'un placement peut faire appel à plusieurs données non observables; la juste valeur du placement peut donc être représentée à plusieurs reprises.

² Bénéfice avant intérêts, impôts et dotation aux amortissements.

AUTRES ACTIFS ET DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITS

La juste valeur des autres actifs courants et des dettes fournisseurs et autres crédits courants est présumée égale à leur valeur comptable en raison de leur courte échéance. Nous estimons la juste valeur des autres actifs non courants et des dettes fournisseurs non courantes en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe de taux appropriée selon les risques impliqués. La juste valeur des indemnités recouvrables sur assurances est évaluée au cas par cas. Les renseignements particuliers sur la contrepartie, le pays concerné et l'état des négociations sont pris en compte lors de l'estimation du montant recouvrable.

EMPRUNTS

La juste valeur de nos emprunts moins complexes est établie à l'aide des flux de trésorerie actualisés. Les taux à terme servent à déterminer les flux de trésorerie futurs à taux variable. Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de la courbe de taux de la devise concernée. Les données utilisées dans les calculs sont observables sur le marché et peuvent inclure les courbes des taux d'intérêt et les taux de change.

Pour nos emprunts plus complexes pouvant comporter une option, la juste valeur est établie au moyen de modèles d'évaluation si les cours d'un marché indépendant ne sont pas disponibles. Les données utilisées dans ces modèles incluent, en plus des courbes des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des options et les corrélations. Tous les trois ans, les modèles sont réexaminés et sont réétalonnés automatiquement chaque fois qu'un d'entre eux est employé pour évaluer une transaction. Les variations de la juste valeur sont analysées chaque mois.

Quand EDC négocie des obligations remboursables par anticipation ou prorogables, elle les couvre à l'aide de swaps de taux d'intérêt et de swaps croisés assortis de conditions équivalentes. Ainsi, la moindre inexactitude dans la dérivation des paiements futurs attendus de ces obligations ou dans leur évaluation est annulée par une évaluation ou une dérivation opposées des paiements futurs attendus du swap correspondant.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les contrats de change à terme et les swaps de devises sont évalués en fonction des montants nominaux actualisés selon la courbe de taux des devises respectives, les valeurs actualisées étant converties au taux de change au comptant du dollar canadien.

Les swaps de taux d'intérêt et les swaps croisés sont évalués selon les flux de trésorerie actualisés. Les taux à terme servent à déterminer les flux de trésorerie futurs à taux variable. Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen de la courbe de taux de la devise concernée. Les données utilisées dans les calculs sont observables sur le marché et peuvent inclure les courbes des taux d'intérêt et les taux de change.

Pour les swaps plus complexes, qui peuvent comporter une option, notamment les swaps croisés, les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change à terme non livrables, la juste valeur est établie au moyen de modèles conçus à partir de techniques d'évaluation reconnues, et elle est validée et gérée de la manière décrite ci-dessus dans le cas de nos emprunts plus complexes.

Les évaluations réalisées à l'aide des méthodes décrites ci-dessus sont ajustées en fonction du risque de crédit de la contrepartie, le cas échéant.

GARANTIES DE PRÊTS

Nous estimons la juste valeur des garanties de prêts comme étant la provision pour pertes calculée, compte non tenu des montants déjà reçus en tant que produits différés au titre des commissions de garantie. Ce chiffre représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes de crédit attendues et il est établi selon le modèle des pertes attendues.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Le tableau suivant donne la hiérarchie des justes valeurs de nos instruments financiers.

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020					31 déc. 2019				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale	Valeur comptable
Actifs										
Prêts productifs à taux fixe	–	12 529	2 188	14 717	13 636	–	14 117	72	14 189	14 038
Prêts productifs à taux variable	–	36 768	1 359	38 127	37 746	–	35 512	738	36 250	35 760
Total des prêts productifs	–	49 297	3 547	52 844	51 382	–	49 629	810	50 439	49 798
Prêts dépréciés	–	710	–	710	710	–	838	–	838	838
Prêts et créances au titre des intérêts et des commissions	–	50 007	3 547	53 554	52 092	–	50 467	810	51 277	50 636
Titres négociables	4 922	5 641	–	10 563	10 563	6 562	4 192	–	10 754	10 754
Instruments dérivés	–	2 126	–	2 126	2 126	–	668	–	668	668
Placements	128	–	1 904	2 032	2 032	5	–	1 622	1 627	1 627
Autres actifs	219	15	28	262	260	170	23	25	218	221
Passifs										
Dettes fournisseurs et autres crédits	165	14	–	179	179	98	22	–	120	117
Emprunts	–	45 118	–	45 118	45 020	–	52 422	–	52 422	52 404
Instruments dérivés	–	1 623	–	1 623	1 623	–	1 269	–	1 269	1 269
Garanties de prêts	–	264	–	264	300	–	113	–	113	147

Le tableau suivant présente un rapprochement des justes valeurs de niveau 3 entre 2020 et 2019 en ce qui concerne les autres actifs et les placements.

(en millions de dollars canadiens)	2020		
	Autres actifs*	Placements	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	25	1 622	1 647
Augmentation des autres actifs	3	–	3
Profits ou (pertes) latents comptabilisés en autres (produits) ou charges	–	103	103
Achat d'actifs et émission d'instruments d'emprunt	–	387	387
Remboursement de capital	–	(161)	(161)
Transfert du niveau 3	–	(24)	(24)
Écart de change	–	(23)	(23)
Solde à la clôture de l'exercice	28 \$	1 904 \$	1 932 \$
Total des profits ou (pertes) de l'exercice, porté au résultat global au titre des instruments détenus à la clôture de l'exercice	3 \$	124 \$	127 \$

* Comprend les indemnités recouvrables sur assurances.

(en millions de dollars canadiens)

			2019
	Autres actifs*	Placements	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	35	1 341	1 376
Diminution des autres actifs	(8)	–	(8)
Profits ou (pertes) latents comptabilisés en autres (produits) ou charges	–	172	172
Achat d'actifs et émission d'instruments d'emprunt	–	326	326
Remboursement de capital	–	(171)	(171)
Écart de change	(2)	(46)	(48)
Solde à la clôture de l'exercice	25 \$	1 622 \$	1 647 \$
Total des profits ou (pertes) de l'exercice, porté au résultat global au titre des instruments détenus à la clôture de l'exercice	(8) \$	176 \$	168 \$

* Comprend les indemnités recouvrables sur assurances.

Un changement dans la méthode d'évaluation peut entraîner des transferts vers les niveaux 1, 2 et 3 ou depuis ces niveaux. Aucun transfert n'a eu lieu en 2020 (aucun en 2019).

En 2020, une analyse de sensibilité a été réalisée à l'aide d'autres hypothèses possibles en vue de recalculer la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3. La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 est fondée, en tout ou en partie, sur des données non observables. Lors de la préparation des états financiers, des niveaux appropriés sont retenus pour les paramètres des données non observables pour que celles-ci soient cohérentes avec les données de marché actuelles ou le jugement de la direction.

Afin d'analyser la sensibilité de nos placements de niveau 3, nous avons ajusté les données non observables. Les données non observables utilisées dans l'évaluation de nos placements de niveau 3 comprennent une ou plusieurs des données suivantes : multiple des ventes, décote d'illiquidité, multiple du BAIIA et taux d'actualisation. Lorsque plusieurs données non observables se trouvent en situation de choc, aucune compensation n'est envisagée, ce qui entraîne la variation la plus élevée, favorable ou défavorable. Les résultats de l'analyse de nos placements de niveau 3 au 31 décembre 2020 se retrouvent dans une fourchette allant d'un écart défavorable de 246 millions de dollars à un écart favorable de 225 millions.

22. Risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques que nous courons du fait de détenir des instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'illiquidité.

RISQUE DE CRÉDIT

Par risque de crédit, on entend les risques de pertes liées au non-respect d'obligations financières de la part d'une contrepartie. Le risque de crédit peut découler d'une exposition liée à un prêt ou à une garantie/cautionnement, à des placements en actions, à des demandes d'indemnisation, à une défaillance de crédit de la contrepartie, à une concentration de l'exposition ou à la composition d'un portefeuille. Nous nous exposons à des risques de crédit en raison des instruments financiers présents dans notre programme de prêts et dans nos activités de trésorerie. Nos objectifs, politiques et processus de gestion du risque de crédit, ainsi que les méthodes servant à mesurer l'exposition à ce risque, sont expliqués dans les notes portant sur les instruments dérivés et les instruments d'emprunt et dans le texte en caractères verts dans le rapport de gestion du présent Rapport annuel (pages 106 et 107, et 112 à 116).

Concentration du risque de crédit

Lorsqu'un nombre de contreparties exercent leurs activités sur le même marché géographique ou dans le même secteur industriel ou qu'elles mènent des activités similaires, cela crée une concentration du risque de crédit. Si la conjoncture économique ou la situation politique change, ces contreparties risquent alors d'être incapables de respecter leurs obligations comme auparavant. Nous avons mis en place des limites pour ne pas être exposés à une surconcentration à l'égard d'un pays, d'un secteur industriel ou d'une contrepartie. Si notre exposition dépasse les limites prescrites, le Conseil d'administration doit l'autoriser.

Le tableau suivant donne une ventilation, par pays où se situe le risque, du montant maximal brut de notre exposition au risque de crédit inhérent aux instruments financiers.

(en millions de dollars canadiens)	Prêts bruts	Garanties de prêts	Placements	Titres négociables et instruments dérivés*	Transfert de risques	Exposition au 31 déc. 2020		Exposition au 31 déc. 2019	
						\$	%	\$	%
Pays									
États-Unis	8 648	498	86	7 822	89	17 143	23	18 310	27
Canada	7 143	3 173	1 287	2 693	82	14 378	19	9 265	14
Royaume-Uni	5 474	–	–	223	801	6 498	9	5 315	8
Chili	3 956	5	–	–	(127)	3 834	5	3 440	4
Australie	3 209	16	–	596	–	3 821	5	3 462	5
Inde	2 530	6	190	–	(13)	2 713	4	3 921	6
Mexique	3 181	15	4	2	(573)	2 629	4	2 776	4
Allemagne	2 491	1	–	130	–	2 622	3	1 720	3
Arabie saoudite	1 539	2	–	–	–	1 541	2	1 655	2
Chine	1 079	4	202	–	–	1 285	2	1 580	2
Autres	15 522	453	263	1 405	(259)	17 384	24	16 934	25
Total	54 772 \$	4 173 \$	2 032 \$	12 871 \$	– \$	73 848 \$	100	68 378 \$	100

* Y compris les liquidités.

Le tableau suivant indique la concentration du risque de crédit inhérent à nos instruments financiers par secteurs industriels.

(en millions de dollars canadiens)	Prêts bruts	Garanties de prêts	Placements	Titres négociables et instruments dérivés*	Transfert de risques	Exposition au 31 déc. 2020		Exposition au 31 déc. 2019	
						\$	%	\$	%
Secteur industriel									
Comptes commerciaux :									
Aéronautique	11 153	131	–	–	(96)	11 188	15	9 824	14
Infrastructure et environnement	8 339	604	555	–	–	9 498	13	7 175	10
Institutions financières	3 428	46	–	4 400	1 209	9 083	12	6 839	10
Transport de surface	7 973	518	–	–	–	8 491	11	6 766	10
Pétrole et gaz naturel	6 770	184	8	–	(573)	6 389	9	7 752	11
Exploitation minière	6 527	245	2	–	(527)	6 247	8	6 181	9
Technologies de l'information et des communications	4 431	679	842	–	(13)	5 939	8	5 939	9
Autres	5 047	1 730	625	–	–	7 402	11	7 198	11
Total des comptes commerciaux	53 668	4 137	2 032	4 400	–	64 237	87	57 674	84
Comptes souverains	1 104	36	–	8 471	–	9 611	13	10 704	16
Total	54 772 \$	4 173 \$	2 032 \$	12 871 \$	– \$	73 848 \$	100	68 378 \$	100

* Y compris les liquidités.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte ou de dommage découlant d'une fluctuation défavorable des cours du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change. Nous sommes exposés aux effets négatifs qu'une fluctuation défavorable des taux de change et d'intérêt aurait sur la valeur des instruments financiers. Grâce à nos politiques et procédures, nous sommes sûrs d'identifier, de mesurer et de gérer les risques de taux d'intérêt et de change et d'en faire régulièrement rapport à la direction et au Conseil d'administration.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la juste valeur (ou les flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Nous nous exposons aux effets défavorables que les écarts entre les échéances ou dates de révision des taux d'intérêt des actifs et des passifs, ainsi que les options intégrées à ces actifs et passifs, risquent d'avoir sur la valeur des instruments financiers.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque de perte ou de dommage découlant d'une variation du cours au comptant ou à terme ainsi que de la volatilité des taux de change. Nous courons un risque de change lorsque l'actif et le passif dans une devise donnée ne concordent pas.

Nos objectifs, politiques et processus de gestion du risque de marché, ainsi qu'une analyse de sensibilité de notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change, sont expliqués dans le texte et les tableaux en caractères verts dans le rapport de gestion ([page 115](#)) du présent Rapport annuel.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque d'insuffisance de liquidités pour couvrir les obligations quotidiennes ou le risque auquel nous nous exposerons pour obtenir des fonds rapidement, moyennant peut-être une prime excessivement élevée dans une conjoncture difficile du marché. Nous avons recours à plusieurs mécanismes pour préserver nos liquidités, notamment en détenant une trésorerie et des titres négociables et en gardant un accès aux marchés du papier commercial.

Nos objectifs, politiques et processus de gestion du risque d'illiquidité, ainsi que les méthodes servant à mesurer ce risque, sont expliqués dans le texte et les tableaux en caractères verts dans le rapport de gestion ([page 116](#)) du présent Rapport annuel.

23. Obligations contractuelles

Dans le cadre de nos activités normales, nous concluons des contrats qui nous obligent à faire des paiements minimaux futurs.

Les obligations d'achat comprennent les obligations qui constituent des accords ayant force obligatoire aux termes desquels nous avons convenu d'acheter des quantités minimales précises de produits et de services dont le prix est défini comme fixe, minimal ou variable sur une période précise.

Au 31 décembre 2020, les obligations d'achat non divulguées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés s'élevaient à 181 millions de dollars (164 millions en 2019).

24. Entités structurées

Une entité structurée est définie comme étant une entité créée pour un objectif précis et bien défini. L'entité structurée est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Selon IFRS 10, *États financiers consolidés*, lorsqu'une entité présentant l'information financière détient un pouvoir sur une entité structurée, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité structurée et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait de son pouvoir sur cette entité structurée, l'entité présentant l'information financière est considérée comme ayant le contrôle sur l'entité structurée, qui doit être consolidée dans les états financiers de l'entité présentant l'information financière. Lorsque l'entité présentant l'information financière ne contrôle pas l'entité structurée, la consolidation n'est pas permise selon IFRS 10.

ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Les aéronefs et les hélicoptères qui ont été repris en possession en raison de saisies de prêts ont été placés dans des fiducies qui sont considérées comme des entités structurées que nous contrôlons. Ces entités structurées avaient des actifs totaux de 9 millions de dollars à la fin de 2020 (39 millions en 2019).

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Dans le cadre des activités normales, nous accordons parfois du financement et, dans certains cas, nous fournissons des garanties à des investisseurs en capitaux propres par l'entremise d'entités structurées, généralement dans les secteurs du transport et des industries extractives. Comme nous ne contrôlons pas ces entités, IFRS 10 n'en permet pas la consolidation. Le tableau suivant présente notre exposition maximale aux pertes liées à des opérations structurées par l'entremise d'entités structurées, ainsi que les valeurs comptables comptabilisées dans l'État consolidé de la situation financière de la participation d'EDC dans ces entités structurées non consolidées.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Entités structurées comprises dans l'État consolidé de la situation financière		
Prêts	14 334	13 764
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	(982)	(353)
Prêts nets	13 352	13 411
Placements dans des fonds de placement	1 481	1 353
Exposition maximale dans l'État consolidé de la situation financière	14 833	14 764
Engagements et garanties*		
Engagements		
Conventions de prêt signées	1 458	1 539
Lettres d'offre	478	607
Placements dans des fonds de placement	767	839
Garanties fournies aux détenteurs de capitaux propres	116	246
Exposition maximale aux engagements et garanties	2 819	3 231
Exposition maximale aux entités structurées	17 652 \$	17 995 \$

* Compris dans les engagements et les garanties à la note 16.

Nous investissons dans des fonds qui sont des organismes de placement collectif structurés comme des entités en commandite simple et financés par des commanditaires. Ces fonds investissent principalement dans des sociétés fermées ou ouvertes et sont considérés comme des entités structurées.

25. Produits tirés des prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2020	2019
Intérêts sur prêts – taux variable	1 147	1 614
Intérêts sur prêts – taux fixe	485	487
Produits sous forme de commissions sur prêts	153	165
Produits tirés des prêts dépréciés	45	29
Total	1 830 \$	2 295 \$

26. Charges d'intérêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2020	2019
Emprunts et dérivés		
Emprunts à court terme	155	226
Emprunts à long terme et dérivés – taux variable	382	887
Emprunts à long terme et dérivés – taux fixe*	220	192
Autres	3	2
Total	760 \$	1 307 \$

* Y compris des charges d'intérêts sur la dette classée comme étant au coût amorti de 114 millions de dollars (134 millions en 2019).

27. Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net

(en millions de dollars canadiens)	2020			2019		
	Primes directes et commissions de garantie	Primes cédées en réassurance	Primes et commissions de garantie, montant net	Primes directes et commissions de garantie	Primes cédées en réassurance	Primes et commissions de garantie, montant net
Assurance crédit	126	(14)	112	115	(15)	100
Assurance d'institution financière	13	(1)	12	11	(1)	10
Garanties pour le commerce international	108	(9)	99	94	(12)	82
Assurance risques politiques	18	(11)	7	23	(13)	10
Total	265 \$	(35) \$	230 \$	243 \$	(41) \$	202 \$

28. Charges liées aux sinistres

Les charges liées aux sinistres inscrites dans l'État consolidé du résultat global se ventilent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Indemnités versées	164	465
Indemnités recouvrées	(27)	(18)
Augmentation ou (diminution) de la provision nette pour sinistres sur assurances	279	(331)
(Augmentation) ou diminution des indemnités recouvrables sur assurances	(3)	8
Frais de gestion des sinistres	3	2
Total	416 \$	126 \$

Du montant de 164 millions de dollars versés en indemnités en 2020 (465 millions en 2019), 73 % étaient liés au groupe de produits d'assurance crédit (79 % liés à l'assurance politique en 2019). La répartition géographique des plus grandes concentrations d'indemnités et de recouvrements se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2020		2019	
	Indemnités versées	Indemnités recouvrées*	Indemnités versées	Indemnités recouvrées*
Amérique du Nord	105	5	52	12
Amérique du Sud, Amérique centrale et Antilles	21	4	11	5
Europe et Communauté des États indépendants	20	10	23	–
Asie-Pacifique	10	3	10	–
Moyen-Orient et Afrique	8	5	369	1
Total	164 \$	27 \$	465 \$	18 \$

* La colonne représente les recouvrements sur les indemnités versées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs.

29. Autres (produits) ou charges

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
(Profit) ou perte net latent sur les emprunts	395	470
(Profit) ou perte net réalisé et latent sur les placements	(228)	(168)
(Profit) ou perte net réalisé et latent sur les titres négociables	(216)	(173)
(Profit) ou perte net latent sur les dérivés	(137)	(23)
Ajustements de la juste valeur des prêts déboursés	(19)	–
Autres	10	4
Total	(195) \$	110 \$

30. Charges administratives

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Salaires et avantages	282	258
Prestations de retraite, autres avantages de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	58	45
Coûts des systèmes	53	46
Services professionnels	44	46
Dotations aux amortissements	31	33
Occupation	27	25
Marketing et communications	24	33
Services d'information	21	20
Voyages, accueil et conférences	2	12
Autres	14	20
Total	556 \$	538 \$

31. Régimes de prestations de retraite

RÉGIMES DE RETRAITE

Le Régime de retraite enregistré (RRE) a été établi le 24 avril 2000 à titre de régime à prestations déterminées (PD), auquel un volet à cotisations déterminées (CD) a été ajouté en date du 1^{er} janvier 2012. Le RRE est enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* auprès du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Puisque le régime est un régime de retraite enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ni les cotisations au RRE ni les produits des placements reçus pour le RRE ne sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

Aux membres du personnel ayant commencé à participer au régime avant le 1^{er} janvier 2012, le volet PD du RRE offre une prestation en fonction de leurs années de service ouvrant droit à pension et de la moyenne de leurs gains admissibles les plus élevés pendant cinq années consécutives. Les cotisations de l'employé et celles de l'employeur sont versées dans une caisse de retraite commune, et l'employeur prescrit les placements. À la retraite, les prestations sont entièrement indexées sur le taux d'inflation et versées à partir de la caisse de retraite.

Aux membres du personnel ayant commencé à participer au régime le 1^{er} janvier 2012 ou après, le volet CD du RRE offre une prestation qui représente les cotisations de l'employé et de l'employeur et les revenus de placement accumulés dans le compte de l'employé. Chaque employé choisit de cotiser un pourcentage fixe allant jusqu'à 6 % de ses gains admissibles, et l'employeur verse une cotisation de contrepartie qui dépend de l'âge et du nombre d'années de service admissible de l'employé. Les cotisations sont investies conformément aux directives de chaque employé, qui aura fait un choix parmi plusieurs options de placements offertes.

Au moment d'établir le RRE, nous avons aussi créé un Régime de retraite complémentaire (RRC), conçu pour offrir des prestations complémentaires aux participants dont les prestations ou les cotisations aux termes du RRE sont touchées par des plafonds prescrits dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ainsi, les prestations aux termes du RRC sont augmentées pour atteindre le niveau des prestations que les participants auraient touchées aux termes du RRE en l'absence de tels plafonds. Nous avons ajouté un volet CD en date du 1^{er} janvier 2012. Les durations du RRE à prestations déterminées et du RRC à prestations déterminées sont de 21 et de 20 ans, respectivement.

AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES

Nous maintenons un programme d'allocations de retraite fermé (le cumul de service a cessé en date du 1^{er} juillet 2013) et offrons certains avantages (assurance vie, couverture des frais médicaux et dentaires) aux retraités admissibles. Ces régimes sont non capitalisés, et EDC les finance à mesure que le coût des avantages est engagé. Les coûts sont comptabilisés en fonction de calculs actuariels. La durée de ces régimes est de 22 ans.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES RÉGIMES

La structure de gouvernance des régimes de retraite d'EDC est formée du Conseil d'administration, du Comité des ressources humaines (CRH) du Conseil et de deux groupes de gestion. Le Comité de retraite de la direction (CRD) se trouve au niveau de la haute direction, tandis que le Comité consultatif sur les placements des régimes de retraite (CCPRR) est au niveau opérationnel.

Le CRH assume des responsabilités de supervision de la conception, de la modification et de la capitalisation des régimes de retraite, de la composition des actifs et de la structure des placements. Le CRH examine aussi les politiques et objectifs de placement, le rendement des placements, et il reçoit l'assurance de la direction sur des questions en matière de retraite qui ont été déléguées.

Le CRD a le pouvoir de prendre toutes les décisions sur des questions en matière de retraite que le Conseil ou le CRH lui a confiées. Le CRD priorise les décisions clés et stratégiques et recommande au CRH les modifications à apporter à la conception des régimes. Il approuve les changements de dépositaire des régimes et il supervise et appuie les activités du CCPRR. Le CCPRR surveille le rendement des placements des fonds, rencontre périodiquement les gestionnaires de placements et soumet ses recommandations au CRD.

ATTÉNUATION DES RISQUES

Les portefeuilles de placements du RRE et du RRC s'exposent à plusieurs risques d'instrument financier susceptibles de nuire aux flux de trésorerie, à la situation financière et au résultat des régimes. Le risque financier des régimes est concentré dans les placements de ces derniers et représente notamment le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché. L'exposition à ces risques n'est pas considérée comme importante ou inhabituelle. Les énoncés des politiques et des procédures en matière de placements (EPPP) des régimes prescrivent une politique sur la composition des actifs, imposent une diversification des placements et limitent l'exposition aux placements sur le plan individuel et aux principales catégories d'actif, dans le but de réduire le niveau de risque associé aux régimes. Les EPPP sont réexaminés au moins une fois par année pour que les politiques de placement soient modifiées s'il y a lieu.

RISQUE DE FINANCEMENT

Le risque de financement est le risque que la croissance des actifs investis et les cotisations versées dans la caisse de retraite ne suffisent pas à couvrir l'obligation au titre des prestations, ce qui entraînerait une obligation non capitalisée. Conformément à la réglementation, en cas d'obligation non capitalisée, des cotisations spéciales seront nécessaires durant des périodes spécifiques pour réduire tout déficit actuariel. Les facteurs les plus importants du risque de financement sont les fluctuations du taux d'actualisation et du rendement des actifs.

AUTRES RISQUES

L'obligation au titre des PD comporte un facteur d'incertitude relative à la mesure en raison de certaines hypothèses actuarielles telles que les taux d'actualisation, les taux de mortalité, le taux d'augmentation des salaires et les taux de retrait et de départ à la retraite. L'incidence de ces facteurs sur les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pourrait être importante et être volatile par moments.

Voici le tableau de rapprochement de l'actif net et de l'obligation nette des régimes PD, ce qui rend compte de la valeur actualisée des obligations découlant des prestations de retraite au titre des PD et de la juste valeur des actifs des régimes.

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total
Obligation au titre des prestations déterminées :								
Obligation à l'ouverture de l'exercice	1 275	110	210	1 595	1 057	95	172	1 324
Coût des services rendus au cours de la période	30	2	8	40	24	2	5	31
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	42	4	7	53	42	4	7	53
Cotisations du personnel	10	1	–	11	10	1	–	11
(Gain) ou perte actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience des régimes	(6)	4	(12)	(14)	7	(3)	(9)	(5)
(Gain) ou perte actuariel résultant des changements dans les hypothèses financières	97	11	28	136	158	13	37	208
(Gain) ou perte actuariel résultant des changements dans les hypothèses démographiques	–	8	4	12	–	–	–	–
Prestations versées	(26)	(2)	(2)	(30)	(23)	(2)	(2)	(27)
Obligation à la clôture de l'exercice ¹	1 422	138	243	1 803	1 275	110	210	1 595
Juste valeur des actifs des régimes :								
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 363	110	–	1 473	1 147	97	–	1 244
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	44	4	–	48	45	3	–	48
Plus-value ou (moins-value) des actifs des régimes, compte non tenu des produits d'intérêts générés	54	(1)	–	53	157	6	–	163
Cotisations de l'employeur	23	7	2	32	27	5	2	34
Cotisations du personnel	10	1	–	11	10	1	–	11
Prestations versées	(26)	(2)	(2)	(30)	(23)	(2)	(2)	(27)
Charges administratives	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–
Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹	1 467	119	–	1 586	1 363	110	–	1 473
Situation de capitalisation – (déficit) ou excédent des régimes²	45 \$	(19) \$	(243) \$	(217) \$	88 \$	– \$	(210) \$	(122) \$

¹ Le test de plafonnement des actifs n'a eu aucune incidence sur la position de l'actif des régimes ou de l'obligation des régimes.

² À l'état consolidé de la situation financière, le RRE est classé comme un actif au titre des prestations de retraite totalisant 45 millions de dollars, le RRC est classé comme une obligation au titre des prestations de retraite totalisant 19 millions de dollars, tandis que les autres régimes d'avantages sont classés comme des obligations au titre des prestations de retraite totalisant 243 millions de dollars.

COMPOSITION DES ACTIFS

Dans la gestion du capital des régimes, l'objectif est de préserver la continuité des régimes afin d'avoir des actifs adéquats capables de soutenir les activités de placement des régimes et de financer les futurs paiements de prestations. Les politiques des régimes consistent à avoir un portefeuille de placements diversifiés, sur la base de critères établis dans les EPPP qui aident à la gestion du capital et à l'atténuation des risques. Nous effectuons une modélisation de l'actif et du passif périodiquement pour nous assurer que les politiques et les stratégies de placement des régimes sont conformes aux profils de risque et de rendement, pour que l'actif corresponde bien aux obligations de financement à long terme. Les résultats de la modélisation sont examinés par le CCPRR, et des recommandations, le cas échéant, sont soumises au CRD et au CRH dans le cadre de l'examen annuel des EPPP. Une autre étude devrait être conçue en 2021 et poursuivie dans les périodes à venir. Au 31 décembre 2020, la composition des actifs se situait dans la fourchette acceptable permise par les EPPP.

Le tableau qui suit résume les actifs des régimes à prestations déterminées, selon leurs répartitions ciblées et leurs catégories.

	Régime de retraite enregistré			Régime de retraite complémentaire*	
	Cible pour 2020 %	2020 %	2019 %	2020 %	2019 %
Liquidités	–	–	–	50	52
Titres de créance	30	30	29	–	–
Titres de capitaux propres	65	66	66	50	48
Placements alternatifs	5	4	5	–	–
Total	100	100	100	100	100

* La cible est de 100 % en titres de capitaux propres, déduction faite des liquidités détenues dans un compte d'impôt remboursable, tel qu'il est prescrit par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Tous les instruments financiers des régimes qui sont comptabilisés à la juste valeur dans l'État consolidé de la situation financière doivent être classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs indiqués dans le tableau suivant, compte tenu de la mesure dans laquelle les données servant à l'évaluation de la juste valeur sont observables ou non (voir la note 21, Juste valeur des instruments financiers).

(en millions de dollars canadiens)	31 déc. 2020				31 déc. 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	–	435	–	435	–	396	–	396
Titres de capitaux propres								
Canada	–	210	–	210	–	173	–	173
International	–	210	–	210	–	190	–	190
États-Unis	–	63	–	63	–	51	–	51
Actions mondiales	–	448	–	448	–	412	–	412
Infrastructures cotées en bourse ¹	–	99	–	99	–	125	–	125
Placements alternatifs	–	–	62	62	–	–	63	63
Dérivés	–	–	–	–	–	4	–	4
Autres ²	59	–	–	59	59	–	–	59
Total	59 \$	1 465 \$	62 \$	1 586 \$	59 \$	1 351 \$	63 \$	1 473 \$

¹ 125 millions de dollars ont été reclassés des Placements alternatifs de niveau 2 aux Infrastructures cotées en bourse de niveau 2 au 31 décembre 2019 afin de mieux tenir compte de la nature des placements.

² Représentent la trésorerie et les liquidités détenues dans un compte de l'ARC.

La charge de retraite comptabilisée dans l'État consolidé du résultat global, ventilée entre celle liée au volet PD et celle liée au volet CD, s'établit comme suit :

	2020				2019			
	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total
Prestations déterminées								
Coût des services rendus au cours de la période	30	2	8	40	24	2	5	31
Charges administratives	1	–	–	1	1	–	–	1
Coût des services	31	2	8	41	25	2	5	32
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	42	4	7	53	42	4	7	53
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(44)	(4)	–	(48)	(45)	(3)	–	(48)
Intérêts nets sur le passif ou (l'actif) au titre des prestations déterminées	(2)	–	7	5	(3)	1	7	5
Charge totale au titre des prestations déterminées	29	2	15	46	22	3	12	37
Charge au titre des cotisations déterminées	12	–	–	12	8	–	–	8
Total	41 \$	2 \$	15 \$	58 \$	30 \$	3 \$	12 \$	45 \$

HYPOTHÈSES CLÉS

Le tableau suivant décrit les hypothèses clés retenues pour le calcul des obligations au titre des prestations déterminées des régimes.

Hypothèses	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages
<i>(Moyenne pondérée)</i>						
Obligation au titre des prestations déterminées :						
Taux d'actualisation	2,8 %	2,8 %	2,6 %	3,2 %	3,2 %	3,2 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux d'augmentation des salaires ¹	3,5 %	3,5 %	4,4 %	3,9 %	3,9 %	4,4 %
Coûts des prestations :						
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations déterminées projetées	3,2 %	3,2 %	3,2 %	3,9 %	3,9 %	4,0 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux d'augmentation des salaires ¹	3,9 %	3,9 %	4,4 %	3,9 %	3,9 %	4,1 %
Taux d'évolution des frais médicaux présumé :						
Évolution des frais médicaux – taux initial ²	–	–	4,0 %	–	–	4,5 %
Évolution des frais médicaux – taux diminué qui sera atteint	–	–	s.o.	–	–	4,5 %
Année du taux d'évolution final	–	–	s.o.	–	–	2020
Taux d'évolution des frais dentaires	–	–	4,0 %	–	–	4,3 %

¹ La *taux d'augmentation des salaires* tient compte d'un élément de mérite et de promotion qui varie selon les années de service propres à chaque membre du personnel.

² L'évolution du taux lié aux frais médicaux demeure nul d'un exercice à l'autre.

Puisque les régimes de retraite sont à long terme, le calcul des charges et des obligations dépend de plusieurs hypothèses. Ces hypothèses nécessitent beaucoup de jugement et comportent des incertitudes, dont celles liées à la pandémie de COVID-19, sur lesquelles la direction ne peut agir. Elles sont déterminées tous les ans par la direction, en consultation avec nos actuaires.

Les normes comptables exigent que le taux d'actualisation à utiliser pour déterminer l'obligation au titre des PD soit basé sur le taux du marché des titres de créance de sociétés de grande qualité dont les caractéristiques correspondent à la devise et à la

durée estimée de l'obligation. Notre méthode d'établissement du taux d'actualisation est fondée sur la méthode préférentielle de l'Institut canadien des actuaires (ICA). Les normes exigent aussi que les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes soient calculés à l'aide du même taux d'actualisation servant à l'évaluation de l'obligation liée au régime à l'ouverture de l'exercice.

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur les conseils des actuaires conformément aux statistiques publiées sous forme de tables de mortalité après le départ à la retraite.

RÉÉVALUATIONS COMPTABILISÉES EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

L'application des hypothèses susmentionnées donne lieu à des écarts actuariels sur les régimes PD, écarts qui représentent la différence entre l'expérience réelle et l'expérience attendue et qui sont immédiatement comptabilisés en autres éléments du résultat global. La position de cet écart actuariel a été dénouée en étant portée aux résultats non distribués. Par conséquent, ces écarts actuariels ne s'accumulent pas dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau qui suit résume les réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global au cours de l'exercice.

	2020				2019			
	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total
Réévaluations des obligations au titre des prestations de retraite								
Gain ou (perte) actuariel – hypothèses relatives à l'expérience des régimes	6	(4)	12	14	(7)	3	9	5
Gain ou (perte) actuariel – hypothèses démographiques	–	(8)	(4)	(12)	–	–	–	–
Gain ou (perte) actuariel – hypothèses financières	(97)	(11)	(28)	(136)	(158)	(13)	(37)	(208)
	(91)	(23)	(20)	(134)	(165)	(10)	(28)	(203)
Réévaluations des actifs des régimes, compte non tenu des produits d'intérêts								
Plus-value ou (moins-value) des actifs des régimes	54	(1)	–	53	157	6	–	163
Total	(37) \$	(24) \$	(20) \$	(81) \$	(8) \$	(4) \$	(28) \$	(40) \$

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant décrit l'effet possible des variations de certaines hypothèses clés retenues pour le calcul des obligations au titre des PD. L'analyse de sensibilité contenue dans le tableau est hypothétique et doit être interprétée avec prudence.

	31 déc. 2020			
	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total
Sensibilité des hypothèses	Obligation	Obligation	Obligation	Obligation
Taux d'actualisation				
Effet d'une : hausse de 1 % (\$)	(250)	(23)	(44)	(317)
baisse de 1 % (\$)	333	31	60	424
Sensibilité au risque de longévité				
Effet de : l'ajout de 1 an à l'espérance de vie	40	4	8	52
Taux d'augmentation des salaires				
Effet d'une : hausse de 1 % (\$)	24	16	2	42
baisse de 1 % (\$)	(26)	(9)	(1)	(36)
Hypothèse du taux d'inflation				
Effet d'une : hausse de 0,25 % (\$)	62	6	s.o.*	68
baisse de 0,25 % (\$)	(59)	(6)	s.o.*	(65)

* L'hypothèse du taux d'inflation pour les autres régimes d'avantages est déjà prise en compte dans les autres analyses de sensibilité.

Une augmentation de un point de pourcentage des coûts de soins de santé tendanciels et présumés aurait entraîné une hausse du coût des services et du coût financier de 5 millions de dollars et une hausse des obligations de 57 millions. Par contre, une baisse de un point de pourcentage aurait entraîné une réduction du coût des services et du coût financier de 3 millions de dollars et une réduction des obligations de 43 millions.

TOTAL DES COTISATIONS

Voici une ventilation des cotisations totales de l'employeur au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des avantages complémentaires de retraite :

(en millions de dollars canadiens)	2020				2019			
	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total	Régime de retraite enregistré	Régime de retraite complémentaire	Autres régimes d'avantages	Total
Prestations déterminées (PD)								
Cotisations habituelles	14	1	2	17	13	–	2	15
Cotisations spéciales	9	6	–	15	14	5	–	19
Total des paiements en trésorerie pour les prestations déterminées	23	7	2	32	27	5	2	34
Cotisations déterminées (CD)								
Total des paiements en trésorerie pour les cotisations déterminées	12	–	–	12	8	–	–	8
Total des paiements en trésorerie	35 \$	7 \$	2 \$	44 \$	35 \$	5 \$	2 \$	42 \$

Nous prévoyons cotiser 39 millions de dollars aux régimes en 2021, soit 22 millions au volet PD du RRE, 10 millions au volet CD du RRE, 1 million au volet PD du RRC et 6 millions aux autres régimes d'avantages. Les cotisations additionnelles au RRC seront déterminées au moment de l'évaluation actuarielle.

ÉVALUATION ACTUARIELLE ET ÉVALUATION DE LA SOLVABILITÉ

Nos actuaires désignés évaluent les obligations au titre des PD aux fins comptables en date du 31 décembre de chaque exercice. Nous capitalisons nos régimes de retraite PD conformément aux montants établis actuariellement, montants qui sont nécessaires pour honorer les obligations au titre des prestations que la réglementation fédérale en matière de pensions prescrit actuellement. La dernière évaluation actuarielle du RRE et du RRC a été effectuée en date du 31 décembre 2019. Les prochaines évaluations officielles des régimes seront effectuées par les actuaires en 2021 et seront en date du 31 décembre 2020.

La santé financière d'un régime de retraite se mesure au moyen d'évaluations actuarielles et elle est établie selon le principe de la continuité du régime et selon le principe de la solvabilité. Au 31 décembre 2019, les ratios de solvabilité du RRE à prestations déterminées d'EDC s'établissaient à 158,3 % (153,8 % en 2018) selon le principe de la continuité du régime et à 97,8 % (95,1 % en 2018) selon le principe de la solvabilité. Puisque le ratio de solvabilité du RRE est inférieur à 100 %, nous avons l'obligation, conformément à la législation fédérale sur les pensions, de verser des cotisations spéciales mensuelles. En 2020, nous avons versé des cotisations spéciales de 9 millions de dollars dans la caisse du RRE. Pour le RRC, le ratio de solvabilité était de 98,7 % au 31 décembre 2019 (89,3 % en 2018).

32. Transactions entre parties liées

Dans le cadre de nos activités normales, nous concluons des transactions avec d'autres ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État, selon des conditions semblables à celles qui s'appliquent aux parties non liées. L'information suivante s'ajoute à l'information sur les parties liées fournie ailleurs dans les présents états financiers. Toutes les transactions importantes entre parties liées sont présentées ci-après ou dans les notes appropriées. Ces transactions ont été évaluées à leur valeur d'échange.

RECouvreMENT DES CHARGES ADMINISTRATIVES PORTÉES AU COMPTE DU CANADA

Comme l'indique la note 33, nous concluons certaines opérations de financement et contractons des passifs éventuels au nom du gouvernement du Canada que l'on désigne comme les opérations sur le « Compte du Canada ». Les charges et les frais indirects se rapportant à ces activités nous sont remboursés. En 2020, le recouvrement des charges administratives s'est chiffré à 4 millions de dollars (5 millions en 2019). Ces montants sont compensés en déduction des charges administratives dans l'État consolidé du résultat global.

En 2020, nous avons commencé à administrer les prêts du Compte du Canada liés au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) dans le cadre de la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19. Nous avons comptabilisé des montants recouvrables de 37 millions de dollars liés aux dépenses directes découlant de l'administration du programme dans l'État consolidé de la situation financière.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants, définis comme étant les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EDC, englobent le Conseil d'administration et l'Équipe de la haute direction.

La rémunération des principaux dirigeants est établie de la manière décrite ci-après.

- La présidente du Conseil et les autres administrateurs indépendants touchent, pour leur participation aux réunions du Conseil et des comités, des honoraires annuels calculés selon une grille de rémunération conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les présidents des comités touchent des honoraires de base, plus 2 000 \$.
- La rémunération de l'Équipe de la haute direction, à l'exclusion du président et chef de la direction, est approuvée par le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration en fonction de la performance de la personne et des tendances du marché. Comme rémunération totale, EDC vise la valeur médiane du groupe où elle se trouve, lequel comprend des entités des secteurs de la finance, de l'assurance et des placements, ainsi que du secteur bancaire, tout comme les sociétés d'État et les entités d'autres secteurs pertinents.
- Le président et chef de la direction est rémunéré selon les termes du décret en conseil, sur les recommandations du Conseil d'administration. Son salaire de base pour 2019-2020 se situait dans une fourchette de 390 300 \$ à 458 100 \$.

Le tableau suivant indique la rémunération payée ou à payer aux principaux dirigeants au cours de l'exercice, y compris les avantages autres qu'en trésorerie qui sont imposables.

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019
Salaires et autres avantages à court terme ¹	8	7
Avantages postérieurs à l'emploi ²	1	1
Total	9 \$	8 \$

¹ Y compris la rémunération versée à la présidente du Conseil et aux autres administrateurs indépendants, les salaires de l'Équipe de la haute direction et la rémunération non monétaire.

² Compte tenu, le cas échéant, des régimes de retraite et des assurances vie postérieures à l'emploi.

33. Opérations portées au Compte du Canada

En vertu de la Loi, le Ministre peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, nous autoriser à nous engager au nom du gouvernement du Canada dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels. Ces opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Les comptes correspondant à ces opérations sont maintenus séparément de nos comptes et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement du Canada, que celui-ci publie séparément et qui sont audités par le vérificateur général du Canada. Les actifs du Compte du Canada, essentiellement des prêts et des créances au titre des intérêts et des commissions, sont comptabilisés selon les règles et pratiques comptables du gouvernement du Canada et ils s'élevaient à 49,1 milliards de dollars à la fin de décembre 2020 (8,0 milliards en 2019). L'accroissement en 2020 découle principalement des prêts liés au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), l'une des réponses du Canada à la pandémie de COVID-19.

La Loi prévoit qu'au total, les prêts et les engagements en cours avec des emprunteurs sur le Compte du Canada, y compris les ententes donnant lieu à des passifs éventuels au titre de contrats d'assurance et d'autres accords, ne peuvent dépasser 115 milliards de dollars. Le 15 mai 2020, le plafond a été augmenté pour passer de 20 milliards à 93 milliards de dollars. Il a de nouveau été augmenté le 30 septembre 2020, pour s'établir à 115 milliards de dollars, pour soutenir les programmes mis sur pied en raison de la pandémie de COVID-19. Par rapport au plafond fixé par la Loi, la position à la fin de 2020, déterminée conformément aux exigences de la Loi, se chiffrait à 70,7 milliards de dollars (9,6 milliards en 2019).

REVUE DES DIX DERNIERS EXERCICES

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019	2018
Prêts bruts	54 772	51 601	54 609
Créances au titre des intérêts et des commissions	188	242	272
Produits différés tirés des prêts et autres crédits	(238)	(278)	(315)
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	(2 630)	(930)	(820)
Prêts nets	52 092	50 635	53 746
Placements	2 032	1 627	1 342
Trésorerie et titres négociables	10 745	10 930	13 289
Quote-part des réassureurs dans les passifs au titre des primes et des sinistres	150	120	150
Immobilisations corporelles	40	43	50
Immobilisations incorporelles	84	108	110
Autres actifs	2 554	1 109	693
Total des actifs	67 697 \$	64 572 \$	69 380 \$
Emprunts	45 020	52 404	55 448
Autres passifs	2 217	1 755	2 519
Provision pour pertes sur engagements de prêts	50	10	20
Passifs au titre des primes et des sinistres	820	500	890
Garanties de prêts	300	147	158
Total des passifs	48 407	54 816	59 035
Capital social	12 300	1 333	1 333
Résultats non distribués	6 990	8 423	9 012
Capitaux propres	19 290	9 756	10 345
Total des passifs et des capitaux propres	67 697 \$	64 572 \$	69 380 \$

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
51 199	55 375	53 326	41 791	36 549	30 336	29 093
241	236	200	163	154	157	145
(313)	(361)	(390)	(368)	(346)	(362)	(558)
(1 363)	(1 552)	(1 715)	(1 163)	(1 246)	(1 182)	(1 680)
49 764	53 698	51 421	40 423	35 111	28 949	27 000
1 124	1 005	848	689	537	429	385
8 214	7 389	7 694	6 545	4 066	4 236	3 886
103	116	141	88	93	90	129
54	55	53	56	59	66	74
106	92	71	56	44	38	40
755	769	741	1 147	1 606	2 425	2 082
60 120 \$	63 124 \$	60 969 \$	49 004 \$	41 516 \$	36 233 \$	33 596 \$
47 114	49 101	46 909	38 038	31 259	25 880	23 570
2 152	3 359	3 936	1 935	1 068	676	588
14	78	113	44	47	58	41
608	656	688	618	606	583	875
192	167	158	153	165	161	266
50 080	53 361	51 804	40 788	33 145	27 358	25 340
1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333
8 707	8 430	7 832	6 883	7 038	7 542	6 923
10 040	9 763	9 165	8 216	8 371	8 875	8 256
60 120 \$	63 124 \$	60 969 \$	49 004 \$	41 516 \$	36 233 \$	33 596 \$

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Produits du financement et des placements :			
Prêts	1 830	2 295	2 207
Location-financement	-	-	-
Location simple	-	-	-
Allègement de la dette	-	-	-
Titres négociables	165	255	257
Placements	14	7	9
Total des produits du financement et des placements	2 009	2 557	2 473
Charges d'intérêts	760	1 307	1 219
Charges de location et de financement	26	31	33
Produits du financement et des placements, montant net	1 223	1 219	1 221
Commissions de garantie de prêt	55	55	48
Primes d'assurance et commissions de garantie	265	243	243
Cession en réassurance	(35)	(41)	(39)
Primes d'assurance et commissions de garantie, montant net	230	202	204
Autres (produits) ou charges	(195)	110	(98)
Charges administratives	556	538	497
Résultat avant la dotation au compte de correction de valeur et aux provisions et avant les charges liées aux sinistres	1 147	828	1 074
Dotation (ou reprise) au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit	2 083	240	(11)
Charges liées (recouvrements liés) aux sinistres	416	126	255
Bénéfice ou (perte) net	(1 352)	462	830
Autres éléments du résultat global	(81)	(40)	44
Résultat global	(1 433) \$	422 \$	874 \$

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
1 915	1 720	1 475	1 239	1 174	1 116	1 009
-	1	5	5	6	6	7
-	-	-	50	55	17	21
-	-	-	-	-	-	4
93	73	60	45	32	36	46
9	9	8	6	8	5	12
2 017	1 803	1 548	1 345	1 275	1 180	1 099
715	450	183	70	30	108	93
45	37	28	48	49	33	32
1 257	1 316	1 337	1 227	1 196	1 039	974
43	40	41	36	36	38	32
239	229	224	218	215	216	251
(39)	(37)	(30)	(23)	(22)	(20)	(17)
200	192	194	195	193	196	234
34	76	(200)	(76)	109	16	(61)
431	385	351	327	310	308	284
1 035	1 087	1 421	1 207	1 006	949	1 017
(119)	(31)	437	(39)	30	(340)	125
157	46	59	117	159	(38)	247
997	1 072	925	1 129	817	1 327	645
66	26	24	(155)	119	51	-
1 063 \$	1 098 \$	949 \$	974 \$	936 \$	1 378 \$	645 \$

COMPTE DE LA SOCIÉTÉ

Accords financiers aménagés

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018
Financement			
Financement direct	18 143	25 008	27 109
Garanties	3 247	2 078	2 053
	21 390	27 086	29 162
Activités facilitées par FinDev Canada	144	85	39
Total	21 534	27 171	29 201
Assurances			
Assurance crédit	58 201	57 569	58 555
Assurance d'institution financière	9 189	6 915	4 259
Garantie pour le commerce international	11 701	8 612	10 204
Assurance risques politiques	1 867	2 407	2 438
Total	80 958	75 503	75 456
Données financières et autres			
Financement (en millions de dollars canadiens)			
Valeur des prêts bruts	54 772	51 601	54 609
Valeur des placements	2 032	1 627	1 342
Valeur des prêts non déboursés	15 706	17 965	20 778
Valeur du financement non déboursé au titre des placements	770	839	736
Valeur des prêts déboursés	25 345	21 692	31 240
Valeur des déboursements pour les placements	387	311	268
Valeur du passif au titre des garanties de prêts	4 016	2 972	2 993
Sommes non versées sur les garanties de prêts	157	580	281
Sommes non affectées au titre des lettres de crédit confirmées	159	158	121
Valeur des prêts rééchelonnés	–	–	–
Valeur des prêts sortis	94	105	119
Nombre de lignes de crédit en cours et de protocoles en vigueur	6	7	8
Assurances (en millions de dollars canadiens)			
Valeur du passif au titre des assurances et des garanties	28 987	23 690	23 930
Valeur des indemnités versées	164	465	74
Valeur des indemnités recouvrées	27	18	56
Valeur des indemnisations en cours à la clôture de l'exercice	971	892	772
Valeur des indemnisations à l'étude à la clôture de l'exercice	105	8	319
Nombre de polices délivrées	7 912	6 744	7 980
Nombre de polices et de garanties en vigueur	6 744	7 574	7 776

2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
26 756	26 587	24 277	20 613	17 497	13 754	13 734
1 601	1 483	1 133	963	851	864	893
28 357	28 070	25 410	21 576	18 348	14 618	14 627
-	-	-	-	-	-	-
28 357	28 070	25 410	21 576	18 348	14 618	14 627
55 827	55 724	60 175	56 020	56 224	54 087	62 872
8 205	7 421	7 666	11 415	10 630	9 295	13 914
8 795	8 098	8 149	7 216	7 467	6 594	8 228
2 551	2 728	2 805	2 643	2 743	2 855	2 859
75 378	73 971	78 795	77 294	77 064	72 831	87 873
51 199	55 375	53 326	41 791	36 549	30 336	29 093
1 124	1 005	848	689	537	429	385
20 784	19 147	19 928	16 593	14 885	13 391	9 722
785	914	903	672	541	417	283
27 625	22 709	18 800	15 186	14 100	11 887	10 393
270	237	209	149	124	121	106
2 473	2 411	2 086	1 963	1 954	1 907	2 506
143	103	101	145	137	197	234
112	181	109	122	157	111	410
-	24	-	50	-	-	4
43	193	42	165	62	408	76
12	13	16	21	26	37	56
21 648	22 693	24 314	22 155	22 807	21 673	25 732
201	110	143	72	61	358	55
44	23	15	13	10	22	40
791	732	806	666	637	627	381
310	305	307	12	30	11	315
6 750	6 490	6 623	7 018	7 836	7 525	7 913
7 318	7 302	7 383	7 967	8 553	8 214	8 665

COMPTE DU CANADA

Accords financiers aménagés

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019	2018
Financement			
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	55 022	–	–
Financement direct	17 308 ²	9 370 ²	8 000
Total partiel	72 330	9 370	8 000
Assurances			
Assurance crédit	–	28	15
Total	72 330	9 398	8 015

Données financières et autres

Financement (en millions de dollars canadiens)

Valeur des prêts et des effets à recevoir	48 843	7 767	6 593
Valeur des prêts non déboursés	8 236	1 734	1 210
Valeur des prêts déboursés (déduction faite des garanties)	41 438	1 931	5 290
Valeur du passif au titre des garanties de prêts	33	55	76
Nombre de transactions financées	5	4	1

Assurances (en millions de dollars canadiens)

Valeur du passif au titre des assurances et des garanties	–	–	–
Valeur des indemnisations en cours à la clôture de l'exercice	–	–	–
Nombre de polices délivrées	–	–	–
Nombre de polices et de garanties en vigueur	–	–	1

¹ Y compris les activités au titre des transactions de remboursement des droits de douane dans le secteur du bois d'œuvre.

² Y compris les activités de renouvellement des nouvelles transactions.

³ Y compris les sommes déboursées conjointement avec l'Office ontarien de financement relativement à des prêts dans le secteur automobile.

2017	2016	2015 ¹	2014 ¹	2013	2012	2011
-	-	-	-	-	-	-
-	-	156	25	-	1	-
-	-	156	25	-	1	-
36	28	41	28	30	41	44
36	28	197	53	30	42	44

2 586	2 998	3 359	2 924	2 821	3 164	3 442
-	-	-	-	-	-	-
-	-	156	25	-	-	569 ³
98	121	142	164	186	208	241
-	-	2	1	-	-	-

5	3	7	6	9	9	8
-	-	-	-	-	-	13
-	-	-	-	-	-	-
1	1	1	1	1	1	4

GLOSSAIRE DE TERMES FINANCIERS

Bénéfice net – Résultat net à l'exclusion de la dotation au compte de correction de valeur et aux provisions pour pertes de crédit, des charges liées aux sinistres, des profits et pertes latents et des charges administratives.

CDOR – Canadian Dollar Offered Rate – Indice de référence établi par le secteur financier et l'indice de référence reconnu pour les acceptations bancaires d'une durée à l'échéance d'un an ou moins.

Coût amorti – Montant auquel un actif ou un passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé (calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif) de toute différence entre ce montant initial et le montant remboursable à l'échéance, et diminué de toute réduction (opérée directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Couverture – Pratique de gestion des risques de taux d'intérêt ou de change encourus du fait d'une exposition dans le cours normal des activités.

Écarts actuariels – Variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs d'un régime, causées par des différences entre les hypothèses actuarielles et ce qui s'est effectivement produit, et par des changements aux hypothèses actuarielles.

Entité structurée – Une entité créée pour un objectif précis et bien défini. L'entité structurée est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Évaluation actuarielle (relative aux régimes de retraite) – Évaluation par un actuaire indépendant de la situation financière d'un régime d'avantages. Elle comprend l'évaluation des actifs d'un régime et de l'obligation au titre des prestations définies selon des estimations des événements futurs qui se répercuteront sur les coûts et obligations découlant des régimes d'avantages du personnel.

Exposition en cas de défaillance – Correspond normalement à l'exposition brute attendue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.

Financement non déboursé au titre des engagements de prêts – Montant promis aux termes d'une convention de prêt existante, mais non encore versé à l'emprunteur.

Instruments dérivés – Contrats financiers qui tirent leur valeur des variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de taux, du cours des produits de base, du cours des titres de capitaux propres, des indices du marché ou d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les dérivés sur opérations à terme, sur taux d'intérêt, sur devises, sur actions et sur produits de base et les swaps sur défaillance de crédit.

LIBOR – Taux interbancaire offert à Londres – Taux d'intérêt auquel les institutions financières à Londres sont disposées à prêter des fonds aux banques de premier ordre.

Marge de financement nette – Montant net des produits du financement et des placements, exprimé en pourcentage des actifs moyens générateurs de produits.

Montant net des produits du financement et des placements – Produits tirés d'actifs de financement, de location, de titres négociables ainsi que de placements, déduction faite des charges d'intérêts et des charges de location et de financement.

Obligation au titre des prestations définies – Valeur actuarielle, avant déduction des actifs d'un régime, des paiements futurs vraisemblablement nécessaires pour éteindre l'obligation résultant des services rendus au cours de la période considérée et des périodes antérieures.

Passif éventuel – Obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d'assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

Perte en cas de défaillance – Correspond à la gravité de la perte sur une facilité en cas de défaillance de l'emprunteur, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Point de base – Un centième d'un point de pourcentage.

Prêt déprécié individuellement – Prêt considéré individuellement qui est déprécié du fait d'indications objectives d'une perte de valeur.

Prêts bruts – Montants de principal à recouvrer aux termes de conventions de prêt existantes.

Prêts productifs – Prêts à l'égard desquels EDC a une assurance raisonnable de pouvoir recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Probabilité de défaillance – Probabilité qu'un emprunteur soit défaillant.

Ratio de productivité – Représente les charges administratives exprimées en pourcentage des produits nets, compte non tenu de l'incidence des fluctuations du cours du change par rapport au taux projeté dans le Plan d'entreprise.

Réassurance facultative – Réassurance sur la base d'une opération individuelle.

Risque d'assurance – Le risque de perte ou de dommage découlant du fait que l'expérience réelle qu'un produit d'assurance subit diffère de celle présumée au moment de la structuration et de la tarification du produit.

Risque d'illiquidité – Risque d'insuffisance des liquidités pour couvrir nos obligations quotidiennes ou risque auquel nous nous exposons pour obtenir des fonds rapidement, moyennant peut-être une prime excessivement élevée dans une conjoncture difficile du marché.

Risque de change – Le risque de perte ou de dommage découlant d'une variation du cours au comptant ou à terme ainsi que de la volatilité des taux de change.

Risque de crédit – Risque de perte lié au non-respect d'obligations financières de la part d'une contrepartie.

Risque de marché – Le risque de perte ou de dommage découlant d'une fluctuation défavorable des cours du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change.

Risque de taux d'intérêt – Risque que la juste valeur (ou les flux de trésorerie futurs) d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

Risque opérationnel – Le risque de perte ou de dommage résultant d'une carence ou d'un défaut attribuable à des procédures, employés et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Taux d'intérêt effectif – Taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

REPRÉSENTATION D'EDC

Au Canada

Siège social

Exportation et développement Canada
150, rue Slater
Ottawa ON K1A 1K3
edc.ca

Région de l'Atlantique

Bureau d'Halifax

Tour 2
Bureau 1605
1969, rue Upper Water
Halifax NS B3J 3R7

Bureau de Charlottetown

BDC Place
Bureau 240
119, rue Kent
Charlottetown PE
C1A 1N3

Bureau de Moncton

Bureau 400
735, rue Main
Moncton NB E1C 1E5

Bureau de St. John's

510, rue Topsail
St. John's NL A1E 2C2

Région de l'Ontario

Bureau de Toronto

Bureau 3400
155, rue Wellington O.
Toronto ON M5V 3L3

Bureau de Kitchener

Catalyst137 Building
Bureau 460
137, rue Glasgow
Kitchener ON N2G 4X8

Bureau de London

Bureau 1512
148, rue Fullarton
London ON N6A 5P3

Bureau de Mississauga

Bureau 805
1, promenade City Centre
Mississauga ON L5B 1M2

Bureau de Windsor

Bureau 209
3270, promenade
Electricity
Walker Industrial Park
Windsor ON N8W 5J1

Région du Québec

Bureau de Montréal

Tour de la Bourse
Bureau 4520
800, Place Victoria
CP 124
Montréal QC H4Z 1A1

Bureau de Brossard

Bureau 4300
4805, boulevard Lapinière
Brossard QC J4Z 0G2

Bureau de Drummondville

1412, rue Jean-
Berchmans-Michaud
Drummondville QC
J2C 7V3

Bureau de Laval

Bureau 800
2550, boulevard Daniel-
Johnson
Laval QC H7T 3A4

Bureau de Québec

D-3, bureau 600
2875, boulevard Laurier
Québec QC G1V 2M2

Bureau de Sherbrooke

93, rue Wellington Nord
Sherbrooke QC J1H 5B6

Région de l'Ouest

Bureau de Calgary

Bureau 2403
308, 4^e avenue Sud-Ouest
Calgary AB T2P 0H7

Bureau d'Edmonton

Bureau 3400
10180, 101^e rue
Edmonton AB T5J 3S4

Bureau de Regina

Bureau 300
1914, rue Hamilton
Regina SK S4P 3N6

Bureau de Vancouver

Bureau 400, Bentall Four
1055, rue Dunsmuir
CP 49086
Vancouver BC V7X 1G4

Bureau de Winnipeg

Bureau 1050
201, avenue Portage
Winnipeg MB R3B 3K6

À l'international Amérique du Nord

Atlanta

Consulat général
du Canada
Bureau 1700
100 Colony Square
1175, rue Peachtree N.E.
Atlanta GA
30361-6205
États-Unis

Chicago

Consulat général
du Canada
Bureau 2400
180, ave. North Stetson
Chicago IL
60601
États-Unis

Mexico

Ambassade du Canada
Calle Schiller 529
Rincón del Bosque
Colonia Polanco
Mexico, D.F. 11560
Mexique

San Pedro Garza Garcia

Consulat général du
Canada
Bureau 404
Gomez Morin 955, 4^e étage
San Pedro Garza Garcia, NL
C.P. 66279
Mexique

Amérique du Sud

Bogotá

Ambassade du Canada
Carrera 7 #114-33
Piso 14, Bogotá
Colombie

Lima

Ambassade du Canada
Bolognesi 228, Miraflores
Lima 15074, Pérou

Santiago

Ambassade du Canada
Nueva Tajamar
481 – Piso 12
Torre Norte
Las Condes
Santiago, Chili

Rio de Janeiro

Consulat général du
Canada
Av. Atlântica, 13^e Andar
Copacabana
Rio de Janeiro, Brésil
CEP 22021-000

São Paulo

Consulat général du
Canada
Av. das Nações Unidas
12901
Cenu Torre Norte
16^e Andar
CEP 04578-000
São Paulo – SP, Brésil

Europe

Düsseldorf

Consulat du Canada
Benrather Strasse 8
40213 Düsseldorf
Allemagne

Istanbul

Consulat général du
Canada
209 Buyukdere Caddesi
Tekfen Tower – 16^e étage
Levent 4
Istanbul 34394
Turquie

Londres

Haut-commissariat du
Canada
Trafalgar Square
Londres SW1Y 5BJ
Royaume-Uni

Afrique et Moyen-Orient

Johannesburg

Bureau commercial du
haut-commissariat
du Canada
10 Arnold Road
Johannesburg 2196
Afrique du Sud

Dubaï

Consulat général du
Canada
Jumeirah Emirates
Towers, 19^e étage
Dubaï, Émirats arabes unis

Asie

New Delhi

Haut-commissariat du
Canada
7/8 Shantipath
Chanakyanpuri
New Delhi 110021
Inde

Mumbai

Consulat général du
Canada
One International Centre
(auparavant IFC)
21^e étage, tour 2
Senapati Bapat Marg
Chemin Elphinstone
(Ouest)
Mumbai 400 013
Inde

Beijing

Ambassade du Canada
19, rue Dong Zhi Men Wai
District de Choyoang
Beijing 100600
Chine

Shanghai

Consulat général du
Canada
ECO City Building
8^e étage, 1788 Nanjing
Xi Lu
District de Jing An
Shanghai 200040
Chine

Singapour

Tour 3
Marina Bay Financial
Centre
12, boulevard Marina
34-04
Singapour 018982

Hong Kong

Consulat général du
Canada
5^e étage, tour 3
Exchange Square
8, Place Connaught
Central
Hong Kong RAS

Australie

Sydney

Consulat général du
Canada
Quay West
5^e étage
111, rue Harrington
Sydney NSW 2000
Australie



MANDAT D'EDC

Soutenir et développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité du pays à y participer et à profiter des débouchés offerts sur le marché international.

MANDAT DE FINDEV CANADA

Fournir, directement ou indirectement, du financement de développement et d'autres formes de soutien du développement, d'une manière compatible avec les priorités du Canada en matière de développement international.



EDC est propriétaire de marques de commerce et de marques officielles. Toute utilisation d'une marque de commerce ou d'une marque officielle d'EDC sans sa permission écrite est strictement interdite. Toutes les autres marques de commerce figurant dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les renseignements présentés peuvent être modifiés sans préavis. EDC n'assume aucune responsabilité en cas d'inexactitudes dans le présent document.

© Exportation et développement Canada, 2021. Tous droits réservés.

Canada

